






ANDREAS LEVRET E COLLEG. ET ACAD. REG. CHIRURG. PARIS.
ANNO DOMINI. M.D.CCLIII.
Viro in arte obstetriciâ celebri,
in Germanæ amicitiæ Tesseram ponit
Henr. Crantz Med. Doct. S.M. Imp. Pens.
Peint par Chardin en 1746.
Gravé par Louis Legrand
1700.

ESSAI
SUR L'ABUS
DES RÉGLES GÉNÉRALES,
ET CONTRE LES PRÉJUGÉS
QUI S'OPPOSENT AUX PROGRES DE L'ART
DES ACCOUCHEMENS.

CONTENANT *ſuccinctement & à la portée de tout le monde, 1°. la maniere de ſe conduire pendant la Groſſeſſe, le Travail de l'enfantement, les Suites de couche. 2°. Le Choix des Nourrices, l'Alaittement, la Dentition, le Sevrage des enfans &c.*

Par M. ANDRÉ LEVRET, Accoucheur de Madame LA DAUPHINE, &c.

Prix 3 liv. 12 ſ. broché.



A PARIS.

Chez
- L'AUTEUR, rue des Foſſés-Montmartre, à côté du Notaire.
- PRAULT, Imprimeur-Libraire, Quai de Gêvres.
- P. Fr. DIDOT le jeune, Libraire, Quay des Auguſtins, près du Pont St. Michel, à St. Auguſtin.

M. DCC. LXVI.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

AVANT-PROPOS.

TRAVAILLER à détruire l'abus que l'on ne fait que trop ſouvent des régles générales, c'eſt apprécier ces mêmes régles ; faire ſes efforts pour anéantir les préjugés qui, pour la plupart, naiſſent de l'abus des régles générales ; c'eſt s'occuper des progrès de l'Art que l'on profeſſe : or, plus cet Art eſt utile au genre-humain, plus il doit être louable d'employer ſon temps & ſes veilles pour le perfectionner.

On ne peut douter qne l'Art des Accouchemens mérite d'être mis au nombre de ceux dont l'utilité tient un des premiers rangs ; cette vérité, qui paroît inconteſtable, doit bien certainement animer notre zéle & notre émulation. C'eſt dans ces vûes que j'ai encore oſé mettre la main à la plume pour combattre des erreurs très-accréditées, & ce n'eſt pas cependant ſans

quelque ſorte de crainte que j'entre dans cette carriére où la multitude ſera contre moi. Eh quelle multitude! des perſonnes prévenues & très-attachées aux opinions qui leur ont été tranſmiſes par filiation; opinions qui, ſi j'oſe le dire, en écartant la raiſon, ſemblent vouloir triompher d'elle.

Les préjugés que je me propoſe de combattre dans cet Eſſai, ſont relatifs à la Groſſeſſe, à l'Accouchement, à quelques Maladies qui ne compliquent que trop ſouvent les Couches, au choix des Nourrices & à l'allaitement des Enfans; on y trouvera encore une nouvelle application de ma méthode pour porter de ligatures dans les lieux profonds & pour lier auſſi facilement les plus petits comme les plus gros Polypes.

Je commence ſouvent par poſer la régle générale dont on a abuſé, lorſque c'eſt elle qui y a donné lieu faute de l'avoir apprécié; je mets enſuite

en queſtion l'abus que l'on en fait, ce qui donne occaſion de diſcuter la matiere pour pouvoir bien l'entendre; mais afin d'éviter que la multiplicité des diſtinctions ne jette de la confuſion dans les idées, je ſerai laconique autant que je le pourrai, en faiſant en ſorte cependant de ne rien retrancher de ce que je crois néceſſaire & utile pour me rendre intelligible; enfin chaque diſcuſſion eſt terminée par un petit réſumé tendant à conclure contre l'abus de la régle & du préjugé.

Pour me mettre à portée des Eleves en Chirurgie, Sage-femmes, Peres de famille, &c. Je me ſuis ſervi, le moins qu'il m'a été poſſible, des termes de l'Art, n'ayant fait uſage que de ceux dont je n'ai pû me diſpenſer dans la crainte d'en alterer l'énergie.

On ne trouvera dans cet Ouvrage ni ſatyres, ni perſonalités; je dis mon ſentiment avec la liberté d'un Citoyen zélé pour ſa patrie & pour l'humanité;

& ſi on m'honore de quelques remarques utiles & judicieuſes, je me ferai un devoir de répondre avec impartialité.

Je ne me flâte pas d'avoir épuiſé la matiere ; ce champ n'eſt malheureuſement que trop vaſte, & c'eſt par cette raiſon que je ne donne qu'un Eſſai ; s'il mérite, comme je le deſire, les ſuffrages du Public, je ſerai ſatisfait de lui avoir offert cet Opuſcule, foible tribut de la confiance dont il m'honore depuis long-temps.



TABLE DES CHAPITRES, DES ARTICLES ET DES SECTIONS CONTENUS DANS CET OUVRAGE.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA GROSSESSE.

ARTICLE PREMIER. Du régime de vie des Femmes grosses. 2.

SECTION I. *De l'utilité du régime de vie aux Femmes grosses.* ibid.

SECT. II. *Des inconvéniens qui peuvent résulter de ne pas suivre un régime salubre.* 5.

ART. II. De la Saignée pendant la Grossesse. 7.

SECT. I. *De l'usage de la saignée pendant la Grossesse.* ibid.

SECT. II. *Des cas où la saignée est indiquée dans le courant de la Grossesse.* 8.

SECT. III. *De la saignée du pied, lorsque les Femmes grosses sont menacées de périr par l'engorgement du cerveau.* 11.

SECT. *IV. De la ſaignée du pied lorſque les Femmes groſſes tombent en convulſions.* 14.
SECT. *V. Des cas où les ſaignées ſont nuiſibles dans le courant de la Groſſeſſe.* 25.
SECT. *VI. Des cas mixtes aux deux précédens.* 33.
SECT. *VII. Des précautions à obſerver avant, pendant, & après la ſaignée.* 36.
ART. III. De l'uſage des Lavemens pendant la Groſſeſſe. 40.
SECT. *I. De l'utilité des Lavemens pendant la Groſſeſſe.* ibid.
SECT. *II. Des cas où les Lavemens ſimples peuvent être utiles pendant la Groſſeſſe.* 43.
SECT. *III. De la compoſition des Lavemens.* 45.
ART. IV. De l'uſage des Amulettes, des Topiques immédiats & des Médicamens pris intérieurement pour ſe préſerver des fauſſes-couches. 50.
SECT. *I. De l'inefficacité des Amulettes pour ſe préſerver des fauſſes-couches.* ibid.
SECT. *II. Des Topiques que l'on prétend avoir la vertu d'empêcher de faire des fauſſes-couches.* 52.
SECT. *III. Des prétendus préſervatifs pris par la bouche pour éviter les fauſſes-couches.* 54.
ART. V. Des divers exercices ou amuſemens des Femmes groſſes. 58.
SECT. *I. De la Promenade.* ibid.

SECT. *II. De la Danse.* 61
SECT. *III. De la Tapisserie & de la Broderie.* 63.
SECT. *IV. De la Musique.* 64.
ART. VI. Des Bains. 66.
SECT. *I. Du Bain général.* ibid.
SECT. *II. Du Bain local.* 67.
ART. VII. De l'usage des Corps pendant la Grossesse. 70.
ART. VIII. Des odeurs suaves pendant la Grossesse. 73.
ART. IX. Des dents gâtées que l'on est quelquefois forcé de faire arracher pendant la Grossesse. 74.
ART. X. Des divers termes naturels de la Grossesse. 77.
SECT. *I. Du terme naturel de la Grossesse.* ib.
SECT. *II. Des Enfans qui naissent à sept mois.* 80.
SECT. *III. Des Enfans qui naissent à huit mois.* 81.
SECT. *IV. Si la nature emploie quelquefois plus de neuf mois pour completter l'œuvre de la Grossesse.* 82.
SECT. *V. De la superfétation dans les Femmes.* 83.
ART. XI. Des Enfans qui se retournent au ventre de leur Mere. 87.
SECT. *I. Des circonstances qui déterminent l'enfant à terme à se présenter plutôt par la tête que par toute autre partie de son corps.* 89.

Sect. II. *De la culbute de l'Enfant pour naître suivant l'ordre naturel.* 90.
Art. XII. S'il y a des ſignes pour reconnoître ſi une Femme eſt groſſe d'une fille ou d'un garçon. 93.
Art. XIII. Des ſignes pour reconnoître ſi une femme eſt groſſe de jumeaux. 97.
Art. XIV. De l'aîné des Jumeaux. 101.
Art. XV. Juſqu'à quel âge les Femmes peuvent être fécondes. 105.

CHAPITRE II.

DE L'ACCOUCHEMENT.

Art. I. De la ſaignée des Femmes en travail. 115.
Sect. I. *Des cas où il eſt néceſſaire de faire ſaigner les Femmes en travail.* 116.
Sect. II. *Des cas où il ſeroit dangereux de ſaigner les Femmes en travail.* 117.
Art. II. Des lavemens aux Femmes en travail. 123.
Art. III. Des purgatifs aux Femmes en travail. 127.
Art. IV. De l'utilité & du danger de faire marcher les Femmes en travail. 129.
Art. V. De l'abus des Cordiaux pendant le travail de l'enfantement. 131.

Art. VI. De l'abus des bains de vapeurs dans le travail. 134.
Art. VII. Du danger de la trop grande raréfaction de l'air contenu dans la masse du sang, lors du travail. 135.
Art. VIII. Si l'enfant s'aide à sortir de la matrice. 137.
Art. IX. Si dans les cas des Jumeaux on doit toujours sans delai accoucher la Femme du second. 140.
Art. X. Si on doit toujours sonder la Femme en travail, lorsqu'elle a une rétention d'urine. 143.
Art. XI. Des dangers de la complication d'une hernie quelconque, avec le travail de l'enfantement. 148.
Art. XII. Des tumeurs dans la matrice ou le vagin, qui peuvent faire obstacle à l'accouchement. 151.
Art. XIII. Du travail compliqué de Carcinome au col de la matrice. 161.
Art. XIV. Remarques particulieres sur l'usage des Pessaires. 164.
Art. XV. De la méthode de délivrer les Femmes après l'accouchement, & des différentes précautions qu'exige cette opération, suivant les circonstances. 168.
Sect. I. Du temps pour faire à propos l'extraction du Placenta. 170.

SECT. II. *Des précautions les plus essentielles à prendre pour délivrer les Femmes lorsque le Cordon a été rompu, ou lorsque quoique entier, il n'est pas en état de servir à l'extraction du Placenta.* 187.
SECT. III. *Des méthodes les plus convenables pour procurer l'expulsion, ou pour faire l'extraction du Placenta des Fœtus abortifs, dans les premiers mois de la Grossesse.* 190.
ART. XVI. Des moyens de rémédier à la rétention d'urine après l'Accouchement. 193.
ART. XVII. Nouvelle application de ma derniere méthode, de porter des ligatures dans les lieux profonds. 198.

CHAPITRE III.

De quelques Maladies qui ne compliquent que trop souvent les Couches, &c.

ART. I. De la Saignée du pied aux Femmes en couche, lorsque dans la fiévre milliaire le cerveau s'engorge. 206.
SECT. I. *De la maniere dont les éruptions malignes se déclarent en suites de couche.* 207.
SECT. II. *Du traitement des éruptions malignes considérées comme fiévre putride au moins.* 217.

SECT. III. *Des fiévres putrides saus éruption.* 224.
ART. II. De la petite Vérole en suites de couche. 225.
ART. III. Parallele de la petite Vérole avec les éruptions malignes. 227.
ART. IV. Des diverses éruptions mixtes. 233.
ART. V. Des cloux auxquels sont sujettes les Femmes qui ont eû des éruptions en suites de couche. 235.
ART. VI. Des Purgatifs en suites de couche. 237.
ART. VII. De l'usage des Narcotiques dans les tranchées utérines. 241.
ART. VIII. De la Fiévre de lait. 251.
ART. IX. Du préjugé que, quand la Mere n'a point de tranchées en suites de couche, l'Enfant les a, *& vice versâ.* 255.
ART. X. Du préjugé que le lait chasse le lait. 257.



CHAPITRE IV.

Du choix des Nourrices & de l'allaitement des Enfans.

ART. I. Du choix des Nourrices. 264.
ART. II. De l'allaitement des Enfans. 283.
SECT. I. *De l'allaitement naturel & à son occasion de la suction & de la déglutition des Enfans à la mammelle.* 284.
SECT. II. *De l'allaitement des Enfans sans se servir du lait de femme.* 297.
ART. III. de l'usage de la bouillie pour les Enfans à la mammelle. 299.
ART. IV. Si on doit donner à tetter à l'Enfant autant qu'il le desire, ou si on peut le régler. 303.
ART. V. De l'abus de toujours changer une Nourrice à qui les régles surviennent pendant l'allaitement. 305.
ART. VI. Du préjugé que les Enfans nouveaux-nés renouvellent le vieux lait des Nourrices. 308.
ART. VII. Des cas où l'on doit changer de Nourrice. 311.
ART. VIII. Des précautions que l'on doit prendre pour habituer l'Enfant à une nouvelle Nourrice, si il a assez d'âge

pour s'être attaché à celle qu'il faut quitter. 313.
Art. IX. Jusqu'à quel âge l'enfant doit tetter. 315.
Art. X. Dans quel temps paroissent les dents *dites-de-lait*. 317.
Art. XI. De l'ordre dans lequel sortent les dents des Enfans. 319.
Art. XII. De la dentition ou germination des dents. 322.
Art. XIII. De la crasse de la tête des Enfans à la mammelle. 331.
Art. XIV. Des oreillons & de la chaîsie des petits Enfans. 335.
Art. XV. Sur le préjugé qu'il ne faut pas rogner les ongles des Enfans. 340.
Art. XVI. Sur la maniere d'emmaillotter les Enfans à la mammelle. 343.
Art. XVII. Du régime des Nourrices. 349.
Art. XVIII. Sur le sévrage. 351.

ERRATA.

Pages.	Lig.	
7.	5.	où *lisez* ou.
9.	11.	où, *lisez* ou.
50.	1.	Article III, *lisez* IV.
132.	2.	eucore, *lisez* encore.
150.	31.	angemens, *lisez* changemens.
151.	17.	faudroir, *lisez* faudroit.
153.	14.	tumenr, *lisez* tumeur.
161.	8.	urérine, *lisez* utérine.
191.	20.	nécessaite, *lisez* nécessaire.
207.	10.	accouchcment, *lisez* accouchement.
220.	4.	do s, *lisez* dois.
ibid.	5.	l apeau, *lisez* la peau.
ibid.	6.	qu echaque, *lisez* que chaque.
228.	15.	blancesshint, *lisez* blanchissent.
243.	5.	où, *lisez* ou.
250.	31.	lc, *lisez* le.
288.	7.	on, *lisez* ou.
302.	1.	;'ose, *lisez* j'ose.
333.	3.	uu, *lisez* un.
348.	9.	faire faire laver, *lisez* faire laver.

N. B. *Tous les Exemplaires de cet Ouvrage, ainsi que la Planche qui contient les Figures, seront paraphés par l'Auteur.*

ESSAI



ESSAI
SUR L'ABUS DES REGLES GÉNÉRALES ET CONTRE LES PRÉJUGÉS QUI S'OPPOSENT AUX PROGRÈS DE L'ART DES ACCOUCHEMENS.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA GROSSESSE.

LA Grossesse est une fonction naturelle mais pénible, puisqu'il est vulgairement passé en proverbe, que c'est une maladie de neuf mois, parce qu'il est très-rare de voir les femmes grosses se bien porter à tous égards depuis le commencement de leur grossesse jusqu'à la fin ; il est au contraire très-commun qu'elles soient souvent incommodées à raison de la grossesse, indépendamment de tout ce qui pourroit déranger leur santé dans tout autre état.

Il est donc bien nécessaire d'examiner non-seulement leurs incommodités de grossesse, mais encore comment on peut les dissiper le plus efficacement ; c'est pour y parvenir que je vais discuter les causes qui souvent produisent ces incommodités, & les moyens salutaires d'y rémédier ; je terminerai ce Chapitre par des questions relatives à la grossesse qui paroîtront peut-être plus curieuses qu'utiles, mais dont la solution peut néanmoins devenir quelquefois très-importante.

ARTICLE PREMIER.

Du régime de vie des Femmes grosses.

Un régime de vie aux femmes grosses leur est très-utile, en supposant qu'il soit possible ; dans le cas contraire il peut en résulter des inconveniens ; il paroît donc nécessaire d'examiner si l'on ne pourroit pas connoître quelques règles particulieres sur l'usage des alimens insalubres.

SECTION PREMIERE.

De l'utilité du régime de vie aux Femmes grosses.

Les femmes grosses sont si sujettes à des dégoûts singuliers qu'il semble être inutile de leur prescrire un régime : cependant

comme le mauvais régime dans tous les états ds la vie, eſt l'ennemi de la ſanté, & qu'il n'eſt que trop ordinaire que la ſanté ſoit altérée par la groſſeſſe ſeule, il ſemble donc qu'un régime ſalubre ſeroit plus néceſſaire dans cet état que dans tout autre : mais eſt-il poſſible ? c'eſt là la queſtion.

Si on conſulte les femmes ſur ce ſujet, elles répondent que non, ſoit parce qu'il y a de la réalité à quelques égards, ſoit parce qu'elles ne veulent pas ſe gêner, ſoit parce qu'elles ſont bien aiſes d'avoir ce prétexte pour s'abandonner à toutes ſortes de fantaiſies qu'elles avoient peut-être déjà avant d'être groſſes, mais dont elles auroient été honteuſes ſi on s'en étoit apperçu.

Comme je crois que pour peu qu'on veuille ſe prêter à ce que dicte la raiſon éclairée des principes de l'art de conſerver la ſanté, il ne devient pas inutile de donner quelques règles poſſibles à ſuivre, nous allons nous en occuper : nous ſuppoſons donc que les femmes groſſes peuvent ſuivre un régime ſalubre.

Le mot *ſalubre* a été conſacré de tous les temps pour exprimer la qualité bienfaiſante des alimens d'uſage ; mais qu'entend-t-on par les alimens d'uſage ?

Si on ne conſultoit que le terme générique, on auroit bientôt décidé que ce ſont des bonnes choſes ; cependant on n'en

feroit pas plus avancé ; car ce qui eſt bon aux uns, ne convient pas toujours aux autres, & alors cette épithéte *bon*, s'évanouit pour ceux-ci.

On ſait, par exemple, que les choſes reconnues unanimement bonnes, ne conviennent pas à tous les tempéramens, & à plus forte raiſon dans la groſſeſſe, qui ſemble ſi ſouvent changer la conſtitution primordiale, ſur-tout eu égard aux ſenſations : il faut donc ſur cela faire une appréciation qui ſerve de règle muable ſuivant l'exigence des cas ; d'ailleurs il faut auſſi avoir égard à la quantité, car il ne ſuffit pas de ne manger que de bons alimens, il en faut prendre ſuffiſamment & n'en pas trop prendre ; cette quantité abſtraite eſt relative au tempérament, aux beſoins, au climat, aux uſages & à quantité d'autres choſes qu'il faut ſavoir apprécier, ſans quoi un mauvais uſage de fort bonnes choſes pourroit devenir très-nuiſible.

D'où il réſulte que pour peu qu'on conſulte la raiſon aidée de bons principes de l'art de conſerver la ſanté, il ſera aiſé de décider qu'on doit preſcrire un Régime de vie aux femmes groſſes, ce qui nous a fait avancer qu'elles peuvent ſuivre un régime ſalubre ; mais afin de ne pas trop donner à l'affirmative dans cette propoſition, ſuppoſons le contraire.

SECTION II.

Des inconvéniens qui peuvent réſulter de ne pas ſuivre un régime ſalubre.

Si le régime ſalubre ne pouvoit pas être ſuivi, quels inconvéniens pourroient-ils en réſulter ?

Il faut pour rendre claire cette queſtion, commencer par établir dans quel ſens on doit prendre l'impoſſibilité de ſuivre un régime ſalubre ; ſans quoi il ſeroit très-difficile de décider quels ſeroient les inconvéniens qui pourroient en réſulter.

On peut conſiderer ce ſujet en deux ſens différens : ou le caprice en eſt la baſe, ou c'eſt une répugnance invincible : ſi c'eſt le caprice, on ne peut parvenir à le réformer qu'en étudiant le caractère ou la façon de penſer de la femme, lui inſpirant de la confiance par des raiſons miſes à ſa portée, mais ménagées ; ne cherchant qu'à vaincre ſa déraiſon par degrés, & pour ainſi dire ſans qu'elle s'en apperçoive, afin de la redreſſer peu à peu. On convient qu'il eſt difficile d'y réuſſir, parce qu'il n'eſt que trop malheureuſement paſſé en uſage de dire indiſtinctement qu'il faut que les femmes groſſes mangent de tout ce qui peut leur faire plaiſir ; c'eſt, comme on voit, abuſer de la règle générale & fomenter en conſéquence un préjugé dangereux.

Mais si la répugnance invincible vient de la nature qui se révolte des alimens qu'on veut la forcer d'accepter, il faut être alors assez judicieux pour ne pas lui faire violence ; car on a vû dans ces cas, que la nature sembloit sçavoir mieux que nous ce qui pouvoit lui faire le moins de mal ; en effet, combien ne pourroit-on pas citer d'exemples de femmes à qui les meilleurs alimens pris forcément, ont fait beaucoup de mal, tandis que bien d'autres mis dans la classe des insalubres, leur réussissoient à nous étonner. Il faut donc en pareil cas se dépouiller, pour ainsi dire, du savoir scolastique, pour se rendre à l'expérience individuelle ; mais que ce soit toujours, en ne perdant point de vue la distinction essentielle que nous avons d'abord établi, ensorte qu'à toute rigueur, si dans l'un & l'autre cas on n'a pas tout à fait réussi, on a évité du moins le plus grand mal, au lieu que si on a manqué de faire usage de nos conseils, on n'aura rien gagné & peut-être y aura-t-on perdu en dépitant la malade dans le premier cas, & la fatigant envain dans le second.

Voila en général les règles qu'on peut suivre à l'occasion de l'usage des alimens insalubres dans la grossesse ; règles que tout le monde pressent, mais que peu pratiquent.

ARTICLE II.

DE LA SAIGNÉE PENDANT LA GROSSESSE.

La ſaignée devient néceſſaire aux femmes groſſes ſuivant les circonſtances, elle leur eſt ſalutaire où nuiſible dans de certains cas, il y a d'ailleurs des précautions à obſerver, avant, pendant & après la ſaignée.

SECTION PREMIERE.

De l'uſage de la ſaignée pendant la groſſeſſe.

La règle générale preſcrit de ſaigner les femmes groſſes, à quatre mois & demi, à ſept mois, & à neuf mois, ce qui ſous-entend qu'il ne faut pas dans les cas ordinaires, ſaigner dans d'autres termes de la groſſeſſe.

Mais qu'eſt-ce qu'on a entendu par les cas ordinaires ? l'uſage nous apprend que c'eſt, quand une femme ſe porte bien à tous égards, & par conſéquent que c'eſt alors par pure précaution qu'on fait la ſaignée.

Si donc une femme eſt parvenue juſqu'à quatre mois & demi de ſa groſſeſſe ſans avoir été ſaignée, la routine conduira à faire ſaigner cette femme ; d'où il doit réſulter indubitablement des incommodités

en rompant l'équilibre qui régne entre les ſolides & les fluides, dans la bonne ſanté.

Voila déja un mauvais effet de la règle générale trop ſtrictement ſuivie ; mais il n'eſt pas le ſeul, puiſqu'elle en entraîne de toute néceſſité avec elle un ſecond, qui eſt de rendre ſuſpect l'uſage de la ſaignée avant quatre mois & demi, quoique fort ſouvent elle devienne très-néceſſaire avant ce terme.

Ce que nous venons de dire contre l'abus de la ſaignée fixée à la moitié du terme de la groſſeſſe, doit être appliqué aux ſaignées déſignées pour les ſeptieme & neuvieme mois.

On ne doit donc pas toujours ſaigner les femmes pendant leur groſſeſſe, puiſqu'il ne faut le faire que dans le cas où la ſaignée peut leur être utile ; il s'enſuit que l'on doit ſçavoir quels ſont ces cas, & quels ſont ceux où la ſaignée nuiroit.

SECTION II.

Des cas où la ſaignée eſt indiquée dans le courant de la Groſſeſſe.

La ſaignée eſt indiquée dans le courant de la groſſeſſe, 1°. Toutes les fois que la femme eſt très-ſanguine ; ce qu'on reconnoît aux règles abondantes hors de la groſſeſſe, à la ſolidité des chairs, au fort coloris

de la peau & ſur-tout à celui du viſage.

Si, avec ces ſignes de forte conſtitution & de bonne ſanté, la femme groſſe a bon apétit & qu'elle ne vomiſſe pas, elle ſera de bonne heure ſujette ſoit à des engourdiſſemens dans les mains avec roideur dans les doigts, ſoit à des péſanteurs de tête, des laſſitudes de tous les membres ſans avoir trop marché, ſoit auſſi à des envies de de dormir inaccoutumées, ſur-tout après les repas, où à des ſaignemens du nez, ſoit encore à des étourdiſſemens, des éblouiſſemens, ou à des étouffemens qui continuent long-temps après le repas, ou bien ſeulement à un goût de ſang dans la bouche.

Si donc dans une femme ſanguine, il ſe déclare quelques-uns de ces ſignes, n'importe dans quel temps de la groſſeſſe ils arrivent, il faudra ſaigner la femme, ſans quoi on riſqueroit la vie de la mere & celle de l'enfant.

Les femmes de la campagne & les gagne-deniers ſont ordinairement moins ſujettes à la pléthôre que les dames, parce qu'elles font beaucoup d'exercice, & qu'elles ſe nourriſſent d'alimens peu ſucculens ; d'où il réſulte qu'elles ont bien moins beſoin que les dames d'être ſaignées dans les cas ordinaires.

Cependant on nous oppoſe tous les jours ces exemples comme des argumens con-

cluans, c'eſt-à-dire, lorſqu'on répugne à la ſaignée que nous propoſons dans les cas néceſſaires ; ce qui prouve combien le préjugé a de force contre la raiſon.

2°. La ſaignée eſt auſſi indiquée dans les femmes groſſes qui ont quelques-uns des ſymptômes ci-deſſus expoſés, ſi elles ſont ménacées de faire fauſſe-couche, ſoit que la cauſe en ſoit connue, ſoit qu'elle ne le ſoit pas, ſur-tout s'il y a quelque écoulement de ſang, n'importe en quelle quantité.

3°. La ſaignée eſt encore indiquée lorſque quelques maladies inflammatoires ſe déclarent pendant la groſſeſſe.

N'ayant juſqu'à préſent fait aucune diſtinction de la ſaignée, c'eſt de celle du bras dont j'ai entendu parler ; je dirai préſentement que lorſqu'il ſe déclare une maladie inflammatoire, on doit encore commencer par ſaigner du bras.

Mais il ſe préſente ici naturellement une queſtion qui eſt de ſavoir, ſi dans le cas où la femme groſſe tombe dans une maladie aigue qui menace ſes jours, & pour laquelle la ſaignée du pied devient abſolument néceſſaire, comme dans les engorgemens du cerveau, ſi, dis-je, on peut la faire ſans courir riſque de faire accoucher la femme.

SECTION III.

De la ſaignée du pied, lorſque les Femmes groſſes ſont ménacées de périr par l'engorgement du cerveau.

La femme groſſe ménacée de périr par l'engorgement du cerveau, eſt dans le cas d'être ſaignée du pied, parce que ſi elle n'eſt pas à terme, ou dans un temps qui en approche beaucoup, on ne ſauvera pas l'enfant ſi on laiſſe périr la mere; & ſi elle eſt fort avancée dans ſa groſſeſſe, la ſaignée du pied peut devenir un moyen propre à ſauver l'un & l'autre.

La ſaignée du pied doit donc être quelquefois pratiquée dans la groſſeſſe & autant que l'urgence du cas le requerera, ſans qu'elle puiſſe bleſſer notre conſcience à aucun égard, & elle fera l'acquit des lumiéres de l'Artiſte. Il n'eſt que trop certain d'ailleurs que ſi les ſaignées du pied cauſoient toujours des fauſſes-couches, il n'y auroit pas autant de bâtards que l'on en voit.

On ne doit donc pas faire difficulté de ſaigner du pied les femmes groſſes qui en ont abſolument beſoin, & comme nous l'avons déja dit, autant de fois que cela deviendra abſolument néceſſaire, lorſque la tête eſt ménacée par des engorgemens

ſanguins, formant des attaques d'apoplexie & de convulſions idiopathiques, c'eſt-à-dire dont le ſiége eſt dans le cerveau & non ailleurs : mais comme il arrive ſouvent que la perſonne qui tombe dans cet état a l'eſtomach plein d'alimens qu'elle vomit, ce que l'on conſidére être une indigeſtion pour laquelle les ſaignées ne conviennent point ; je vais tâcher de diſſiper cette illuſion.

1°. Une perſonne qui tombe en apoplexie par engorgement ſanguin, vomit, fût-elle à jeun.

2°. Il en eſt de même de celles qui ont reçû des coups violens à la tête, ſoit qu'il y ait fracture au crâne, ſoit qu'il n'y ait que commotion au cerveau.

3°. Celles qui ſont attaquées d'apoplexie & celles qui ont reçû des coups violens à la tête, ſont dans le même cas, eu égard à l'engorgement du cerveau.

4°. La bonne Chirurgie preſcrit de ſaigner du pied ſans délai pour les coups de tête qui jettent dans l'aſſoupiſſement ou dans les convulſions, ſans s'embarraſſer ſi le malade a vomi ou non, & s'il a l'eſtomach vuide ou plein ; les momens ſont communément trop précieux pour ne pas ſe hâter d'adminiſtrer le ſecours le plus indiqué.

Pourquoi donc différeroit-on de ſaigner un apoplectique puiſqu'il ſe trouve dans le

même cas des coups violens à la tête, & que tous les deux vomissent à cause de l'engorgement extrême du cerveau, ou de l'épanchement fait dans cette partie ? Ce seroit en effet une erreur bien grossiére qui ne pourroit provenir que de ce qu'on prendroit l'effet pour la cause, en disant qu'une indigestion a fait tomber en apoplexie, au lieu de dire & d'affirmer que toutes les personnes qui tombent en apoplexie avec l'estomach plein ne peuvent pas digérer, & que la convulsion de l'estomach expulse tout au dehors & de bas en haut.

C'est donc mal à propos qu'on blâme tous les jours la saignée du pied dans l'apoplexie, puisque c'est ce formidable accident qui est la cause du vomissement des alimens, s'il y en a dans l'estomach, & que ce vomissement est un effet commun de l'engorgement du cerveau. Tout ce que je trouve de différent dans l'état comateux de cause interne, avec celui de cause externe, c'est que le premier indique les vomitifs & que le second n'en indique point, quoiqu'il reste dans l'un & dans l'autre des dispositions au vomissement.

La saignée du pied est donc bien indiquée pour les femmes grosses qui sont tombées en apoplexie, quoiqu'elles aient vomi leurs alimens avant la saignée ou qu'elles viennent à les vomir après son évacuation.

Mais comme il y a des femmes qui ont alors des convulſions, & qu'il y en a d'autres qui peuvent être en convulſions ſans être en apoplexie ; nous allons diſtinguer ces deux cas.

SECTION IV.

De la ſaignée du pied, lorſque les Femmes groſſes tombent en convulſions.

Doit-on ſaigner toutes les femmes groſſes qui tombent en convulſions ? Pour décider cette queſtion, il faut bien diſtinguer les convulſions dont les femmes groſſes, qui ne ſont pas encore parvenues près de la fin de leur terme, peuvent être attaquées; car il y en a qui ont leur ſiége au cerveau, & d'autres ailleurs.

Dans le premier cas il n'y a pas à balancer, au lieu que dans l'autre on pourroit faire très-mal de prendre ce parti : cette diſtinction eſt donc des plus eſſentielles.

Il y a, en effet, quelquefois des femmes groſſes qui ont des vapeurs convulſives très-effrayantes & en qui la ſaignée du pied ſeroit très-mal placée, de même que l'émétique ; j'ai trois exemples de cette nature & très-frappans, mais un d'entr'eux qui eſt des plus ſinguliers, & connu de tant de monde que je penſe n'avoir pas beſoin de citer perſonne pour être crû.

Mad^e^. D****. devint groſſe vers la fin du mois de Juillet ou le commencement d'Août 1757 ; elle eut peu de jours aprés la conception, des crachemens qui augmentérent conſidérablement ; je lui conſeillai de légers abſorbans, qui n'empêcherent pas l'abondance de la pituite ; il ſe joignit à ce crachement fréquent, nommé Ptyaliſme, de l'étouffement pour lequel je fis faire une ſaignée du bras, ce qui avoit pluſieurs fois réuſſi en 1755, lors de la groſſeſſe précédente de cette Dame, qui avoit eu beaucoup d'étouffemens, mais ſans convulſions.

Quelques jours après la ſaignée, la Dame eût une petite attaque de vapeurs avec convulſions, qui dura près d'une heure ; elle commença par de l'étouffement & finit par des baillemens.

Cette attaque ſe répéta le lendemain de la même manière, prit à la même heure & dura un peu plus que la veille.

Les accès continuérent à ſe répéter tous les jours ſuivans de la même façon & devenant journellement de plus longs en plus longs.

Vers la moitié du terme de la groſſeſſe, il ſurvint un ſecond accès ſix heures après le premier, celui-ci ayant cinq ou ſix heures de durée ; le ſecond, comme le premier de tous, fût d'abord en augmentant tous les jours, tandis que l'autre continuoit de s'al-

longer : enfin dans le huitieme mois les deux accès ſe joignirent au point que ſur la fin, ils ne donnoient que ſix heures de relâche ſur vingt-quatre ; la fin de chaque accès étoit ſuivie de ſueur, de fatigue extrême & de ſommeil.

On a employé, mais ſans ſuccès, tout ce que la Médecine paroît avoir de plus indiqué pour combattre ces accidens ; il n'y a eu que les ſaignées du bras, faites dans le commencement qui ont d'abord éloigné les accès, enſuite elles n'ont fait que les adoucir, mais de ſi peu de choſe qu'on a abandonné ce parti ; les bains domeſtiques, les légers évacuans, les antihyſtériques, les calmans de toute eſpèce ont été employés infructueuſement.

Enfin après avoir fait uſage de tous ces moyens, on prit le parti de les ſupprimer, & on ne s'apperçut pas que cette inaction changeât rien au train de la maladie ; elle alla toujours ſon chemin juſqu'au moment de l'accouchement qui arriva quinze jours ou environ, ſeulement plutôt que la fin du neuvieme mois : l'enfant vint en vie & foible à tous égards ; il a néanmoins continué de vivre & vit encore.

Ce fait a été accompagné de trop de circonſtances ſinguliéres pour les paſſer ſous ſilence ; je vais les détailler ſommairement d'après le Journal que j'en ai fait, d'autant plus

plus que la nature de cette eſpèce de convulſions a des choſes qui lui ſont particuliéres ; je les avois déjà vû en plus grande partie dans deux femmes du Peuple, & comme il me paroît que ces ſingularités n'ont été décrites par perſonne je vais en faire part.

1°. Il n'y avoit dans cette maladie que les muſcles pleins qui étoient en convulſions, aucuns de ceux que l'on nomme creux n'en étoient affectés; en effet, le mouvement du cœur étoit régulier, quoiqu'accéléré, il n'y avoit point de vomiſſement, ni d'envies de vomir, point de colique; les urines & les excrémens n'étoient point ſollicités à ſortir pendant tout le temps que duroient les accès, ces fonctions animales s'exécutoient naturellement à tous égards dans le relâche, & leur réſidu étoit comme dans la meilleure ſanté.

Il ne paroiſſoit pas non plus ſe rien paſſer d'extraordinaire du côté de la matrice, puiſqu'outre que la malade ne s'eſt jamais plaint de cette partie, il n'en ſortoit rien & au relâche l'enfant faiſoit ſentir ſes mouvemens.

2°. Le cerveau n'étoit nullement affecté pendant le temps de l'accès, la malade jugeoit de tout, on voyoit qu'elle s'occupoit des plus grandes comme des plus petites attentions pour les aſſiſtans, ce qu'elle don-

noit à connoître du mieux qu'elle pouvoit par des ſignes : je lui ai vû prendre pluſieures fois du tabac aux riſques de ſe donner des coups de poings ſur le viſage ; elle prenoit à la vérité les inſtans où les mouvemens convulſifs des bras étoient les moins violens, comme auſſi pour parvenir à boire quelque peu d'eau qu'elle avaloit avec beaucoup de difficultés, parce que la déglutition ſe faiſoit avec peine.

3°. Chaque accès prenoit, comme nous l'avons déjà dit, par de l'étouffement accompagné de baillemens incomplets, enſuite les muſcles du cou & ceux des bras entroient en ſecouſſes convulſives, en même temps la malade commençoit à avoir un ton de voix plaintif qui ſuivoit les ſecouſſes de la tête qui, dans un temps étoit ſecouée de droite à gauche, puis dans un autre, de gauche à droite, mais avec une régularité ſinguliere, la bouche étoit alors fermée.

4°. Après un quart d'heure ou environ de cet état, il arrivoit un moment où la reſpiration étoit ſuſpendue, tout le corps ſe roidiſſoit, tantôt en ligne droite, tantôt courbée en arriére, ce qui duroit quelques ſecondes & finiſſoit tout à coup pour rentrer dans le premier etat, mais en pouſſant, la bouche très-grande ouverte, un cris extrêmement fort & perçant, ſuivi de

quantité d'autres, ſemblables à des hurlemens ſi terribles qu'en ſortant de chez la malade je me ſuis ſouvent trouvé comme ſi j'allois devenir ſourd.

5°. Cet état qui duroit conſtamment quinze ou vingt minutes, s'interrompoit par une nouvelle ſuſpenſion de la reſpiration qui finiſſoit à ſon tour ; la malade s'arquoit en arriére & devenoit roide comme une barre de fer, puis tout à coup ſe jettoit en devant, en frappant avec célérité de ſes mains ſur ſes cuiſſes, ou dans d'autres mains qu'on lui préſentoit pour éviter qu'elle ne ſe fît mal.

6°. Alors les branlemens de tête, tantôt à droite, tantôt à gauche, recommençoient avec les dents ſerrées & le ton plaintif juſqu'à une nouvelle ſuſpenſion, laquelle étant ceſſée, la contraction en devant, le battement des mains & les hurlemens recommençoient, pour durer à peu près le même temps ci-deſſus marqué, pendant lequel la malade mettoit de temps en temps une de ſes mains & quelquefois toutes les deux, derriere elle ſur la region des reins ou des lombes ; elle faiſoit ce mouvement ſur-tout chaque fois qu'elle s'arquoit en arriere & en s'élevant de deſſus ſon ſiége.

7°. Ces alternatives ſe répétoient tous les jours ſans interruption plus ou moins de fois ſuivant que les accès étoient plus

ou moins longs ; enforte que fur la fin de la groffeffe ils étoient très-multipliés quoique d'égale durée à peu près, mais parce qu'alors la durée totale des accès étoit extrêmement longue, puifqu'elle a été jufqu'à dix-huit heures de fuite en vingt-quatre, comme nous l'avons déjà dit.

8°. La fin de chaque accès s'annonçoit d'abord par une difpofition au baillement, enfuite par des baillemens incomplets, & ils ne finiffoient entiérement qu'après que la malade avoit fait plufieurs baillemens bien complets ; mais fi-tôt que la difpofition à ces baillemens commençoit, l'accès commençoit auffi à s'adoucir.

9°. On a remarqué que chaque accès de convulfions revenoit tous les jours fi réguliérement à la même heure qu'on a éprouvé mainte-fois que telle ou telle montre avançoit ou retardoit fur le méridien, tant le période ou le paroxyfme revenoit réguliérement.

10°. Il faut obferver que quoique la Dame, qui fait le fujet de cette Obfervation, n'ait pas eû des convulfions dans fa premiere groffeffe, elle avoit été très-incommodée des étouffemens qui, dans la feconde groffeffe, ont précédé les convulfions & l'accès de chacune d'elles.

11°. Que les faignées faites dans l'une & l'autre groffeffe l'avoient toujours fou-

lagé des étouffemens pour un tems plus ou moins long.

12°. Que, quoique ce fût quelque temps après la premiere ſaignée que cette Dame fût attaquée de convulſions, il n'eſt pas probable que cette opération ait été la cauſe déterminante des convulſions, puiſque toutes les ſaignées qui ont été faites dans le courant de la premiere groſſeſſe il n'y eut point de convulſions, & que pendant celui de la ſeconde, elles ont toujours éloigné ou adouci l'accès ſuivant.

13°. Je ne dois pas omettre que lorſque le travail de l'enfantement commença, la malade étoit en convulſions depuis pluſieurs heures, & que dès la premiere douleur les convulſions commencerent à s'adoucir & continuerent à en faire autant, à proportion que les contractions utérines augmentoient, en ſorte que plus les douleurs de l'enfantement devenoient fortes, moins les mouvemens convulſifs l'étoient ; ceux-ci finirent totalement vers le milieu du travail qui ne dura que deux heures, de manière qu'il y avoit une heure ou environ que les convulſions étoient finies lorſque l'enfant ſortit.

J'avois prédit ce phénomene pluſieurs mois à l'avance, en diſant que s'il falloit s'en rapporter à ce que j'avois déjà vû arriver deux fois en ſemblables circonſtances,

il y avoit lieu d'eſpérer que la Dame arriveroit à ſon neuvieme mois, qu'elle accoucheroit d'un enfant en vie, & que ſi elle étoit dans un de ſes accès de convulſions lorſque le travail ſe déclareroit, elles ceſſeroient avant que l'accouchement ſoit terminé. Ce pronoſtic a paru ſi hazardé aux gens de l'art que pluſieurs d'entr'eux qui m'honorent de leur amitié, me témoignerent qu'ils étoient fachés que j'eus tant avancé, quoiqu'avec quelque ſorte de reſtriction.

14°. Les ſuites de couche de cette Dame ſe ſont paſſées auſſi heureuſement que ſon accouchement juſqu'au quarantieme jour que les règles ſe diſpóſoient à percer; il y eut alors un accès de vapeurs avec convulſions, ſemblable en tout à ceux qui avoient paru dans la groſſeſſe, mais il ne fut que d'une heure & demie: cet accès ſe répéta le mois ſuivant, il fut déterminé par la même cauſe que le mois précédent; la malade avoit d'ailleurs beaucoup de peine à ſe ſoutenir ſur ſes jambes, & l'épine avoit conſidérablement perdu de ſa fermeté naturelle, en ſorte qu'à l'aide des bras étrangers cette Dame ſe traînoit, mais très-courbée en devant, comme ſi elle eût été paralitique depuis les reins juſqu'à la plante des pieds.

Cet état détermina les Officiers de ſanté

de la malade de l'envoyer à Plombieres y prendre les eaux minérales, elles furent employées de toute manière & avec le plus grand ſuccès ; en effet les règles s'étoient rétablies ſans orage, ce qui ſembloit annoncer une guériſon d'autant plus parfaite, que cette Dame, après avoir été obligée de marcher avec des béquilles, n'en eut plus beſoin ; mais la veille de ſon départ il lui ſurvint inopinément un nouvel accès ſemblable en tout aux précédens, c'eſt-à-dire, à ceux qui lui étoient arrivés depuis ſa couche, qui cependant n'eût aucune ſuite.

Cette Dame eſt revenue à Paris en bonne ſanté, elle a eu encore de temps à autre quelques accès, je lui en ai vû pluſieurs déterminés par de très-petits chagrins inopinés dont qui que ce ſoit ne peut ſe flatter d'être à l'abri ; d'où il eſt aiſé de conclure que la cauſe de cette maladie n'eſt pas encore détruite, ce qui donne lieu de craindre que ſi cette Dame redevenoit groſſe, elle ne retombe dans un état ſemblable à celui où elle a été pendant preſque toute ſa groſſeſſe ; cette crainte d'ailleurs eſt d'autant mieux fondée qu'on en a des exemples en des perſonnes qui vivent encore, ce que l'on a découvert à force de faire des perquiſitions pour ſavoir quels ſeroient les moyens les plus propres à rémédier à cette maladie, mais on en eſt reſté là.

L'enfant qu'on a eu beaucoup de peine à élever, étoit presque toujours du plus ou du moins valétudinaire, il a été pendant un temps assez long dans le nouage où il étoit ménacé de périr d'une hydrocéphale; l'usage de l'infusion de Garance & l'extrait de cette plante l'ont tiré de ces deux états. C'est le premier enfant que j'aie vu se tirer d'une hydrocéphale bien constatée, non-seulement par le volume très-augmenté de la tête, mais aussi par l'écartement considérable des sutures de toute la boëte osseuse qui compose le crâne. La mere & l'enfant se portent bien aujourd'hui, ce qui met le comble à la réussite & à la surprise que produit naturellement le concours de tous ces phénomenes.

Nous terminerons cette Section par faire remarquer que si on eût saigné du pied la Dame qui fait le sujet de l'Observation dont nous venons de faire part, on auroit pû faire une grande faute, parce qu'il est plus que vraisemblable, que le siége d'où partoient toutes ces convulsions étoit à la matrice, & ce qui semble le prouver est que ces mêmes convulsions qui avoient cessé tant qu'il y eut des écoulemens de couche, ont reparu à l'approche des règles suivantes & même de plusieurs autres. Il est donc comme démontré qu'en pareil cas la Saignée du pied n'est point indiquée, & c'est

ce que nous avons voulu prouver d'une part, & de l'autre qu'elle devient absolument nécessaire lorsque les convulsions ont leur siége immédiat au cerveau.

SECTION V.

Des cas où les saignées sont nuisibles dans le courant de la grossesse.

Les Saignées seroient nuisibles à une femme grosse, n'importe dans quel temps de la grossesse.

1°. Si cette même femme perd peu de sang pendant ses règles habituelles, ou que le sang en soit pâle & glaireux.

2°. Si cette femme est décolorée, bouffie, que ses urines soient en petite quantité & rousses ou bien briquetées.

3°. Si la femme est dégoûtée depuis longtemps, mange peu, ou vomisse souvent les alimens peu de temps après les avoir pris.

4°. S'il y a du dévoiement, du ptyalisme ou du crachement considérable de pituite sur-tout à jeun.

5°. S'il y a de l'amertume à la bouche & que la langue soit chargée, ou qu'il y ait des rots aigres ou nidoreux, c'est-à-dire puants.

6°. Enfin s'il y avoit de la jaunisse, comme cela arrive souvent dans les corps ca-

cochymes, ce ſeroit aux purgatifs & aux médicamens qui pouſſent les urines qu'il faudroit avoir recours & non pas aux ſaignées.

Les purgatifs doivent être donnés avec beaucoup de ménagement aux femmes groſſes dans la crainte de leur exciter des tranchées dans les boyaux, & que ces tranchées ne déterminent le travail de l'enfantement avant le terme ; on ne doit point par ces raiſons faire uſage des hydragogues qui, dans d'autres états pourroient être ſalutaires. Je donne ordinairement de la manne à la doſe de deux à trois onces dans un véhicule arbitraire, comme de l'eau commune, ou une infuſion de feuilles de chicorée ſauvage verte, ou du petit lait, dans leſquels on fait fondre un gros ou deux de quelque ſel neutre, comme le végétal.

Il y a des femmes qui vomiſſent la manne, je fais prendre à celles-là une once de ſel de ſeignette ou d'ebſom dans une pinte d'eau commune diſtribuée par verrées de quart d'heure en quart d'heure, en ſe promenant chez-elles, afin d'en faciliter l'effet; beaucoup de perſonnes s'en trouvent très-bien, comme auſſi de prendre de temps en temps, pendant pluſieurs jours de ſuite, dix ou douze grains de bonne rhubarbe en poudre, entre deux petites tranches de pain, dans la premiere cuillerée de ſoupe

du diner, ou bien le ſoir en ſe couchant demie once de caſſe cuite à la fleur d'orange en bol enveloppé dans du pain-à-chanter.

Je ne dois pas omettre qu'il eſt très-prudent de purger les femmes groſſes & même pluſieurs fois dans les derniers mois de leur groſſeſſe, à cauſe des indigeſtions auxquelles elles ſont alors très-ſujettes ; d'ailleurs on a remarqué que cette méthode rend les ſuites de couche des femmes ſédentaires beaucoup plus franches que lorſqu'on néglige cette précaution. Je préfére dans le dernier mois l'uſage de la tiſane royale laxative à tout autre purgatif, agiſſant plus efficacement & ſans tranchées, au moins ordinairement.

Je crois devoir parler ici d'un médicament devenu fort à la mode & très-anciennement connu ſous le nom de Magneſie blanche, que M. Petit premier Médecin de S. A. S. Mgr. le Duc d'Orléans a mis en vogue, & avec lequel il purge depuis quelque tems preſque toutes les perſonnes qu'il fait inoculer.

La magnéſie eſt une terre preſque ſoluble tirée de l'eau-mere ; l'eau-mere eſt une matiere graſſe lexiviale qui reſte après les diverſes lotions des matieres propres à produire le ſalpêtre, lorſqu'après l'ébulition & les criſtaliſations du nitre, il n'eſt plus poſſible que rien ſe criſtaliſe.

On prend cette liqueur lexiviale ; on la fait évaporer jusqu'a parfaite ſiccité, enſuite on la calcine à feu ouvert juſqu'à ce que la matiere ne fume plus du tout, alors on la laiſſe refroidir couverte, de crainte que l'air ne l'humecte, on la réduit enſuite en poudre, mais promptement par la même raiſon, puis on dulcifie cette poudre ſuivant les règles de l'art chimique, &c.

Lorſque la magnéſie blanche eſt bien préparée, elle eſt d'un blanc parfait, ſans aucune odeur ni ſaveur, elle ſemble ſe fondre preſque toute quand on la met dans la bouche.

Le meilleur véhicule pour la prendre eſt le lait d'amandes douces ou de bon orgeat, & la meilleure façon de l'y fondre eſt d'avoir de l'eau bonne à boire que l'on fait bouillir, & ſi tôt qu'elle eſt bouillante on en jette une cuillerée ſur la magnéſie qu'on a mis dans un vaiſſeau propre à ſouffrir cette chaleur ; on remue cette poudre avec une cuillier, on épanche dans un autre vaiſſeau ce qui s'eſt diſſout, on remet une autre cuillerée d'eau bouillante ſur ce qui eſt reſté de poudre à diſſoudre, pour répéter ce qui vient d'être dit, & enfin une troiſieme cuillerée, &c. Ce qui ſuffit ordinairement pour extraire tout ce qu'il y a de diſſoluble dans la magnéſie, on jette ce qui n'a pû ſe diſſoudre, enſuite on mêle

les trois cuillerées dans la verrée de lait d'amandes ou d'orgeat ; ce qui le tiédit, & on l'avale tout de ſuite ; on laiſſe au fond du gobelet le peu de magnéſie qui pourroit s'y être dépoſé en s'y précipitant, ce n'eſt pas que cette matiere ſoit dangéreuſe à avaler, mais il eſt diſgracieux de ſentir dans ſa bouche comme une eſpèce de ſable qu'on croque entre ſes dents.

La doſe de la magnéſie dont nous venons de parler eſt ſubordonnée aux circonſtances que nous allons détailler d'après notre propre expérience. Les doſes peuvent aller depuis un gros juſqu'à une once, une once & demie, & même à deux onces, mais je puis avertir préliminairement que je n'ai encore vu aucun cas où ce médicament ait procuré de la péſanteur à l'eſtomach, ni de tranchées quelconques, il eſt ſeulement un peu lent à agir, mais auſſi lorſqu'il a commencé, il continue ordinairement ſon effet d'autant plus de temps qu'il en a été à ſe mettre en mouvement, ce qu'il eſt néceſſaire de ne point perdre de vue, afin de ne pas purger plus long-temps qu'on ne voudroit, ſur-tout pour les perſonnes peu robuſtes & qui ont ſouvent beſoin de réparation.

Pour les femmes groſſes je conſeille la magnéſie à la doſe d'une demie once ſeulement le ſoir en ſe mettant au lit, ayant

obſervé d'avoir peu ſoupé, & d'avoir fait uſage d'un lavement dans la journée ; le lendemain matin au reveil on prend pareille doſe de magnéſie que la veille, (ſi la premiere n'a pas encore agi), ce qui ſuffit quelquefois pour être paſſablement purgé dans la journée, & en cas qu'on ne l'ait pas été du tout ou que peu, la Dame prend un lavement dans l'après midi, ce qui aide l'effet du médicament ; ſi enfin on n'eſt pas ſatisfait de la médecine, on recommence à en prendre le ſoir & le lendemain matin pareilles doſes & de la même maniere : très-rarement cela manque-t-il ſon coup, & en ſuppoſant à toute rigueur qu'il l'ait manqué, on peut être aſſuré qu'il n'en réſulte aucun mauvais effet, on peut d'ailleurs la déterminer à purger par l'uſage de quelques gros de ſel de ſeignette fondu dans de l'eau bonne à boire.

Pour les femmes en couche, je me conduis de la même maniere lorſqu'il eſt temps de les purger & que cela devient néceſſaire ; j'en fais autant pour celles qui viennent de relever de couche, j'augmente quelquefois alors la doſe du médicament ſuivant & comme il avoit agi dans le cours de la couche, mettant quelquefois cinq à ſix gros à chaque fois, ce qui fait alors environ une once & demie tant le matin que le ſoir ; d'autres fois je diminue les doſes ſuivant les occurrences.

Pour les enfans en bas âge, les doses doivent être toutes réduites à la moitié de celles des adultes en commençant par deux gros.

Je dois faire observer, 1°. que je n'ai fait faire usage d'aucune magnésie que de celle de la composition de M. Petit.

2°. Qu'il est nécessaire de ne pas oublier que ce médicament est très-sujet à s'humecter lorsque l'air le frappe, & que si on en veut garder quelque temps, il faut qu'il soit renfermé dans des vases bien secs & bien bouchés, afin qu'il ne contracte point de mauvaises qualités. D'ailleurs on a remarqué que l'air le grumelle, & que lorsqu'il a été grumellé, il se dissout moins parfaitement qu'auparavant.

3°. Que cette poudre n'ayant ni couleur ni saveur, ni odeur, & ne pésant jamais à l'estomach, est d'une grande ressource pour les femmes grosses qui ont besoin d'être purgées, & qu'on sait être si sujettes aux nausées & aux vomissemens, ne donnant d'ailleurs jamais aucunes tranchées, elle leve les inquiétudes que les autres médecines produisent quelquefois.

4°. Ce médicament réussit très-bien dans les suites des indigestions acides, car étant un absorbant, & par conséquent alkalin, il neutralise les acides des premieres voies & les charie par les inférieures en calmant

les tranchées inteſtinales s'il y en a : c'eſt par la même raiſon que ce médicament eſt d'un grand ſecours pour les enfans en bas âge, ſur-tout ceux qui ſont à la mammelle, dont la tranſpiration aigre annonce l'acide dominant partout, il a d'ailleurs l'avantage de n'être refuſé d'aucun, ſur-tout ſi il eſt fondu dans l'orgeat : au ſurplus je ne connois pas de meilleur abſorbant, car la plûpart des terreux qu'on donne ſous ce nom pour éviter les convulſions en mortifiant, dit-on, l'acreté des acides, ſont très-ſujets à produire la conſtipation, accident redoutable dans les enfans en bas âge, au lieu que la magnéſie tenant le ventre libre devient par cette raiſon un excellent prophylactique.

5°. J'oſe dire m'être ſervi avec un très-bon ſuccès de la magnéſie blanche en ſuites de couche compliquées de fiévre périodique & d'hémorragie utérine qui accompagnoient les accès, agiſſant ſans doute d'une part comme aſtringent à la maniere de tous les médicamens terreux & d'autre part en s'alliant à la matiere febrile qui pouvoit ſe trouver dans les premieres voies & l'entraînant au dehors par les ſelles.

6°. J'ai fait prendre de ce médicament à des nourrices malades, dont les unes ont conſervé leur lait, & d'autres l'ont perdu paiſiblement ; de celles-ci la plupart ſe ſont rétablies

très-promptement, & des autres, plusieurs ont continué d'allaiter leurs nourrissons qui de leur côté se trouvoient très-bien du remede que prenoient leurs nourrices.

On vient de voir dans cette Section & dans les précédentes les cas où les saignées sont nécessaires aux femmes grosses & ceux où elles seroient nuisibles, & à cette occasion nous avons traité des circonstances où les purgatifs doivent être préférés, & enfin quelques-uns de celles où ils sont indispensables ; nous allons parler dans la Section suivante des cas où il faut faire usage des uns & des autres de ces secours.

SECTION VI.

Des cas mixtes aux deux précédens.

Les règles particulieres que nous venons d'établir dans les cas précédens, étant des appréciations de la règle générale quoique très-bonnes, devenant des règles générales secondaires, ont leurs exceptions particulieres auxquelles il faut absolument avoir égard, sans quoi il ne seroit pas impossible de se tromper quelquefois en les suivant trop à la lettre.

Il y a, par exemple, des bouffissures qui exigent la saignée & d'autres la purgation ; il y en a aussi d'autres où l'un & l'autre de ces remedes y sont nécessaires ; je m'explique.

Si les ſignes de la plénitude ſanguine ont précédé la bouffiſſure pure & ſimple, la ſaignée facilite le dégorgement des petits vaiſſeaux dans les gros, par la diminution des réſiſtances de la part de ceux-ci, & dès-lors la bouffiſſure ſe diſſipe ou diminue ſeulement ; ſi elle ſe diſſipe entiérement, une ſaignée ſuffira juſqu'à ce que la bouffiſſure recommence par la même cauſe, & alors la ſaignée redevient néceſſaire.

Si la bouffiſſure ne s'eſt diſſipée qu'en partie, une ſeconde ſaignée faite à peu de diſtance de la premiere ſuffit ordinairement pour diſſiper ces ſortes de bouffiſſures.

Si au contraire la bouffiſſure n'eſt point précédée de la plénitude ſanguine, mais humorale, il faut bien ſe donner de garde de faire des ſaignées parce qu'elles ne feroient qu'augmenter le mal, excepté cependant qu'il ne ſe déclarât de la fiévre, auquel cas il devient quelquefois indiſpenſable de commencer par avoir recours à la ſaignée avant que d'en venir aux purgatifs, qui doivent être répétés ſuivant l'exigence des cas, & pour leſquels on ne peut ſe diſpenſer de conſulter un Officier de ſanté afin qu'il dirige le tout ſuivant les occurrences.

Il y a encore une ſorte de bouffiſſure qui attaque quelquefois les femmes groſſes, & qui peut ne point venir ni de l'une ni de l'autre des cauſes que nous venons d'expo-

ſer ; celle-ci ſe déclare rarement avant la moitié ou les deux tiers de la groſſeſſe ; les femmes groſſes de deux enfans y ſont ſujettes, il faut néanmoins rapporter ce cas à une des deux claſſes que nous en avons fait pour ſoulager ces femmes ; mais il faut s'attendre que comme la groſſeſſe peut alors être elle ſeule la cauſe principale de cet état, la bouffiſſure ne ſe diſſipera entiérement qu'après l'accouchement.

Après avoir prouvé invinciblement, 1°. Qu'il ne faut pas toujours ſaigner les femmes groſſes pendant leur groſſeſſe ; 2°. Que quand cela eſt néceſſaire, il ne faut le faire qu'en ſuivant les indications ; 3°. Que le nombre & l'eſpece des ſaignées doit être fixé par ces mêmes indications & non pas par une routine aveugle toujours deſtituée de tous principes conſéquens ; Nous dirons que quant à la quantité de ſang qu'il faut tirer par chaque ſaignée, elle doit être réglée ſur l'état de la malade & de la maladie, & que c'eſt à la ſagacité des perſonnes éclairées qui conduiſent les femmes groſſes dans ces cas épineux qu'il faut s'en rapporter, ne pouvant faire ſur cette matiere que des règles trop vagues pour pouvoir fonder ſur elles le ſalut de la mere & celui de l'enfant.

SECTION VII.

Des précautions à obſerver avant, pendant & après la Saignée.

Il y a des précautions à prendre avant de ſaigner une femme groſſe, & pour ſe décider ſur cet objet il eſt néceſſaire de diſtinguer le cas de la complication maladive, de celui ou la plénitude ſanguine eſt ſeule l'indication de la ſaignée.

Dans la premiere circonſtance, c'eſt la nature du cas qui ſe préſente qui doit dicter ce qu'on aura à faire, ainſi nous remettons ce point à la judiciaire des perſonnes qui ſeront appellées dans ces circonſtances.

Quant aux précautions que l'on a à prendre avant que de ſaigner une femme groſſe dans la réplétion ſanguine, la plus eſſentielle & preſque l'unique, eſt de s'aſſurer que la digeſtion ſoit finie & que l'eſtomach ne ſoit plus chargé de ſon réſidu, c'eſt ce qui me fait préférer la ſaignée du matin à celle du ſoir, & pour cette même raiſon, je conſeille de prendre un lavement la veille & de peu ſouper.

Je recommande non-ſeulement pendant la ſaignée que la femme ſoit dans ſon lit & à plat, mais encore qu'elle garde cette attitude une heure au moins après la ſaignée, parce que j'ai vû, faute de cette

précaution, ſurvenir des foibleſſes inquiétantes & même ſuivies de fauſſe-couche, ſinon ſur le champ, au moins quelques jours après; & avoir l'injuſtice d'attribuer à la ſaignée ce qui appartenoit à l'imprudence n'importe de qui, mais qui en étoit la cauſe eſſentielle.

Pour ce qui eſt des précautions qu'il convient de prendre après la ſaignée, il y auroit beaucoup de choſes à dire ſi on vouloit être rigide obſervateur des uſages minutieux, & rien du tout ſi on mépriſoit l'expérience réflechie : mais pour nous éloigner de ces deux excès & nous rapprocher de la raiſon, je vais expoſer à l'aide des lumieres que j'ai acquis par la pratique, quelques règles générales que je crois bonnes à ſuivre.

1°. Les femmes de la campagne & les gagne-deniers en manquant à certaines précautions, courent en général moins de riſque que celles qui ſont ſédentaires.

2°. Il faut prendre plus de précautions dans la premiere groſſeſſe que dans les autres, non pas que je blâme ces mêmes précautions dans les groſſeſſes ſuivantes, mais parce que, quand on fait des tentatives de cette nature, on ne ſauroit les faire avec trop de prudence.

3°. Le lendemain qu'une femme groſſe a été ſaignée par raiſon de plénitude ſanguine

ſeulement, elle riſque moins que la veille en ſuppoſant que la cauſe déterminante de la ſaignée n'ait point de complication.

4°. Cependant moins la femme eſt avancée dans ſa groſſeſſe, plus elle doit prendre de précautions après la ſaignée parce qu'alors les révolutions ſont plus à craindre.

5°. Par la raiſon oppoſée, plus la femme approche du terme naturel de l'accouchement, moins elle court de riſques de ſe relâcher un peu des précautions ſuſdites; ceci ne doit tomber que ſur le nombre des jours dont nous allons parler dans un moment, & non pas ſur les premieres vingt-quatre heures après la ſaignée.

6°. On ne ſauroit prendre trop de précautions après la ſaignée qui a été faite pour remédier à une menace de fauſſe-couche, car la règle générale des neuf jours n'eſt que trop ſouvent fautive à plus d'un égard; ce n'eſt pas parce que la femme a été ſaignée qu'on doit être attaché aux précautions néceſſaires, mais parce que la ſaignée a été faite pour éviter l'accident dont on eſt menacé. Cela eſt ſi vrai que quand bien même dans l'accident il y auroit contre-indication pour la ſaignée, il ne faudroit pas moins prendre des précautions comme ſi elle avoit été faite, cependant à proportion de la gravité du cas, & c'eſt l'affaire de la ſagacité à régler le plus ou le moins

de precautions à prendre & à en preſcrire la durée.

7°. Dans le cas de la plénitude ſimple, c'eſt-à-dire, ſans aucunes menaces de fauſſe-couche, que par cette raiſon les Dames doivent reſter dans le premier temps trois jours au lit, trois autres jours ſur leur chaiſe longue & les trois derniers ſans monter ni deſcendre d'eſcaliers, &c.

8°. Dans le ſecond temps, qui eſt après la moitié du terme, ſix jours ſeront ordinairement ſuffiſans, & trois ſeulemeut ſur les derniers temps de la groſſeſſe.

9°. Tout ce que nous venons d'expoſer ne peut ſervir de règle à aucun égard dans les maladies aigues & inflammatoires qui ſurviennent quelquefois aux femmes groſſes; il n'y a ni temps de groſſeſſe, ni quantité de ſang à fixer génériquement, non plus que ſi c'eſt du bras ou du pied qu'il faut le tirer, parce que c'eſt la néceſſité qui fait ici la loi, en effet ſi la femme n'eſt pas à terme ou bien près, je l'ai dit & je le répéte, l'enfant eſt perdu ſi on ne ſauve pas la mere, & s'il eſt à terme il n'eſt pas toujours impoſſible de le ſauver.

Concluons définitivement que faute d'avoir les éclairciſſemens dont nous venons de faire part, la règle poſée depuis ſi long-temps de ſaigner les femmes groſſes à la moitié du terme de la groſſeſſe, à ſept & à

neuf mois &c, eſt plus propre à faire commettre ſouvent des fautes qu'à guider dans la pratique.

Nous avons dit par occaſion notre ſentiment ſur les purgatifs dans les cas ordinaires, ſujet ſur lequel on eſt trop d'accord pour exiger aucune remarque particuliere, mais il n'en eſt pas de même ſur l'objet ſuivant.

ARTICLE III.

De l'usage des Lavemens pendant la Grossesse.

On peut donner des lavemens pendant la groſſeſſe, il y a des cas où ils peuvent être dangereux, il y en a d'autres où ils deviennent utiles, mais on doit faire attention aux matieres dont ils doivent être compoſés.

Section premiere.

De l'utilité des Lavemens pendant la Groſſeſſe.

Il y a ſur l'uſage des lavemens pendant la groſſeſſe un préjugé d'autant plus ſingulier, qu'il a été enfanté par des perſonnes d'ailleurs reſpectables & en conſequence accrédité par la crédulité publique.

Des Anciens ont, en effet, avancé que les lavemens pouvoient relâcher les ligamens de la matrice & par là disposer les femmes grosses à faire des fausses-couches: qu'elle absurdité pour nous aujourdhui! mais qui peut donc avoir donné lieu à cette chimere? le voici vraisemblablement.

1°. Les Anciens ne connoissoient point ou connoissoient mal la matrice des femmes, parce qu'ils étoient bornés à l'anatomie des animaux; en effet, la dissection a passé pour un sacrilege jusqu'à François Ier. c'est-à-dire, jusques vers le milieu du seizieme siécle; car on voit une consultation que fit faire Charles V. aux Théologiens de Salamanque pour savoir si, en conscience on pouvoit disséquer un corps humain pour en connoître la structure: les Modernes ont donc eu l'avantage de faire librement & souvent ce que les Anciens ne faisoient que clandestinement & par consequent rarement; profitons donc de la facilité que nous avons eu à nous instruire pour détruire les erreurs que l'ignorance des tems avoit mis au jour, & faisons en profiter le Public en lui dessillant les yeux sur ce qu'il avoit adopté sans connoissance de cause.

2°. Disons donc que les lavemens ne touchant point aux ligamens de la matrice en aucune façon que ce puisse être, ni de près, ni de loin, ne peuvent point les relâcher d'aucune maniere.

3°. Voudroit-on interpréter la façon de penſer de nos Anciens, en diſant que ce ne ſont pas de ces ligamens là dont ils ont entendu parler, mais de ceux qui attachent l'enfant à la matrice? cette interprétation qui m'a ſi ſouvent choqué en me l'alléguant comme une choſe bien fondée, n'eſt pas plus heureuſe; elle eſt même ſi dépourvue de fondemens que les gens de l'art auroient raiſon de ſe mocquer de moi, ſi je perdois mon temps à la réfuter.

4°. Enfin pour derniere reſſource, envain voudroit-on alleguer que les lavemens en privant l'économie animale d'une partie du chyle qui eſt deſtiné à la réparation de ſes dépenſes continuelles, nuiſent au développement de l'embryon en affoibliſſant la mere, car ce ſeroit vouloir argumenter d'un cas particulier au général, ce qui n'eſt pas d'une bonne logique; nous verrons dans la Section ſuivante que ce qu'on oppoſeroit alors par obſtination, ſi j'oſe le dire, nous ſervira de moyen curatif dans certaines circonſtances que nous expoſerons dans ſon lieu.

D'après ce que nous venons de dire nous pouvons déjà conclure qu'on peut dans la groſſeſſe non-ſeulement donner des lavemens ſimples ſans craindre de relâcher les ligamens de la matrice; mais encore qu'il y a pluſieurs cas où ils doivent être très-

utiles, comme nous le verrons par la ſuite, & que je n'en connois pas où ils puiſſent être dangereux, excepté par la nature des drogues qui pourroient entrer dans leur compoſition.

Nous ne prétendons pas dire abſolument qu'il n'y ait des cas où il faut s'en abſtenir, mais cela eſt ſi rare, que je ne vois preſque que celui de l'inaction faute de réparation ſuffiſante, ſoit de la part du manque d'alimens, ſoit de celle de la répugnance invincible de tout aliment, ou bien du paſſe-debout du chyle; en effet, hors ces cas les lavemens ſimples deviendroient tout au plus inutiles, tandis qu'il y a quantité d'autres cas où ils ſont d'un grand ſecours.

SECTION II.

Des cas où les Lavemens ſimples peuvent être utiles pendant la Groſſeſſe.

Les lavemens ſimples, ou conſidérés comme tels, eu égard à la bénignité de ce qui entre dans le véhicule qui en fait la baſe, ſont vraiment utiles.

1°. Dans la conſtipation pure & ſimple avec ou ſans hémorroïdes, tant pour évacuer les excrémens accumulés & endurcis, que pour éviter les épreintes qui quelquefois ſont ſi dangéreuſes, ſur-tout dans les premiers mois de la groſſeſſe, que j'ai vû

faire nombre de fausse-couches par cette seule cause.

2°. Toutes les fois qu'il y a plénitude sanguine en soustrayant une partie du chyle qui auroit contribué à augmenter cette même plénitude, si ce chyle au lieu d'être sorti du corps fût entré dans le torrent de la circulation. On voit ici l'application avantageuse qu'on fait du principe sur lequel il est fondé précédemment de s'abstenir de l'usage des lavemens dans la disette du chyle.

3°. Quand la tête se trouve prise inopinément de douleurs pulsatives accompagnées de palpitations de cœur, ou de tranchées dans les boyaux, ou bien d'envies de vomir, ou enfin de difficultés d'uriner.

4°. Dans les indigestions avec douleurs d'entrailles, ce qui n'est pas rare dans les grossesses, soit que les femmes chargent trop leur estomach, soit par la nature des alimens insalubres dont tant de femmes font usage inconsidérément, soit enfin par la mauvaise disposition du ventricule qui refuse inopinément de bien digerer de bons alimens quoique pris en petite quantité.

5°. Dans toutes les maladies aigues, inflammatoires sur-tout celles qui attaquent le bas ventre.

6°. Dans les craintes de fausse-couche, même pour rafraîchir les entrailles, délayer

les excrémens & les faire couler tout doucement, ſoit pour mettre la matrice à ſon aiſe en la débarraſſant du volume des excrémens qui l'entouroient, quoique renfermés dans les boyaux, ſoit auſſi pour que la femme ne ſoit point obligée de faire des efforts pour aller à la garde-robe.

7°. Dans les coliques néphrétiques, quand les femmes ont le malheur d'en être attaquées, & dans tant d'autres cas qui ſe préſentent journellement & inopinément qu'il ſeroit très-difficile d'en fixer le nombre.

Il eſt aiſé de voir par ce court expoſé combien il ſeroit dangereux de ne point déraciner le préjugé que nous combattons ici, puiſqu'en continuant de le ſuivre, on ſe priveroit très-ſouvent d'un ſecours auſſi ſalutaire qu'il eſt ſimple.

Au reſte on ne doit point écouter avec trop de complaiſance la répugnance que quelques femmes ont à prendre des lavemens, lorſqu'elles en ont beſoin, dans la crainte de recevoir des reproches mérités; en effet le premier point eſt d'être utile, & lorſqu'on y eſt parvenu on devient agréable.

SECTION III.

De la compoſition des Lavemens.

Les Lavemens doivent être ſimples ou composés ſuivant que les circonſtances qui ſe préſentent l'exigent.

1°. Ceux qu'on donne pour prévenir ou pour rémédier à la conſtipation & à la plénitude ſanguine, ſur-tout lorſqu'il y a des hémorroïdes, peuvent être, ſoit d'eau pure de fontaine ou de riviere bonne à boire & dans laquelle le ſavon ſe fond uniformément ſans ſe grumeler, ſoit de décoction de ſon, de graine de lin, ou ſeulement avec la mie de pain, dont celui de ſeigle eſt le meilleur, & qu'on trouve preſque partout.

2°. Dans les maladies aigues, toutes les fois qu'il y aura des douleurs d'entrailles, les lavemens émolliens ſeront indiqués, ſoit qu'on les faſſe avec des herbes, ſoit que ce ſoit des matieres animales qui en faſſent la baſe.

Ceux d'herbes ſont faits avec la mauve, la guimauve, le bouillon blanc, le violier, la mercuriale, &c; les autres ſont comme le bouillon de tripes ou celui de fraiſe de veau, leſquels ſont excellents dans le téneſme de la diſſenterie, &c.

3°. Dans les cas d'inanition & d'inapétence, ou bien de grands maux de gorge comme dans l'Eſquinancie, les lavemens nutritifs, c'eſt-à-dire, le bouillon de viande, dit de ſanté, ſans graiſſe ni ſel, ſont indiqués pour ſoutenir ou réparer les forces abattues, faute de pouvoir prendre des alimens par la bouche; mais on doit faire ſon poſſible pour ne point rendre ces ſortes de

lavemens, ou du moins les garder le plus long-temps que l'on pourra ; on en ſent la raiſon. On peut d'ailleurs répéter ces lavemens nourriſſans preſque à toutes les heures ſans qu'il en puiſſe réſulter aucuns inconveniens.

4°. Les lavemens purgatifs ſont rarement d'uſage dans la groſſeſſe, dans la crainte d'exciter la colique & que celle-ci n'ébranle la groſſeſſe & ne détermine la fauſſe-couche, ſur-tout ſi la femme n'a pas paſſé la moitié du terme ; on doit donc bien prendre garde à ce que l'on fera en pareille circonſtance, ſoit pour la nature des purgatifs que l'on y emploiera, ſoit par rapport à la délicateſſe plus ou moins grande des entrailles, y ayant des femmes qui les ont très-ſuſceptibles d'irritation.

5°. Dans les affections des nerfs avec ſpaſme convulſif dans les entrailles ; les lavemens anodins, dont les uns ſont ſtupéfians, comme le pavot, ou toutes les préparations où l'opium entre, les autres ſont antihyſtériques, comme le camphre & toutes les gommes ou réſines fœtides, dont l'aſſa-fœtida, le galbanum, le ſagapenum tiennent le premier rang, & enfin des matieres animales telles que le caſtoreum, &c. Il faut obſerver que toutes les fois que l'on ſe ſert de réſines, non-ſeulement il faut les employer en petite quantité, mais encore

avoir ſoin de les diſſoudre dans un corps gras, comme le jaune d'œuf ou l'huile d'amandes douces, ou le beurre de cacao &c, pour qu'au moyen de ces corps intermédiaires, ces réſines puiſſent devenir miſſibles aux liqueurs aqueuſes, &c.

6°. Les lavemens carminatifs contre la colique venteuſe. Les plantes carminatives uſuelles les plus accréditées ſont la camomille romaine, le millilot, l'anis, le fenoüil, le carvis, &c. Le ſel marin en médiocre quantité convient auſſi aſſez ſouvent en pareil cas.

Mais on nous oppoſe ordinairement que les lavemens donnent des vents, ce qui ne peut être ſi la ſeringue eſt bonne, bien pleine, & le lavement donné comme il faut ; car la Phyſique expérimentale nous apprend que la choſe eſt alors impoſſible. Cependant il arrive communément que les malades nous aſſurent ſentir alors les vents courir dans leur ventre avec un bruit conſidérable, ce qui leur augmente leur colique ; on ne peut nier aux malades ce qu'ils ſentent réellement, mais on n'en doit point conclure que l'air qui parcourt alors les boyaux a été donné avec la ſeringue ; ce ſeroit aſſurer une cauſe chimérique : il eſt vrai que le lavement par ſon volume occupe de la place dans les boyaux & qu'il déplace par ce moyen l'air qui eſt renfermé dans

ces

ces mêmes boyaux ; voila le fait tel qu'il eſt bien réellement : mais, dira-t-on, qu'importe que la ſeringue donne ou ne donne pas de l'air en donnant le lavement, ſi ce même lavement augmente les tranchées qui font la maladie ? ma réponſe eſt que cet effet eſt momentané & de peu de durée, & ne doit pas être mis en comparaiſon avec l'avantage que l'on tire alors des lavemens qui, en reſſortant, occaſionnent non-ſeulement la ſortie de beaucoup d'air rarifié, mais entraînent avec eux plus ou moins de matieres crues & viſqueuſes qui ſont ordinairement comme la miniere d'où ſort & ſe développe ordinairement l'air dans les inteſtins.

Concluons donc, que l'on voit manifeſtement d'après tout ce qui vient d'être dit, combien le ſentiment de ceux qui veulent que les lavemens relâchent les ligamens de la matrice &c, eſt abſurde, & combien il peut avoir été fâcheux de l'avoir ſuivi, puiſqu'il a dû maintes & maintes fois avoir privé d'un ſecours auſſi benin qu'utile : il eſt donc d'une grande importance de détruire ce préjugé comme bien d'autres non moins nuiſibles que celui-ci.

ARTICLE III.

DE L'USAGE DES AMULETTES, DES TOPIQUES IMMÉDIATS ET DES MÉDICAMENS PRIS INTÉRIEUREMENT POUR SE PRÉSERVER DES FAUSSES-COUCHES.

L'IGNORANCE & la ſimplicité des temps les plus reculés ont enfanté divers moyens vantés pour mettre les femmes groſſes à l'abri de faire des fauſſes-couches; mais les lumiéres du ſiécle après avoir jetté des doutes ſur la vertu des amulettes, des topiques, des breuvages &c. prétendus préſervatifs & conſervatifs des groſſeſſes, ont commencé à faire ſecouer le joug des préjugés, & on s'eſt attaché à découvrir des moyens plus ſûrs & plus raiſonnables.

SECTION PREMIERE.

De l'inéfficacité des Amulettes pour ſe préſerver des fauſſes-couches.

Loin de croire qu'aucun amulette puiſſe être utile pour préſérver les femmes de faire des fauſſes-couches, je ſuis perſuadé qu'ils ſont nuiſibles à ce but, tant parce qu'une trop credule ſécurité fait négliger non-ſeulement les précautions eſſentielles pour ſe

préſerver des accidens de fauſſe-couche, dont les femmes ſont pour ainſi dire continuellement environnées, mais encore ne fait que trop ſouvent différer à porter les remedes les plus ſalutaires lorſqu'il eſt arrivé quelque choſe qui met la femme en danger de perdre ſon fruit, effet pernicieux du préjugé qui engourdit la raiſon.

Qu'on ne ſoit pas ſurpris ſi je ne fais pas ici l'énumération des amulettes tant vantés pour éviter la fauſſe-couche; mon deſſein n'eſt pas de les faire connoître aux perſonnes qui ont le bonheur de n'être point infectées de cette ivraie du champ de la raiſon; il me ſuffira de parler ſeulement de la Pierre d'aigle très-renommée parmi les femmes & dont elles ſe ſervent en forme d'amulette; cette pierre qu'on choiſit ordinairement de la groſſeur d'un œuf de pigeon ou environ, n'a rien de ſingulier que d'en renfermer une autre au dedans d'elle qui y balotte comme une amande ſeche dans ſa coque. Une pierre de pareil volume qui n'a pas ce noyau où qu'on n'y entend pas balotter, eſt cenſée n'avoir pas cette vertu imaginaire d'empêcher les fauſſes-couches, & la voila privée de ce que ſa ſemblable en eſſence aura de prétendu merveilleux, parce que des eſprits ſuperſtitieux lui ont aſſigné une vertu imaginaire qui, ſuivant eux, eſt d'empêcher les fauſſes-couches ſi on la porte pendue au

cou, & de faire accoucher promptement ſi on l'attache à une des cuiſſes. Voila des vertus qui n'ont pas plus de réalité que la fable tant répétée, que cette Pierre ſe trouve dans tous les nids d'aigles, & que c'eſt par ſon moyen que l'aigle regarde le ſoleil ſans cligner les yeux.

On ſait aujourd'hui que quantité d'oiſeaux à becs crochus, qui ne ſont pas nocturnes, regardent le ſoleil ſans cligner les yeux comme le Perroquet, &c : mais ces oiſeaux ont autre choſe qui tient lieu du reſſerrement des paupieres, c'eſt celle de leur pupille qui ſe ferme preſqu'entiérement; voila la vraie raiſon qui fait que l'aigle regarde le ſoleil ſans cligner les yeux & non pas parce qu'il tient alors ſous ſes pates la pierre dont toute la merveille giſſoit au cerveau de ceux qui les premiers ont enfanté ces fables.

Concluons que l'uſage des amulettes loin d'être utile pour préſerver les femmes des fauſſes couches, peut devenir nuiſible par la dangereuſe ſécurité où ils les mettent.

Section II.

Des Topiques qu'on prétend avoir la vertu d'empêcher de faire des fauſſes-couches.

Je ne ſuis pas plus diſpoſé ſur la prétendue vertu des topiques immédiats que ſur

celle des amulettes, auſſi n'en parlerai-je que d'un très-petit nombre, par les raiſons que j'ai donné dans la Section précédente : ceux que j'ai reconnu être les plus accrédités parmi les femmes ſont des étouppes imbibées de blancs d'œufs battus avec la poudre d'alun, ou bien l'emplâtre connû ſous le nom de *contrà rupturam* que nos Anciens avoient imaginé pour guérir les deſcentes qu'ils nommoient rupture & dont on a reconnu l'inefficacité : ces moyens ſi accrédités pour empêcher de faire des fauſſes-couches en les appliquant au bas du dos, ne valent pas mieux que les précédents ; car je n'ai vû que trop de femmes faire des fauſſes-couches pour n'avoir eu confiance qu'à ces topiques ; il y a plus, j'en ai vû pluſieurs à qui ces prétendus préſervatifs avoient occaſionné des éréſipelles inquietantes.

Les Topiques tant vantés loin de garantir les femmes des fauſſes-couches lorſqu'elles en ſont menacées, ſont donc non-ſeulement des moyens inefficaces pour le but qu'on ſe propoſe alors, mais encore dangereux tant directement qu'indirectement.

SECTION III.

Des prétendus préſervatifs pris par la bouche pour éviter les fauſſes-couches.

Si l'on conſultoit ſur ces préſervatifs la crédulité des femmes groſſes, non-ſeulement on ſoutiendroit l'affirmative, mais on donneroit une très-grande liſte de différentes choſes qui ſeroient toutes également efficaces pour empêcher les femmes de faire des fauſſes-couches; ce qu'il y a néanmoins de particulier, c'eſt la diverſité des opinions de la plupart des femmes pour vanter les différens moyens qu'elles ont adoptés à deſſein de l'emporter ſur le ſentiment des unes & des autres, ſans s'appercevoir que s'il y avoit un ſeul de ces moyens qui fût réellement bon, il ſeroit bientôt uniquement admis par tout le monde.

Mais d'où vient cette prévention? je crois en reconnoître la ſource dans la précipitation à juger des choſes ſans connoiſſance de cauſe; en effet une femme eſt-elle menacée de faire une fauſſe-couche, prend-elle quelque choſe pour l'éviter, & eſt-elle aſſez heureuſe pour conſerver ſon fruit, alors voila dans ſon eſprit un moyen immanquable contre les fauſſes-couches; cette femme n'examinera pas ce qu'elle peut avoir fait d'ailleurs pour concourir au

même but, elle donnera la pomme au préſervatif avalé : il y a plus, ſi dans une autre groſſeſſe il y a une nouvelle menace de fauſſe-couche, & qu'on ait pris infructueuſement le prétendu préſervatif, ce ne ſera pas à lui qu'on s'en prendra, on accuſera quantité d'autres choſes acceſſoires au prétendu remede, comme d'avoir été pris trop tard ; ou bien ſi c'étoit, par exemple, de la ſoie cramoiſie ou de la cochenille priſe dans un jaune d'œuf frais, la ſoie aura été d'un mauvais teint, ou la cochenille de mauvais alloi, l'œuf n'étoit pas frais &c ; tant le préjugé a malheureuſement de force ſur la raiſon.

Ce que je viens de dire de la ſoie cramoiſie & de la cochenille priſe dans le jaune d'œuf, peut être appliqué à tous les autres prétendus préſervatifs qu'on peut avaler & dont je ne groſſirai pas cet Eſſai ; ce que je peux aſſurer, c'eſt que j'ai puiſé les raiſons que je viens de donner dans le ſein de ma pratique ; elles ne ſont qu'une petite partie de toutes celles que je pourrois détailler, mais dont je crois la multiplicité inutile, ſoit pour les perſonnes qui voudront y réflechir, ſoit pour celles qui ne voudroient pas ſe départir de leur opinion.

Je conclus donc deffinitivement que les amulettes, les topiques & les prétendus

préſervatifs pris par la bouche ſont non-ſeulement inutiles pour le but qu'on ſe propoſe en faiſant uſage de ces choſes, mais qu'ils peuvent être quelquefois dangereux ſoit de leur nature, ſoit par la ſécurité que donne la confiance qu'on accorde légérement à ces moyens.

Mais, dira-t-on, que faire quand on eſt menacé d'une fauſſe-couche ? conſulter les perſonnes en état de nous conduire ſuivant les circonſtances ; & en cas qu'on ne les ait pas à ſa portée, il faut ſe mettre au lit, y garder de la tranquillité de corps & d'eſprit, ſe faire ſaigner du bras ſi le cas l'exige, prendre des lavemens s'ils deviennent néceſſaires, obſerver un régime de convaleſcent non-ſeulement juſqu'à ce que les accidens menaçans ſoient diſſipés, mais même huit ou neuf jours au-delà.

Qu'on ne m'oppoſe pas que l'on a quelquefois pris toutes les précautions que nous venons de preſcrire ſans réuſſir, & qu'on a réuſſi ſans en prendre aucunes que celles ſoit des amulettes, ſoit des topiques, ſoit enfin d'autres remedes pris par la bouche ; ma réponſe ſeroit que dans le premier cas le mal peut avoir été plus fort que les moyens de remédier, en ſuppoſant encore qu'on les ait exécutés convenablement, & dans le ſecond cas que la prévention eſt alleguée tacitement à la place de la démonſtration impoſſible à faire.

Je crois ne pas devoir paſſer ici ſous ſilence ce qui m'a été oppoſé mille fois au ſujet des ſaignées que nous conſeillons pour s'oppoſer aux accidens conſécutifs ou ſecondaires qui menacent les femmes de faire des fauſſes-couches, en ſe rappellant que nous faiſons ſouvent ſaigner dans le travail de l'enfantement pour éviter les retardemens nuiſibles de la ſortie de l'enfant ; on nous oppoſe, dis-je, que la ſaignée pourra faire faire la fauſſe-couche bien plutôt que de s'y oppoſer : cet argument illuſoire ſéduit, parce que ces perſonnes ne ſont pas obligées d'en ſavoir d'avantage, auſſi ne doit-on pas les blâmer ; mais nous ne ſerions pas excuſable ſi nous n'étions pas en état de diſſiper cette illuſion en leur faiſant connoître que loin d'y avoir quelque choſe de contradictoire dans ces deux effets du même remede, il n'y a rien que de très-naturel, parce que l'engorgement ſanguin de la matrice menace ſouvent la groſſeſſe dans le premier cas & les jours de la femme dans le ſecond par l'inflammation des parties propres de la génération ; voila le nœud gordien de l'illuſion.

Je ne nie cependant pas que nous devons toujours faire cas de l'obſervation individuelle ; car ſi on nous avertiſſoit, par exemple, qu'en pareilles circonſtances à celles que nous rencontrons, on a ſaigné pour

tâcher d'éviter la fausse-couche, & que cependant la saignée a paru l'avoir accélérée, malgré que la conséquence seroit fautive sans pouvoir le demontrer & dans l'apprehension de s'attirer des reproches mérités ou qui paroîtroient tels sans l'être en effet; il faudroit ne point saigner.

ARTICLE V.

Des divers Exercices ou Amusemens des Femmes grosses.

L'exercice est nécessaire à la santé, il sert par l'agitation du corps à dissiper les humeurs; mais cet exercice doit être très-moderé pour les femmes grosses & ne leur doit servir que d'amusement; j'entrerai dans le détail de quelques-uns dont on pourra tirer des consequences utiles pour l'usage de ceux dont je ne parlerai pas.

Section premiere.

De la Promenade.

Toutes les femmes se disent les unes aux autres que pour accoucher aisément il faut beaucoup se promener pendant la grossesse & sur-tout sur la fin; il y en a en consequence qui dans les derniers mois s'excé-

dent de fatigue au point qu'il leur arrive quelquefois des accidens : mais on ne peut venir à bout de leur persuader qu'au lieu de remplir les vues qu'elles se proposent, elles courent les risques de déterminer le travail avant que le terme soit arrivé, d'où il résulte qu'en abrégeant la grossesse aux dépens des forces de l'enfant, on a en même temps rendu le travail plus pénible parce que les parties inférieures de la matrice ne se sont pas encore assez émincées pour céder aisément lors du travail de l'enfantement.

Lors donc que je represente l'erreur dans laquelle les femmes s'entretiennent les unes & les autres sur ce sujet, elles m'opposent tout de suite que les gens de la campagne & les gagne-deniers accouchent tout d'un coup, & que cela vient de ce que ces femmes se donnent beaucoup de mouvemens ; elles le croient & de là elles partent pour assurer que cela est ; si les Dames étoient aussi à portée que nous de voir le contraire, elles ne seroient pas si attachées à leur sentiment sur ce point.

Mais en combattant cette erreur, il ne faut pas croire que je conseille aux femmes grosses de ne se donner aucun mouvement, & que des mouvemens modérés & entretenus d'habitude puissent nuire aux femmes grosses, loin-delà, je suis persuadé que

l'exercice modéré eſt très - ſalubre & que les femmes groſſes qui en prennent ſuffiſamment ſans en prendre trop, ſe font beaucoup de bien, tant pour le preſent que pour l'avenir; auſſi remarque-t-on que c'eſt par cette raiſon que les femmes laborieuſes ſe portent mieux dans leur groſſeſſe & dans leurs ſuites de couche que les ſédentaires; mais toutes choſes d'ailleurs égales, elles n'en accouchent pas plus facilement que celles-ci, en ſorte que ſi au lieu de dire que l'exercice fait accoucher aiſément les femmes groſſes qui en font beaucoup, on diſoit qu'étant modéré, il eſt utile en tout temps à la ſanté, on ne ſe tromperoit point.

Nous n'avons parlé juſqu'à preſent que de la promenade réelle, c'eſt-à-dire, de celle qu'on prend le plus ordinairement à pied & en plein air, & nous en avons loué l'uſage modéré; mais outre que nous croyons pouvoir ajouter que cet exercice ſalubre ne peut etre remplacé avec le même avantage par tous les mouvemens que la femme peut ſe donner dans ſa maiſon, ſurtout ſi elle monte & deſcend ſouvent des eſcaliers; nous n'avons rien dit des voitures dont les femmes font quelquefois uſage ſoit pour ſuppléer à la promenade à pied, ſoit pour ſe faire tranſporter d'un lieu dans un autre; on ſait que les plus rudes ſont les plus mauvaiſes, mais comme il y en a de

fort douces telles que les chaiſes à porteurs que quelques femmes ne peuvent cependant point ſupporter à cauſe du branle incommode imprimé au corps de la chaiſe par ceux qui la portent, il eſt utile de ſavoir que ſi ces hommes vont à petits pas au lieu d'aller à grands pas, la voiture devient ſi douce qu'elle n'incommode point du tout, étant poſſible par ce moyen de la rendre au point d'imiter non-ſeulement la litiere, mais preſque le bateau abandonné au gré d'une eau coulante paiſiblement; néanmoins lorſqu'il s'agira de ſe promener pour l'utilité de la ſanté, la marche modérée & en plein air ſera toujours préférable à toutes les voitures les plus douces; celles-ci n'ayant d'utilité réelle que dans des circonſtances particulieres qui obligent de s'en ſervir ne pouvant faire mieux.

Section II.

De la Danſe.

La danſe doit être en général défendue aux femmes groſſes; mais quand nous voulons leur en faire ſentir le danger, rarement manquent-t-elles de nous oppoſer que les Danſeuſes par état, danſent juſqu'à la fin de leur groſſeſſe & qu'elles ne s'en trouvent pas plus mal, le mouvement étant très-bon aux femmes groſſes.

Voila une allégation mise sous le point de vue le plus favorable possible pour soutenir le penchant que l'on a à se satisfaire sur un exercice qu'on desire de ne pas quitter; mais ce ne peut être sans se dissimuler, 1°. Que les Danseuses par état sont si rompues à ce métier que les mouvemens habituels de la danse n'ont ordinairement pour elles rien de violent.

2°. Que lorsqu'elles sautent c'est sans effort, & que retombant toujours légérement sur la pointe des pieds dont la plante fait ressort sans que les talons appuient, elles évitent par ce moyen la commotion, commotion qui est du plus grand danger.

3°. Qu'il n'est pas exact d'avancer que les Danseuses dansent jusqu'à la fin de la grossesse, car on sait décidément qu'on leur fait ordinairement grace des derniers mois.

4°. Enfin que c'est malgré toutes ces bonnes raisons avancer *gratis* qu'elles ne s'en trouvent pas plus mal, puisque nous savons à n'en pas douter qu'il y a de temps en temps des Danseuses qui font des fausses-couches parce qu'elles ont ou trop dansé ou dansé trop long-temps, ou bien étant trop avancées dans leur grossesse, sans être assez près de leur terme pour que l'enfant puisse vivre. Les femmes font donc très-mal de danser pendant qu'elles sont grosses.

SECTION III.

De la Tapiſſerie & de la Broderie.

Pour décider ſi les femmes groſſes peuvent ſans inconvéniens travailler à la tapiſſerie & à la broderie, il faut diſtinguer les différentes façons de faire l'une & l'autre, dont quantité de Dames font uſage pour éviter le déſœuvrement, parce qu'il y a de ces façons de travailler comme celle qu'on nomme ſur la main qui ne pourroit nuire que par trop d'application ou de trop longue durée.

Il y a pour les Dames d'autres manieres de faire uſage de ces paſſe-temps qui pourroient avoir l'inconvenient de comprimer le ventre & la poitrine, comme de travailler au grand métier, ce qui eſt mauvais en tout temps, mais ſur-tout pendant la groſſeſſe.

C'eſt par cette double raiſon qu'on a ſubſtitué au grand métier une autre machine qu'on nomme le petit métier, celui-ci ayant moins d'inconveniens que celui-là. On peut donc permettre aux Dames de travailler à la tapiſſerie ou de broder ſur le petit métier juſques vers les deux tiers de la groſſeſſe ſeulement ; ce temps paſſé, ſi elles ne veulent pas quitter cette ſorte d'amuſement, elles peuvent broder au tam-

bour, pourvû que le pied de cette machine n'appuye pas contre le ventre, néanmoins ces différentes méthodes de travailler de l'éguille exigent abſolument l'uſage du Corps dont nous parlerons par la ſuite.

D'ailleurs il eſt bon de remarquer que la maniere de broder ſur le tambour a l'avantage ſur le grand & le petit métier de ne pas gêner les bras à force de les éloigner du corps, ce qui n'eſt pas toujours ſans conſequence; nous en avons en effet des preuves par les accidens qui arrivent quelquesfois aux Dames groſſes, lorſque pour ſe parer elles préférent de ſe coëffer elles-mêmes en partie, plutôt que de ſe laiſſer coëffer entiérement par d'autres. Il réſulte par ce qui vient d'être expoſé que les Dames groſſes peuvent à quelques égards s'amuſer à la Tapiſſerie & à la Broderie.

Section IV.

De la Muſique.

La muſique vocale & l'inſtrumentale ſont ſans contredit rangées dans le nombre des choſes qui peuvent faire paſſer le temps agréablement à bien de perſonnes de bon goût & par conſequent aux Dames; il ſembleroit injuſte de s'oppoſer à ce qu'elles n'en puiſſent faire uſage pendant leur groſſeſſe : il nous paroît néanmoins utile d'obſerver,

ſerver, 1°. Que nous croyons que le chant, pourroit être nuiſible à quelques égards ſi on en faiſoit un uſage immodéré & que l'on pouſsât le ton très-haut, en effet le ventre étant déjà comprimé de tous côtés du centre à la circonférence par le volume plus ou moins conſidérable de la groſſeſſe ſur-tout dans les derniers temps, la poitrine doit en partie ſouffrir de cette compreſſion & conſéquemment gêner la reſpiration, ſi donc dans cet état de gêne du cœur & du poulmon on vient à fatiguer celui-ci, il en pourroit, dis-je, réſulter diverſes incommodités qu'il eſt prudent d'éviter ; la Dame ne doit donc donner à ſa voix qu'une étendue médiocre.

2°. Quant aux inſtrumens, je ne parlerai point de ceux à vent qui pourroient être très-nuiſibles aux femmes groſſes ſi elles en faiſoient uſage ; mais des autres à cordes : les Dames ne doivent point jouer de ceux, à raiſon deſquels on ne peut ſe diſpenſer de les appuyer ſur où contre le ventre, & c'eſt par ces mêmes raiſons que la Vielle doit être proſcrite ſur-tout à cauſe du coup de poignet ſec, ſubit & indiſpenſable en tournant la manivelle pour marquer à propos certains tems de la meſure. Je ne vois que le Clavecin qui n'ait aucuns de ces inconvéniens pourvû toutefois que l'on en joue modérément, & que

l'on s'abſtienne des piéces que l'on nomme *croiſées*, on en ſent les raiſons.

A l'aide de ce peu de remarques on peut conclurre que nous n'interdiſons pas tout à fait l'uſage de la Muſique tant vocale qu'inſtrumentale aux femmes groſſes; mais que nous croyons que l'uſage en doit être modéré & ne doit ſervir que d'amuſement & de récréation.

ARTICLE VI.

DES BAINS.

Les Bains peuvent devenir quelquefois utiles aux femmes groſſes, mais on doit diſtinguer le bain général du local.

SECTION PREMIERE.

Du Bain général.

Le préjugé a été long-temps en vogue contre l'uſage des bains dans la groſſeſſe, & il s'en faut de beaucoup qu'il ſoit tout à fait abandonné; il eſt donc néceſſaire d'écrire contre les partiſans de ce préjugé; à la vérité il ne ſeroit pas prudent de conſeiller les bains ſans néceſſité, parce que s'il ſurvenoit alors quelque choſe d'inopiné, quoique dépendant de toute autre cauſe,

on courreroit les riſques en fomentant le préjugé, de priver de ce ſecours les femmes groſſes attaquées, par exemple, de la colique néphrétique ; car on ſait d'une part que le bain eſt en pareil cas très-ſecourable & de l'autre que la maladie à laquelle ce remede convient eſt très-ſujette à faire faire des fauſſes-couches : il eſt donc bien important de ſecouer le joug du préjugé en pareil cas, ſachant ſur-tout à n'en point douter que la plupart des femmes groſſes qui paſſoient au commencement de ce ſiécle par les frictions mercuriales lorſqu'elles en avoient beſoin, prenoient une grande quantité de bains ſans pour cela faire des fauſſes-couches ; j'en ſuis convaincu par ma propre expérience & très-multipliée.

SECTION II.

Du Bain local.

Les perſonnes qui ne ſont pas inſtruites de l'art de guérir & qui auroient lû la Section précédente, ne manqueroient pas ſans doute de conclure que, qui fait le plus, peut faire le moins & ſans inconvéniens ; elles ſe tromperoient, & c'eſt ce qui rend cette Section très-néceſſaire ici.

Les Phyſiciens ſavent que le bain local produit très-ſouvent des effets que le général ne produit pas ; en effet l'expérience

démontre que le bain des jambes eſt ordinairement ſalutaire pour faire venir des règles, où les déterminer à paroître lorſqu'elles ont de la peine à commencer, tandis qu'avec le bain général il eſt très-rare qu'on obtienne le même effet : auſſi voit-on les Officiers de ſanté conſeiller le bain des pieds & des jambes pendant l'écoulement même des règles qui ne vont pas ſuffiſamment, au lieu de conſeiller le bain général, & cela pour des raiſons qu'ils ſavent très-bien & qu'il importe peu de diſcuter ici, mais dont l'application faite au cas de groſſeſſe eſt d'une grande importance, puiſqu'il ſeroit dangereux de faire un bain de jambes aux femmes groſſes, & j'oſe dire en être ſûr par ma propre expérience. Néanmoins je ne prétends pas que ces bains puiſſent toujours produire des fauſſes-couches, mais ſeulement qu'il eſt imprudent de les hazarder.

Il me ſemble entendre pluſieurs Dames me dire, qui peut reſter neuf ou dix mois ſans ſe laver les jambes, les pieds & ſe rogner les ongles ? Je réponds que je ne m'oppoſe pas à ces propretés, & pour le prouver qu'on faſſe bien attention au titre de cette Section.

D'ailleurs on peut ſe faire laver les pieds devant le feu avec une ſerviette mouillée d'eau commune tiéde dans laquelle on peut

mettre de l'eau de vie ſimple ou aromatiſée ; au reſte il eſt prudent de ne pas faire cette opération ſoi-même afin d'éviter la preſſion du ventre contre les cuiſſes, d'où il réſulte qu'il faut auſſi ſe faire rogner les ongles, &c. & ne le pas faire ſoi-même, ſur-tout lorſqu'on a atteint la moitié du terme de la groſſeſſe ; les accidens que j'ai vû arriver par ces inattentions m'ont engagé à en parler, afin que par la ſuite ces mêmes accidens arrivent plus rarement.

Cette remarque eſt bien plus importante que celle de ne pas croiſer les jambes pendant la groſſeſſe, cependant j'ai vû des femmes obſerver cette futilité avec ſcrupule & qui ne faiſoient pas attention à la preſſion des cuiſſes contre leur ventre en ſe rognant les ongles des pieds, & cela parce que l'un eſt adopté à force d'être allegué, & que l'autre n'eſt pas ſenti parce qu'on ne l'a pas dit ou aſſez répété. Je dirai plus, il y a des femmes qui adoptent bien plus facilement ce que d'autres femmes leur diſent, que ce que leur conſeille l'Officier de ſanté qui cherche à leur faire profiter du fruit de ſes veilles & de ſon expérience, & cela eſt ſi vrai qu'il m'a été oppoſé avec dériſion qu'il ne falloit donc pas que les femmes groſſes mettent elles-mêmes leurs chauſſures, ne faiſant pas attention qu'aujourdhui elles ne portent preſque plus de ſouliers

Nous ne parlons point des autres bains locaux qui ne ſont convenables qu'à des maladies ſur leſquelles on doit conſulter les Officiers de ſanté.

ARTICLE VII.

De l'usage des Corps pendant la Grossesse.

Ce que nous venons de dire précédemment nous conduit naturellement à parler de l'uſage des Corps pendant la groſſeſſe : car s'il eſt dangereux de ſe chauſſer ſoi-même, ce qui n'eſt que momentané, à plus forte raiſon le ſera-t-il de porter la moitié de l'étendue du temps de la groſſeſſe un corps qui comprime le ventre de tous côtés.

Mais, me dira-t-on, les jeunes femmes ont l'épine foible, & étant filles elles portent des corps qui la leur ſoutiennent ? je conviens que cette remarque mérite des conſidérations, car les jeunes femmes qui quittent tout à fait leur corps dans leur groſſeſſe, ſe plaignent ſouvent de douleurs, comme de laſſitude le long de l'épine ſurtout de la partie moyenne, c'eſt-à-dire vers le milieu de ſa longueur.

Je permets en conséquence à celles-ci l'uſage de leur corps de fille pendant les trois premiers mois de leur groſſeſſe, mais pas plus long-temps, enſuite des corps faits exprès pour les femmes groſſes, corps dont toute la force eſt conſervée par derriere, affoiblie par dégré ſur les côtés ſans être ouverts & faiſant par devant l'effet des corſets, mais ſans être buſqués : par ce moyen les jeunes femmes qui ſont groſſes ont l'épine ſoutenue ; d'ailleurs les côtés du corps permettent aux parties molles du bas ventre nommées viſceres, de ſe loger comme elles le doivent tant à droite qu'à gauche de la matrice, & à cet organe de ſe placer convenablement au devant du ventre, ce qui fait que l'enfant ne peut être gêné ni comprimé par cette machine, comme il ne manqueroit pas de l'être par la préſence de l'autre.

Au reſte il eſt prouvé non-ſeulement par de très-bonnes raiſons tirées des principes méchaniques, mais par l'expérience, que les femmes groſſes qui portent des corps également ſolides par tout, ſont beaucoup plus ſujettes aux deſcentes de matrice que celles qui s'en abſtiennent dans la groſſeſſe ; ainſi quand il n'y auroit que cette raiſon elle ſeroit certainement bien ſuffiſante pour y faire attention ; mais ſi on ajoûte le préjudice que la compreſſion peut

faire souffrir à l'enfant, il se joint alors à l'intérêt personnel de sa santé, le devoir religieux de l'humanité pour l'Etre que l'on porte en soi.

Qu'on ne m'oppose pas l'usage où sont les femmes grosses de différentes contrées de ne point quitter les corps durs dans toute leur étendue, parce que ce mauvais usage ne pourra jamais détruire la solidité des raisons fondamentales que nous venons d'exposer, loin de là, car je suis très-persuadé que si on examinoit scrupuleusement ce qui se passe à l'occasion de ce même usage, on ne trouveroit que trop de quoi confirmer la solidité de nos remarques.

Les femmes grosses ne doivent donc point porter des Corps faits comme ceux que portent ordinairement les filles parvenues à l'âge nubile, parce que ces corps sont dangereux à tous égards dans la grossesse; mais les jeunes femmes sur-tout peuvent porter avec avantage des corps construits comme nous l'avons dit.



ARTICLE VIII.

DES ODEURS SUAVES PENDANT LA GROSSESSE.

IL y a long-temps qu'il eſt décidé que les odeurs ſuaves, ſur-tout celles qui ſont fortes & pénétrantes, comme le muſc, l'ambre &c, ſont dangereuſes dans les ſuites de couche, mais je ne vois pas qu'on prenne aſſez de précautions ſur cela pour les femmes groſſes, & loin de là, je les vois elles-mêmes preſque toutes portées à ſe parfumer outre meſure, en quoi je trouve qu'elles ont très-grand tort; auſſi entend-on de plus en plus les Médecins ſe plaindre dans ce pays que les femmes ont le genre nerveux plus ſuſceptible d'agacement que jamais, & cela eſſentiellement ſuivant moi, parce que les Dames & celles qui ſe font un talent de les imiter, ſe familiariſent trop avec les odeurs ſuſceptibles d'énerver, ce qui n'arrive pas aux gens de la campagne, au moins par cette raiſon.

Je ſais qu'on peut m'oppoſer que les odeurs ſuaves quoique fortes, ne ſont pas les ſeules choſes qui peuvent attaquer les nerfs, & pour me le prouver, me faire une longue liſte des autres cauſes que je n'ignore

pas ; mais pourquoi ajoûter volontairement à tous ces écueils de la ſanté dont tant de femmes ſe trouvent environnées pendant leur groſſeſſe, celui des odeurs énervantes ? où en eſt la raiſon ? c'eſt la mode, me dira-t-on, à laquelle on donne la préférence ſur la ſanté : quelle concluſion ! Que les Dames profitent de la réflexion que cette concluſion eſt capable de faire naître.

ARTICLE IX.

Des Dents gatées qu'on est quelquefois forcé de faire arracher pendant la Grossesse.

LORSQU'ON nous conſulte ſur ce ſujet, nous ſommes obligés de penſer à bien des choſes afin de ne ſe déterminer à prendre tel ou tel parti qu'après avoir mûrement réfléchi à tout. En effet quand on conſidére combien il y a de femmes groſſes qui font des fauſſes-couches par des cauſes très-légéres, & que de ſe faire arracher une dent en eſt une ſouvent fort grave, eu égard à la ſecouſſe ſubite que produit cette douloureuſe opération, on doit bien répugner à prendre ce parti ; cependant d'un autre côté ſi la dent eſt gâtée, qu'elle faſſe beaucoup ſouffrir, ôtant le repos &c, il eſt fort

à craindre que cet état ne produiſe l'effet qu'on craint le plus.

Si donc on a tenté envain divers moyens palliatifs & que la ſaignée même n'ait pas réuſſi, on ſera forcé à faire faire l'arrachement de la dent, mais on aura ſoin de faire ſaigner la malade peu d'heures après, de lui faire garder le repos avec tranquilité de corps & d'eſprit, & qu'elle vive en convaleſcente juſqu'à ce qu'on ſoit ſuffiſamment raſſuré ſur les craintes fondées.

Il n'eſt pas néceſſaire ſans doute d'avertir de bien prendre garde à ne pas confondre une fluxion pure & ſimple ſans aucunes dents gâtées, avec le cas qui fait le ſujet dont il eſt ici queſtion, & même de faire enſorte de diſſiper la fluxion s'il y en avoit dans la circonſtance où la dent ſeroit réellement cariée, parce qu'il arrive aſſez ſouvent qu'une dent très-cariée ne fait quelquefois du mal qu'autant qu'il y ſurvient fluxion, enſorte qu'alors ſi on vient à bout de diſſiper la fluxion, il ſe peut qu'on puiſſe auſſi ſe diſpenſer d'arracher la dent; d'ailleurs il n'y a preſque qu'un ſentiment ſur ce point, c'eſt-à-dire qu'on ne doit point arracher de dent lors d'une forte fluxion.

Cette queſtion réſolue, on nous en fait ſouvent une autre qui eſt dépendante à quelques égards de celle-ci, c'eſt de ſavoir s'il n'y a pas autant de danger d'être obligé

d'arracher la dent en ſuites de couche que de s'en défaire en groſſeſſe? Mon ſentiment eſt qu'il eſt fâcheux dans l'un & l'autre cas d'en venir à cette extrémité, que cependant il y a des circonſtances où on pourroit opter, comme, l'arrachement pendant la groſſeſſe ſi la femme eſt dans ſon dernier mois, parce qu'alors on riſque très-peu de nuire à l'enfant, & on eſt sûr d'affranchir la mere de cette opération dans les ſuites de couche; ſi tout au contraire la groſſeſſe eſt aſſez peu avancée pour ne pouvoir eſpérer de ſauver l'enfant, la conſcience ſemble exiger de temporiſer le plus que faire ſe pourra; on voit d'ailleurs rarement le mal de dent ſurvenir dans les ſuites de couche naturelle à tous égards, & il y a bien peu d'exemples où l'on ait alors eté obligé d'arracher des dents, & encore moins où cette opération ait été ſuivie de grands accidens eu égard aux ſuites de couche; j'avoue de bonne foi que je ne l'ai jamais vû, mais je n'en peus pas dire autant pour le temps de la groſſeſſe, car j'ai vû pluſieurs femmes qui ont fait des fauſſes-couches déterminées par cette ſeule cauſe.

Il réſulte de tout ce qui vient d'être dit, que, toutes choſes d'ailleurs égales entre elles, il y a peu de riſques d'arracher les dents gâtées en ſuites de couche; qu'il y en a

beaucoup pour les femmes grosses peu avancées dans leur grossesse, & presque point du tout pour celles qui sont près de leur terme; & que dans les deux derniers cas les saignées tant avant qu'après l'opération & suivies des précautions susdites, sont souvent indispensables pour n'avoir rien à se reprocher.

ARTICLE X.

DES DIVERS TERMES NATURELS DE LA GROSSESSE.

LES Auteurs tant anciens que modernes n'étant pas tout à fait d'accord sur le terme naturel de la grossesse nous croyons pouvoir hazarder ici notre sentiment sur ce sujet.

SECTION PREMIERE.

Du terme naturel de la Grossesse.

L'expérience nous a appris que le terme le plus ordinaire de la grossesse des femmes est de neuf mois complets de trente jours chacun; on s'est assuré de cette vérité par deux voies dont l'une est tirée de l'analogie & l'autre du positif.

On sait le terme préfix de la portée de la plupart des animaux domestiques, parce

qu'il eſt très-ſouvent poſſible de connoître quand les femelles mettront bas, par la raiſon qu'on peut ne pas ignorer le temps qu'elles ont conçû; cette loi porte ſon uniformité individuelle également ſur les volatils comme ſur les quadrupédes.

On ſait en effet que les œufs fécondés qu'on a mis ſous une poule en état de couver, écloſent ordinairement du vingt-un au vingt-deuxieme jour en cas qu'il ne leur arrive point d'accidens, & par ſimilitude, qu'une femme qui a conçû de la ſeule & unique fois qu'elle s'eſt miſe dans le cas de devenir groſſe, accouche ordinairement au bout de deux cent ſoixante-dix à quinze jours ſi rien ne trouble l'ordre naturel.

Cependant rien n'eſt ſi commun que d'entendre dire aux femmes, que lorſqu'elles ſont entrées dans le neuvieme mois, elles ne comptent plus & qu'elles peuvent accoucher d'un jour à l'autre : cette incertitude leur vient de ce qu'ayant fait nombre de fois ce qu'il falloit pour devenir groſſes dans le courant du mois qui leur ſert d'époque, elles ne peuvent fixer le jour de la conception & par conſequent celui où dans l'ordre naturel elles doivent accoucher; il eſt en conſequence rare qu'elles ne s'impatientent point, parce qu'elles ſont dans l'habitude de partir du temps où leurs règles leur ont manqué la premiere

fois pour ſe croire groſſes d'un mois entier, ce qui ne peut être quand bien même le période de leurs règles ſeroit à toutes également de trente jours complets, parce qu'il en faut abſolument rabattre le temps de l'écoulement des dernieres règles ſur ce même premier mois où les ſuivantes ont manqué.

Cette incertitude nous fait prendre le parti de partager le différend par la moitié afin de s'éloigner des extrêmes : nous comptons donc qu'une femme qui a eu ſes règles, par exemple, le premier de tel ou tel mois, pourra accoucher vers la moitié de celui qui y répondra pour compter les neuf mois de groſſeſſe, enſorte que quand la neuvieme révolution ſera arrivée ſans avoir rien vû, la femme ſera ſenſée à huit mois & demi ſeulement & non à neuf mois complets comme preſque toutes le prétendent.

Voila l'ordre naturel dans lequel nous ne comprenons pas tout ce qui peut le troubler ; mais comme toutes les règles générales ont leurs exceptions, & qu'il y a dans le ſujet que nous traitons actuellement des exceptions intéreſſantes à diſcuter, nous allons entamer cette matiere par les enfans de ſept mois.

SECTION II.

Des Enfans qui naissent à sept mois.

L'expérience journaliere nous a prouvé depuis long-temps & nous confirme souvent qu'il y a des enfans qui naissent à sept mois ; mais comme ces enfans ne sont pas tous également forts & disposés à vivre, on est obligé de distinguer ceux qui ne sont pas à terme, de ceux qui sont censés y être ; je m'explique.

Si la nature n'a, par exemple, que l'activité ordinaire, il manquera deux mois à l'enfant ce qui fera qu'il naîtra petit, foible, & que quoiqu'on fasse on aura beaucoup de peine à le sauver ; au lieu que si la nature a eû une activité d'accélération dans le développement de l'embryon au point de n'employer que sept mois pour faire complettement & parfaitement ce qu'elle a accoutumé de faire dans son ordre le plus commun en neuf mois, l'enfant pourra alors naître à sept mois aussi fort & aussi vigoureux que s'il en avoit en effet neuf, & pourra être aussi aisé à élever que si la nature avoit suivi ses loix les plus ordinaires ; en partant de ce point il nous sera aisé de donner la solution de la question suivante.

SECTION III.

Des Enfans qui naissent à huit mois.

Si la nature devoit employer neuf mois à faire complettement son œuvre, l'enfant manquant d'un mois, on aura plus de peine à le sauver que s'il en avoit neuf, & moins, que s'il n'en avoit que sept ; mais si cette même nature avoit butté à faire en huit mois ce qu'elle fait ordinairement en neuf, il n'y a pas alors plus à craindre pour l'enfant de huit mois que pour celui de neuf.

Ce raisonnement qui me paroit juste, détruit de fond en comble ce que le Prince de la Médecine avoit établi sur ce sujet, car il prétendoit que l'enfant travaillant à sept mois à faire sa culbute pour venir au monde à neuf, s'il venoit à sept mois il pouvoit vivre, mais que s'il arrivoit à huit mois il ne vivroit pas, parce qu'il n'auroit pas eu assez de temps pour se remettre de sa fatigue : on a dû sentir depuis longtemps que cette allégation étoit erronnée, mais il n'est pas venu à ma connoissance qu'on ait mis la vérité à la place de l'erreur, & c'est ce que nous comptons avoir fait. Cette question résolue nous aidera beaucoup à la solution de la suivante.

SECTION IV.

Si la nature emploie quelquefois plus de neuf mois pour completter l'œuvre de la grossesse.

Nous venons de faire voir ou d'établir qu'il y a des enfans qui se trouvent aussi parfaits à sept mois qu'à neuf, & on a tant d'exemples non équivoques de cette nature qu'on ne peut les révoquer en doute, quoique nous ne puissions pas rendre parfaitement raison de la maniere d'agir de la cause déterminante de cette célérité dans le développement de l'embryon, l'accroissement du fœtus & la naissance de l'enfant.

Or, si on est obligé d'accorder avec connoissance de cause eu égard au fait, qu'il y a des enfans qui ont acquis en sept mois ce que le plus grand nombre n'acquiert qu'en neuf, on sera obligé de toute nécessité d'accorder aussi, que des causes entiérement opposées à l'accélération du terme, pourront également retarder d'autant ce même terme, ensorte qu'on ne peut échapper à ce dilême, où il n'y a jamais eu d'enfans de sept mois à terme parfait, ou il peut y avoir des enfans de onze mois.

Il est démontré qu'il y a des enfans qui viennent parfaits par célérité d'activité naturelle ayant deux mois de retranché sur le temps seulement, il est donc prouvé par

les raiſons contraires qu'il n'eſt pas abſolument impoſſible qu'il y ait des enfans de onze mois, la nature ayant alors été obligée d'employer deux mois de plus pour parachever complettement ſon œuvre, ce qui ſeul donneroit parfaitement la ſolution de cette queſtion médico-légale; mais il y a ſur ce ſujet tant d'autenticités qu'il doit, ce me ſemble, reſter peu de doute dans l'eſprit de mes Lecteurs; il n'en eſt pas tout à fait de même ſur la queſtion ſuivante.

SECTION V.

De la Superfétation dans les femmes.

Pour tenter de décider s'il peut y avoir ſuperfétation dans les femmes, commençons par remettre ſous les yeux de mes Lecteurs que la Superfétation en terme de Médecine eſt une ſur-conception ou nouvelle génération qui arrive lorſque la mere conçoit en différens temps & porte divers fœtus d'inégale groſſeur & qui naiſſent les uns après les autres à des diſtances conſidérables.

La Superfétation eſt très-poſſible dans tous les animaux qui ont la matrice double ou bicorne, comme les chiennes, les brebis, les lapines &c. mais dans les femmes qui dans l'ordre naturel ne doivent avoir

qu'une ſeule & unique cavité dans la matrice, & un ſeul orifice du côté expoſé aux approches du mâle, il eſt plus douteux qu'il puiſſe y avoir une ſuperfétation ſur-tout à des diſtances de temps conſidérables.

Nous allons expoſer les raiſons qu'on en peut donner ; mais pour éviter de tomber dans la confuſion des choſes, nous diſtinguerons ce qu'ont allégué ſur ce ſujet les Partiſans des Ovariſtes, de ceux qui ſe perſuadoient que les ſemences des deux ſexes étoient reçues dans la cavité de la matrice & que de leur incorporation il en réſultoit un individu en tout ſemblable à l'eſpèce dont elles étoient émanées, parce que dans ce ſiſtême on nie formellement la ſuperfétation en diſant & ſoutenant que les deux ſemences une fois reçûes dans la matrice, ſi elles ſont troublées dans leur aſſimilation & que la bouche de cet organe s'entrouvre pour en recevoir de nouvelle, la premiere s'écoulera en ſe confondant avec la derniere qu'elle entraînera, & qu'en conſéquence l'œuvre commencée par la nature ſe détruira ; donc, concluent-ils, la ſuperfétation eſt impoſſible dans la femme qui n'a qu'une matrice, cette matrice une ſeule cavité & cette cavité une entrée unique du côté de l'extérieur.

Les Ovariſtes qui nient non-ſeulement la jonction des ſemences des deux ſexes

dans la matrice, mais même que la femme en fournisse aucune par éjaculation, sont pour la possibilité de la superfétation parce que plusieurs des Partisans des Ovaristes prétendent que la semence du mâle n'a pas même toujours absolument besoin d'entrer dans la cavité de la matrice, que l'esprit séminal seul suffit très-souvent pour féconder l'œuf le plus près de sa maturité & que cet œuf est plusieurs jours à parvenir de son ovaire à la cavité utérine, ensorte que pendant que la conception s'opére par dégrés dans un ovaire, il n'est pas impossible que par une nouvelle copulation il se fasse une seconde fécondation au moyen de l'ovaire opposé.

Ce sentiment a pour lui qu'il y a des exemples très-vrais de Négresses qui d'une même grossesse ont accouché de deux enfans dont l'un s'est trouvé négre & l'autre mulâtre, or il y a dans ce cas, la preuve démonstrative de copulation réitérée de deux individus différens, le blanc étant le pere de l'enfant mulâtre & le négre celui de son espéce.

Mais il est bon de remarquer que dans ces exemples les enfans sont nés à très-peu de distance les uns des autres, & que les jumeaux avoient aussi trop peu de différence dans leur volume pour en pouvoir inférer que les deux enfans avoient été en-

gendrés à des termes considérables l'un de l'autre.

Voila les preuves alléguées de la part des Ovaristes pour soutenir la possibilité de la superfétation dans la femme, comme dans les animaux dont la matrice est bicorne, & nous avons vû ce que les Anti-ovaristes ont avancé pour conclure le contraire ; mais voici un sentiment par lequel on cherche à l'emporter sur les deux précédens c'est-à-dire en affirmant plus que ce que nous venons d'exposer pour les Ovaristes & contredisant de front les Antiovaristes.

On nous a donné quantité d'exemples de femmes qui sont accouchées de jumeaux venus à terme à quelques mois de distance l'un de l'autre, mais aucuns d'eux n'a prouvé, que je sache, que ces femmes n'avoient pas deux matrices, comme nous en avons plusieurs exemples indisputables.

Or, si on vient enfin jamais à bout dans quelques-uns de ces cas singuliers de superfétation dans l'espèce humaine de nous démontrer que quelques femmes n'ayant qu'une seule & unique matrice avec une seule cavité & un seul orifice, aient accouché d'enfans à terme à plusieurs mois de distance l'un de l'autre, la question de la superfétation sera entiérement décidée & complettement contre le sentiment des

Antiovariſtes, ſans quoi juſques là elle en reſtera aux premieres preuves qu'ont donné les Ovariſtes, mais ne détruiront pas entiérement ce que leurs Adverſaires ſoutiennent; en effet l'œuf ou ce qui ſemble en être un, s'attache ſi intimément de tous côtés dans la matrice ſi tôt qu'il y eſt parvenu, qu'il empêcheroit tout auſſi bien une nouvelle conception que dans le cas du ſentiment oppoſé. Voila le point où nous laiſſerons la déciſion de cette queſtion en attendant de nouvelles lumiéres s'il en vient, pour nous en apprendre d'avantage.

ARTICLE XI.

Des enfans qui se retournent au ventre de leur Mere.

Pour pouvoir comprendre ſi les enfans ſe retournent au ventre de leur mere, il faut commencer par ſavoir ce qu'on entend par un enfant retourné; car tant que l'embryon eſt vivant, étant dans une certaine quantité d'eau, il peut s'il y en a ſuffiſamment ſe mouvoir dans tous les ſens imaginables, en effet l'obſervation journaliere nous le démontre non-ſeulement dans le temps que l'enfant remue au ventre de ſa mere, mais auſſi parce qu'il n'y a point

de partie du corps de l'enfant qui ne puiſſe ſe préſenter la premiere lors du travail de l'enfantement ; il faut donc pour réſoudre la queſtion ſavoir ce qui peut y avoir donné lieu ; le voici.

Les Accoucheurs qui ſont Anatomiſtes & bons obſervateurs, n'ignorent pas, 1°. Que l'enfant eſt accroupi dans la matrice toutes les fois qu'il ne remue point ſur-tout vers la fin de la groſſeſſe ou de ſon terme naturel.

2°. Que plus des trois quarts & demi des enfans à terme ſe préſentent par la tête.

3°. Que preſque tous alors ont la face en deſſous.

On a donc parti de ces principes pour dire, l'enfant qui eſt accroupi dans la matrice aux derniers mois de la groſſeſſe, viendroit indubitablement toujours par le derriere s'il ne changeoit pas de poſture, & comme on ſait qu'avant de changer de poſture ſon ventre eſt preſque toujours en devant, il en réſulte que l'enfant ſe retourne ordinairement ſur les derniers temps de la groſſeſſe.

A préſent que nous avons expliqué ce qu'on doit entendre par un enfant retourné dans la matrice, paſſons aux cauſes qui concourent à ce mouvement ou à ce changement de poſition de l'enfant qui approche du temps de ſa naiſſance.

SECTION PREMIERE.

Des circonſtances naturelles qui déterminent l'enfant à terme à ſe preſenter plutôt par la tête que par toute autre partie de ſon corps.

Pour connoître s'il y a des circonſtances naturelles qui déterminent l'enfant à terme à ſe préſenter plutôt par la tête que par toute autre partie de ſon corps ; il faut ſavoir, 1°. Que dans le premier mois de la groſſeſſe le volume des eaux dans leſquelles l'enfant nage pour ainſi dire, eſt bien plus conſidérable que l'embryon, & qu'au contraire il eſt rare que dans le dernier mois de la groſſeſſe le volume de l'enfant ne ſurpaſſe de beaucoup celui des eaux.

2°. Que ſur les derniers temps de la groſſeſſe la tête de l'enfant qui eſt panchée ſur ſa poitrine eſt devenue très-groſſe & plus ſolide qu'elle ne l'avoit encore été.

3°. Que par cette raiſon & les précédentes la tête de l'enfant tombe ſur la partie la plus baſſe de la matrice & cela par la loi de la gravité des corps.

S'il manque quelques-unes de ces circonſtances il pourra arriver alors que l'enfant ſe préſentera dans une ſituation contre nature, non pas que nous croyons qu'il n'y ait que cette cauſe qui puiſſe produire

ce mauvais effet, mais elle pourra être mise au nombre de celles qui les déterminent.

SECTION II.

De la culbute de l'Enfant pour naître suivant l'ordre naturel.

Ce que nous venons de dire dans la Section précédente annonce que je suis du sentiment des Anciens sur la culbute que fait l'enfant au ventre de sa mere pour voir le jour ; mais dans quel temps se fait cette culbute ? lorsqu'elle se fait les femmes s'en apperçoivent-elles ou ne s'en apperçoivent-elles point ? Quand cette culbute est faite est-il bien certain que l'enfant viendra par la tête ? nous allons répondre à chacune de ces questions.

1°. C'est vers les derniers temps de la grossesse que l'enfant se trouve avoir le plus souvent la tête en bas, & cela par les raisons posées ci-devant, mais si le volume de l'eau surpasse celui de l'enfant il ne lui sera pas impossible de changer de position, par consequent on ne peut pas assurer que toutes les fois que l'enfant aura porté sa tête en bas, ce sera pour toujours qu'elle y restera.

2°. L'enfant fait quelquefois sa culbute si brusquement que la mere en est effrayée, elle sent alors subitemenr un poids très-con-

ſidérable ſur le fondement, des douleurs vers la croupe (lieu que les femmes ſont dans l'uſage de nommer les reins) le feu lui monte ſubitement au viſage, elle croit quelquefois qu'elle va accoucher ſur le champ, mais ſi elle ſe couche horiſontalement ſurtout ſur le dos & qu'elle reſte quelques heures dans cette poſition, les douleurs ſe rallentiſſent & peu à peu elles ſe diſſipent, le poids devient de plus en plus ſupportable & le ventre qui avoit ſubitement changé de forme ſe rétablit inſenſiblement comme il étoit ci-devant ou au moins à peu de choſe près.

3°. D'autres fois l'enfant conduit ſa tête ſi doucement en bas que les femmes ne s'apperçoivent de rien.

Il réſulte de ce que nous venons de dire que ce que les femmes appellent *le ventre tombé*, peut bien quelquefois dépendre du temps où l'enfant s'eſt retourné pour venir par la ſuite naturellement; s'il y a alors peu d'eau le ventre ne remontera point parce qu'il eſt pour lors impoſſible à l'enfant de changer de poſition, mais s'il y a beaucoup d'eau comme il pourra être poſſible en ce cas à l'enfant de changer de ſituation, il ſe pourra auſſi par la même raiſon que le ventre de la femme reprenne ſa premiere forme, ce qu'on nomme *remonté*; ſuivant ces diverſes circonſtances le ventre pourra baiſ-

ſer ſans ſe relever, ou bien ne pas baiſſer; enfin il n'eſt pas impoſſible non plus que ces alternatives puiſſent ſe répéter pluſieurs fois dans le dernier mois de la groſſeſſe, auſſi voyons nous ſouvent beaucoup de variétés ſur ce ſujet.

Mais on ne peut ſe refuſer à ce que nous croyons au ſentiment de nos Anciens qui ont avancé que lorſque l'enfant étoit prêt de voir le jour, il faiſoit ordinairement la culbute, c'eſt-à-dire qu'il portoit ſa tête en bas déterminément pour y reſter, en effet on voit beaucoup plus d'enfans venir par la tête lorſqu'ils ſont à terme que lorſqu'ils n'y ſont pas; ſi donc l'enfant qui eſt encore éloigné de ſon terme a rarement la tête en bas, & qu'au contraire lorſqu'il en approche il ſoit commun qu'il l'y ait, il faut donc que l'enfant porte ſur les derniers tems de la groſſeſſe ſa tête en bas, ſoit qu'il le faſſe peu à peu, ſoit qu'il l'y porte tout à coup, & c'eſt ce que nos Anciens ont nommé la culbute, culbute que des Modernes ont voulu tourner en ridicule, mais c'eſt mal à propos; car loin que ce nouveau ſentiment ſoit propre à faire faire du progrès à l'Art des Accouchemens, il l'eſt au contraire à faire commettre des fautes irreparables en déterminant ceux qui s'aſſujettiroient à ce nouveau préjugé à prendre le faux travail qu'occaſionne

ſouvent la culbute ſubite pour un vrai travail & par là riſquer implicitement d'être coupable d'avoir prématuré la ſortie de l'enfant.

ARTICLE XII.

S'IL Y A DES SIGNES POUR RECONNOITRE SI UNE FEMME EST GROSSE D'UNE FILLE OU D'UN GARÇON.

SI on conſultoit la plupart des femmes pour ſavoir s'il y a des ſignes pour reconnoître ſi une femme eſt groſſe d'une fille où d'un garçon, il ſeroit difficile d'en trouver qui n'aſſurent qu'il n'eſt pas impoſſible de le découvrir, & quoiqu'il n'y en ait pas une qui ne ſe trouvât inſultée ſi on la taxoit d'être ſujette aux influences de la lune, il y en auroit néanmoins bien peu qui ne vouluſſent affirmer qu'on peut pénétrer ce ſecret par le moyen de la lune, & ſi on leur demandoit comment elles l'entendent, les unes diroient que ſi la femme groſſe eſt accouchée precédemment au renouvellement de la lune, ou bien pendant qu'elle étoit dans ſon plein, il eſt sûr que la femme en queſtion eſt groſſe d'un garçon, & que ſi l'accouchement qui a précédé la groſſeſſe eſt arrivé dans le premier quartier ou

dans le décours, que ce sera d'une fille ; mais si on veut être instruit pour la premiere grossesse d'une femme, alors n'ayant plus l'accouchement précédent pour règle, ces Savantes se rejettent sur le tems de la conception, & si la prédiction ne réussit pas, comme cela arrive souvent, dans ce cas ainsi que dans le précédent elles s'en prennent au mécompte du temps de la conception pour se tirer d'affaire & sauver du naufrage cette erreur surannée de l'astronomie judiciaire ; il est alors fort heureux que pour ne pas en avoir le démenti ces espèces de Sybilles ne soutiennent pas que la femme n'accouche pas pour la premiere fois, il n'y a que lorsque le hazard les sert assez mal pour que la femme grosse, soit qu'elle le soit pour la premiere fois de sa vie où qu'elle ait déja accouché, se trouve dans le cas des jumeaux de fille & de garçon car alors elles ne savent plus que dire.

Nous venons de voir le fondement ruineux sur lequel les Partisannes lunaires ont élevé leur édifice de prédiction sur le sujet que nous traitons dans cet article, mais outre ces prétendues initiées dans les secrets de l'avenir, il y en a d'autres qui s'attachent à des choses tout aussi singulieres, comme d'examiner si la femme grosse part du pied droit ou du pied gauche pour se mettre en chemin à raison de telle où telle

chose qu'on lui aura dit à dessein, ensorte que si c'est le pied droit qui s'est mût le premier, la femme est grosse d'un garçon & que si c'est le gauche, c'est d'une fille; mais ces merveilleuses devineresses n'ont pas prévû que si la femme étoit grosse d'un garçon & d'une fille, il faudroit que son premier mouvement fût de sauter à pieds joints comme marchent les moineaux.

Enfin il y a des femmes qui à la place de toutes ces chiméres mettent les remarques qu'elles disent avoir fait de ce qui leur arrive dans leur grossesse & qu'au moyen de ces remarques particulieres elles sont sûres d'être grosses d'un garçon ou d'une fille; mais outre que ces remarques sont toujours démontrèes de non-valeur dans le cas des jumeaux des deux sexes, j'ai vû tant de femmes se tromper après avoir affirmé d'une façon à faire voir que la prétendue conviction ne provenoit que d'une prévention des plus aveugles, que j'en dis autant de celles qui par hazard se sont trouvées avoir réussi dans ce qu'elles avoient annoncé; telle s'est fondée que dans la grossesse d'une fille elle avoit des vomissemens & qu'elle n'avoit pas ce symptôme pour un garçon, telle autre qu'elle ne pouvoit pas boire du vin, manger de la viande ou bien dormir &c, dans un cas & point dans l'autre.

On en trouve d'autres qui ſe perſuadent par telle ou telle autre idée qu'elles portent leur garçon du côté droit & leur fille du côté gauche, je trouve celles-ci moins blâmables à quelques égards que toutes les autres, puiſque cette idée peut leur avoir été tranſmiſe par tradition, le Prince de la Médecine ayant avancé cette erreur, en effet on la trouve dans les Ouvrages d'Hyppocrate, où on l'y a inſéré je ne ſais par quel motif, car je ne puis me perſuader que ce divin Eſculape ait pû enfanter une abſurdité auſſi conſidérable.

Je finirai cet article par avouer que quelques recherches que j'aie pû faire depuis bien des années que je pratique les accouchemens, je n'ai rien pû découvrir qui puiſſe faire avancer ſur ce ſujet des conjectures aſſez vraiſemblables pour oſer hazarder d'en faire part au Public, ce qui me perſuade que nous en ſommes redevables à la prévoyance infiniment ſage du Tout-puiſſant qui a bien voulû pour la conſervation du Genre-humain que ces mêmes humains ne ſachent pas plus de quel ſexe eſt l'individu qu'ils ont fait pour ſe réperpétuer, que ce qu'ils vont faire lorſqu'ils ſe mettent en action pour procréer leur ſemblable.

ARTICLE XIII.

Des Signes pour reconnoitre si une Femme est grosse de Jumeaux.

Les Auteurs ont donné des ſignes pour reconnoître les groſſeſſes de deux enfans dont les plus communs ſont, que le volume du ventre eſt à moitié terme auſſi gros que ſi la femme étoit à neuf mois, que les extrémités inférieures deviennent après ce temps de plus en plus d'un volume conſidérable, & que le ventre ſe trouve comme partagé en deux parties égales tant à droite qu'à gauche au moyen d'une ligne en forme de gouttiere.

Les deux premiers ſignes ſont ſouvent fautifs, car il y a telle femme qui a depuis la moitié du terme juſqu'à la fin de ſa groſſeſſe, le ventre double de volume d'une autre, quoique chacune d'elles puiſſe n'être groſſe que d'un enfant, d'ailleurs il y a auſſi des femmes qui ont les extrémités inférieures très-bouffies quoiqu'elles ne ſoient groſſes que d'un enfant, tandis que d'autres n'ont nulle bouffiſſure malgré qu'elles en portent deux.

A l'égard du troiſieme ſigne nous ne pouvons diſconvenir qu'il n'y ait des fem-

mes grosses de deux enfans en qui l'espèce de gouttiere en question ne se trouve, soit qu'il y ait bouffissure ou qu'il n'y en ait pas dans les extrémités inférieures ; mais toutes les fois que cette gouttiere n'existera pas, on ne pourra pas assurer qu'il n'y ait pas deux enfans, parce qu'il ne faut pas croire, comme il paroit que l'ont pensé plusieurs Auteurs qui ont donné ce signe, que les enfans se placent toujouts exactement à droite & à gauche du ventre, quoique cela puisse arriver ; car l'expérience m'a appris qu'ils se trouvent quelquefois l'un sur l'autre, d'autres fois l'un devant l'autre, & enfin le plus ordinairement du plus ou du moins obliquement, ensorte qu'il y a quatre contre un à parier que la femme grosse de deux enfans n'aura pas la gouttiere directe en question ; il est vrai que dans le cas où ils sont obliquement, ou bien l'un au dessus de l'autre, il n'est pas toujours impossible de s'appercevoir d'une sorte de séparation soit oblique ou transversale sur-tout lorsque la bouffissure des extrémités inférieures n'a pas encore gagné le ventre, car lorsqu'elle y est parvenue, il est très-difficile d'en appercevoir dans aucun cas.

Ces signes sont donc très-souvent équivoques, il est vrai que si à leur présence on y ajoûte que la femme sent remuer très-

ſouvent tantôt d'un côté, tantôt de l'autre & quelquefois en un ſeul & même inſtant indiviſible dans des lieux très-éloignés les uns des autres, il eſt vrai, dis-je, qu'on peut alors avoir moins d'incertitude lorſque cette derniere circonſtance eſt jointe aux autres, mais voila tout ce qu'il me paroit poſſible d'avancer raiſonnablement ſur ce ſujet.

Je finirai cet Article par avertir que la pratique m'a appris à redouter davantage les cas où les jumeaux ſe trouvent directement l'un à côté de l'autre ou bien exactement l'un au deſſus de l'autre, que lorſqu'ils ſont placés obliquement au ventre de la mere, ou bien l'un antérieur ou poſtérieur à l'autre du nombril à l'épine, parce que dans le premier cas les deux enfans étant diſpoſés à deſcendre enſemble ils ſe nuiſent toujours du plus ou du moins à leur libre ſortie ; dans le ſecond ils ſont très-ſujets à ſe préſenter en travers par la raiſon que la matrice & le ventre de la femme étant naturellement plus longs que larges, & les enfans moins larges que longs quoique pélottés, le contenu qui eſt mobile eſt obligé de ſe prêter au contenant qui n'a point de mobilité réelle mais ſeulement de l'extenſibilité, extenſibilité ſubordonnée aux configurations qui par conſequent déterminent par leur réſiſtance toujours plus

ou moins puiſſante la poſition des enfans.

Au lieu que dans le troiſieme cas qui eſt celui où les enfans ſont poſés obliquement dans la matrice l'enfant qui ſe trouve le plus près d'en bas vient plus aiſément occuper à lui ſeul ce lieu, en repouſſant, pour ainſi dire, l'autre au-deſſus de lui; il en eſt de même à peu de choſe près dans le quatrieme cas, parce que l'enfant qui ſe trouve du côte de l'épine pouſſe en devant ſon jumeau, l'épine de la mere étant plus réſiſtante que les parois antérieures de ſon ventre, d'ailleurs dans ce cas le ventre qui fait ordinairement l'effet d'une eſpèce de beſace pendante ſur les cuiſſes permet à l'enfant qui eſt derriere celui qui rend le ventre auſſi difforme, de ſe plonger dans le baſſin avec quelque ſorte de facilité, toutes choſes d'ailleurs égales, après quoi le ſecond enfant eſt obligé de remonter, pour ainſi dire, pour aller prendre la place que ſon aîné occupoit ci-devant à quoi l'on réuſſit en ſoulevant le ventre obliquement de bas en haut au moyen d'une ſerviette pliée en long qu'on tient ferme par ſes deux extrémités, ſur-tout lors de chaque douleur, ce qui aide très-bien la mere & l'enfant à leur délivrance.

ARTICLE XIV.

DE L'AINÉ DES JUMEAUX.

IL a été agité bien des fois lorſqu'une femme eſt accouchée de jumeaux, lequel des deux doit être réputé l'aîné? On trouve ſelon le texte ſacré, par l'exemple d'Eſaü jumeau de Jacob, que c'eſt celui qui voit le jour le premier.

Les Loix Romaines *L. ſi fuerit ff. de reb. dub.* décident de même cette queſtion; mais dans ces temps reculés on ne s'étoit pas aviſé de parler de Superfétation dans les humains, ou ſi on en avoit dit quelque choſe c'étoit d'une maniere ſi confuſe que cette opinion n'avoit pas priſe aſſez de crédit pour mettre en doute ce qui avoit été décidé auparavant.

Pluſieurs Médecins de Montpellier ayant adopté le ſyſtême des Ovariſtes ont ſoutenu que c'eſt celui des deux jumeaux qui ſort le dernier du corps de la mere qui eſt ſenſé l'aîné, parce que ſuivant eux il eſt le premier conçû. Ces Phyſiciens ont donc fait un problême d'une choſe décidée; mais en leur accordant la poſſibilité de la Superfétation, poſſibilité accordée à quelques égards comme nous l'avons expoſé plus

haut, ces mêmes Phyſiciens ne ſe feroient pas moins trompés dans leur déciſion en confondant dans leur problême deux queſtions de fait très-différentes l'une de l'autre : car au lieu de décider ce que c'eſt réellement que d'être premier né, ils ont cherché à décider ce que c'eſt d'être le premier conçû, or, comme c'eſt du jour de la naiſſance que s'eſt compté & ſe comptera toujours celui de l'âge & non du jour de la conception, l'inſtant de la naiſſance étant certain, & celui de la conception ſouvent des plus équivoques, jamais le ſyſtême de la Superfétation fût-il de la plus grande évidence ne pourra infirmer ces vérités fondamentales de l'époque de notre naiſſance.

D'ailleurs nous pourrions dire ſurabondamment qu'on n'a jamais compté & qu'on ne comptera jamais le temps que l'enfant reſte au ventre de ſa mere, quand il s'agira de ſavoir ſon âge, que ce ſera toujours du jour où il en ſera ſorti, ſoit que ce ſoit à ſept, à huit ou à neuf mois &c ; ainſi pourquoi voudroit-on compter autrement pour les jumeaux que pour les enfans qui ſe trouvent ſeuls dans la matrice? nous n'en voyons nulle raiſon ;

La Juriſprudence ſur cette queſtion eſt uniforme & atteſtée par Tiraq : *de jure primog. qu.* 1. Coquille ſur la Cout. du Niver. Automne ſur celle de Bordeaux, Lapey-

fere Decis. 33. Henrys, tom. 2. liv. 6. qu. 8. Lebrun en son Traité des successions, liv. 2. chap. 2. sect. 1. nomb. 9. &c. C'est donc au sentiment de l'antiquité qu'il faut s'en tenir pour ne pas troubler l'ordre civil & les loix de l'équité.

Mais quel parti qu'on prenne on fera toujours bien de marquer le dernier des jumeaux sorti, afin de ne le pas confondre avec le premier; on peut demander pourquoi ne pas marquer le premier plutôt que l'autre ? Si on faisoit par hazard cette question on pourroit y répondre, que comme il peut fort bien arriver que lorsqu'on reçoit un enfant on ne soupçonne pas qu'il y en ait un second, il est plus naturel de mettre une marque distinctive à celui-ci plutôt qu'à son aîné, par la raison qu'on ne marque pas tous les enfans qui naissent seuls ou sans être jumeaux.

Enfin il se présente encore une autre circonstance non moins intéressante que la précédente, la voici; supposons qu'une femme soupçonnée grosse de deux enfans étant en travail & à terme, il arrive par cas fortuit que le premier de ces enfans présente un bras (ce qui n'est pas rare) pour procéder alors méthodiquement, l'Art exige qu'on aille chercher les pieds de cet enfant pour l'aider à naître : or si en opérant on alloit prendre les pieds de l'enfant

qui n'a pas présenté le bras, il en résulteroit de toute nécessité qu'on feroit voir le jour le premier à celui qui dans l'ordre naturel ne doit le voir que le dernier; il est donc prudent de marquer alors l'enfant au bras qu'il a présenté, afin qu'il ne puisse pas rester d'équivoque sur celui des deux enfans qui doit naître le premier s'il s'étoit présenté naturellement.

Il résulte de là qu'il faudroit volontiers marquer tous les enfans qui présentent un bras ou une main, de crainte qu'il ne s'y trouve des jumeaux, mais qu'il n'y faut jamais manquer lorsqu'on le soupçonne dans l'appréhension qu'ayant procuré le jour à l'un des deux on ne puisse pas distinguer avec la plus grande évidence celui qui doit être naturellement l'aîné.

On voit un exemple de cette nature au sujet de Thamar femme de Juda, qui accoucha de Pharès & de Zara; la Sage-femme qui avoit pris la précaution de mettre un ruban rouge au bras de l'enfant qui se présentoit le premier, amena le pied de l'autre jumeau, ce qui lui attira des reproches sur sa méprise, ayant fait voir le jour le premier à celui des deux enfans qui n'avoit pas le ruban & qui par consequent ne devoit naître que le dernier.

ARTICLE XV.

JUSQU'A QUEL AGE LES FEMMES PEUVENT ETRE FÉCONDES.

POUR mettre quelque ordre dans cette matiere nous exposerons, 1°. Sur quel fondement les Auteurs ont borné l'âge de la fécondité des femmes & les inconvéniens qui en ont résulté.

2°. Les exemples que nous avons recueilli de grossesses survenues à des femmes surannées, & nous ferons remarquer en même temps quelques circonstances qui méritent d'être observées.

3°. Nous ajoûterons aux faits précédens ceux des grossesses précoces pour prouver combien on doit être circonspect à prononcer sur les cas qui, étant hors de la regle ordinaire, semblent être impossibles, quoiqu'ils ne le soient réellement pas.

Les Physiciens qui se sont le plus appliqués à la connoissance de l'économie animale depuis les siécles les plus reculés ont tous reconnu pour un des signes le plus certain de la vertu générative l'écoulement des regles; ensorte que comme ce qui est le plus ordinaire est aussi le plus naturel, ces mêmes Auteurs ont fixé l'époque de

la cessation de cette vertu générative, à la cessation totale des regles : c'est ce qui a fait dire à Zacchias Médecin de Rome, dans son excellent Traité des Questions Médicolégales, que les femmes n'ont la vertu générative que jusqu'à quarante-cinq à cinquante ans au plus ; il convient néanmoins qu'une femme peut concevoir tant qu'elle peut avoir ses regles, proposition qui restraint le principe général.

Sylvaticus a raisonné sur ce même principe lorsque consulté par une Dame de quarante-sept ans nouvellement remariée qui n'avoit plus ses regles depuis deux ans, répondit qu'il ne la croyoit plus dans le cas d'avoir des enfans, mais le principe sur lequel il a établi sa décision est contraire à l'expérience.

M. de la Motte rapporte en effet dans son Traité des Accouchemens, Observ. 97. qu'une fille âgée de cinquante-un ans n'avoit jamais voulu se marier avant ce temps là par la seule crainte d'avoir des enfans, & dans l'espérance de goûter les plaisirs du mariage sans en ressentir les peines ; cependant elle devint grosse contre son attente ; elle attribuoit les incommodités de son état à son âge avancé qui avoit fait cesser l'écoulement de ses regles.

On voit déja dans cet exemple une preuve que des femmes peuvent quelque-

fois concevoir après que leurs menſtrues les ont déja quittées à l'âge où cette évacuation naturelle a coûtume de ceſſer ; mais ce qui renverſe abſolument l'opinion que la poſſibilité de concevoir dépend abſolument du flux menſtruel, ce ſont les obſervations inconteſtables & en aſſez grand nombre des femmes très-fécondes qui n'ont jamais été réglées.

Laurent Joubert célébre Médecin & Chancellier de l'Univerſité de Montpellier parle, dans ſon Traité des Erreurs populaires d'une femme de Toulouſe qui étoit dans le cas ſuſdit, & qui ne laiſſa pas d'être mere de dix-huit enfans.

Rondelet rapporte qu'une femme de Montauban qui n'avoit jamais eu ſes regles fut mere de douze enfans.

Stalpa Vanderviel, qui a eu ſoin de citer les Auteurs où l'on trouve des faits confirmatifs de ceux que nous venons d'avancer, à vû à la Haye la femme d'un Tailleur qui, ſans jamais avoir eu ſes regles, accouchoit tous les ans & jouiſſoit d'une parfaite ſanté. Je pourrois confirmer ce dernier fait par pluſieurs ſemblables, mais ces cas ne ſont pas aſſez rares pour les donner comme ſi c'étoit des phénomênes ; en effet il y a peu d'Accoucheurs employés qui n'en puiſſent dire autant.

On voit par tous ces exemples que quoi-

qu'il ſoit vrai que dans la regle la plus ordinaire les femmes qui ont leurs menſtrues ſoient cenſées les plus propres à la fécondité, que cette regle n'eſt pas abſolument ſuffiſante pour en exclure les femmes qui ne les ont point, & par conſequent que l'âge déja avancé n'eſt pas une raiſon valable pour lui donner affirmativement l'excluſion, & c'eſt ce que nous prouverons ci-après plus amplement où l'on verra évidemment qu'il y auroit de l'injuſtice, comme le dit Venette dans ſon Traité de la Génération, part. II. chap. 3. de priver du bien de ſes parens un enfant qui naîtroit dans cet âge avancé : ce fut ſans doute la ſeule raiſon qui engagea l'Empereur Henri de faire accoucher ſa femme âgée de cinquante ans à la vue de tout le monde afin d'ôter le ſoupçon qu'on auroit pû avoir de la réalité de ſon accouchement à cauſe de la déciſion adoptée par les Juriſconſultes.

Paſſons aux faits directs qui font le ſujet eſſentiel de la queſtion poſée. Nous ne rappellerons pas ici l'accouchement de Sara femme d'Abraham, qui, ſuivant l'Écriture Sainte, mit au monde Iſaac, quoique âgée de quatre-vingt-dix ans, cet accouchement devant être regardé à cet âge plutôt comme miraculeux que comme naturel ; mais pour trouver des exemples conformes

à notre objet on n'a qu'à parcourir les Auteurs.

L'Abbé de Choisi, Auteur connu par divers ouvrages, rapporte dans ses Mémoires que la Marquise de Choisi sa mere étoit âgée de cinquante-trois à cinquante-quatre ans lorsqu'elle le mit au monde.

Massa Médecin de Venise dit s'être trompé au sujet d'une femme de soixante ans qu'il traitoit comme d'une hydropisie ascite, ne soupçonnant pas qu'â cet âge elle pût être grosse; & si on en croit Pline le Naturaliste, liv. 7. chap. 14. Cornelie de la famille des Scipions accoucha à soixante-deux ans passés, d'un fils qui fut nommé Volutius Saturninus.

On lit dans les Mémoires des Curieux de la nature, année 1722, Cent. X. Obs. 24, qu'une femme à l'âge de soixante-cinq ans vit reparoître ses regles qui l'avoient quittées au temps ordinaire, elle devint grosse alors & fit au bout de trois mois une fausse-couche d'un enfant bien conformé pour son âge.

Schurrigius dans sa Syllepsilogie ou Histoire de la conception dit que Valescus de Tarante avoit connû une femme d'une telle constitution qu'ayant ses regles par-de-là soixante ans elle eut trois fils, du dernier desquels elle accoucha à l'âge de soixante-sept ans.

Cordeus dans ſes Commentaires ſur le premier livre d'Hyppocrate des maladies des femmes, aſſure avoir vû une femme âgée de ſoixante & dix ans qui fit une fauſſe-couche à l'occaſion des ſecouſſes violentes qu'elle avoit eſſuyé dans une voiture.

Voila des exemples en aſſez grand nombre qui prouvent qu'une femme peut concevoir & accoucher naturellement au-delà de l'âge fixé par les Juriſconſultes d'après le rapport des Médecins.

D'ailleurs on y voit auſſi de nouvelles preuves non-ſeulement qu'une femme peut être réglée au-delà de cinquante ans contre le ſentiment de Zacchias, mais qu'il eſt poſſible que dans un âge beaucoup plus avancé des femmes qui ont ceſſé d'être réglées le redeviennent, tandis que d'autres dans l'âge ordinaire deviennent groſſes ſans avoir jamais eu leurs menſtrues.

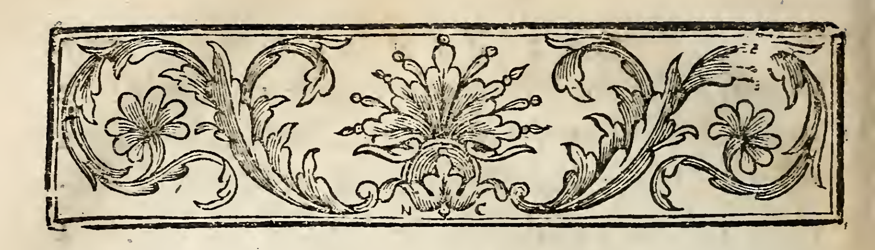
Pour achever de démontrer qu'on ne doit point s'en rapporter déciſivement à l'opinion commune des Juriſconſultes ſur les termes qu'ils ont fixé ſur la légitimité de la naiſſance des enfans, nous obſerverons qu'il y a des filles qui dans l'enfance ont leurs regles ; on en a même vû qui ſont devenues meres à l'âge de huit ou neuf ans ; on peut en voir des exemples dans les Obſervations de Schenkius.

Quoique ces groſſeſſes dans un âge pré-

maturé ſoient contre le cours ordinaire de la nature, il ne ſeroit pas raiſonnable qu'on ne reconnût pas l'exiſtence civile des enfans qui en réſultent; pourquoi en effet la refuſeroit-on à ceux qui viennent après le terme ordinaire ? les Loix & la Juriſprudence doivent être fondées ſur la nature en pareil cas ſans en rejetter les variations qui ne ſont des prodiges qu'aux yeux des perſonnes qui par état ne ſont pas abſolument obligées d'étudier ces variations.

On voit par cet expoſé, 1°. Qu'il peut arriver qu'une femme ſe trouve être encore féconde bien au-delà de cinquante ans; 2°. Que le ſigne le plus accrédité de la fécondité peut être quelquefois abſent quoique le ſujet ſoit fécond; 3°. Qu'il y a des exemples que la femme a reſté féconde quoique ce ſigne ait exiſté paſſé le temps le plus ordinaire, ou qu'il ait ceſſé depuis plus ou moins d'années; 4°. Que par raiſon inverſe il y a eu des filles en très-bas âge qui ſont devenues fécondes ſans avoir jamais eu leurs regles.

Nous pourrions ſurabondamment ajoûter à tous ces phénoménes qu'on en trouve encore un autre non moins étonnant dans les Obſervations de Deventer ſur le Manuel des Accouchemens, où il eſt dit qu'une femme n'avoit jamais ſes regles que lorſqu'elle étoit groſſe.



ESSAI
SUR L'ABUS
DES REGLES GÉNÉRALES,
ET CONTRE LES PRÉJUGÉS
QUI S'OPPOSENT AUX PROGRES DE L'ART
DES ACCOUCHEMENS.

CHAPITRE SECOND.
DE L'ACCOUCHEMENT.

L'Accouchement étant une fonction naturelle, c'est à la nature à faire cette fonction comme tant d'autres qu'elle exécute ordinairement, quoique dans l'ordre le plus naturel il n'y ait que celle de l'enfantement qui soit plus ou moins douloureuse; mais comme nos fonctions ne se font pas toujours également bien dans tous les temps de la vie, celle de l'accouchement exige quelquefois qu'on l'aide comme toutes les autres indistinctement lorsqu'elles se

ſe trouvent dans le cas d'en avoir beſoin.

L'Art des Accouchemens a été inventé pour mettre l'Artiſte en état de ſecourir la mere & l'enfant, lorſque la nature trouve des obſtacles à elle invincibles pour parachever l'œuvre qui réperpétue continuellement le Genre humain ; d'où il réſulte que l'Accoucheur étant eſſentiellement deſtiné par état à ſecourir les femmes & les enfans lors de l'accouchement, quand la nature ne peut pas le faire, ou ſans de grands riſques, il faut d'une part qu'il en ſache aſſez pour ne ſe pas tromper ſur le jugement qu'il porte de l'obſtacle quelconque qui ſe préſente, & de l'autre qu'il faſſe un choix judicieux de la méthode dont il doit faire uſage pour aider fructueuſement la nature ; un tel homme eſt celui qu'on deſire ſans contredit, mais cet homme peut-il ſe flatter qu'on lui rendra toujours juſtice quoiqu'en toutes occaſions il ait fait l'acquit de ſa conſcience & de ſes lumiéres ? non malheureuſement ; car s'il ne réuſſit pas, il n'arrivera que trop ſouvent qu'on veut qu'il ait tort, & ne ſachant ordinairement comment le démontrer, on s'en prend à tout ce qui paroit vraiſemblable à quelques égards, enſorte que ſi l'Artiſte à pris le parti de ſuppléer à la nature parce qu'il le falloit de toute néceſſité, on a quelquefois l'injuſtice de

penser qu'il a précipité l'accouchement; au lieu de dire que les obstacles en avoient prolongé la durée, & que la durée avoit aggravé le mal.

Cette injuste façon de penser de bien des gens est on ne peut pas plus dangereuse pour le progrès de l'Art, puisqu'elle est capable d'intimider l'Artiste & par là le mettre au danger de n'oser agir assez tôt pour éviter le pire & par conséquent laisser aller les choses à un point si extrême que tout le savoir possible devienne infructueux.

Je ne prétends pas dire par cette réflexion qu'il faut se mettre trop tôt en action, car ce seroit alors une impéritie impardonnable; mais que quand l'obstacle est prévû par sagacité, il ne faut pas différer de faire son devoir avec fermeté quoiqu'il en puisse arriver, & en cas qu'on ne rende pas toujours la justice qui peut nous être due suivant l'occurrence, il faut rester inébranlable dans les bons préceptes qu'on a embrassé & cela par humanité.



ARTICLE PREMIER.

DE LA SAIGNÉE DES FEMMES EN TRAVAIL.

NOUS avons avancé, & nous croyons avoir prouvé qu'il n'eſt pas toujours néceſſaire de ſaigner les femmes pendant leur groſſeſſe, qu'il y a des cas où il faut ſaigner n'importe à quel terme, & que ces cas au lieu d'être déterminés par une routine aveugle, doivent être appréciés par les ſignes qui indiquent de faire uſage de ce ſecours ou de lui en ſubſtituer d'autres, ou enfin de les faire concourir au but qu'on doit ſe propoſer ſuivant les circonſtances.

C'eſt en ſuivant ce même plan que nous dirons qu'il y a des cas où on feroit mal de ne pas faire ſaigner les femmes en travail, quoiqu'elles puiſſent l'avoir déja été pluſieurs fois pendant leur groſſeſſe & même depuis peu, & qu'il y a d'autres cas où la ſaignée devient inutile & même préjudiciabe.

SECTION PREMIERE.

Des cas où il est nécessaire de faire saigner une Femme en travail.

Les cas où il est nécessaire de faire saigner la femme en travail sont essentiellement lorsque la femme est de constitution très-sanguine & que pour le moment la plénitude est grande, mais de ces cas les uns demandent la saignée du bras & les autres exigent celle du pied.

Hors des maladies complicantes, les cas principaux qui indiquent la saignée du bras sont, 1°. Les pertes de sang des parties inférieures, si elles se déclarent dès le commencement du travail.

2°. Si le ventre devient douloureux après l'écoulement des eaux qui doivent précéder naturellement la sortie de l'enfant.

3°. Si ce qui reste du col de la matrice a plus de solidité, d'épaisseur & de chaleur qu'il n'en devroit avoir & qu'en conséquence son orifice ait trop de peine à se dilater.

La saignée du pied est indiquée, 1°. Lorsqu'il se déclare quelque hémorragie considérable soit par la bouche, soit par le nez, ou par quelques-unes des autres parties du corps situées supérieurement au bas ventre.

2°. Lorsque le sang se porte avec célé-

rité à la tête ſoit par ſa grande quantité, ſoit par ſa raréfaction occaſionnée par la véhémence du travail ou des douleurs de l'enfantement.

3°. Si la femme eſt menacée de convulſions, ou qu'elle y ſoit tombée avec le viſage bouffi, &c.

Section II.

Des cas où il ſeroit dangereux de ſaigner la Femme en travail.

L'excluſion des ſignes qui doivent déterminer à ſaigner la femme en travail, donne naturellement celle d'employer ce moyen ; les regles du bon ſens dictent cette concluſion, mais dépourvues d'expériences elles ne ſuffiſent pas toujours pour ſe conduire avec connoiſſance de cauſe dans les cas où la ſaignée pourroit devenir dangereuſe ; ainſi nous allons expoſer notre ſentiment ſur ce ſujet, & cela d'après notre propre expérience.

1°. Dans le cas de la perte de ſang utérine, pendant le cours du travail, lorſque la femme eſt à terme ou qu'elle en approche beaucoup ; quand la perte devient conſidérable il ſeroit dangereux de ſaigner la ſouffrante, car la ſaignée n'arrêteroit certainement pas la perte parce qu'elle vient du détachement du délivre, & que la ſai-

gnée affoibliroit la femme ſans lui être d'aucune utilité, il n'y a que l'accouchement qui puiſſe alors faire ceſſer l'hémorragie & ſauver la malade en cas qu'on n'ait pas trop tardé à la ſecourir.

On procédoit autrefois tout de ſuite à l'accouchement forcé, aujourdhui on fait mieux, & nous en avons l'obligation à feu M. Puzos, dont la mémoire nous ſera toujours chere; voici ce que preſcrit cet habile homme: il faut ſans perdre de temps porter une main dans le vagin, percer les membranes de l'enfant avec les doigts (ſoit en les pinçant, ſoit en pouſſant contre elles ſi elles ſont bien tendues,) enſuite ſoutenir les parties de l'enfant juſqu'à ce que les eaux ſoient écoulées, puis donner le temps à la matrice de ſe rapprocher de toutes parts ſur les parties de l'enfant; car ſi tôt qu'on eſt parvenu à ce point on a la ſatisfaction de voir ceſſer la perte de ſang, ou du moins ſe modérer conſidérablement, & d'avoir mis la matrice en état d'achever victorieuſement ſon opération, ou bien de pouvoir l'aider avec beaucoup moins de riſque pour la mere & pour l'enfant, que ſi on eût abandonné l'accouchement à la nature, ou enfin qu'on l'eût fait ſuivant la méthode de nos Anciens.

2°. Si dans le cas où la femme en travail avoit été ſaignée du pied pour une

hémorragie des parties ſupérieures comme de la bouche, du nez &c, la perte de ſang continuoit avec véhémence à cauſe du violent mouvement de ſang occaſionné par la force des douleurs du travail de l'enfantement, il ne s'agiroit pas dans ce cas de répéter la ſaignée comme je l'ai malheureuſement vû faire contre mon ſentiment en pareilles circonſtances, mais il faudroit terminer l'accouchement en retournant promptement l'enfant ſuivant la méthode de nos Anciens & non pas ſuivant celle que nous venons d'expoſer, parce qu'il n'y a pas de temps à perdre, & qu'il n'y a rien à craindre du côté de l'accélération de cette opération, la perte ne venant pas alors du décolement du Placenta ou Délivre. Ainſi le délai que la méthode de feu M. Puzos exigeroit, deviendroit autant préjudiciable dans ce cas qu'il eſt utile dans celui dont nous avons parlé.

3°. Les femmes groſſes ſont ſi ſujettes aux indigeſtions ſur les derniers temps de leur groſſeſſe, qu'il n'eſt que trop commun de voir que ſi elles ont des alimens dans leur eſtomach pendant qu'elles ſont en travail, elles ne peuvent les digérer qu'imparfaitement.

Or l'on ſait que ce n'eſt pas ſans de bonnes raiſons qu'on condamne la ſaignée dans les indigeſtions idiopathiques, d'où il

résulte qu'il pourroit être souvent nuisible de faire saigner une femme en travail qui auroit des alimens dans l'estomach.

Cette réflexion mérite d'autant plus d'attention qu'il pourroit fort bien arriver qu'une femme en travail auroit grand besoin d'être saignée comme nous l'avons suffisamment prouvé & qu'un état d'indigestion s'opposât à ce secours.

Il suit de cette conséquence qu'il ne faut pas donner à manger des alimens solides à une femme en travail de crainte qu'elle ne se trouve privée d'un secours dont il pourroit arriver qu'elle eût besoin, ou qu'en voulant le lui administrer on tombât dans un autre inconvenient non moins dangereux que celui de l'en priver.

Il faut distinguer les espèces d'indigestions en mauvaises dispositions de l'estomach, en plenitude par trop grande quantité d'alimens soit réelle, soit rélative, ou par leur nature ou par la tournure, soit de pesanteur, soit d'aigreur, ou bien nidoreuse qui est la pire de toutes.

1°. Dans la plénitude d'estomach par trop grande quantité d'alimens, il y a pesanteur & renvoi d'odeurs des alimens s'il n'y a pas long-temps qu'on ait mangé; dans cet état le travail se ralentit, s'interrompt même quelquefois, la malade baille, se plaint de foiblesse, le pouls se

concentre, la peau se réfroidit, le visage pâlit, la sueur froide survient qui annonce le vomissement lequel soulage d'autant plus qu'il est considérable ; si-tôt donc qu'on s'apperçoit du commencement de cet état, il faut faire boire beaucoup d'eau tiéde afin d'accélérer la sortie des alimens devenus à charge à l'estomach.

2°. Il se peut que la malade ait pris peu de chose, & que cependant tous les symptômes ci-dessus arrivent à peu près de même, & cela parce que l'estomach qui pourra être mal disposé par lui-même sera encore lézé dans ses fonctions par les douleurs du travail, cependant l'indication sera la même, il n'y aura alors de différence que dans la quantité d'alimens à rendre & rien de plus, car si-tôt que tout sera sorti, l'etat de la femme sera changé en bien.

3°. Quant à la nature des alimens il y en a qui sont généralement de difficile digestion en tout temps, & à plus forte raison dans la circonstance dont il est ici question ; il y en a d'autres qui quoique mis dans la classe des alimens salubres sont encore de difficile digestion pour quelques estomachs considérés comme bons, mais cette distinction ne change rien à l'indication curative qui est toujours de procurer le vomissement par l'eau tiéde.

4°. Quant à la tournure que prennent

les indigeſtions après les premieres heures du repas qui la procure, il y en a d'aigres & de nidoreuſes ; celles qui donnent des aigreurs ſont les moins mauvaiſes, & les nidoreuſes ou putrides, les plus facheuſes. Il eſt rare que la premiere tournure ſoit dangereuſe, la derniere au contraire n'eſt que trop ſujette à être ſuivie de fiévre putride quoiqu'on ait vomi le reſte des alimens non digérés, ou pour mieux dire putréfiés.

Ce dernier cas qui exclud abſolument la ſaignée pendant le travail de l'enfantement, exige alors de vuider les boyaux par les lavemens purgatifs, comme avec le miel mercurial & même quelquefois avec l'émétique quelques heures après la délivrance pour évacuer avec célérité tout ce qui pourroit ſe trouver encore de putride dans les premieres voies ; on y parvient ſalutairement par l'uſage du tartre-ſtibié donné en grand lavage & les lavemens ſimples pour y aider ; enfin pour concourir efficacément à la cure, il ſeroit à ſouhaiter que les accouchées qui ſe trouvent en pareilles circonſtances vouluſſent ſe réſigner à ne prendre aucunes matieres animales juſqu'à ce que le mouvement du lait ſoit entiérement paſſé.

Une forte eau de gruau éguiſée de quelques ſirops acides comme celui de Biga-

rade, doit tenir lieu en pareil cas de tout aliment, on peut y ajoûter quelques cuillerées de vin de Moselle ou du Rhin jusqu'à ce que le temps des accidens soit entiérement passé; cette méthode, dont je ne suis pas l'inventeur, m'a presque toujours réussi toutes les fois qu'on a bien voulu s'y soumettre avec constance.

Voila des cas comme on le voit où il faut être dirigé par une expérience consommée pour se décider contre l'usage de la saignée, soit pour un temps seulement ou par exclusion complette, quoiqu'en ne s'attachant qu'à la regle générale que nous avons posé, il pût paroître que la saignée seroit indiquée, il ne faut donc pas toujours saigner les femmes en travail.

ARTICLE II.

Des Lavemens aux Femmes en travail.

Les lavemens sont-ils toujours nécessaires & utiles aux femmes en travail? Si on consulte l'usage seulement on sera pour l'affirmative, & l'on voit par expérience qu'on fait souvent très-bien d'en donner; le Praticien qui est bon naturaliste & celui qui se laisse conduire par la routine sont d'accord sur ce point, quoique le principe

ſur lequel ils ſe fondent l'un & l'autre ſoit très-différent; car le Routier croit d'après les ſpéculatifs inconſéquens que c'eſt parce que les lavemens relâchent les ligamens de la matrice, ou ceux, diſent-ils, qui retiennent l'enfant dans cet organe qu'il eſt utile de donner des lavemens aux femmes en travail, ce qui eſt une erreur que nous avons combattu victorieuſement dans ſon lieu.

Les bons Phyſiciens qui connoiſſent mieux les cauſes réelles penſent autrement de l'utilité des lavemens dans le cas dont il s'agit ici ; en effet, la premiere eſt de rendre les voies du baſſin plus libres, la ſeconde d'éviter les douleurs de la colique que des excrémens endurcis peuvent produire par leur réaction ſur les inteſtins lors des compreſſions ſpontanées du bas ventre & de la matrice qui tendent à expulſer l'enfant ; enfin la troiſieme à rendre les ſuites de couche plus franches.

Mais de quoi doivent être compoſés ces lavemens, & ne les donne-t-on que pour vuider les gros boyaux des excremens qui y ſont ? c'eſt ce qu'il eſt néceſſaire de diſcuter.

Les lavemens les plus ſimples ſont les meilleurs lorſqu'ils deviennent ſuffiſans, comme l'eau pure bonne à boire & dans laquelle le ſavon s'étend uniformément ;

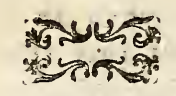
car l'eau où le ſavon ſe grumelle eſt ordinairement aſtringente au lieu d'être laxative ; ſi l'eau ſeule ne devient pas ſuffiſante on y ajoûte le ſon, la graine de lin & le beurre frais ou bien de l'huile ; de la mie de pain bouillie & enſuite paſſée à travers un linge réuſſit très-ſouvent, ſurtout ſi le pain eſt de ſeigle ; la poirée hâchée au lieu du pain fait auſſi très-bien, dans tous les cas où il ne s'agit que de vuider les gros boyaux.

Il y a bien de perſonnes qui par une routine aveugle & deſtituée de tout principe conſéquent, croient ſecourir les femmes en travail ou fortifier les douleurs lentes, ralenties ou ceſſées en employant les ſtimulans ; ces mêmes perſonnes vous diront avec un ton d'aſſurance qu'elles ont fait uſage avec ſuccès du ſel commun à grande doſe, de même que du vinaigre, de l'urine, des purgatifs violens, juſqu'à de l'infuſion du tabac, &c ; mais comme je n'ai que trop ſouvent été appellé pour donner mon avis ſur des inflammations d'entrailles occaſionnées ou déterminées par cette ſeule cauſe, je dis & je ſoutiens que c'eſt très-mal fait que de mettre des irritans dans les inteſtins pour faire accoucher une femme contre le gré de la nature, je dis plus, car je ſuis convaincu par ma propre expérience que ces mauvais moyens

font non-feulement infructueux pour le but qu'on fe propofe en les donnant, mais qu'ils font dangereux.

On me dira peut-être qu'on a les preuves du contraire, parce que l'entêtement toujours aveugle voit des chiméres; tant pis pour ceux ou celles qui négligeront de fe mettre à portée de voir affez clair pour être vraiment utiles au Genre humain.

Il y a bien des années que j'ai reconnu l'erreur que je combats aujourdhui ouvertement, en effet les femmes que j'ai fecouru depuis ce temps ne l'ont pas été par ces mauvais moyens, & s'en font bien trouvées; d'ailleurs des Auteurs modernes ont mis au jour de fi bons principes fur les fonctions de l'économie animale qu'on peut dire hardiment qu'il n'y a que les perfonnes qui veulent refter ignorantes qui n'abandonneront pas le mauvais ufage des lavemens agaçans pour rendre plus fortes des douleurs ralenties, ou rappeller celles qui feroient ceffées.



ARTICLE III.

DES PURGATIFS AUX FEMMES EN TRAVAIL.

On vient de voir que nous avons désapprouvé les lavemens ſtimulans ou agaçans & par conſéquent les purgatifs donnés par le fondement dans le cas du travail & ſur-tout pour le but que ſe propoſent ceux qui veulent par là procurer l'accouchement en agaçant les entrailles, ainſi on preſſent que nous ne ſommes pas porté à conſeiller les purgatifs pris par la bouche pendant le travail, quand bien même la femme en auroit eu beſoin avant que d'y entrer, non-ſeulement parce que l'eſtomach ne garderoit pas long-temps le médicament, mais encore par la raiſon que s'il paſſoit il irriteroit les entrailles ou agiroit peut-être après l'accouchement au point de nuire aux évacuations de la couche, comme je l'ai vû arriver; il y a ici un point trop important à traiter pour l'omettre, c'eſt celui de ſavoir ſi dans le cas des aſſoupiſſemens léthargiques ou des convulſions idiopathiques on peut donner l'émétique avec ſuccès.

L'indication paroit marquée, mais malheureuſement la réuſſite eſt contre l'admi-

niſtration du tartre-ſtibié, il produit dans ce cas le même effet qu'il produiroit dans les coups de tête, ſi on étoit aſſez mal aviſé pour en donner ; on eſt réduit à verſer du ſang avec profuſion dans l'un & l'autre cas & plutôt du pied que de toute autre partie.

L'émétique ne doit donc pas être donné alors aux femmes qui ſont en travail, mais la ſaignée du pied doit être faite & répétée autant que les circonſtances l'exigent & le permettent ſi on veut réuſſir ; cela eſt ſi vrai & ſi conſtamment vrai, que j'ai vû pluſieurs femmes tombées en apoplexie pendant le travail qui ſe ſont tirées d'affaire par une perte utérine ſurvenue inopinément, & j'ai remarqué que plus la perte étoit grande & plus promptement le cerveau s'étoit déſenivré, au lieu que d'autres à qui cette perte n'étoit point arrivée en pareil cas, & en qui on avoit ménagé le ſang & donné l'émétique ont péri avec leur enfant dans leur corps.

Je ſuis donc bien autoriſé à conclure de nouveau que l'émétique eſt contraire aux femmes en travail, quoique ce médicament puiſſe quelquefois paroître bien indiqué, & qu'au lieu d'en faire uſage, il faut y ſubſtituer la ſaignée du pied répétée autant de fois que l'urgence du cas l'exigera.

ARTICLE IV.

De l'utilité et du danger de faire marcher les Femmes en travail.

Beaucoup de perſonnes croient qu'il faut toujours faire marcher les femmes pendant qu'elles ſont en travail ; il y a à la vérité des cas où cela peut leur être utile, il y en a d'autres où cela ſemble néceſſaire, mais il y en a auſſi où cela pourroit leur être nuiſible & même dangereux à quelques égards.

Il peut devenir utile ou néceſſaire de faire marcher les femmes pendant qu'elles ſont en travail, 1°. Lorſque la femme étant bien reconnue à terme & en vrai travail on s'apperçoit que dans toute autre ſituation le travail ſe ralentit.

2°. Quand la femme deſire de marcher quoique cela paroiſſe faire peu ou point de changement au travail.

3°. Si dans toute autre ſituation que celle d'être debout, il prend des engourdiſſemens ou des crampes dans les extrémités inférieures, ou bien de ces mal-aiſes connus vulgairement ſous le nom d'inquiétudes dans les jambes.

Mais on doit obſerver que cette eſpèce

d'exercice doit être modéré de maniere que la femme ne s'en trouve pas fatiguée.

D'autre part il pourroit être désavantageux ou même dangereux de faire marcher les femmes qui sont en travail, 1°. Si les eaux sont percées & qu'il fasse froid; la femme risqueroit alors de s'enrhumer si elle se promenoit, il vaut donc mieux qu'elle se tienne couchée ou assise & qu'on ait soin de changer souvent les linges qu'on aura mis sous elle & de les mettre suffisamment chauds.

2°. Si la femme a les extrémités inférieures enflées, non-seulement elle ne doit point marcher, mais elle doit être couchée pour éviter la douleur tensive de ces parties.

3°. Si la femme a de la perte de sang il ne faut pas qu'elle marche parce que le mouvement pourroit l'augmenter & la rendre dangereuse à quelques égards.

On voit par ces diverses circonstances qu'il y auroit abus dans la règle générale si on faisoit marcher indistinctement toutes les femmes en travail; je terminerai cet article par avertir de prendre garde sur la fin du travail de ne pas laisser la femme debout dans la crainte que tout à coup (& surtout si ce n'est pas une premiere grossesse) l'enfant ne tombe à terre & ne se tue, &c.

ARTICLE V.

DE L'ABUS DES CORDIAUX PENDANT LE TRAVAIL DE L'ENFANTEMENT.

La plûpart des femmes en travail se persuadant qu'il faut toujours beaucoup de force pour mettre un enfant au monde, prennent des cordiaux pour les aider à accoucher, mais rarement ces mêmes cordiaux leur réussissent, au contraire, ils leurs deviennent très-souvent nuisibles par les raisons qui vont être exposées, mais avant que de les détailler il est nécessaire de faire connoître ce que nous pensons sur l'intensité des douleurs nécessaires pour mettre un enfant au monde.

Il est certain qu'il faut que la femme souffre toujours plus ou moins pour en venir là, mais qu'est-ce qui fait que telle femme souffre beaucoup, tandis que telle autre souffre peu, & qui plus est qu'une femme souffre quelquefois beaucoup dans un accouchement & peu dans un autre? on me répondra sans doute que cela dépend de diverses circonstances, comme du volume de l'enfant, de sa consistance, de sa bonne ou sa mauvaise situation dans la matrice, de la conformation des parties

de la mere, &c. J'accorderai toutes ces circonstances particulieres & eucore bien d'autres qu'il seroit trop long de détailler.

Mais je ne vois nulle part qu'on ait dit bien clairement que dans les cas les plus ordinaires c'est moins de la part de l'intensité des douleurs qui opérent le progrès du travail & la sortie de l'enfant, que du dégré plus ou moins grand des résistances que l'enfant trouve à vaincre de la part des parties qu'il doit traverser pour voir le jour.

En sorte que si on est bien pénétré de cette vérité loin de donner des cordiaux dans la vue d'abréger la durée du travail en augmentant la vélocité des douleurs de l'enfantement, qui augmenteroient aussi les résistances, en rendant les parties plus rigides & par conséquent les souffrances beaucoup plus considérables, on employera, dis-je, des moyens pour diminuer les degrés de résistance, ce que fera parfaitement la saignée du bras, car elle détend les parties de la matrice sans en oter la force intégrale; d'où il résulte que plus la résistance sera diminuée, plus la contraction utérine sera relativement puissante & la douleur suportable.

De maniere qu'il est très-possible que de légéres douleurs soient très-puissantes si la la résistance est médiocre; cette théorie émane de la pratique, en effet, rien n'est

si commun dans les cas ordinaires à tous égards, de voir que les femmes foibles de tempérammment & celles qui sont en suite de maladie ou en convalescence, accouchent très-aisément toutes choses d'ailleurs égales; disons plus, combien n'avons nous pas d'exemples de femmes qui sont accouchées dans des foiblesses effrayantes, foiblesses qui ont été le moment favorable pour la sortie de l'enfant parce que rien ne résistoit plus; enfin les accouchemens faits après la mort, & dont quantité d'Auteurs nous ont fait part, font un argument sans réplique contre l'abus des cordiaux pour faire accoucher.

Quoique j'aie réellement dévoilé l'inutilité & même le dangereux des cordiaux, je ne prétends pas nier que quelquefois ceux qui sont doux ou corroborans ne puissent être employés efficacément dans le travail de l'enfantement; mais ce ne sera que dans le cas d'inanition réelle, ou d'épuisement par inertie générale des solides qu'on peut & qu'on doit les donner avec modération & alors on fera bien, parce qu'il faut veiller à la conservation de la vie de la mere & de l'enfant en soutenant économiquement les forces de l'un & de l'autre, mais non pas pour abréger un travail, ou augmenter des douleurs quelquefois déja très-fortes quoique inéfficaces.

Enfin pour éclaircir définitivement cette matiere, il faut faire attention à ce qui suit, il arrive toujours de quatre choses l'une, 1°. Où les forces de la femme sont trop vives ainsi que celles du travail.

2°. Où les forces sont considérablement diminuées de même que les douleurs.

3°. Où les forces sont bonnes & les douleurs foibles & *vice versâ.*

4°. Où les forces manquent ainsi que les douleurs.

Dans le premier cas il faut affoiblir, dans le second soutenir, dans le troisieme temporiser & dans le quatrieme fortifier.

ARTICLE VI.

De l'abus des Bains de vapeurs dans le travail.

Il arrive souvent, sur-tout au premier enfant, que les femmes s'impatientant de ne pas accoucher, nous proposent divers moyens pour faciliter la dilatation des parties, dont le plus usité est le bain de vapeurs; on sait que c'est de se mettre sur la fumée de l'eau chaude ou de la décoction d'herbes émollientes ou du lait, dans le dessein de relâcher le tissu des parties extérieures.

Mais on ne fait pas attention qu'outre que l'obſtacle peut être ſouvent bien plus haut, cette vapeur raréfie non-ſeulement le ſang du local, mais auſſi de toute la maſſe; en ſorte qu'on ne fait que faire gonfler & durcir les grandes lévres & toute la peau qui les avoiſine loin de les relâcher, tandis que la raréfaction de la maſſe du ſang augmentée par la chaleur du bain tend à les forcer ; d'où il réſulte qu'on produit tout l'oppoſé de ce qu'on ſe propoſe : le Bain de vapeurs ne vaut donc rien pour les femmes en travail.

ARTICLE VII.

DU DANGER DE LA TROP GRANDE RARÉFACTION DE L'AIR CONTENU DANS LA MASSE DU SANG, LORS DU TRAVAIL.

NOUS venons de blâmer l'uſage des cordiaux lorſque les douleurs de l'enfantement ſont très-fortes & les réſiſtances à vaincre trop conſidérables ; nous venons auſſi de déſapprouver dans ces mêmes circonſtances les bains de vapeurs, nous croyons néanmoins néceſſaire d'ajoûter à ce que nous avons dit ſur ce ſujet, qu'il eſt plus important qu'on ne pourroit peut-être le croire d'être bien convaincu des déſordres que

la trop grande raréfaction de nos liqueurs peut produire dans l'économie animale ſoit pendant la durée du travail, ſoit après l'accouchement.

En effet, elle peut pendant le travail donner occaſion à la rupture de quelques vaiſſeaux, & par conſéquent à des hémorragies plus ou moins dangéreuſes ſuivant diverſes circonſtances dont le nombre eſt très-grand, comme du volume, de la quantité, de la qualité & du lieu qu'occupent les vaiſſeaux ouverts, ou bien ſi aucun vaiſſeau ne s'ouvre, de la prodigieuſe dilatation que quelques-uns d'eux peuvent ſouffrir, ou bien encore de l'impreſſion incendiaire des liqueurs, impreſſion qui ſe continuant quelquefois très-long-temps après l'accouchement, met du deſordre dans les ſuites de couche, ſoit en occaſionnant des hémorragies utérines lors de la ſortie du délivre, ou des engorgemens utérins par la ſuppreſſion des écoulemens néceſſaires, d'où réſultent quelquefois des inflammations de matrice & de tout le bas ventre, qui ne deviennent que trop ſouvent mortelles quoique l'on faſſe pour l'éviter.

D'autres fois il ſurvient un affaiſſement ſubit de toute la machine animale par la perte totale du reſſort des vaiſſeaux les plus eſſentiels à la vie, cela arrive lorſque

le travail a été précédé ou accompagné d'hémorragie considérable, par la raison que la raréfaction de l'air contenu dans nos vaisseaux sanguins après avoir suppléé pour un temps à la masse nécessaire de nos liqueurs, vient tout à coup à cesser, d'où il suit que la réaction des tuniques constitutives des parois des artéres, venant à manquer totalement, ce qui reste de sang dans les gros vaisseaux ne pouvant plus circuler, fait quelquefois périr si subitement la femme qu'on vient rarement à bout de la sauver tant la cause est foudroyante.

Il est donc très-important de ne rien donner aux femmes qui puisse trop raréfier la masse du sang surtout dans le cas des hémorragies, &c.

ARTICLE VIII.

DANS LEQUEL ON EXAMINE SI L'ENFANT S'AIDE A SORTIR DE LA MATRICE.

ON nous demande souvent si l'enfant s'aide à sortir de la matrice ? & j'ai reconnu que le plus grand nombre se persuade qu'il n'est pas douteux que si l'enfant ne s'aidoit pas lors du travail, il ne pourroit sortir; mais si ces personnes faisoient at-

tention d'une part, que ce ne ſont pas toujours les plus gros enfans & les plus vigoureux qui viennent le plus aiſément, & que de l'autre, s'il falloit abſolument que l'enfant s'aida volontairement ou d'une volonté machinale pour naître; aucune femme ne pourroit accoucher ſpontanément lorſque les enfans ſeroient morts; & c'eſt à mon avis un effet de la providence; car que faudroit-il qu'il arriva pour que l'enfant préſentant ſa tête ſeule la premiere, ſon machinal la fit appuyer ferme ſur les parties par où il doit paſſer; il faudroit que d'accroupi qu'il eſt toujours alors, il redreſſa ſon épine, déploya ſes cuiſſes & ſes jarrets pour appuyer avec la plante de ſes pieds dans le fond de la matrice, ce qu'il ne pourroit faire ſans crever cet organe, puiſqu'un enfant d'une grandeur ordinaire a entre dix-huit à vingt pouces de longueur de la plante des pieds au-deſſus de la tête, quand il eſt allongé, tandis qu'il n'en a que neuf à dix du bas de ſes feſſes à la cime du caſque oſſeux, lorſqu'il eſt pelotté dans la matrice pendant le travail, tems où le fond de cet organe touche ordinairement au derriere de l'enfant, ſur-tout quand toutes les eaux ſont écoulées. L'enfant ne peut donc pas heureuſement s'aider machinalement lui-même à ſa ſortie.

Mais on me répondra peut-être que c'eſt pourtant par ſa préſence dans la partie baſſe de la matrice, que l'orifice de cet organe eſt enfin totalement vaincu, & que l'enfant ſort du corps de ſa mere, ce que nous ne nions pas; mais on ne s'apperçoit pas dans cet argument, qu'on confond l'actif avec le paſſif; l'enfant ſouffre paſſivement les preſſions de tout ce qui l'environne, puiſqu'aucun machinal à lui appartenant n'y entre pour rien, quoiqu'en effet il dilate les parties baſſes; mais comment le fait-il réellement? comme le coin qui fend le bois; car ſi on ne frappoit pas ſur le coin, le bois ne ſe fendroit point; & ſi l'enfant n'étoit point comprimé de toutes parts de haut en bas, il ne ſortiroit pas.

Or, dans notre comparaiſon le coin n'a de puiſſance pour ſéparer les fibres du bois où on l'applique, qu'autant qu'il la reçoit des coups qui le frappe; de même l'enfant n'a de puiſſance pour écarter les parties qu'il doit traverſer, qu'autant que les preſſions réitérées des parties qui l'environnent, ſeront ſuffiſantes pour en venir à bout; il n'y a donc pas plus de volonté machinale dans l'enfant, que dans le coin, puiſque l'un & l'autre ſouffrent paſſivement de la part de la puiſſance qui les met

en action pour passer à travers les substances qu'ils doivent pénétrer en divisant violemment les parties par dilatation, ce qui donne complettement, à ce que nous croyons, la solution de la proposition.

ARTICLE IX.

DANS LEQUEL ON EXAMINE SI DANS LE CAS DES JUMEAUX ON DOIT TOUJOURS SANS DÉLAI ACCOUCHER LA FEMME DU SECOND.

POUR savoir si dans le cas des Jumeaux on doit toujours sans délai accoucher la femme du second, il faut se rappeller ce que nous avons dit à l'occasion de la superfétation; car si la matrice de la femme est unique ou censée telle, c'est-à-dire que la matrice n'ait qu'une seule & unique cavité, il y a lieu de présumer alors que la femme accouchera successivement des jumeaux, sous trop peu d'espace de tems pour que le cas puisse mettre en doute, en supposant que le second enfant se présenta assez mal pour obliger de le secourir suivant les régles de l'Art.

Il pourroît n'en être pas de même dans le cas opposé, puisque s'il y avoit deux matrices ou une cloison qui sépara la ma-

trice unique en deux, il ne feroit pas impoſſible que les deux enfans étant chacun dans un lieu entiérement ſéparé l'un de l'autre, la conception puiſſe avoir été réitérée à des tems aſſez éloignés l'un de l'autre, pour que le ſecond des jumeaux eut beſoin de reſter encore tout le tems qu'il lui faudroit pour voir le jour ſuivant l'ordre naturel.

Or, comme nous n'avons pas toujours des ſignes poſitifs aſſez certains de ces deux états de conformation de la matrice des femmes, ſoit avant la conception, ſoit pendant la groſſeſſe, ſoit pendant le travail de l'enfantement, à moins qu'il n'y eut auſſi deux vagins, comme il y en a quelques exemples, ou ſeulement deux orifices de matrice bien diſtincts, ce qui s'eſt auſſi rencontré quelquefois; ſi ces ſignes manquent, il faut avoir recours à d'autres qui peuvent ſe trouver exiſtans, afin de ſervir de guide pour prendre ſon parti prudemment.

Si donc on ne trouve qu'un vagin ou qu'un orifice à la matrice, & que la femme ſoit déja accouchée du premier de ſes jumeaux, le ſecond ne tardera pas à ſuivre le premier, ſoit par le ſeul bénéfice de la nature, au moyen de quelques contractions de la matrice qui ſurviendront, tant pour

faire percer les membranes, écouler les eaux, que pour expulſer l'enfant, ſoit par le ſecours de l'Art.

Si tout au contraire, la femme eſt dans les cas oppoſés & dont nous venons de parler, ſoit qu'on s'en fut apperçu ou non, ſi le travail ne recommence pas pour expulſer le ſecond enfant, il convient d'attendre le gré de la nature, pour ne l'aider qu'à propos.

Cette diſtinction du travail continuant ou recommençant ſous très-peu de tems, ou bien diſcontinuant pour plus ou moins de tems, mais très-marqués, donne la ſolution de la queſtion qui fait le ſujet de cet article.

Il reſte néanmoins encore un point à éclaircir, qui eſt de ſavoir dans quel tems il faut délivrer la femme? on ſait que l'Art des Accouchemens preſcrit dans le cas des jumeaux, de ne point tenter d'extraire le placenta du premier, qne le ſecond enfant ne ſoit ſorti, dans la crainte que les placenta ne ſoient réunis en une ſeule maſſe, & qu'on n'occaſionne une hémorragie dangereuſe pour la mere & pour l'enfant; il eſt donc néceſſaire de diſtinguer ici ces deux cas de jumeaux; car on feroit très-mal de ne pas ſuivre le précepte, pour celui où la matrice n'a qu'une ſeule & même

cavité, au lieu qu'on feroit bien dans le cas où elle feroit double ou censée telle, eu égard à ses cavités; car alors il faudroit nécessairement extraire le placenta, comme dans les cas les plus ordinaires; au reste si on y manquoit, il y a lieu de présumer que la nature y suppléeroit tôt ou tard; mais le feroit-elle sans inconvéniens? c'est ce qui reste à savoir.

ARTICLE X.

Dans lequel on examine si on doit toujours sonder la femme en travail lorsqu'elle a une rétention d'urine.

Pour se décider si on doit toujours sonder la femme en travail lorsqu'elle a une rétention d'urine, & pour résoudre cette question avec quelque sorte de satisfaction, nous serons obligé de poser quelques-unes des circonstances où cela devient nécessaire & possible, pour les distinguer de celles où la nécessité est suivie de diverses difficultés, dont quelques-unes presque insurmontables, & enfin de celles où il vaut mieux ne pas sonder.

La premiere indication qui se présente

à remplir, lorſqu'une femme en travail a une rétention d'urine, eſt de ſonder la veſſie pour la vuider, mais pour ſatisfaire à cette premiere indication, il faut qu'il ne ſe préſente pas des obſtacles à l'introduction de la ſonde; & en cas qu'il s'en préſente, commencer par les reconnoître, enſuite voir s'il eſt poſſible de les lever ſans danger, & en ce cas comment il faut s'y prendre.

S'il ne ſe préſente pas d'obſtacles, l'Accoucheur ſondera la femme, ſuivant les régles de l'Art; mais comme toutes les ſondes qui ont des yeux ſur les côtés ſont ſujettes à être difficiles à introduire dans la veſſie, ou à les en retirer ſans faire ſaigner les parties, parce que la ſuperficie de ces mêmes parties s'introduit aiſément dans les yeux de la ſonde; j'en ai fait faire d'une autre forme qui n'ont point cet inconvénient. (*Voyez la fig. I.*); l'ouverture A eſt à l'extrémité, & cette extrémité eſt fermée par celle d'un Stilet (*fig.* 2.) à larme ou à bouton qui bouche exactement l'ouverture, *a*, A, *a*, d'ailleurs j'ai ſoin d'y dégouter du ſuif toutes les fois que je ſuis prêt à m'en ſervir.

Ce Stilet qui eſt de calibre en C, ferme ſi exactement l'ouverture inférieure D, de l'Algalie, que ſon bouton B ne peut déborder

border l'autre extrémité A, *a.*

Lorſque la ſonde eſt dans la veſſie, on retire le Stilet & l'urine ſort aiſément; on remet ce Stilet dans la ſonde pour retirer celle-ci de la veſſie, de maniere que le bout étant bouché, elle reſſort très-aiſément ſans bleſſer aucune partie.

Lorſqu'il ſe préſente des obſtacles, il eſt néceſſaire de voir d'où ils proviennent; ſi ce n'eſt que parce que le canal de l'uretre eſt recourbé dans le vagin, à cauſe d'un *Semiprolapſus* ancien, ou ſurvenu au col de l'*uterus* depuis le travail, il faut ſe ſervir de la bougie creuſe, de préférence à l'Algalie dont je viens de parler; mais ſi le canal de l'uretre eſt coudé par la preſſion de la tête de l'enfant, cette bougie a beaucoup de peine à entrer, quoique par ſa fléxibilité elle puiſſe ſe mouler aux directions contre nature du canal de l'uretre, & lorſqu'on vient à ôter le Stilet de dedans, la ſonde s'applati & l'urine ne ſauroit ſortir.

J'ai réuſſi en pareil cas avec une Algalie pour homme, mais conſtruite de la même maniere que celle pour femme, dont nous avons parlé plus haut, en l'introduiſant par deſſus le ventre, puis en faiſant le demi-tour pour porter le pavillon de la ſonde en bas, on reprend la même route pour la retirer.

Il faut obſerver que toutes les fois qu'on eſt obligé de ſonder une femme qui eſt en travail, il faut attendre la fin d'une douleur pour introduire la ſonde & pour la retirer.

Il ſe préſente ici naturellement une queſtion qui eſt de ſavoir ſi la tête de l'enfant étant enclavée dans les os du baſſin, (cas qui exige l'uſage d'un Forceps bien fait & conduit avec ſagacité,) & que cet état fut compliqué de retention d'urine, s'il vaudroit mieux ſonder la veſſie avant, qu'après avoir fait l'accouchement par art? Voici mon ſentiment.

S'il y a long-tems que la tête eſt enclavée & la veſſie diſtendue par la préſence de l'urine, il vaut mieux commencer par déclaver la tête de l'enfant, afin de terminer promptement l'accouchement, que de vuider préliminairement la veſſie, parce que plus la veſſie eſt diſtendue en pareilles circonſtances, & moins il y a d'étendue de la veſſie ſoumiſe à la violente compreſſion de la tête contre le pubis.

Or, comme cette compreſſion longtems continuée eſt ſujette à faire tomber en mortification, la portion de veſſie qui eſt ſoumiſe à cette compreſſion, moins il y en aura, & plus aiſément la déperdition de ſubſtance pourra ſe réparer; au lieu que

ſi on ſonde d'abord la veſſie ; cet organe ſe rapetiſſera conſidérablement en ſe concentrant ; d'où il réſultera que depuis ce moment juſqu'à ce qu'on ſoit parvenu à terminer complettement l'accouchement, il y aura une bien plus grande étendue de la veſſie en danger de ſe mortifier par la preſſion, & par conſéquent à ſe réparer, d'où il réſultera que la malade ſera bien plus en danger de perdre le reſte de ſes jours, ſes urines involontairement par le vagin, à cauſe de l'ouverture reſtée à la veſſie.

Mais que faire dans le cas où une pierre qui ſeroit, ſoit dans le corps de la veſſie ou dans ſon col, ſoit au fond de l'uretre, compliqueroit un travail au point de mettre toutes ces parties en danger? Mon avis eſt qu'on tire la pierre, ſoit par la dilatation graduée, ſoit par le bas appareil ou vaginal, avant que de terminer l'accouchement par art, ce cas que j'ai vu, il y a long-tems, a réuſſi à tous égards, à la ſatisfaction de tout le monde, de même que les précédens, avec la plus grande conviction de la différence qu'il y a à prendre un parti devant l'autre, & *vice verſâ* de celui-là avant celui-ci.

ARTICLE XI.

Des dangers de la complication d'une hernie quelconque, avec le travail de l'enfantement.

Le travail de l'enfantement peut-être compliqué d'une hernie quelconque, & cette complication ne peut exiſter ſans quelque ſorte de danger plus ou moins grand ; pour éclaircir cette matiere, nous croyons qu'il convient non-ſeulement de ſpécifier les hernies, mais encore ſi elles peuvent être réduites, ou ſi elles ont acquis des adhérences, ſoit au ſac qui les contient ou aux lieux étroits par leſquels les parties ont paſſé en les dilatant.

Il faut encore être bien perſuadé que dans l'ordre le plus naturel, lorſqu'une femme eſt à la fin de ſa groſſeſſe, il n'y a entre ſa matrice & les parois, tant ſupérieures, moyennes & inférieures, que les latérales de ſon ventre, aucune portion des parties contenues dans cette capacité; enſorte que dans toutes ces régions, le péritoine, qui recouvre la matrice, touche immédiatement celui qui tapiſſe l'abdomen; de maniere que tous les viſceres

du bas-ventre ſont ſitués derriere la matrice, ſi on en excepte la veſſie.

D'où il réſulte que s'il ſe trouve quelque portion des parties contenues dans le bas-ventre, entre la moitié antérieure de la matrice & les parois de l'abdomen, il y a hernie, ſoit qu'elle ſoit à l'ombilic, ou à la ligne ou bande-blanche, ou bien dans les aînes, ou enfin dans quelqu'autre endroit de l'étendue du bas-ventre, & il ne peut y avoir alors hernie exiſtante, ſans qu'il n'y ait quelques adhérences, ſoit au ſac herniere, ſoit à la partie dilatée par laquelle il s'eſt fait hernie.

Dans ce cas la femme eſt en danger, quoique l'on faſſe pour la ſecourir, parce qu'à chaque contraction utérine, les parties ſeront tiraillées, pincées & comprimées plus ou moins fort, ou plus ou moins longtems, ſans qu'on puiſſe l'éviter; ſi on ajoute à ces circonſtances plus ou moins graves, le volume plus ou moins grand de la tumeur, & l'eſpéce de partie qui ſouffre divulſion, on deviendra en état d'apprécier le plus ou le moins de danger, & en conſéquence de ſe déterminer avec connoiſſance de cauſe, à prendre tel ou tel autre parti pour ſauver la mere & l'enfant, ſur-tout la mere, qui étant menacée primordialement, ne met ſon enfant en danger que ſecondairement.

On doit pressentir qu'il y auroit de quoi faire un volume de cet Article, si on vouloit tout peser scrupuleusement, en épuisant toutes les combinaisons, ce qu'il n'est pas possible de faire ici, ce travail ne pouvant entrer dans le Plan d'un Essai.

Quant aux hernies, n'importe lesquelles dont la femme peut être attaquée lors de sa conception, & qui n'auront jamais souffert ni inflammation ni étranglement, comme celles-ci rentrent lorsque la femme avance dans sa grossesse, (exceptées les éventrations latérales & considérables) ces hernies se dissipent toujours pour reparoître ordinairement après les couches; mais il suffit de savoir qu'elles ont existé pour faire attention qu'il est prudent, pendant la durée du travail, de faire à chaque douleur une compression mollette avec la main sur l'endroit dilaté, pour éviter que par cas fortuit il ne s'y glisse quelque portion des parties contenues dans le ventre, & qu'elles n'y soient pincées & comprimées; d'ailleurs il ne faut pas perdre de vue que chaque grossesse étant sujette à faire augmenter le volume de la tumeur herniere, il est non-seulement nécessaire de remettre le bandage contentif de la hernie, mais encore de prendre garde s'il peut reservir, & de ne pas négliger d'y faire les hangemens convenables.

ARTICLE XII.

DES TUMEURS DANS LA MATRICE OU LE VAGIN QUI PEUVENT FAIRE OBSTACLE A L'ACCOUCHEMENT.

SI la femme en travail avoit une tumeur assez considérable dans la matrice ou le vagin pour faire obstacle à l'accouchement, que faudroit-il faire pour y remédier ? pour donner une idée juste de ce qu'il conviendroit faire alors, il faut essentiellement distinguer non-seulement le volume, la solidité & la figure de la tumeur qui formeroit l'obstacle à l'accouchement, mais aussi son siége & son attache.

Si le volume de la tumeur égaloit celui de la tête d'un enfant, & qu'elle fut aussi solide, il faudroir essayer de la faire sortir, soit avec la main ou avec des instrumens propres à la saisir convenablement, comme sont les différentes pinces ou petits forceps.

Si cette tumeur a son attache dans l'intérieur de la matrice ou à son museau seulement, comme il y en a quantité d'exemples, elle pourra être amenée au-dehors de la vulve avec plus ou moins de facilité, & être liée de même, parce que ces tumeurs qui sont ordinairement alors en forme de

poire, ont la partie qui les attache beaucoup moins considerable que celles qui en sont les plus éloignées. Ce sont ces sortes de tumeurs connues sous le nom de Polypes de la matrice, dont nous avons amplement parlé dans notre Livre intitulé: *Observations sur la cure radicale de plusieurs Polypes, &c.* & dans notre Mémoire inséré au troisiéme Recueil de ceux de l'Académie Royale de Chirurgie, &c.

Mais il ne faudroit pas dans ce cas suivre les Méthodes que nous y avons prescrit, par la raison que quand le polype s'oppose à l'accouchement, il faut le soustraire sur le champ, & que pour le faire sans danger, il ne suffit pas que la ligature qu'il y faut mettre de toute nécessité pour s'opposer à l'hémorragie des vaisseaux restants aux parties, après la séparation de la tumeur, embrasse seulement son pédicule, mais qu'elle ne puisse tomber.

Or, pour se promettre que la ligature restera en place, il faut percer la tumeur de part en part le plus près de son attache que faire se pourra, & pour plus grande sureté, la larder en croix & nouer les huit chefs des ligatures sur les quatre quartiers intermédiaires au point de l'éguille avant de l'embrasser circulairement. Lorsqu'on s'y est prit de cette ma-

niere ; on eſt en ſureté contre l'hémorragie, alors on ſouſtrait la tumeur avec l'inſtrument tranchant, en deça de la ligature, en prenant bien garde de l'intéreſſer : j'ai fait pluſieurs fois cette opération de cette maniere, en ſemblable circonſtance, & j'ai toujours réuſſi à tous égards, d'ailleurs je ne ſuis pas le ſeul à qui ce procédé ait réuſſi de même.

Si la tumeur étant du volume & de la ſolidité poſée ci-deſſus, ne pouvoit point être extraite de cette maniere, il faudroit tenter de mettre la femme ſur le côté opposé où cette tumenr ſembleroit avoir de la propenſion à ſe ranger, & de l'y tenir conſtamment juſqu'à ce que l'accouchement ſoit terminé.

Ce procédé m'a auſſi réuſſi quelquefois en pareille circonſtance, parce que d'une part la tumeur ſe laiſſe du plus ou du moins déprimer par la tête de l'enfant, ſi c'eſt elle qui ſe préſente la premiere, comme cela arrive beaucoup plus ſouvent que toute autre partie, & d'autre part cette même tumeur ſe loge latéralement dans la grande échancrure qui reſte au fond du baſſin entre l'épine de l'iſchion & la derniere vertebre de l'os ſacrum, de même que dans le bas fond du baſſin entre la tubérosité du même iſchion & la pointe du

coccyx ; c'eſt pour cette raiſon qu'il ne faut pas que ces parties ſoient appuyées ſur aucun plan, afin que la tumeur comprimée par la tête de l'enfant, puiſſe à ſon tour comprimer les parties de la mere, en leur faiſant faire boſſe au-dehors, aucun des endroits que nous venons de déſigner, n'étant oſſeux, mais ſeulement charnus, ou membraneux.

Si la tumeur rempliſſoit le vagin & ne pouvoit être miſe au-dehors par le premier moyen, ni déprimée par le ſecond que nous venons de décrire, & étoit d'une ſolidité médiocre, il faudroit examiner avec attention, ſi elle ne contiendroit pas des parties du bas-ventre, comme on l'a vu pluſieurs fois ; ſi elle en contenoit, il faudroit les réduire ſi cela étoit poſſible, & les maintenir réduites du mieux que l'on pourroit ; mais ſi on étoit sûr que ce fût une tumeur enkyſtée, il conviendroit d'y donner un coup de trois-quart dans ſa partie la plus baſſe, pour voir ſi elle ne contiendroit pas quelques humeurs épaiſſies, comme ſont les ſtéatomes ou les melliceris, parce que ſuppoſant que ce fuſſent de ces matieres enkyſtées, ce qu'apprendroit la canule du trois-quart, ſoit qu'il en coulât à travers ou qu'il y en eut ſeulement d'engagées dans ſon canal lorſqu'on la re-

tireroit, parce qu'alors il n'y auroit qu'à faire une incision suffisante, à la faveur de l'ouverture qu'auroit fait le trois-quart, pour faire sortir le plus que l'on pourroit de la matiere enkystée, ce qui peut arriver; car je l'ai vu deux fois.

Je ferai part aussi à cette occasion, que le hasard m'a mit sous les yeux une hernie de vessie par le vagin, qui étoit quelquefois si considérable que la femme m'a assuré l'avoir eut une fois grosse comme sa tête, pendante entre ses cuisses; elle étoit, lorsque je la vis, du volume d'un de mes poings ou environ; il y avoit très-long-temps que cette pauvre femme en étoit incommodée; cette maladie, qui étoit compliquée d'un *Semiprolapsus* assez considérable, avoit pour cause une chute faite de três-haut sur les pieds & le derriere; cette femme étoit obligée de se mettre sur ses genoux & sur ses coudes, & de repousser la tumeur avec ses doigts, pour pouvoir uriner : lorsque je la vis chez moi, il y avoit trois ou quatre heures qu'elle n'avoit satisfait à ce besoin; à l'égard du temps où cette tumeur étoit venue du volume énorme dont nous avons parlé, cela provenoit de ce que cette femme avoit restée dix heures de suite dans une voiture publique, préférant l'incommodité de la rétention

d'urine, à celle de faire arrêter la voiture & d'être obligée de se mettre dans la posture nécessaire pour en venir à bout; c'est au moins ce qu'elle m'a dit.

J'ai secouru cette femme dans un accouchement; j'ai été obligé de la faire uriner plusieurs fois comme il a été dit, mais heureusement pour elle, le travail ne fut point rude, tout se passa à l'ordinaire, si on en excepte que j'étois occupé à chaque douleur d'empêcher d'une part que le museau de la matrice, chargé de la tête de l'enfant, ne sorti entre les cuisses, comme il en menaçoit; & de l'autre, d'aider la tumeur molasse faite par le bas fond de la vessie, (qui par-dessous le pubis poussoit le vagin retourné,) à rentrer à mesure que la tête descendoit, ce qui arriva au point que, lorsque celle-ci sorti, l'autre étoit entierement rentrée; mais elle ne tarda pas à reparoître: je proposai l'usage du Pessaire, qui ne fut point accepté, parce qu'on en avoit déja mit de diverses formes, qui tous avoient blessé.

Il n'est pas nécessaire d'avertir, que si on rencontroit une tumeur de cette nature, il ne faudroit pas la confondre avec celles dont nous avons parlé plus haut, parce que je ne crois pas qu'il puisse se trouver personne assez dépourvu de bon sens pour

faire une pareille faute, je ne conçois même pas comment on pourroit tomber dans cette impéritie, puiſqu'il ſuffit de comprimer la tumeur, pour faire uriner ſur le champ, ſur-tout en prenant la précaution de mettre la femme dans la poſture ſuſdite; d'ailleurs il ne ſeroit pas vraiſemblable que la femme ne fut pas la premiere à avertir que toutes les fois que la tumeur eſt comprimée, n'importe par quoi, le beſoin d'uriner ſe fait ſentir ſur le champ.

On trouve ſouvent des renverſemens plus ou moins conſidérables du vagin, faiſant boſſe au dedans de cette gaine, & même au dehors, (dont la plûpart ont leur ſiége ſous l'arcade du pubis) qui ne contiennent point de portion de veſſie, tant parce que ces renverſemens ne viennent point du fond du vagin, que parce que l'épaiſſeur entiere de cette gaîne n'y eſt pas compriſe, n'y ayant que la membrane qui eſt ſoumiſe au tact qui eſt renverſée, ſans cependant qu'elle ſoit détachée de celle qui regarde la ſurface interne de la cavité du baſſin.

Ces renverſemens arrivent le plus ſouvent parce que les replis de la gaîne utérine, que l'on fait être en bien plus grand nombre & plus rapprochés les uns des autres, vis-à-vis de la jonction des os pubis,

quoiqu'occupant un très-petit eſpace, s'effacent ordinairement dans l'accouchement, & qu'ils ont quelquefois beaucoup de peine à ſe rétablir par la ſuite comme ils doivent le faire en plus ou moins grande partie, en ſorte que ſi le tiſſu cellulaire qui joint enſemble dans ce lieu les deux membranes parallelement l'un à l'autre dans l'ordre naturel, vient à ſouffrir une extention aſſez violente pour lui faire perdre beaucoup de ſon reſſort, les liqueurs qui circulent dans les vaiſſeaux des cellules de ce tiſſu ralentiront leur cours ordinaire, d'où naîtra l'engorgement & qui en augmentant plus ou moins conſidérablement le volume de ce tiſſu ſpongieux, éloignera à proportion cette membrane de l'autre & produira la tumeur en queſtion ſans qu'il y ait de parties du bas-ventre contenues au dedans, ni de Kyſtes contenant aucunes matieres en collection, en un mot n'y ayant aucun vuide.

Ces tumeurs ſont ſujettes à groſſir dans chaque accouchement, & conſéquemment de reſter plus volumineuſes après chacun d'eux, ſi on n'a ſoin dans les intervalles d'y rémédier par les moyens connus, dont les peſſaires deviennent les plus utiles; car toutes les lotions aſtringentes, tant conſeillées par nos Anciens & même par quel-

ques Modernes, sont souvent dangereuses, en empêchant d'une part l'exudation ordinaire & nécessaire à ces parties, comme la salive l'est à quelques égards pour la bouche; & de l'autre en occasionnant souvent l'induration du tissu cellulaire engorgé plûtôt que la résolution des liqueurs stagnantes; ceci n'est que trop vrai, l'expérience le prouvant journellement, en renversant de même toutes les belles spéculations avancées sur ce sujet, pour prouver que les astringents doivent être employés dans ces cas si mal connus jusqu'à present.

Lorsque l'espèce de tumeur dont nous parlons arrive dans le fond du bassin, il faut qu'elle soit fort considérable pour parvenir jusques à sortir en partie hors de la vulve, parce que, comme elle se trouve alors faite par la cloison qui, en séparant le vagin du *rectum*, devient commune aux deux, il y a beancoup d'espace pour contenir la tumeur, au lieu que du côté du pubis il y en a si peu, que quand il s'y fait tumeur, il faut, par les raisons que nous avons déduit, que le volume en soit bien petit pour qu'elle ne proémine pas sous l'arcade du pubis, en poussant le méat urinaire en avant & en haut.

Il n'y a pas ordinairement à craindre que la vessie s'introduise dans la cloison rec-

tovaginale, mais comme il y a des exemples qu'il s'y eſt quelquefois gliſſé des portions plus ou moins grandes d'inteſtins & même d'épiploon, il faut bien prendre garde de ne pas ſe méprendre alors.

Si la tumeur étoit aſſez groſſe pour faire un obſtacle conſidérable à un accouchement quelconque, il faudroit faire mettre la femme ſur ſes genoux & ſur ſes coudes, pour par cette ſituation permettre à la portion de l'inteſtin, qui fait la hernie, de rentrer plus aiſément.

J'ai été appellé pour dire mon ſentiment dans un cas ſemblable; on opinoit pour ſouſtraire la plus grande partie de la tumeur, mais je démontrai palpablement qu'il s'étoit gliſſé quelque portion d'inteſtins dans l'épaiſſeur de la cloiſon, par le fond du cul-de-ſac qui ſe trouve entre le col de la matrice & la partie ſupérieure du *rectum*; en conſéquence je fis mettre la femme dans la ſituation ſuſdite, ce qui fit rentrer la portion de l'inteſtin & donna la facilité à la tête de l'enfant de ſe plonger dans le vagin & de ſortir avec une aiſance qui ſurprit d'autant plus qu'il y avoit plus de vingt-quatre heures que les eaux étoient écoulées avant mon arrivée, ſans que la tête de l'enfant pût s'engager dans la partie ſupérieure du baſſin, pour y tomber & le

le traverser, parce qu'à chaque fois que la matrice entroit en contraction momentanée, comme elle fait toujours dans l'ordre naturel, pour opérer l'expulsion de l'enfant, la femme tomboit en foiblesse par la violente douleur qu'elle ressentoit dans la tumeur, ce qui interrompoit subitement la contraction urérine, & s'opposoit au vœu de la nature.

Le parti que je pris dans ce cas réussit si bien que la femme accoucha peu d'heures après, sans se ressentir de la douleur qui la fatiguoit si fort dans la tumeur, d'ailleurs cette même tumeur s'affaissa si considérablement, qu'à peine la pouvoit-on retrouver, elle reparut immédiatement après que l'enfant fut sorti & la femme délivrée.

ARTICLE XIII.

DU TRAVAIL COMPLIQUÉ DE CARCINOME AU COL DE LA MATRICE.

IL s'agit de savoir ce qu'il faudroit faire pour secourir une femme en travail, dont le col de la matrice seroit carcinomateux? cette proposition présente d'abord naturellement à l'esprit, qu'on sous-entend ici qu'il faut que le col de la matrice soit devenu

carcinomateux depuis que la femme a conçu ; mais comme j'ai trois exemples qui prouvent inconteſtablement que le carcinome du col de la matrice, quoique confirmé, n'a pas empêché que pluſieurs femmes ne ſoient devenues groſſes ; je partirai de ma propre expérience pour aſſurer avec la plus exacte vérité, que j'ai trois faits de cette nature ; le premier où le muſeau de la matrice étoit auſſi gros que le poing, & rempliſſoit tout le vagin, maladie qui datoit de pluſieurs années, & qui n'empêcha pas la femme de concevoir ; ſans vouloir me mêler d'expliquer comment, je m'arrêterai au fait.

Je dirai donc que cette femme, après avoir paſſé miſérablement ſept mois de ſa groſſeſſe, accoucha d'un enfant atrophié, mais encore vivant, que le travail fut long ; car ſi on y vouloit tout comprendre, il ſe paſſa trois fois vingt-quatre heures avant qu'il put ſe terminer, & je fus aſſez heureux de pouvoir avoir le délivre entier, par la ſeule traction du cordon ; mais ce phénomene ne fut pas fort ſecourable à cette femme, car elle y ſurvécût peu ; elle périt en ſix jours par les hémorragies ſubſéquentes qui lui ſurvinrent.

Dans le ſecond fait, la femme a fait une fauſſe-couche après trois mois de groſſeſſe ; & dans le troiſieme la femme eſt accouchée à

moitié terme ou environ; les embryons de l'une & l'autre étoient à demi pourris, les placenta de toutes les deux sont tombés en pourriture & par fragmens, qu'il étoit fort difficile de distinguer, parce que depuis long-tems il se détachoit des escarres comme gangreneuses du museau de la matrice de l'une & de l'autre.

La premiere de ces deux dernieres femmes a survécu un an à cette fausse-couche, & la seconde plus de deux; on les a passé plusieurs fois l'une & l'autre par les grands remedes & par différentes méthodes accréditées, mais toujours sans fruit; j'en ai enfin vu une quatriéme qui est accouchée à terme & d'un enfant en vie, la mere fut ensuite traitée méthodiquement par le grand remede; celle-ci a guéri radicalement, mais il s'en falloit beaucoup qu'elle fût aussi malade que les autres.

On vient de voir dans cet exposé, que le carcinome du col de la matrice n'empêche pas toujours la conception & l'accouchement même à terme; je passe sous silence bien des circonstances inutiles à détailler ici, pour venir à une matiere qui a rapport à ces phénomenes, & à laquelle il me paroît que les Auteurs n'ont pas fait grande attention.

ARTICLE XIV.

REMARQUES PARTICULIERES SUR L'USAGE DES PESSAIRES.

LES Auteurs qui ont écrit des maladies des femmes n'ont pas omis de parler des descentes de matrice, & des moyens de rémédier à cette incommodité.

Dans le nombre de ces moyens on y trouve les Pessaires de diverses figures & de différentes matieres, mais presque tous percés dans lemilieu pour permettre aux excrétions de la matrice de pouvoir sortir de sa cavité & par conséquent hors des parties extérieures.

Le Pessaire doit être posé dans le fond du bassin, ayant son bord postérieur vers le coccyx, l'antérieur sur le bord de la fourchette, & les parties latérales contre les tubérosités des os ischions, son milieu inférieur vers l'anus, & le superieur soutenant le museau de la matrice plus haut dans le vagin que si le pessaire n'y étoit point.

Il est possible dans cet état que l'homme & la femme satisfassent aux devoirs du mariage sans qu'aucun des deux soit blessé par le pessaire ; mais comme la semence ne

peut être éjaculée vis-à-vis du museau de la matrice, la verge passant antérieurement beaucoup au dessus, & ayant toute l'épaisseur de la portion du pessaire qui se trouve posée entre la verge & le col de la matrice, on ne conçoit pas comment la femme peut alors devenir grosse; cependant cela est si commun que cela ne peut être mis en doute.

Il résulte de cette vérité que nos Anciens ont erré lorsqu'ils ont avancé qu'il falloit pour que la conception puisse se faire que la semence du mâle soit dardée dans la cavité de la matrice, sans quoi il seroit impossible qu'aucune femelle puisse être fécondée: aussi ces Auteurs ont-ils mis au rang des causes de la stérilité le déplacement de l'orifice de la matrice, suite du jeu de leur imagination, puisque le pessaire que porte actuellement la femme, déplace totalement cet orifice, & plus qu'aucune mauvaise conformation innée ou survenue ne peut le produire quant au déplacement seulement.

Je ne m'arrêterai pas à expliquer ce phénoméne je l'ai déja dit plus haut, je préfére de donner quelques remarques curieuses & utiles sur ce sujet, & sur la matiere dont les pessaires peuvent être composés.

1°. Les pessaires d'or sont trop pesants, ceux d'argent très-sujets à être corrodés

par les matieres âcres qui exudent de la matrice ; ceux d'ivoire à se carier, à plus forte raison ceux de bois, n'importe duquel, à se corrompre ; ceux de liége bien couverts de cire sont les meilleurs.

2°. A l'égard de leur forme, les pessaires figurés en ovale valent mieux que les ronds lorsqu'ils sont bien faits & bien placés, parce que d'une part ayant leur petit diamétre tant du côté du *rectum* que de celui de la fourchette, ils laissent plus libre l'entrée de la vulve & la sortie des excrémens, tandis que le grand diamétre joignant les deux tubérosités des os ischions, le pessaire soutient mieux la matrice. Il est vrai que si ces pessaires sont exactement faits en gimblettes le museau de la matrice a peine à se tenir dessus ; c'est pour éviter cet inconvénient que je les fais en cuvette, c'est-à-dire, que la surface qui regarde la matrice a ses bords en plan un peu incliné de sa circonférence vers son centre.

3°. N'importe de quelle matiere ni de quelle figure soient faits les pessaires, le trou du milieu doit être proportioné au volume du bout du museau de la matrice, en sorte que ce trou n'ait que la moitié au plus du diamétre de la partie qu'il doit recevoir vis-à-vis de lui, car s'il avoit plus, il y auroit à craindre que cette même partie ne vînt à s'y introduire peu à peu & que par

la ſuite faiſant en deſſous comme la tête d'un champignon, le col de la matrice ne ſe trouvât étranglé, les écoulemens ordinaires retenus, &c.

4°. Les femmes qui ſont obligées de porter des peſſaires font très-bien de ſe ſeringuer ſouvent de l'eau tiéde dans le vagin pour éviter que rien ne croupiſſe long-temps dans cette partie.

5°. J'ai remarqué que ſi la deſcente de matrice a pour cauſe l'engorgement de cette partie, s'il ſurvient un écoulement uterin ſans douleurs quelconques, cet écoulement eſt d'un très-bon augure, n'importe à quel degré il ſoit pour la quantité, & quel temps il puiſſe durer; au contraire ſi l'écoulement eſt accompagné de douleurs lancinantes dans la matrice ou dans ſon col propre, il eſt ſiniſtre : dans le premier cas l'écoulement provient du dégorgement des parois utérines, & dans le ſecond, de ſon ulcération.

6°. Si la deſcente n'eſt point compliquée d'engorgement utérin, il ne ſurvient point d'écoulement, mais la femme ne guérit pas de ſa deſcente ſi elle ne devient plus graſſe qu'elle ne l'étoit lorſque cette incommodité lui eſt ſurvenue.

7°. Lorſqu'une femme guérit d'une deſcente de matrice pendant qu'elle fait uſage d'un peſſaire, ce moyen devient inutile &

ſuperflu ; on en eſt ordinairement averti par le déplacement du peſſaire qui inopinément & ſans d'autres cauſes déterminantes, ſe préſente pour ſortir n'étant plus appuyé dans le fond du baſſin & du vagin par le muſeau de la matrice qui étoit deſſus, on doit donc alors l'oter, & ſi la femme ne ſent plus de poids ni de tiraillement, elle eſt guérie.

ARTICLE XV.

De la méthode de délivrer les Femmes après l'accouchement, et des différentes précautions qu'exige cette opération, suivant les circonstances.

Les exemples que la pratique nous fournit de la ſéparation & de l'expulſion ſpontanée du placenta après les accouchemens, démontrent que la nature ſe ſuffit ordinairement à elle-même, & qu'elle pourroit le plus ſouvent ſe paſſer du ſecours de l'Art pour la délivrance des femmes accouchées : mais l'expérience ayant de tout temps convaincu les Praticiens, qu'entre toutes les autres femelles des animaux, la femme eſt celle dont le placenta ſort de la matrice avec le moins de facilité, & avec un écoulement de ſang plus conſidérable, la pru-

dence a dû bientôt leur faire sentir la né cessité indispensable de délivrer les femmes peu de temps après la sortie de l'enfant ; d'autant plus que divers accidens occasionnés par la pratique contraire, dûrent leur apprendre qu'il pouvoit résulter des inconveniens de l'usage d'abandonner entiérement cette opération aux soins de la nature, & même du trop long delai qu'on apporteroit à la secourir en pareil cas. Mais n'y auroit-il pas aussi quelque danger de procéder trop promptement à la délivrance des femmes accouchées ? & dans certe supposition, quels sont les cas qui exigent de la célérité ? Quels sont ceux où il convient de temporiser ? Quel est l'instant qu'il faut saisir pour extraire à propos le placenta ? Quels sont les divers obstacles qui s'opposent quelquefois à son extraction ? & par quels moyens peut-on les surmonter ? Tels sont les différens points de vue que je me propose de traiter.

Je fixerai, 1°. le temps qui paroit indiqué par la nature même, pour travailler à l'extraction du placenta ; j'exposerai les circonstances accidentelles qui semblent devoir favoriser cette opération, & celles qui peuvent y opposer quelques difficultés ; je détaillerai les signes qui servent à faire connoître ces divers obstacles ; j''expliquerai la maniere de les lever sans aucun ris-

que; & enfin je parlerai de l'extraction des membranes du placenta.

2°. Je spécifierai les précautions les plus essentielles à prendre pour délivrer les femmes lorsque le cordon ombilical est cassé & séparé du placenta, ou qu'il n'est pas en état de servir à son extraction.

Il est bon de faire observer que dans tout ce qui sera l'objet des deux premieres Sections de cet Article, les femmes seront toujours supposées dans les derniers mois de leur grossesse.

3°. Je parlerai du placenta, des fœtus abortifs & des moyens les plus convenables pour en procurer l'expulsion ou pour en faire l'extraction lorsqu'elle est possible. Je crois qu'il est encore nécessaire d'avertir que pour éviter d'être prolixe, je ne donnerai que le résultat de mon expérience.

SECTION PREMIERE.

Du temps pour faire à propos l'extraction du Placenta.

Il y a un temps précis pour faire à propos l'extraction du Placenta, mais pour parvenir avec quelqu'ordre à prouver cette assertion, je crois devoir commencer par exposer ce qui s'observe dans le cas de l'expulsion spontanée du placenta; ce détail

étant, ſelon moi, néceſſaire pour mettre à portée d'agir toujours avec connoiſſance de cauſe.

Examinons donc attentivement ce qui arrive ordinairement à la matrice d'une femme qui vient d'accoucher; mais pour ne laiſſer aucun équivoque, ſuppoſons qu'elle étoit à terme, qu'elle ſe portoit bien, ainſi que ſon enfant, & qu'il ne s'eſt rien paſſé d'extraordinaire dans le travail, ni dans l'accouchement.

Si peu de temps après la ſortie de l'enfant on applique une main ſur le ventre de la femme accouchée, & que de l'autre on porte en même temps un doigt dans le vagin, on reconnoîtra d'une part que le corps de la matrice, dont la figure eſt comme globuleuſe, eſt ſitué entre l'ombilic & le pubis, quelquefois un peu à droite ou à gauche, ſelon la poſition plus ou moins directe de la femme couchée ſur le dos lorſqu'on fait l'examen, ou ſuivant la direction conſtante qu'aura conſervée la matrice dans le ventre de la femme pendant les derniers temps de la groſſeſſe, ou enfin ſuivant le lieu où s'eſt attaché le placenta; car par ſon propre poids celui-ci peut faire plus ou moins pancher la matrice à droite ou à gauche, ſi par cas fortuit, il s'eſt implanté dans une des parties latérales de ce viſcere.

On obſervera d'autre part, que l'orifice de cet organe qui eſt alors placé à la hauteur du pubis, ſe trouve froncé & preſqu'entiérement fermé : cet orifice n'eſt pas celui du bout du muſeau de la matrice, mais celui qui dans le col propre de ce viſcere termine ſa cavité ; cela eſt ſi vrai que pour peu qu'on y faſſe attention, on trouve ſouvent dans le vagin de la femme qui vient d'accoucher, le col de la matrice ſi défiguré, qu'on diroit que c'eſt une portion reſtante d'un gros inteſtin tronqué, & au fond duquel on trouve à un pouce ou deux de longueur une eſpece d'étranglement, qui eſt l'orifice en queſtion; ce qu'il eſt bien important de remarquer, non-ſeulement pour avoir une idée juſte de la partie de la matrice qui s'eſt froncée ; mais auſſi pour ne pas prendre pour un corps étranger pendant au fond du vagin, cette eſpece de membrane charnue, annullaire & mollaſſe, dont nous venons de parler, puiſque c'eſt le col même de la matrice, qui de jour en jour recouvrant la faculté de ſe contracter dans toutes ſes parties, parvient enfin à reprendre ſa forme naturelle, & en même temps à rendre inacceſſible au tact, l'orifice ſupérieur ci-deſſus annoncé.

Je dis donc qu'après la ſortie de l'enfant ou peu de temps après, la femme n'éprouve plus ces douleurs momentanées

qu'elle sentoit auparavant, non-seulement parce que ces douleurs qui dépendoient du travail de l'enfantement, doivent naturellement cesser après la sortie de l'enfant, mais leur cessation reconnoit encore pour cause le grand vuide qui se forme subitement dans la matrice, & qui fait, pour quelques instans, tomber le corps de cet organe dans une espece d'inertie; d'où il résulte que le placenta se trouve pour un temps comme emprisonné dans la cavité de ce viscere, soit qu'il ne se soit pas encore détaché en rien de ses parois, ce qui est fort rare, soit qu'il ait déja commencé à s'en détacher en partie, ce qui arrive le plus ordinairement, ou qu'il en soit totalement séparé.

Le placenta reste donc enfermé dans la matrice, jusqu'à ce que les parois de toute la circonférence de cet organe se soient assez rapprochées de leur centre commun pour qu'en continuant de se contracter, elles parviennent à comprimer de toutes parts le placenta qui leur est interposé; c'est pour lors que les douleurs se renouvellent, qu'elles forcent l'orifice de se rouvrir pour chasser le placenta, & qu'elles l'expulsent en effet, si sans aider la matrice, on la laisse procéder seule à cette opération,

Il est facile, à ce que je crois, de pres-

ſentir par le court expoſé que je viens de faire, qu'il eſt un temps favorable qu'il faut ſaiſir pour ſeconder la nature ; autrement on pourroit quelquefois la troubler, & par conſéquent lui nuire. Mais quel eſt ce temps favorable ? Il eſt ſouvent de très - courte durée, n'allant pas à un demi quart d'heure pour quelques femmes ; il eſt un peu plus long pour d'autres, & va juſqu'à un quart d'heure ; il s'étend enfin, pour quelques autres à une demi heure & même plus, mais la durée de ce temps doit abſolument être reglée, ſuivant diverſes circonſtances qui en deviennent les cauſes déterminantes ; je m'explique.

Plus la femme accouchée ſera forte & vigoureuſe, moins il ſe ſera trouvé d'eaux dans la matrice ; plus leur écoulement aura précédé de loin la ſortie de l'enfant, & moins il faudra de temps à la matrice pour devenir en état de travailler à la ſéparation du placenta, s'il n'eſt pas détaché, ou à le chaſſer s'il eſt ſéparé, & conſéquemment pour en rendre l'extraction facile & sûre.

Si, au contraire, la femme eſt d'un tempéramment foible & délicat, s'il y avoit beaucoup d'eaux dans la matrice & que l'enfant & les eaux ſoient ſortis en même temps, comme il arrive aſſez ſouvent, le corps de la matrice aura néceſſairement beſoin d'un plus long intervale pour ſortir

de l'inertie où il eſt tombé à l'inſtant de l'accouchement ; par conſéquent, ſi on délivroit auſſi promptement cette femme, que celle qu'on a ſuppoſée dans l'exemple précédent, on courreroit les riſques ou de renverſer le fond de la matrice & de le faire ſortir au dehors en le tirant à travers ſon col & ſon orifice, pour peu que le placenta eût de la peine à s'en détacher, ou bien en cas qu'il ſe ſéparât aiſément des parois de la matrice, de faire en très-peu de temps périr la femme par hémorragie; car ſi elle vient à tomber en lipothymie avant que cet organe ſe ſoit remis en contraction, elle ſera ſubitement ſaiſie de convulſions, alors mortelles, à cauſe de l'épuiſement des forces naturelles & de la perte du reſſort des vaiſſeaux.

Pour peu que l'on veuille préſentement réfléchir aux deux états totalement oppoſés que je viens d'expoſer, & qui doivent produire auſſi des effets abſolumenr différens, & qu'on prenne la peine de ſe rappeller l'expoſition que j'ai fait précédemment du méchaniſme de l'expulſion ſpontanée du placenta, il ſera très-facile d'apprécier l'inſtant qu'il faut ſaiſir pour délivrer les femmes accouchées, ſuivant les diverſes circonſtances qui ont accompagné l'accouchement; en effet, ſi la femme eſt forte & robuſte, qu'il y ait très-peu d'eaux

dans la matrice, ou dans la ſuppoſition qu'il y en eût beaucoup, qu'elles ſe ſoient écoulées long-temps avant la ſortie de l'enfant, on peut délivrer promptement cette femme ſans l'expoſer à aucun danger, au moins du côté de l'accélération de cette operation ; mais il n'en ſeroit pas de même dans les circonſtances contraires, comme je l'ai déja fait obſerver ci-deſſus.

D'ailleurs, indépendamment des ſignes rationels que nous venons d'expoſer, le toucher nous en fournit un particulier qui me paroit inconteſtable ; car ſi le ventre de l'accouchée eſt mou & flaſque de toutes parts, ſans que l'on trouve intérieurement vers ſa partie inférieure une élévation ferme & circonſcrite, il eſt de toute certitude que le corps de la matrice eſt dans l'inertie, & qu'en procédant alors à l'extraction du placenta, on expoſeroit la femme aux accidens que nous avons détaillé plus haut.

Mais ſi l'on reconnoît dans la région hypogaſtrique une tumeur ovoïde dont la partie la plus conſidérable eſt en haut, il n'y a aucun inconvenient à craindre en délivrant alors l'accouchée, puiſque l'on a la preuve déciſive de l'action exiſtente de la matrice.

Je ne penſe pas qu'on veuille m'objecter que faute d'avoir délivré la femme auſſi-tôt après la ſortie de l'enfant, l'orifice ne man-

quera pas de se resserrer, & qu'on auroit ensuite beaucoup de peine à extraire le placenta, puisqu'on a dû voir par notre exposition du méchanisme qu'emploie la nature pour en procurer l'expulsion spontanée, que le contraire est manifestement démontré.

En effet, de même que la vessie urinaire, le corps de la matrice est antagoniste à son col, & celui-ci à celui-là, suivant les circonstances qui en deviennent les causes déterminantes; en sorte que tant que le corps de la matrice sera dans l'inertie, son sphincter propre sera contracté; mais si-tôt que le corps de ce viscere viendra à se contracter, les parois de son orifice seront obligées de lui céder; d'où il résulte, que contre l'opinion commune, moins il y a de temps que l'enfant est sorti de l'*uterus*, & plus la circonférence de l'orifice de ce même *uterus* oppose de résistance à la sortie du placenta, au lieu que plus il y a de temps que l'enfant est sorti, & moins le col uterin résiste à l'expulsion ou à l'extraction du placenta.

Je conclurai donc avec tous les bons Praticiens des nos jours, qu'on ne doit point trop se hâter de délivrer les femmes accouchées, & qu'il faut au contraire donner à la matrice tout le temps dont elle a besoin pour entrer dans une contraction suffisante, afin de ne courir aucun risque

relatif à l'inertie de cet organe ; mais il eſt conſtant d'un autre côté qu'il faut prendre garde de tarder trop long-temps, puiſqu'il y a des circonſtances où tout delai ſeroit préjudiciable ; par exemple, toutes les fois que l'accouchement a été précédé, ou accompagné, ou qu'il eſt ſuivi de perte de ſang par le décollement du placenta. En effet, dans l'une ou l'autre de ces occurrences, il faut ſans balancer travailler à ſon extraction ; car outre que le placenta détaché devient en pareil cas un corps étranger qui empêche la matrice de ſe contracter ſuffiſamment pour reſſerrer les bouches des vaiſſeaux utérins, il s'oppoſe encore à l'écoulement du ſang en dehors, & donne lieu à la formation des caillots conſidérables, dont la ſortie ne ſe fait enſuite quelquefois qu'avec peine, douleur, ſyncope &c, ſi l'Art ne procéde au plus vîte à leur expulſion.

L'hémorragie exige donc que l'on apporte autant de célérité à délivrer la femme accouchée, que l'abſence de cet accident, après la ſortie de l'enfant, demande qu'on temporiſe, pour attendre l'inſtant où la matrice par ſa contraction opére le décollement du placenta, afin de la ſeconder alors en faiſant l'extraction de ce même placenta. D'ailleurs ſi dans le cas où le placenta ſe ſeroit attaché à une des parois

de la matrice, au lieu de s'attacher au fond de cet organe, on attendoit la premiere tranchée utérine ou expulsive du placenta, il pourroit arriver que la matrice qui dans ce cas est sujette à se contracter inégalement, retint le placenta dans une portion de sa cavité, comme s'il étoit dans une cellule particuliere, ce qui rendroit l'extraction du placenta très-difficile. Il y a donc un temps désigné par la nature pour nous déterminer à propos à cette opération : c'est ce que je m'étois proposé de démontrer d'abord ; ainsi que d'indiquer les signes qui annoncent que cet instant favorable est arrivé, sans être obligé d'attendre que la premiere tranchée utérine ou expulsive, soit survenue.

Mais il se présente ici naturellement une chose à éclaircir, qui est de savoir quel parti on doit prendre si le placenta sort en même temps que l'enfant encore enfermé dans les membranes, ou à l'instant que celles-ci se déchirent ; car suivant notre principe, la mere doit être alors en quelque sorte de danger par l'hémorragie qui ne peut manquer d'arriver à cause de l'inertie subite de la matrice.

Le parti qu'on doit prendre pour lors est de s'assurer d'abord si la matrice se contracte ou non ; à quoi on parviendra facilement par le signe essentiel que nous avons

donné pour le reconnoître ; en ſorte que ſi on trouve peu de temps après l'accouchement la tumeur dont nous avons parlé, il n'y a rien à craindre pour la malade du moins de la part de l'hémorragie, au lieu que pour peu que ce ſigne tarde à ſe manifeſter, le ſang qui coule continuellement en nappe doit faire tout craindre.

S'étant donc aſſuré de l'un ou l'autre de ces états, on doit reſter tranquille dans le premier ; mais ne pas différer dans le ſecond de porter la main dans le vagin, & d'agacer les parois de l'orifice de la matrice avec un ou deux doigts, en les tournant dedans, comme ſi c'étoit pour les dilater, afin de déterminer le corps de cet organe à entrer en contraction, & conſéquemment de faire ceſſer l'hémorragie menaçante : & ſi on y trouve des caillots, il faut porter la main dans la cavité du corps propre de la matrice pour en faire l'extraction ſans delai.

Je paſſe à l'explication des différens obſtacles qui peuvent quelquefois s'oppoſer à l'extraction du placenta, & au détail des divers moyens qu'on peut mettre en uſage pour les ſurmonter utilement. Mais je crois devoir commencer par expoſer l'état naturel qui ne préſente aucune difficulté, pour le mettre enſuite en comparaiſon avec l'état oppoſé qui en fait naître de différentes eſpèces, afin d'en tirer des conſéquences

directes, qui nous conduiront au choix des moyens d'y remédier.

Si, par exemple, le placenta est peu anfractueux dans toute la surface par laquelle il adhére à la matrice, que son épaisseur & sa circonférence ne soient pas considérables, & que le cordon soit capable de résister à la traction, il sera, toutes choses d'ailleurs égales, très-facile à extraire, surtout si on ne précipite pas cette opération. Car eu égard au petit nombre d'anfractuosités, son adhérence avec la matrice sera fort aisée à détruire ; d'ailleurs sa circonférence & son épaisseur étant médiocres, il n'y aura que peu de volume, & par conséquent il se répliera, ou se plissera plus aisément ; enfin les qualités avantageuses du cordon en rendront aussi l'extraction des plus faciles.

Au contraire, si le placenta est fourni d'anfractuosités profondes & multipliées, son adhérence a la matrice sera très-forte & très-intime ; puisqu'il est facile de prouver que chacune de ces anfractuosités reçoît autant de protubérances en forme de crêtes, de la surface interne de la matrice, qui en remplissent exactement tout le vuide. Au surplus, s'il arrive que le placenta soit très-épais, que sa circonférence soit fort étendue, & que le cordon, quoique assez gros, soit mou & cassant, il sera très-diffi-

cile de délivrer la femme, & la difficulté augmentera, à plus forte raiſon, ſi l'on tente trop-tôt l'extraction du placenta. Or, comme il n'eſt pas aiſé de ſavoir ſi le placenta eſt alors très-anfractueux, ou s'il l'eſt peu, il eſt prudent d'agir comme s'il l'étoit toujours beaucoup.

Mais les circonſtances accidentelles & relatives à la conformation du placenta & du cordon que je viens d'énoncer, ne ſont pas les ſeules qui ſoienr capables de faciliter juſqu'à un certain degré l'extraction du placenta, ou de rendre cette opération plus difficile ; il en eſt quelques autres encore qui dépendent de l'endroit particulier de la matrice où le placenta s'eſt implanté. Ces dernieres circonſtances peuvent, à la vérité, être reconnues beaucoup plus facilement que la plupart des précédentes, néanmoins elles en different eſſentiellement en ce que ſuppoſé qu'elles s'oppoſent à la délivrance de la femme, il ne ſuffit pas de ſaiſir le temps précis & favorable à l'extraction du placenta, mais il faut encore varier le manuel de l'opération pour vaincre à propos les obſtacles qu'elle préſente quelquefois à ſon exécution.

Pour parvenir avec plus de facilité à la connoiſſance exacte de ce point, il eſt eſſentiel de ſe rappeller ici que l'enfant n'eſt pas plutôt ſorti de la matrice, que le col de

cet organe forme avec le fond du vagin un angle ou coude très-ſenſible, & dont l'ouverture eſt du côté du pubis. En partant de cette obſervation, il eſt aiſé de preſſentir qu'elle doit indiquer la néceſſité de faire en deux temps différens l'extraction du placenta, c'eſt-à-dire, qu'il s'agit de commencer par le faire deſcendre de devant en arriere, en pouſſant avec deux doigts la racine du cordon vers la jonction du coccyx avec l'*os ſacrum*, pendant que de l'autre main on tient ferme, & à la maniere ordinaire, le reſte de ce même cordon, ſans cependant le trop tirer; ce qui fait gliſſer obliquement le placenta de l'intérieur de la matrice au fond du vagin; d'où il n'eſt plus enſuite queſtion que de l'extraire en ſuivant une ligne horiſontale, la femme ſuppoſée couchée ſur le dos.

Telle eſt, à mon avis, la meilleure méthode & la plus sûre qu'on puiſſe employer pour faire l'extraction du placenta qui a pris racine au fond de la matrice.

Mais quoique le placenta s'attache le plus ordinairement au fond de l'*uterus*, ſuivant le ſentiment reçû; comme il arrive néanmoins ſouvent, qu'il s'implante à l'une des parois de cet organe, ſoit dans la partie antérieure, ſoit dans la poſtérieure, ſoit dans une des parties latérales, & quelquefois même ſi près de ſon col qu'on en

a vû d'adhérens à la circonférence interne de son orifice, il y a diverses précautions indispensables à prendre relativement à ces différentes conjonctures. Au reste, comme il est nécessaire d'être en pareil cas guidé par des signes pour se déterminer à employer tel ou tel procédé de préférence à d'autres, je dirai que ces signes doivent se tirer du lieu où est attaché le placenta; ensorte que pour y parvenir, tandis que d'une main on tire doucement le cordon, un ou deux doigts de l'autre main, portés dans le fond du vagin, font reconnoître distinctement en quel endroit de la matrice est attachée la masse du placenta. Mais il n'est pas hors de propos de donner ici quelques exemples qui indiquent l'usage qu'on doit faire de ces signes dans le manuel de l'opération.

Supposons d'abord que le placenta se soit implanté à la partie antérieure de la matrice, comme cela est assez commun, si l'on manque au coup-de-main recommandé ci-dessus dans le cas d'adhésion du placenta au fond de la matrice, on trouvera souvent, par cette seule omission, beaucoup de difficulté à en faire l'extraction; d'autant plus que l'arcade du pubis contre laquelle le cordon appuye en l'embrassant, comme s'il étoit, pour ainsi dire, dans la gorge d'une poulie immobile à tous égards,

s'oppoſera puiſſamment au détachement complet de la maſſe du Placenta : c'eſt faute de faire alors cette attention, qu'on pourroit imaginer que l'obſtacle vient uniquement du reſſerrement des parois de l'orifice de la matrice qui retiennent ſeul le délivre.

Il eſt vrai que quand le placenta eſt attaché à la parois poſtérieure de la matrice, la réſiſtance n'eſt pas ſi grande, parce que le coude que la racine du cordon fait avec le vagin devient moins conſidérable, & ainſi bien moins capable de réſiſter, que dans le cas précédent; enfin lorſque le placenta a pris racine dans l'une des parties latérales de la matrice, il eſt eſſentiel de diriger la traction du cordon, vers le côté oppoſé à celui de l'implantation du placenta, & ce ſeul procédé, facilitera beaucoup ſa ſéparation.

Il me reſte encore, pour finir cette ſection, quelques réflexions à faire ſur l'extraction des membranes dans des cas, qui ſans être bien communs, ne ſont pas fort rares. Il arrive quelquefois que les membranes ſe percent ſur le bord, ou bien près du rebord du placenta; ſi l'on ne prête attention à cette circonſtance, elles ſe déchirent alors circulairement, & il peut arriver qu'il en reſte une portion plus ou moins conſidérable dans la matrice; d'autant plus

que, comme perſonne n'en doute, elles ne ſortent communément que les dernieres, & après s'être retournées, parce qu'elles ſont collées aux parois de la matrice qu'elles tapiſſent de toutes parts. Si donc ces membranes ne ſortent pas en totalité, outre qu'il eſt le plus ſouvent très-difficile de faire enſuite l'extraction de la portion qui eſt reſtée, il arrive quelquefois que ce corps, devenu étranger, rend les lochies fœtides, entretient fort long-tems les tranchées utérines, & peut d'ailleurs, lors de ſon expulſion ſpontanée, faire tenir de mauvais propos ſur le compte de la perſonne qui a délivré la femme.

Or, il eſt facile d'éviter tous ces inconvéniens, ſi l'on a l'attention de ſaiſir d'une main la maſſe du placenta, à la ſortie de la vulve, & de l'autre main qui tenoit le cordon, d'empoigner ferme les membranes raſſemblées, & les tirer très-doucement pour empêcher qu'elles ne ſe déchirent dans le col de la matrice, qui les ſerre quelquefois aſſez pour cela.

Il eſt fort rare, lorſqu'on prend une pareille précaution, qu'on laiſſe aucune portion des membranes dans la matrice; & ſi l'on obſerve d'ailleurs toutes les précautions ci-devant décrites, il eſt preſque impoſſible que le cordon du placenta le plus anfractueux, & par conſéquent auſſi le plus

adhérent, ſe caſſe en délivrant la femme accouchée. Mais en ſuppoſant qu'on ſoit appellé pour rémédier à un ſemblable accident, il y a des circonſtances néceſſaires à obſerver, ſoit pour procurer l'extraction complette du placenta, ſoit pour éviter de bleſſer les parties intérieures de la matrice, en travaillant à l'en détacher ; elles vont faire l'objet de la Section ſuivante.

SECTION II.

Des précautions les plus eſſentielles à prendre pour délivrer les Femmes, lorſque le cordon a été rompu, ou lorſque, quoiqu'entier, il n'eſt pas en état de ſervir à l'extraction du placenta.

Lorſque le cordon ombilical a été rompu, ou lorſque, quoiqu'entier, il n'eſt pas en état de ſervir à l'extraction du placenta, il y a des précautions à prendre pour faire cette extraction : la premiere qu'il faut obſerver, c'eſt de porter la main bien graiſſée entre les parois de la matrice & les membranes; autrement il ſeroit très-difficile d'extraire le placenta, s'il n'eſt pas détaché, comme il y a lieu de le préſumer alors le plus ſouvent.

La ſeconde, c'eſt d'appliquer l'autre main ſur le ventre de l'accouchée pour empêcher la matrice de reculer.

La troiſiéme, d'avoir attention que le

dos de la main qu'on introduit dans la matrice, ſoit toujours tourné du côté de la parois de cet organe d'où l'on doit détacher le placenta.

La quatriéme, de ſéparer peu-à-peu toute la maſſe du placenta, en remuant la main comme ſi elle cheminoit en ſerpentant entre cette maſſe & la parois de la matrice où elle ſe trouvera attachée, enſorte que les mouvemens ſe faſſent de la totalité de la main ſans écarter les doigts les uns des autres, & cela juſqu'à ce qu'on ſoit parvenu à la portion la plus éloignée du placenta, avant que d'en tenter l'extraction: ſans cela on s'expoſe aux riſques de ne le pas tirer entier, & par conſéquent d'être obligé de l'extraire à pluſieurs repriſes, ce qui eſt des plus déſagréables, ou même d'en laiſſer quelques lambeaux dans la matrice, ce qui, comme on le ſait, eſt le plus ordinairement d'une très-dangereuſe conſéquence; au lieu que ſi on s'eſt conduit bien exactement ainſi que je viens de le preſcrire, rien n'eſt ſi rare que d'avoir beſoin de ſaiſir la maſſe du placenta pour en faire l'extraction, étant tout ordinaire qu'elle ſorte en même-tems que la main & quelquefois devant.

La cinquiéme, ſi on n'avoit pas réuſſi auſſi parfaitement, il faudroit avoir ſoin d'empoigner le placenta, de maniere que

le pouce ſoit poſé ferme ſur le côté de l'attache du cordon ombilical, pendant que les autres doigts ſe trouveront appliqués à la partie oppoſée. Mais pour peu que malgré cette précaution l'on ſente que le placenta ſoit diſpoſé à ſe déchirer ; comme cela n'arrive que trop ſouvent, lorſque les enfans ſont morts dans la matrice, ſur-tout encore s'il y a long-tems ; il faut alors faire tout ſon poſſible pour ſaiſir le placenta plus avant, mais ſans négliger les autres attentions détaillées précédemment.

La ſixiéme enfin, ſi malheureuſement, & par des cauſes imprévues, on avoit laiſſé dans la matrice quelques morceaux du placenta, il faut ſe reſſouvenir de ces élévations en forme de crêtes qui ſe trouvent toujours en plus ou moins grande quantité, & quelquefois même d'un volume conſidérable, à la parois de la matrice où le placenta étoit implanté, afin de bien prendre garde en travaillant à extraire les morceaux du placenta reſtés, de bleſſer l'intérieur de la matrice, dont on peut enviſager les eſpèces des crêtes ſuſdites, comme des végétations.

Il eſt facile d'appercevoir que les ſix Remarques que l'on vient de rapporter, renferment les circonſtances les plus eſſentielles à obſerver dans l'extraction du placenta demeuré ſeul dans la matrice ſans cordon.

SECTION III.

Des Méthodes les plus convénables pour procurer l'expulſion, ou pour faire l'extraction du Placenta des Fœtus abortifs, dans les premiers mois de la groſſeſſe.

Il y a en général deux eſpéces principales de fauſſes-couches, qui méritent toute notre attention, relativement à la maniere dont la nature procéde à l'expulſion du placenta; opération dans laquelle elle rencontre ſouvent de grandes difficultés à ſurmonter. On peut néanmoins aſſurer qu'il y a un de ces deux cas dans lequel on peut, ſans beaucoup de crainte, laiſſer à la nature le ſoin de ſe débarraſſer du délivre; mais dans l'autre il eſt ſouvent prudent d'en faire l'extraction, quoique pour y parvenir, on trouve communément alors des obſtacles à ſurmonter.

Les principales raiſons qui peuvent déterminer dans le premier cas, à abandonner à la nature le ſoin de ſe délivrer du placenta, c'eſt l'abſence de la perte de ſang, ou lorſqu'elle eſt ſi légere, qu'elle n'eſt pas inquiétante. D'ailleurs on eſt ſouvent comme forcé de prendre ce parti, parce que quelqu'envie que l'on eût de ſaiſir la maſſe du placenta, elle n'a pas aſſez de ſolidité

dans ce cas, quoique ſur le bord du muſeau de la matrice, pour pouvoir en venir à bout; l'on ne peut point non plus ſe ſervir alors du cordon ombilical pour en tenter l'extraction, en ſuppoſant même qu'on pût le trouver aiſément, parce qu'il n'eſt pas aſſez fort dans les premiers mois de la groſſeſſe, pour pouvoir réſiſter à la traction. Au ſurplus, le col de la matrice eſt ordinairement trop peu ouvert & trop ferme, pour permettre l'introduction de la main de l'Accoucheur; enſorte qu'il ne lui reſte de reſſource que celle d'attendre que la nature chaſſe elle-même le placenta & ſes dépendances.

A la vérité, ſi l'on s'apperçoit que les excrétions qui ſortent de la matrice ſoient d'un caractere putride, ce qui n'eſt que trop ordinaire en pareilles circonſtances, il devient très-utile, & même néceſſaite, d'injecter dans la cavité de ce viſcere, de l'eau ordinaire tiéde, ſoit pour délayer & entraîner le limon putride dont elle ſe trouve alors enduite, ſoit pour en prévenir la réſorbſtion, & conſéquemment les effets pernicieux auquels elle donnoit lieu, ſoit pour faciliter en même-tems le détachement du corps étranger, ſa deſcente dans le vagin & ſa ſortie complette.

Mais s'il ſurvient une hémorragie utérine conſidérable à une femme qui vient de

faire une fausse-couche dans les premiers mois de sa grossesse, il ne seroit pas toujours prudent de s'en tenir à ce seul expédient, ni d'attendre avec sécurité, comme dans le cas précédent, que la nature se débarrasse elle seule du placenta, quand bien même on n'envisageroit d'autre but que celui d'affranchir l'accouchée des inconvéniens & du péril qu'entraînent nécessairement après elles les grandes pertes de sang.

Voici quelle est ma pratique, & surquoi je me fonde. On sait que le sang qui s'écoule abondamment en pareil cas, relâche toutes les parties; l'Accoucheur aura donc la facilité de pouvoir introduire une main dans le vagin, & l'un de ses doigts dans la matrice, & à l'aide de son autre main qui sera appliquée mollement en appuyant néanmoins suffisamment du haut en bas sur la région hypogastrique, pour empêcher la matrice de reculer, il parviendra pour l'ordinaire & sans une fort grande difficulté à achever de détacher le placenta, en remuant un ou deux doigts circulairement dans le col de la matrice.

Ce procédé réussit ordinairement, & il m'est souvent même arrivé d'entraîner cette petite masse toute entiere avant que de retirer ma main du vagin, parce que j'avois la précaution d'appuyer sur ce pla-

centa avec l'extrémité de mes doigts que je pliois en partie. Au reste, lorsque l'extraction du corps étranger ne réussit pas d'abord aussi complettement qu'on l'auroit desiré, il est au moins très-rare qu'il ne descende pas, ou en totalité, ou pour la plus grande partie, de la cavité du corps de la matrice dans celle de son col; & alors, outre que la perte de sang cesse, on a ordinairement la facilité de pouvoir pincer ce corps étranger & de le saisir avec le pouce & l'indicateur, & dans le cas où les doigts sont insuffisans, on peut employer les injections d'eau tiéde faites à grands flots, non-seulement dans le vagin, mais encore dans la cavité propre de la matrice.

ARTICLE XVI.

DES MOYENS DE REMÉDIER A LA RÉTENTION D'URINE APRÉS L'ACCOUCHEMENT.

ON a vu à l'Article X. de ce Chapitre, que la femme en travail peut quelquefois se trouver attaquée d'une rétention d'urine, & notre sentiment sur les diverses circonstances qui se présentent, pour prendre tel ou tel autre parti dans ces occurrences; Nous dirons présentement qu'il est fort rare que cet état cesse après l'accouchement,

& en ce cas on eſt obligé d'en venir à la ſonde, pour faire uriner la femme; mais ordinairement on ne trouve plus alors de réſiſtance pour l'introduction de la ſonde, enſorte qu'on peut ſe ſervir avec avantage de l'Algalie, dont nous avons donné la deſcription. (*Fig.* 1.)

La bonne Chirurgie preſcrit pour ce cas, de laiſſer ſans Stilet, cet inſtrument qui eſt d'argent, dans la veſſie, afin que l'urine ſortant à meſure qu'elle y arrive, la veſſie ne ſoit plus diſtendue par ce fluide, en s'y accumulant, & que par ce moyen l'organe puiſſe réacquérir peu-à-peu le reſſort qu'il avoit perdu; lorſqu'on en eſt venu là, on ôte la ſonde; & la rétention d'urine, qui n'a pour cauſe que la perte du reſſort de la veſſie, à force d'avoir été diſtendue, ſe trouve guérie.

Mais un accident formidable & inopiné, qui s'eſt préſenté aux Obſervateurs, leur ayant fait craindre la récidive, les a porté à conſeiller de boucher l'extrémité intérieure de l'Algalie, à deſſein de la déboucher de tems en tems, pour ne pas laiſſer la veſſie abſolument vuide, de crainte que la ſonde ne vienne à bleſſer par ſon autre extrémité, le fond de la veſſie; en effet, qui auroit put croire, avant de l'avoir vu, que l'Algalie ordinaire auroit pû percer la veſſie, ſans que la malade s'en

ſoit preſque apperçue, ſi l'ouverture du cadavre n'avoit deſſillé les yeux ſur cet eſpéce de phénomene, que l'on peut, ſelon moi, expliquer comme il ſuit.

Dans la rétention d'urine il ſurvient des douleurs très-conſidérables à la veſſie, à cauſe de ſon extrême tenſion; mais lorſqu'on l'a vuidée ſes parois retombent ſur & au dedans d'elle-même par affaiſſement; enſorte que dans cet état où ſon corps & ſon fond ont perdu tout leur reſſort, cet organe eſt comme paralytique, & par conſéquent le ſentiment y eſt preſque aboli; dans cet état, on met l'Algalie ordinaire dans la veſſie, on la laiſſe débouchée, & on eſt obligé, pour qu'elle reſte en place, de l'y aſſujettir au moyen de petits liens de linge, qui, paſſant tant en deſſus qu'en deſſous des cuiſſes, vont être attachés autour du corps à une eſpéce de ceinture auſſi de linge qu'on a eu ſoin d'y appliquer; enſorte que la ſonde eſt obligée de reſter immobile en place.

Dans les premiers inſtans où la veſſie eſt vuide d'urine, elle ſe trouve comme chiffonnée, alors le bout de l'Algalie ſe loge dans un des plis anfractueux de l'organe, ſans le bleſſer, parce que le reſſort de cette partie eſt plus ou moins long-tems à ſe rétablir, & n'y arrive que peu-à-peu, ce qui fait qu'il ſe forme inſenſiblement

une eſpèce de gaine à la partie de la ſonde qui excéde les diamétres du vuide de la veſſie, & que ce qui en touche le bout ſe trouve beaucoup plus mince que le reſte de cet organe; alors le bout de l'Algalie paſſe entre les fibres motrices de la veſſie, les deux membranes tant interne qu'externe de ce viſcere, s'appliquant immédiatement l'une à l'autre, s'émincent de plus en plus, & ſe laiſſent enfin pénétrer par le bout mouſſe de l'Algalie : ſi-tôt que cela eſt arrivé l'urine ſe répand dans le bas-ventre ou s'infiltre dans le tiſſu cellulaire des parties voiſines, & de proche en proche gagne au loin, ce qui produit des dépôts gangreneux mortels.

Pour éviter tous ces déſordres en pareil cas, & pour profiter du bon effet que l'on doit attendre de l'uſage de l'Algalie reſtant en place, j'ai cru qu'il étoit convénable, 1°. que cette Algalie ſoit plus courte de la moitié ou à peu près (*Voyez fig.* 3.) de celle dont on ne ſe ſert ordinairement que momentanément.

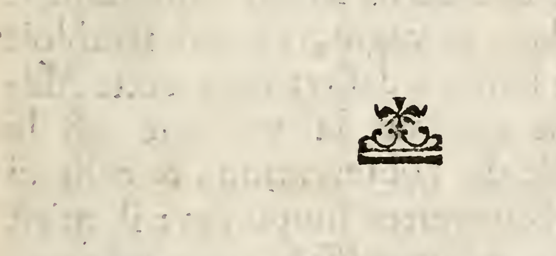
2°. D'un calibre double ou environ, afin que rempliſſant plus exactement le vuide du canal de l'uretre, il ne ſuinta rien entre lui & la ſonde.

3°. Que ſes anneaux A B fuſſent poſés de champ, au lieu d'être à plat, pour qu'ils ne ſoient pas ſi ſujets à bleſſer les grandes levres.

4°. Enfin que le Stilet (*fig*. 4.) à bouton C, servit de bouchon comme en D, étant plus sûr de celui-ci, que de tous ceux qu'on pourroit vouloir lui substituer, à cause de sa partie inférieure E, qui est du calibre A B de la sonde. (*Fig*. 3.)

Je me suis servi plusieurs fois avec avantage de cet instrument, & je me persuade que les personnes qui en auront besoin en reconnoîtront l'utilité, & se trouveront également bien de son usage.

Je crois pouvoir terminer ce Chapitre par l'Article suivant, qui, à quelques égards, pourra peut-être paroître ici comme hors d'œuvre ; mais comme il s'agit de faire profiter le Public d'une petite découverte que j'ai fait depuis quelques années, pour rémédier à une maladie qui survient quelquefois dans les parties qui caracterisent essentiellement le sexe feminin ; je pense qu'on m'en saura gré, n'importe dans quel lieu de cet Essai où on la trouve placée.



ARTICLE XVII.

NOUVELLE APPLICATION DE MA DERNIERE MÉTHODE DE PORTER DES LIGATURES DANS LES LIEUX PROFONDS.

POUR bien entendre la Méthode que j'ai employé nouvellement pour lier les Polypes utérins, par le moyen de la torsion non du pédicule de la tumeur, mais de celle des deux portions de la ligature qui embrasse & serre exactement ce même pédicule, (*Fig.5.*) il ne faut que lire avec attention notre Mémoire sur ce sujet, inséré dans le troisiéme Recueil de ceux de l'Académie Royale de Chirurgie de Paris, & on y verra, qu'au moyen de l'instrument, les plus gros Polypes peuvent être liés très-profondément & avec beaucoup de facilité, quoiqu'ils soient entiérement renfermés dans le vagin, ce qui sembloit ne plus rien laisser à desirer dans cette Méthode. Mais comme la pratique est le champ fertile de l'observation, & celle-ci celui des découvertes înopinées; il m'est arrivé que ce qui paroissoit avec juste raison le plus difficile à faire, est devenu pour moi le plus aisé, & que ce qui me le sem-

bloit beaucoup moins, m'a présenté des difficultés à surmonter, dont je suis venu à bout, & c'est ce qui va faire le sujet de cet Article.

Pour mettre de l'ordre dans les idées, commençons par donner la solution des deux propositions inverses l'une de l'autre que nous venons d'exposer, ce qui ne nous sera pas difficile si on veut se prêter à la position où nous étions lorsque nous travaillions à notre découverte.

En effet, ne se présente-t-il pas d'abord à l'esprit que plus une tumeur, située dans un lieu profond, aura de volume & de solidité, plus il sera difficile de porter au plus loin possible la ligature sur où vers l'attache de cette tumeur? oui sans doute.

Et par raison inverse que moins la tumeur aura de volume & de solidité, moins on trouvera de difficulté à employer les mêmes moyens; & pourquoi? par la raison que qui peut faire le plus, semble être assuré de pouvoir faire le moins, sur-tout parce qu'autant, dans le premier cas, il peut rester peu de vuide pour opérer, autant dans le second, il est possible qu'il s'en trouve beaucoup & alors être moins gêné dans l'opération.

Néanmoins il en est arrivé tout autrement; car quoique je sois parvenu à lier avec facilité les plus gros polypes, bien

qu'ils fussent d'une solidité très-considérable, il m'est arrivé, dis-je, que la même méthode n'a pû servir efficacément à lier des petits polypes dont la consistance étoit molle, non pas que j'aie eû de la peine à porter la ligature dans le lieu desiré, mais parce qu'à chaque tour de torsion que je donnois au fil d'argent pour, en diminuant peu à peu l'anse de la ligature, étrangler le pédicule de la tumeur, celle-ci se prêtoit à faire autant de tour en forme de culbute, que j'en faisois faire à mon instrument, en sorte qu'elle tournoit autour de l'extrémité supérieure de l'instrument, & par conséquent l'anse de la ligature tournoit aussi sur le pédicule de la tumeur, comme feroit une bague autour du doigt qui n'en seroit point serré quoique très-bien embrassé.

Cet obstacle à l'efficacité de la méthode que j'ai découvert, & qui a grand nombre de fois fait ses preuves dans le cas des gros polypes accompagnés de solidité considérable, cet obstacle, dis-je, m'a engagé à chercher le moyen de le vaincre sans avoir besoin de m'éloigner beaucoup de ma méthode ordinaire; & j'en suis venu à bout au point qu'aujourd'hui il me devient indifférent que les polypes soient gros ou petits, solides ou mous, je n'ai pas plus de difficulté dans une circonstance que dans l'autre pour arriver au but proposé. Voici

comme je procéde dans le cas des petits polypes qui ont peu de ſolidité (*Fig.* 6.).

1°. Je me ſers du double tuyau d'argent comme dans la méthode précédente, mais au lieu d'employer du fil d'argent, je fais uſage de celui de chanvre.

2°. Je prens deux ou trois brins de fil dit *de Bretagne*, de la longueur de deux pieds & demi ou environ, je les cire convenablement, tant pour les faire reſter à côté les uns des autres, en forme de petit ruban, que pour qu'ils acquiérent plus de ſoutien.

3°. Je fais une anſe A, au milieu de la ligature A, B, C, dont le diamétre doit être plus grand que celui de la tumeur à lier, & je borne cet anſe par un nœud ſimple, D.

4°. J'enfile les deux chefs B, C, de la ligature à travers la partie ſupérieure des deux tuyaux E, F, & les laiſſe libres & pendants à la partie inférieure de l'inſtrument, comme en B, C.

5°. Je prends un ruban de ſoie très-étroit & de la longueur ou environ de la ligature, avec le milieu duquel j'embraſſe le nœud D de la ligature.

6°. Au moyen d'un ſtilet à ſeton j'enfile les deux tuyaux avec ce ruban comme j'ai fait des chefs de la ligature, mais au lieu de les laiſſer pendants, je les fais paſſer à

droite & à gauche à travers les deux anneaux G, H, puis je les lie ferme ſur les deux tuyaux par deux nœuds ſimples faits l'un ſur l'autre.

7°. Ceci une fois préparé, la femme ſituée convenablement pour pouvoir opérer librement, il faut d'abord ſaiſir la tumeur avec des pinces, à travers l'anſe A, de la ligature préſentée à la vulve, puis lier enſemble les anneaux des pinces, enſuite les poſer immobilement ſur le plan où le derriere eſt appuyé.

8°. Alors on pouſſera doucement d'une part les tuyaux au dedans du vagin & de l'autre, avec un doigt on fera monter l'anſe A, de la ligature, juſqu'au pédicule de la tumeur.

9°. Dans ce temps on pouſſera avec ménagement l'extrémité ſupérieure des tuyaux au fond du vagin, & on tirera modérément la pince.

10°. Après avoir repoſé la pince ſur le plan comme ci-devant, on coupera le ruban dont on abandonnera totalement les chefs G, H.

11°. On ſaiſira en B, C, ceux de la ligature, que l'on tiendra ferme d'une main, en tirant un peu à ſoi, tandis qu'avec l'autre main on pouſſera le double tuyau, à proportion que l'on tirera, ce qui en ſerrant le nœud D de l'anſe A, qui a embraſſé

le pédicule de la tumeur, diminuera cette anſe au point d'étrangler la tumeur.

12°. Ceci étant fait, on lie les deux chefs B, C, de la ligature à l'inſtrument en G, H, comme le ruban y étoit précédemment lié, & on coupe le lien qui attachoit les anneaux des pinces afin de lui faire quitter priſe & de s'en debarraſſer.

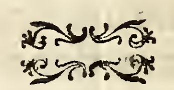
13°. Enfin on attache le double tuyau contre une des cuiſſes de la malade au moyen d'une bandelette qui paſſe dans les anneaux G, H de ces tuyaux & qui entoure la cuiſſe ; à cette bandelette on en joint une autre en devant qui, après avoir embraſſé celle-ci, va joindre une eſpèce de ceinture de linge large de trois doigts ou environ qu'on a eu ſoin de placer autour du corps de la malade avant que de lier le polype.

14°. Le lendemain on vient examiner le tout, on porte un doigt dans le vagin pour voir ſi la ligature eſt ſerrée ou lâche, ſi elle paroît ne plus ſerrer ferme le pédicule de la tumeur, il ſuffit de délier de G, H, les chefs B, C de la ligature, de les tenir ferme d'une main en tirant un peu à ſoi, tandis que l'autre tiendra de même les tuyaux I, K en place, ce qui ſerrera très-aiſément le nœud, puis on rattâchera de nouveau les chefs de la ligature comme on avoit fait la veille, &c.

Si la tumeur n'eſt pas tombée le ſur-lendemain, on en fait autant; mais il eſt rare dans ce cas d'être obligé d'y venir plus de trois ou quatre fois, quand tout a été bien exécuté ponctuellement.

La deſcription de cette opération paroîtra peut-être un peu longue, mais j'ai mieux aimé ne rien omettre d'eſſentiel, que d'être plus court & mal entendu : d'ailleurs il eſt bon d'obſerver que les trois quarts au moins de cette deſcription appartient à l'appareil de l'opération, & que celle-ci eſt très-ſimple quand elle eſt bien compriſe & exécutée.

Moyennant cette petite variété dans le manuel, la méthode ſe trouve également utile pour les petits polypes comme pour les gros, & pour les mous comme pour les ſolides, & c'eſt ce que je m'étois propoſé de démontrer ici en faiſant part de ce que m'ont ſuggéré les difficultés qui ſe ſont préſentées dans le cours de ma Pratique.



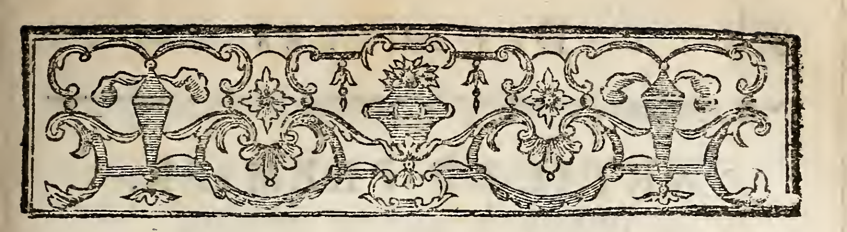
a A a B
Fig. 1 Fig. 2
D C

D
Fig. 3
A B
F

C
Fig. 4
E

Fig. 5

A
D
E F
Fig. 6
I K
G H
B C



ESSAI
SUR L'ABUS
DES REGLES GÉNÉRALES,
ET CONTRE LES PRÉJUGÉS
QUI S'OPPOSENT AUX PROGRES DE L'ART
DES ACCOUCHEMENS.

CHAPITRE TROISIEME.

DE QUELQUES MALADIES QUI NE COMPLIQUENT QUE TROP SOUVENT LES COUCHES, &c.

L'Accouchement étant une fonction naturelle, il ſemble que ſes ſuites devroient être franches ; ce qui eſt cependant très-rare : combien ne voyons nous pas de Maladies qui compliquent les ſuites de couche ! je n'entrerai pas dans ce détail infini ; je parlerai ſeulement de quelques-unes de ces Maladies qui m'ont paru le plus mériter l'attention des Praticiens, & ſur le traitement deſquelles je ne m'explique qu'après l'expérience la plus réfléchie.

ARTICLE PREMIER.

De la saignée du pied aux Femmes en couche, lorsque dans la fiévre milliaire le cerveau s'engorge.

Nous ne sommes pas du sentiment de ceux qui pensent qu'on doit saigner du pied en suites de couche, les femmes qui ont le cerveau engorgé dans le cas de la fiévre milliaire; mais comme il ne suffit pas pour instruire d'avoir une opinion qui soit bonne à suivre, & qu'il est nécessaire de prouver que le sentiment dans lequel on est, est encore le meilleur pour le cas proposé, afin de convaincre, sans quoi on risqueroit en effet de manquer d'être utile, comme on se l'étoit proposé & par conséquent de perdre dans l'esprit du Public, la bonne opinion qu'il auroit pû avoir conçu de nos lumiéres : pour parvenir à ce but je vais commencer par faire remarquer ce que j'ai observé pendant le cours du terrible accident dont nous allons parler.

SECTION PREMIERE.

De la maniere dont les Éruptions malignes se déclarent en suites de couche.

J'ai observé cinq marches différentes, des éruptions malignes en suites de couche, qui toutes sont sujettes à se terminer de la même maniere ; je vais commencer par celle qui est la plus commune, mais qui n'en est pas moins dangereuse.

Après l'accouchement, la femme reste avec le pouls plus ou moins élevé, il se déclare de la sueur & du mal à la tête sans altération ; la sueur est d'abord douce & le mal de tête leger ; sous vingt-quatre heures la sueur augmente & le mal de tête aussi ; il survient le lendemain beaucoup d'altération, en sorte que ce progrès se fait peu à peu dans l'espace des deux premiers jours.

Pendant ce temps les écoulemens de la couche paroissent satisfaisants à tous égards, & pour la quantité & pour la qualité, les urines qui avoient commencé par être abondantes, diminuent de quantité, quoiqu'on augmente la boisson, sur-tout à cause de l'altération ; mais cela paroît d'abord peu effrayant, parce que la sueur considérable détourne une partie de la sérosité de l'urine, ce qui augmente sa couleur & sa

consiſtance, abſtraction faite de ce qui peut s'y mêler des écoulemens de la couche.

Au bout de deux fois vingt-quatre heures, il ſe déclare de la bouffiſſure & des picotemens à la peau, d'abord le long de l'épine, enſuite ſur le ventre & ſur la poitrine, puis au cou, ſur-tout le long des parties latérales accompagnant les veines jugulaires ; il en ſurvient auſſi aux poignets. Tous ces picotemens ſucceſſifs annoncent & accompagnent la ſortie de très-petits boutons preſque imperceptibles dans leur commencement ; ces boutons groſſiſſent peu à peu, plus ou moins, & ſe rempliſſent d'une liqueur limpide ; la plupart deviennent gros comme des grains de millet, ce qui a fait donner à cette éruption l'épithéte de *Milliaire* & celle de *Criſtaline*, à raiſon de la tranſparence des boutons ; ceux-ci parviennent ordinairement à cet état ſous l'eſpace de trois fois vingt-quatre heures.

Lorſque ces boutons ſont parvenus à la moitié ou environ de leur accroiſſement, la peau commence à ſe ſecher, à ſe débouffir, & devient plus brûlante, la tâche d'un rouge clair, qui étoit à la baſe du bouton, prend une couleur foncée & devient quelquefois purpurine.

La ſueur, qui étoit d'abord très-aqueuſe, prend peu à peu de la conſiſtance, & eſt ſur

ſur la fin très-gluante, puis elle ceſſe tout à fait lorſque la peau a acquis ſon dernier degré de chaleur brûlante & de ſechereſſe, il ſurvient alors des agitations de tous les membres; pendant ce temps les écoulemens de la couche deviennent d'abord abondants mais gluants, ils ſont enſuite livides & puants, puis glaireux, décolorés & en petite quantité, enfin ils ceſſent entiérement, ce qui eſt quelquefois accompagné de ſtupeurs partiales, ſemblant tendre à la paralyſie de telle ou telle partie.

Alors la malade qui eſt du quatre au cinq, ou du cinq au ſixieme jour de ſa couche, après avoir eû un mal de tête véhement, & des étouffemens fréquents, tombe dans l'aſſoupiſſement plus ou moins vîte & profondément, que le lait monte bien ou mal au ſein, mais il eſt plus ſujet à n'y pas monter du tout, que d'y monter, & lors qu'il y monte réellement, c'eſt toujours imparfaitement.

La maladie parvenue enfin au point dont nous venons de faire le tableau, approche beaucoup du moment où il va ſe déclarer des accidens foudroyans; en effet, la malade ſort de ſon aſſoupiſſement comateux, comme les malades qui ſont dans le vrai *Coma-vigil* avec des yeux fixes & agards, elle parle d'un ton haut & précipité, ſa raiſon eſt égarée, les envies de vomir ſur-

viennent, même les vomiſſemens de matieres verdâtres ou poiraſſées, ou bien plombées, mais ſans mauvaiſe odeur.

Dès ce moment la malade eſt réellement foudroyée, car elle paſſe en très-peu de temps au ronflement mortel, qui la conduit ordinairement à l'agonie du cinq au ſix, ou du ſix au ſept de la couche.

Dès le temps de l'aſſoupiſſement comateux, les taches des boutons pâliſſent, les boutons s'affaiſſent, & en peu d'heures la peau redevient auſſi blanche que s'il n'avoit paru aucune éruption; mais peu de temps après la mort la peau redevient marbrée, de couleur violette, & la putréfaction s'empare ſi promptement du cadavre qu'il eſt ordinairement à demi pourri, avant le cours des vingt-quatre heures, ſur-tout dans l'été.

Cette éruption eſt ſouvent annoncée par des ſymptômes particuliers, dès le dernier mois de la groſſeſſe, comme par des indigeſtions fréquentes, des ſelles fondues putrides, des fiévres dont le caractère ne ſe fixe pas; la malade a mauvais viſage, elle eſt communément bouffie, ſes urines ſont puantes, quelquefois briquetées, & d'autres fois plombées & troubles en les rendant; ce ſymptôme eſt pour moi du plus fâcheux augure.

La ſeconde eſpece d'éruption ne différe

de la précédente qu'en ce que, 1°. Les ſymptômes précurſeurs de l'éruption n'ont paru, ni à la fin du terme de la groſſeſſe, ni dans les deux premiers jours après l'accouchement ; car les premiers n'arrivent ordinairement que dans le temps où on attend que le lait monte aux ſeins, qui eſt aſſez ſouvent le troiſieme ou le quatrieme jour de la couche.

2°. La maladie ſe déclare alors tout de ſuite par un friſſon, avec grande ſoif, mal à la tête ; la peau devient rarement humide, & elle eſt brûlante au bout de dix, douze ou quinze heures.

3°. Il ſurvient un redoublement comme dans les fiévres putrides, celui-ci eſt ſuccédé par d'autres, qui tous viennent dans des temps irréguliers.

4°. Les déjections ſont tantôt fondues, tantôt griſâtres, quelquefois jaunâtres, d'autres fois en purée, comme s'il s'alloit faire une criſe ſalutaire de ce côté ; mais malheureuſement ces eſpérances ne ſont pas de longue durée & ne ſoulagent en rien la malade : les boutons qui ſont aſſez ſemblables en tout aux précédens font leurs progrès plus ou moins rapidement, mais que trop certainement.

5°. Dans ce cas qui ſe termine à peu près comme le précédent, la matrice ne rend point ou que très-peu de matieres pu-

trides, les écoulemens de la couche & les urines ſemblent raſſurer, mais ces ſignes tranquiliſants ſont bien trompeurs, car ſans qu'ils ſe diſſipent, la malade entre tout à coup, pour ainſi dire, dans les accidens mortels de la premiere eſpèce d'éruption, par la rentrée des boutons, & alors tout ne finit que trop ſouvent, comme dans le cas précédent.

La troiſieme eſpece d'éruption eſt encore plus trompeuſe que les deux précédentes pour qui ne les a pas étudié ; car dans ce cas l'accouchée eſt dans la tranquilité la plus grande à tous égards, les écoulemens de la couche ſont fort abondants, mais ſéreux & putrides : du trois au quatre de l'accouchement ils ſe ſuppriment tout à coup ſans aucun mal au ventre, il y a plus ; on a beau faire des recherches on ne ſent plus au tact le globe de la matrice, comme on le trouve à ce terme de la couche dans les cas ordinaires ; il arrive de la toux ſeche & de petits friſſons irréguliers que l'on nomme orripillation, le pouls devient mauvais & change d'état à tout quart d'heure, la peau en fait autant ſoit pour la couleur, ſoit pour la chaleur.

La malade ſe plaint quelquefois d'être brûlante pendant que les aſſiſtans trouvent ſouvent la peau froide & décolorée ; tout au contraire dans un autre moment, elle

eſt rouge & chaude, tandis que la malade friſſonne; le mal de tête eſt fort, mais momentanément, il y a des agitations de toute la machine, des étouffemens paſſagers, des diſparates paſſagéres, des nauſées, des anxiétés; les boutons ſe déclarent en plus ou moins grande partie, & tendent à s'éteindre de même, on voit çà & là des véſicules criſtalines ſans tache, ſur-tout des deux côtés du col, & des taches par plaques irréguliéres, qui ſont plutôt purpurines que de toute autre couleur & ſans boutons; enfin à force d'alternatives les taches & les boutons diſparoiſſent entiérement, la tête ſe charge tout à fait, & les ſymptômes mortels les ſuivent de près.

Cette ſorte d'éruption maligne qui vient de la rentrée ſubite des écoulemens utérins qui étoient putrides, eſt ſouvent plus longue à ſe terminer que les précédentes; ce qui dépend ou peut dépendre des petites criſes imparfaites qui ſe font alternativement, tantôt par des ſueurs mais partiales, tantôt par un flux d'urine très-abondant mais crues, quelquefois par des ſelles mais fondues; toutes ces petites criſes ſymptomatiques s'annoncent par des anxiétés & finiſſent par de la foibleſſe qui jette la malade dans l'accablement, en ſorte que quoique chacun de ces efforts de la nature, pour ſe débarraſſer de la matiere putride qui l'ac-

cable, en évacue une partie, ce qui peut prolonger la maladie ne peut pas toujours venir à bout de ſauver le ſujet qui en eſt affecté.

La quatrieme eſpece ſe déclare quelquefois tout à coup le trois ou le quatre de la couche par les apparences d'un torticolis qui donne des péſanteurs de tête, ſur-tout de la partie qui eſt la plus près du cou, il y a alternativement de l'étouffement & de l'aſſoupiſſemenr, la malade croit voir à ſon reveil voltiger devant elle comme des étincelles de feu, ou des flambeaux allumés, ou bien des charbons ardens; les yeux ſont fixes & comme ſortant de la tête, les idées ſont brouillées & les paroles mal articulées, parce que la langue a perdu l'agilité de ſes mouvemens naturels.

Tous ces ſignes précurſeurs des convulſions univerſelles ne tardent pas à produire leur effet, en foudroyant la malade comme dans les cas précédens; le ventre eſt ſouple & nullement douloureux, & le lait n'a point monté aux ſeins, ou s'il y a monté cela a toujours été imparfaitement; s'il ſe déclare de l'éruption tous les ſymptômes terribles dont nous venons de parler diminuent à proportion qu'elle devient de plus en plus conſidérable, & ſi malheureuſement elle diminue ou ſe diſſipe, les accidens ci-deſſus détaillés reparoiſſent &

la femme eſt dans le danger le plus éminent.

Il arrive quelquefois que la tête ſe décharge aux dépens de la poitrine, & alors tous les ſymptômes de la pleuropneumonie ſe déclarent & vont d'une marche opiniâtre ſi l'humeur ne ſe déplace pas : d'autres fois c'eſt le bas ventre qui devient malade, pour lors la femme eſt vivement menacée d'inflammation de matrice.

La cinquieme eſpece ne différe des précédentes qu'en ce qu'elle eſt ſujette à arriver plus tard, comme du neuf au dixieme jour de la couche, j'en ai même vû ſurvenir quelques-unes du onze au douze ; mais dans tous ces cas, outre que le lait avoit mal monté aux ſeins, les évacuations ordinaires aux couches n'avoient pas été ſuffiſantes, ni d'une qualité louable ; enfin toute la couche avoit été traverſée, tantôt par des inſomnies, des inquiétudes, des perturbations ; tantôt par des dégoûts pour les meilleures choſes, des déplaiſances momentanées ſans en pouvoir rendre raiſon, le tout mêlé par-ci par-là, de quelques-uns des ſymptômes des quatre éruptions dont nous venons de parler, & ſe termine de la même maniere à peu de choſe près.

Mais de ces cinq tournures d'éruptions rentrées, celle de la tête eſt celle qui fait perir plus promptement l'accouchée, celle du bas ventre le moins & celle de la poi-

trine tient le milieu des deux. Les raiſons que j'ai à donner de ces gradations, ſont que la tête eſt la partie de tout le corps qui peut le moins ſe prêter aux engorgemens ſubits, le ventre le plus, & que la poitrine tient le dégré intermédiaire, mais rarement par la méthode uſitée en ſauve-t-on aucune dans les cas que je viens d'expoſer.

Nous venons de faire voir ou de démontrer que par ces différentes tournures d'éruptions malignes qui attaquent quelquefois les femmes en couche, il eſt poſſible que la matiere qui produit ces éruptions, commence par jouer ſon rôle à la tête ou au bas ventre, ou à la poitrine, avant que l'éruption ait paru ou après qu'elle eſt rentrée ; en ſorte qu'on doit toujours reconnoître dans toutes ces tournures la préſence d'une humeur putride maligne qui les produit, d'où il réſulte que ſoit que la femme en ſuite de couche ait une fiévre putride, ou une fiévre maligne avec éruption ou ſans éruption, on doit toujours avoir pour but eſſentiel de combattre une humeur putride & de ne varier les remedes ou leur adminiſtration, que ſuivant la variété des tournures qu'aura priſe la maladie, en ſorte qu'il faut ſuivre dans la cure la tournure que le putride prend, comme l'ombre ſuit le corps, ſans quoi on pourroit commettre des fautes capitales dans le traitement.

SECTION II.

Du traitement des éruptions malignes considérées comme fievre putride au moins.

Il y a deux ſortes de traitemens pour les éruptions malignes, l'un profilactique ou de prévoyance, & l'autre de toute néceſſité actuelle.

Pour la cure profilactique, il faut s'y prendre de meilleure heure que faire ſe pourra, & comme il y a de ces maladies dont les premiers ſignes ſe manifeſtent dès la fin de la groſſeſſe, ainſi que nous l'avons dit pour la premiere tournure des éruptions en ſuites de couche, on doit chercher à vuider les premieres voies, à employer les antiputrides, à rétablir les fonctions naturelles, ſur-tout par un régime ſain à tous égards, & éviter les violentes paſſions de l'ame, afin que quand la femme ſera accouchée, les ſuites de couche ne ſoient point traverſées par des humeurs putrides, &c.

J'ai ſeulement à faire remarquer en paſſant que l'émétique qui eſt un médicament excellent pour vuider les premieres voies, toutes les fois qu'on y ſoupçonne des humeurs de mauvaiſe qualité, ne convient point dans les femmes groſſes, ainſi on n'eſt privé de ce ſecours dans la cure profilacti-

que pendant la grossesse ; mais non pas dans les deux premiers jours des couches, lorsque les symptômes du putride ci-dessus détaillés existent ; car l'usage de l'émétique devient alors très-salutaire, sur-tout si on le donne à fort-petite dose, & en très-grand lavage, à dessein d'entraîner du haut en bas, non-seulement tout ce qui peut se trouver pour lors dans les premieres voies, mais aussi tout ce qui, en se dépouillant de la masse du sang, pourroit s'y jetter de nouveau.

D'où il résulte que par la regle générale suivie trop strictement, on feroit aussi mal d'administrer ce remede dans la grossesse, quoique sur la fin, que d'y manquer dès les premieres vingt-quatre heures après l'accouchement. Voilà déja un double abus dévoilé ; mais poursuivons, nous en allons bien mettre d'autres en évidence.

Posons qu'il se soit déclaré une éruption milliaire, & que cette éruption menace la tête ; ne doit on pas saigner du pied pour détourner l'orage ? Je ne balance point à répondre ferme qu'on ne le doit pas, qu'il faut ici sortir absolument de la regle générale, parce que je n'ai pas encore vû une seule malade se sauver par cette voie, & que j'en ai même vû périr plusieurs, presque au bout de la lancette ; qu'on me passe l'expression.

Que les Praticiens ſe rappellent ce qui s'eſt paſſé ſous leurs yeux en pareil cas ! La ſaignée n'eſt quelquefois pas finie, qu'il n'eſt plus queſtion de taches ni de boutons à la peau.

Mais on oppoſe ordinairement que cela auroit pû arriver quand bien même on n'auroit pas fait la ſaignée, puiſque je conviens que les accidens marchent avec une célérité terrible, & que puiſque la tête étoit déja menacée, l'éruption étoit donc déja en train de rentrer.

Je réponds à cet argument, que c'eſt avouer tacitement que la ſaignée n'eſt pas propre à arrêter le tranſport de cette matiere en chemin de la peau à la tête ; or d'employer un moyen qui ne peut remédier & cela dans un temps où les momens ſont précieux, c'eſt très-mal fait, même dans la ſuppoſition la moins favorable ; mais je l'ai dit, & je le répéte, parce que cela eſt de la plus grande conſéquence, la ſaignée loin d'être ſalutaire alors, devient abſolument & de toute néceſſité contraire.

Que faut-il donc faire à la place, me répondra-t-on ? le voici. Vuider les premieres voies avec l'émétique comme nous l'avons déja dit, & appliquer de très-bonne heure les veſſicatoires aux jambes, & par ces moyens qui m'ont quelquefois réuſſi, on en ſauvera plus ou moins ſuivant la gra-

vité de la maladie, & la célérité avec laquelle on s'oppoſera aux progrès du putride.

Je ne do s pas omettre qu'il ne faut pas épargner l apeau des jambes, & en conſéquence qu echaque emplâtre puiſſe couvrir le mollet en entier, & de faire ſuppurer ces veſſicatoires juſqu'à ce qu'on ſe croie bien en ſûreté du côté de la diſſipation de tous les accidens pour leſquels on les a appliqué : ce n'eſt pas ſans de bonnes raiſons que je m'explique ici ſi clairement, parce que j'ai vû nombre de fois croire n'avoir plus beſoin de l'écoulement produit par le veſſicatoires, parce que ce même écoulement ſouvent ſemblable a du lait, avoit ſi fort adouci les accidens effrayans qu'on croyoit, dis-je, qu'on n'avoit plus rien à craindre.

J'ai vû quantité de fois faire de ces fautes malgré mes répréſentations, & je dirai plus, j'ai vû retomber la même malade juſqu'à trois fois, & qui malgré cela à la longue a guéri radicalement, parce qu'à la fin on s'en eſt tenu à l'avis ſalutaire ſur lequel j'avois toujours inſiſté.

Je ne prétends pas dire qu'il ne faille abſolument faire que cela, car il faut encore ſaiſir les indications paſſageres, ſoit pour diminuer les accidens ſubſéquens, ſoit pour aider la nature dans ſes diſpoſitions aux

crifes falutaires, mais bien prendre garde d'une part, à ne pas forcer les crifes, & de l'autre, à ne point procurer du repos factice par les calmans ftupéfians, qui dans toutes les fiévres putrides font à mon avis des plus dangereux.

Concluons que loin que la faignée du pied puiffe être utile dans le cas de l'éruption maligne, quoique la tête foit menacée, elle ne fait qu'accélérer la perte de la malade; tout au contraire fi on faigne du pied la malade qui eft dans les accidens foudroyans du cerveau engorgé avant que l'éruption ait parû, la faignée pourra devenir très-utile pour déplacer l'humeur morbifique & la faire porter à la peau comme je l'ai vû plufieurs fois: mais il ne faut pas moins avoir recours à l'ufage de l'émétique & aux veffìcatoires, tant pour feconder le bon effet de la faignée du pied, que pour évacuer le plus promptement que faire fe pourra, les matieres putrides qui, dans tous ces cas farciffent, pour ainfi dire, les premieres voies.

Les indications à faifir dans ce cas font, premiérement de déplacer la matiere morbifique du cerveau à deffein de la faire dépofer fur la peau, ce que l'on peut quelquefois obtenir par la faignée du pied;

Secondement fi l'on a été affez heureux pour réuffir de fixer la matiere morbifique

à la surface du corps, tant par le moyen des sudorifiques que des vessicatoires. Les meilleurs sudorifiques sont alors le Tartre stibié & le Kermès minéral, l'un & l'autre portent à la peau & vuident en même temps les premieres voies; quant aux vessicatoires, ce sont les mouches cantharides qui doivent toujours être préférées en pareille circonstance, parce que le sel de ces insectes est fondant, & que par cette qualité, il s'oppose aux engorgemens lymphatiques, tant en titillant les artères, qu'en divisant la lymphe qui, en ce cas, est le véhicule dans lequel réside la matiere maligne.

Nous conclurons donc définitivement qu'il ne faut pas saigner dans les éruptions malignes, tant que l'éruption existe, & pas même du pied quoique la tête soit menacée par engorgement, & qu'au contraire il faut saigner promptement du pied avant l'apparution des boutons, lorsque la tête est embarrassée; mais nous avons dit qu'il y avoit des cas où la matiere morbifique se portoit quelquefois à la poitrine & d'autres fois au bas ventre; il convient donc de nous expliquer sur ce qu'il y a à faire d'essentiel dans ces deux cas.

La saignée du pied ne convient ni à l'une ni à l'autre de ces circonstances, soit qu'il y ait éruption, soit qu'il n'y en ait pas;

dans le premier cas pour les raiſons que nous avons déja dit ; & dans le ſecond ce ſont les ſaignées du bras & non du pied qu'il faut mettre en uſage, & les réitérer autant de fois que l'exigera l'état de la malade, & que ſes forces le permettront ; car ſi on n'obtient pas la réſolution de l'engorgement, ſoit de la poitrine, ſoit du bas ventre, la terminaiſon ne manque pas d'être, ou la gangrenne, ou la ſuppuration du poulmon d'une part & de l'autre de la matrice, ce qui fait perir très-promptement dans le premier cas, & plus ou moins lentement dans le ſecond, mais toujours que trop certainement dans tous les deux.

Si dans le cours du traitement qui doit être accompagné du régime le plus auſtere, & de l'uſage des émoliens de préférence à tous autres, il ſe déclare quelque éruption, il faut ceſſer ſur le champ l'uſage de la ſaignée, & avoir recours aux veſſicatoires & au Kermès minéral à très-petites doſes, rarement alors au tartre ſtibié, dans la crainte que les ſecouſſes, ſoit de la poitrine, ſoit du bas-ventre, n'occaſionnent du déſordre dans ces parties.

SECTION III.

Des fiévres putrides sans éruption.

On vient de voir comment il faut, suivant moi, traiter les éruptions malignes considérées comme dépendantes des fiévres putrides, soit que l'éruption ait précédé les signes décisifs de la fiévre putride, soit que ceux-ci l'ayent accompagné, soit qu'ils ne se soient déclarés qu'après, soit enfin que l'éruption ait menacé de rentrer non-seulement une fois, mais même plusieurs : nous dirons présentement que comme les signes de la fiévre putride avec éruption, & celle qui est sans éruption different souvent peu l'une de l'autre quant au fond, le traitement doit être presque le même ; que ses variétés doivent suivre celles de la maladie ; mais qu'on ne doit point perdre de vue de faire ses efforts pour déplacer la matiere morbifique toutes les fois qu'elle menacera des parties essentielles à la vie, & de travailler à aider la nature suivant la voie qu'elle paroît disposée à prendre pour sauver la malade, en sorte que si la crise se porte vers la peau, le kermès minéral & les vessicatoires doivent être employés de préférence à tout autre remede ; si la matiere morbifique est dans les premieres voies ou qu'elle s'y jette, le tartre stibié donné à petite

petite doſe & continué auſſi long-temps que les circonſtances l'exigent, eſt l'évacuant le plus convenable, ſur-tout dans le commencement & le progrès de la maladie, & ſur la fin des legers minoratifs uſités & employés avec ſagacité ſuivant les occurrences.

ARTICLE II.

DE LA PETITE VÉROLE EN SUITES DE COUCHE.

LA petite Vérole qui ſurvient aux femmes en couche, les mettant ſouvent en danger, mérite certainement bien notre attention : je ne m'arrêterai point à décrire cette maladie, elle eſt trop connue pour que ce que j'en pourrois dire, puiſſe rien ajouter à la ſatisfaction de mes Lecteurs éclairés, & ſeroit ſuperflu pour ceux qui ne le ſont pas.

Mais comme il arrive très-ſouvent que les premiers ſymptomes de cette maladie ont beaucoup de reſſemblance avec ceux des fiévres putrides ou malignes, qui n'attaquent que trop ſouvent les femmes en couche, & que le traitement qui me paroît le plus lui convenir, différe très-peu de celui de ces mêmes fiévres putrides ou ma-

lignes, j'insiste sur ce que je viens d'exposer pour les éruptions milliaires.

En effet, l'émétique, le KERMES minéral & les vésicatoires employés de très-bonne heure, sont les secours que j'ai toujours vu le mieux réussir en pareilles circonstances, & sur-tout d'entretenir l'écoulement des vésicatoires, jusqu'après la siccité parfaite des boutons de la petite verole, ce qui n'exclut point, comme je l'ai déja dit ailleurs, les secours accessoirs dont on peut faire un bon usage suivant les occurrences.

Mais je crois devoir insister sur la proscription des saignées, sitôt que l'éruption a paru, & des narcotiques jusqu'à ce que la maladie soit entiérement terminée à tous égards, regardant les stupéfians, comme le poison des malades en qui il reste des matieres morbifiques à évacuer ; ensorte que les stupéfians ne peuvent à mon avis être tolérés, que dans la convalescence parfaite, lorsque le sommeil a trop de peine à revenir, & que les malades sont épuisées & comme affaissées à force de déperdition de substances réparatoires ; substances qui se sont trouvées entraînées avec les hétérogenes ; & du défaut de réparation occasioné par la diete austere qu'on est obligé de prescrire dans ces cas si épineux.

ARTICLE III.

PARALLELE DE LA PETITE VÉROLE AVEC LES ÉRUPTIONS MALIGNES.

APRÉS avoir parlé des éruptions malignes que les fiévres putrides produisent souvent en suites de couche, & avoir décrit leur marche meurtriere, soit qu'on les ait bien ou mal traité, il convient de dire ce qui se passe lorsque la nature ou l'art, & quelquefois les deux ensemble ont réussi.

J'ai choisi cet endroit pour parler de cette terminaison avantageuse, afin de faire mieux sentir la différence qu'il y a entre la petite vérole & les éruptions malignes dont nous avons parlé, & nous diviserons la marche de l'une & de l'autre de ces maladies en quatre tems différens.

Dans le premier tems, la marche des accidens de ces deux maladies si différentes dans leur essence, suit celle de l'apparition des taches qui annoncent les boutons de l'une & de l'autre.

Dans le second tems, les boutons commencent à s'élever à peu près de même; mais rarement paroît-il des boutons au visage dans l'éruption milliaire, au lieu que

dans la petite vérole, la face en eſt ſouvent couverte la premiere; d'ailleurs, ce ſont aux mains que les boutons milliaires paroiſſent en dernier, au lieu que les varioliques ſuivent ceux de la poitrine & du viſage.

Dans le troiſiéme tems, la fiévre diminue dans la petite vérole, & au contraire elle augmente alors dans l'éruption milliaire; dans celle-ci les boutons ſont cryſtallins, & dans celle-là il deviennent d'un blanc mat & opaque.

Enfin, dans le quatriéme tems, les puſtules varioliques ſe deſſechent, en formant des croutes; & dans la milliaire les boutons blanchiſſent ſeulement, parce que l'épiderme, de tranſparent qu'il étoit juſques-là, devient opaque, la liqueur qui eſt deſſous, eſt limpide, mais rouſſeâtre.

L'éruption milliaire, qui ne fait pas périr les malades, a à peu-près les mêmes périodes que la petite vérole bénigne; car la durée de l'une & de l'autre eſt également entre quinze & dix-huit jours tout compté, & les accidens s'adouciſſent dans toutes les deux, à proportion que toute la matiere éruptoire ſe dépoſe ſur la peau.

Enfin après la criſe complette, on ſait que la petite vérole laiſſe long-tems des taches violettes ſur la peau, que celle-ci ſe trouve plus ou moins creuſée, & qu'elle a quelquefois des cicatrices qui rendent

les traits du viſage difformes ; ceci n'arrive pas dans les éruptions en ſuites de couche, loin de-là, il eſt aſſez ordinaire que la peau n'en devienne que plus fine & plus blanche.

L'éruption milliaire eſt donc auſſi ſujette à embellir, que la petite vérole à enlaidir ; au lieu de croutes, ce ſont des portions écailleuſes aſſez ſemblables à du gros ſon ; mais avant que d'en venir là, les boutons ſe joignent ſouvent les uns aux autres ſur-tout au bout des doigts : ſi on les ouvre en les coupant avec des cizeaux, comme cela peut être fait ſans inconvénient, il en ſort une eau rouſſe, mais claire.

On ne change ordinairement point de linge dans la petite vérole, que du neuf au dix de la maladie ; mais dans les éruptions milliaires, on ne peut fixer le terme, que ſuivant les circonſtances ; car il y a de ces éruptions qui paſſent ce terme, juſques même à le doubler ; il faut d'ailleurs avoir égard au tems que l'éruption s'eſt déclarée, pendant le cours de la couche ; enſorte que plus elle ſe déclarera tard, & durera plus long-tems ; plus il faudra tarder à changer de linge, j'en ai vu aller juſqu'à trois ſemaines après l'accouchement.

Il eſt de la plus grande importance de ne pas ſe relâcher ſur cet article, parce que l'expérience m'a apprit que pluſieurs

femmes ont été les victimes de cette inexactitude, & c'est sans doute du défaut de son observation, qu'il y a des pays où, sitôt que l'on voit une femme attaquée d'éruption milliaire en suites de couche, on la regarde comme perdue; dans ces pays on est dans l'usage de changer de linge les accouchées de très-bonne heure, & fort souvent. Voilà comme le préjugé, qui établit des routines bannales, & qui les accrédite, est dangereux à tous égards, sur-tout pour la plus grande partie des matieres que je traite dans cet Essai.

Je crois devoir faire remarquer ici, en passant, qu'il ne faut pas confondre les éruptions milliaires, avec celles qui ne dépendent que des sueurs abondantes spontanées, c'est-à-dire, faites au gré de la nature, & long-tems continuées, comme cela arrive à quelques femmes; il est aisé de les distinguer; car celles-ci ne sont accompagnées d'aucuns des accidens dont nous avons fait l'énumération pour les autres.

En effet, le pouls reste bon, un peu élevé seulement, comme dans toutes les sueurs spontanées sans fiévre, point de mal à la tête, d'altération, d'étouffemens, de douleurs dans le bas-ventre, ni dans les bras, ni dans les jambes; le sommeil est bon & tranquille, le reveil satisfaisant, l'appétit naturel, de même que les diges-

tions & les déjections de toute espéce.

Cependant cette éruption s'anonce comme les autres quant aux picotemens de la peau, & aux taches semblables à des pipiquûres de puces, au centre desquelles on voit une petite pointe qui semble tendre à s'élever comme s'il alloit se déclarer de vrais boutons; mais ils ne se remplissent point, ils se séchent & tombent comme en farine; toute leur durée n'est guères que de quatre, cinq ou six jours au plus, à compter de celui de leur apparution, & autant de tems pour tomber en totalité.

Ces éruptions, quoique bénignes, doivent être néanmoins soignées prudemment; car j'ai vu des accidens survenir, parce qu'on les avoit traité trop légérement; les accidens, à la vérité, n'en sont pas mortels, quoique quelquefois assez allarmans; mais c'est toujours trop que de voir les suites de couche traversées par négligence, ou par le manque de lumiéres suffisantes pour éviter ces inconvéniens.

J'ai vu des femmes si couvertes de cette espéce d'éruption qu'elles en avoient tout le corps aussi rugueux que la peau nommée *chagrin*. Il vient volontiers de cette éruption au visage, mais plutôt au tour qu'au milieu, vers les bords des cheveux; le cou, la poitrine, le ventre & les poignets sont ordinairement les endroits qui

en ſont les plus chargés, en quoi cette éruption bénigne reſſemble encore pour ce point à celles qui ſont malignes.

Il y a encore d'autres eſpèces d'éruptions bénignes qui arrivent en ſuites de couche, & que par uſage on nomme *laiteuſes*; je n'en parle point ici, parce que j'en ai traité, à la vérité laconiquement, dans un Volume que j'ai donné au Public, intitulé: *l'Art des Accouchemens, &c. Sect. V. des éruptions laiteuſes.* Voyez page 169, troiſiéme édition. On y trouvera auſſi l'Abrégé de mon ſentiment ſur les ſuites naturelles des couches, la meilleure méthode de conduire les femmes nouvellement accouchées, les différentes eſpèces de lochies, les pertes de ſang, l'inflammation de matrice, l'apoplexie laiteuſe, l'inflammation de poitrine, les diarrhées, les engorgemens laiteux dans le baſſin & aux extrémités inférieures, les apoſtèmes des mammelles, la ſupuration de la matrice par le vagin, les eſcarres gangreneuſes de la veſſie & du rectum, les hémorroïdes, &c.



ARTICLE IV.

DE DIVERSES ÉRUPTIONS MIXTES.

INDÉPENDAMMENT de toutes les différentes eſpèces d'éruptions dont nous venons de faire mention dans cet Eſſai, & dans l'Œuvre que nous venons de citer ; il y en a encore qui tiennent des bénignes & des malignes ; à raiſon de quoi on peut les nommer mixtes. On reconnoîtra ce genre d'éruption à l'aſpect des boutons de chaque eſpèce dont nous avons parlé.

Il y a deux claſſes principales de ces ſortes d'éruptions, l'une qui dépend de la quantité de la matiere maligne dépoſée, ou prête à ſe dépoſer ſur la peau ; & l'autre, du degré plus ou moins grand de la malignité de cette mème matiere ; enſorte que dans une éruption mixte, il peut y avoir peu ou beaucoup de boutons malins, & dans une autre plus ou moins de malignité dans la matiere qui forme les boutons ; d'où il réſulte que ce n'eſt pas toujours le nombre des boutons malins qui doit régler le danger, puiſqu'un petit nombre de boutons très-malins, peuvent égaler & même ſurpaſſer en malignité un grand nombre de ſemblables boutons, mais dont la matiere morbifique ſeroit bien moins maligne.

Il y a plus; car il y a telle malade en qui un très-petit nombre de boutons malins ſont de bien plus mauvaiſe augure que dans une autre où il en paroît une fort grande quantité, quoique dans l'une & l'autre, le degré de malignité puiſſe être le même à tous égards.

Ce qui doit nous régler ſur le pronoſtic, en pareille circonſtance, eſt ſans contredit la grandeur & l'opiniatreté des accidens pendant l'éruption; de maniere que l'éruption mixte, qui a peu de boutons malins, & qui eſt accompagnée de grands accidens, eſt alors bien plus dangereuſe que celle où il y a beaucoup de boutons malins, & dont les accidens s'adouciſſent à proportion qu'il en paroit une plus grande quantité; parce que dans ce dernier cas, la peau ſe charge de toute la matiere dangereuſe, & que dans l'autre cette matiere reſte dans la maſſe du ſang, & que d'un moment à l'autre elle peut ſe porter ſur quelques parties eſſentielles à la vie, & faire périr la malade preſque inopinément.



ARTICLE V.

DES CLOUX AUXQUELS SONT SUJETTES LES FEMMES QUI ONT EUT DES ÉRUPTIONS EN SUITES DE COUCHE.

LA plûpart des femmes qui ont eut des éruptions, ſoit malignes, ſoit bénignes ou laiteuſes, ſont ſujettes à avoir des Cloux en ſuites de couche & même après en être relevées ; j'ai fait quelques remarques ſur ce ſujet dont je vais faire part.

1°. Les femmes qui négligent de ſe purger en ſuites de couche, ou qui ne ſe purgent pas ſuffiſamment, eu égard à ce qui peut s'être paſſé dans le courant de la couche, y ſont plus ſujettes que celles qui ont fait uſage de ces précautions.

2°. La nature des cloux ſuit ordinairement celle des éruptions dont ont été attaquées les femmes dans les ſuites de leur couche ; enſorte que ſi l'éruption a été bénigne à tous égards, les cloux ſeront auſſi ſimples au même degré : mais ſi l'éruption a été maligne, au lieu de cloux, il pourra ſurvenir des anthrax, ou bien même des charbons.

3°. Si l'éruption a été vraiment laiteuſe & ſimple, & qu'il ſurvienne quelques cloux, ces cloux forment ordinairement de petits

abcès dont les uns ſemblent contenir du lait pur un peu épais, d'autres des matieres comme fromageuſes, & qui ont ſouvent l'odeur du fromage affiné; ceux-ci ſont des petits dépôts conſécutifs, & ceux-là des primitifs.

4°. Peu de femmes de celles qui ont eut des éruptions & qui ont pris des ſomniferes ſtupéfiants, échappent aux cloux ſimples ou aux abcès malins, ſi les éruptions l'étoient; & de celles-ci quelques-unes périſſent comme ſubitement, & c'eſt lorſque le dépôt s'eſt fait dans l'intérieur des capacités, attaquant quelques parties eſſentielles à la vie.

Les accidens qui annoncent alors ce malheur, ſont les mêmes que ceux qui ſe déclarent à la ſuite des petites véroles incomplettes, c'eſt-à-dire, de celles où toute la matiere varioleuſe ne s'eſt pas dépoſée ſur la peau, ou bien dont une partie eſt rentrée peu-à-peu ſur le déclin de la maladie.

Il réſulte de ce petit nombre de remarques, 1°. Que toute femme qui a eut une éruption, fût-elle des plus bénignes, doit être purgée en ſuites de couche, & que le plutôt poſſible eſt toujours le meilleur.

2°. Qu'à plus forte raiſon, ſi l'éruption étoit maligne, on feroit très-mal de s'oppoſer au ſecours de la purgation ſur le dé-

clin de l'éruption, & autant de fois que l'état l'exigera & le permettra.

3°. Que dans le cas de malignité reconnue, cette méthode eſt encore indiſpenſable, quoiqu'on ait beaucoup évacué par le moyen du tartre ſtibié, &c. & que l'éruption paroiſſe avoir été complette.

4°. Que l'uſage des narcotiques dans les ſuites de couche eſt mauvais à tous égards, au moins juſqu'à ce que la malade ait été ſuffiſamment purgée; ſur-tout lorſqu'il y a eut des éruptions, n'importe de quelle eſpèce, & par conſéquent ſi elles étoient de mauvaiſe qualité.

ARTICLE VI.

Des Purgatifs en suites de couche.

On craignoit autrefois beaucoup plus qu'aujourd'hui de purger les femmes en ſuites de couche; néanmoins comme nous trouvons encore des perſonnes timides ſur cet objet, ſe fondant ſur cet axiome de Médecine, qu'une évacuation eſt ſouvent ſujette à en ſupprimer une autre; nous croyons devoir dire ici notre ſentiment, pour appuyer l'appréciation qu'en ont fait de nos jours les bons Praticiens.

Ce n'eſt pas que nous prétendions que

ce qu'exprime l'axiome ſoit mal fondé ; loin de-là ; car nous accordons au contraire, en ſa faveur, la conſéquence qu'on eſt en droit d'en tirer, qui eſt, que les évacuations de couche, c'eſt-à-dire les utérines étant abſolument néceſſaires, il faut bien prendre garde de rien faire qui puiſſe les détourner, ou les ſupprimer.

Mais il eſt utile d'obſerver que cet axiome & les conſéquences qu'on en doit naturellement tirer, ne pouvant établir qu'une régle générale, ne peuvent exclure de cette même régle les cas particuliers qui y doivent déroger, cas qui ne ſont qu'en trop grand nombre.

D'où il réſulte que nous dirons avec les bons appréciateurs, que dans les cas naturels à tous égards, il ſeroit imprudent de purger en ſuites de couche, lorſqu'il ne ſe préſente aucune indication particuliere pour ſortir de la régle générale.

Mais il n'y a malheureuſement que trop de perſonnes bornées à la routine, qui en ſuivant ſtrictement les maximes générales, font des fautes capitales de la meilleure foi du monde, & cela par une ignorance de tout ce qui caractériſe le vrai ſavant dans ſon état.

C'eſt donc pour celles-là qu'il ne faut point ſe laſſer de ſe donner la peine d'écrire, afin de les éclairer de plus en plus pour le bien

de l'humanité ; elles viennent de voir en partie que les purgatifs ſont indiqués en ſuites de couche, toutes les fois qu'il y a des humeurs de mauvaiſe qualité dans les premieres voyes, & qu'alors cette indication devient plus forte que la contre-indication de purger en ſuites de couche.

Il n'eſt d'ailleurs que trop ordinaire de voir alors les évacuations utérines ſe ſupprimer, & par conſéquent que le purgatif le plus approprié à l'état qui ſurvient, eſt indiſpenſablement indiqué.

Outre ces cas, il y en a encore d'autres inopinés, comme ceux où par quelque chagrin paſſager, ou quelque ſaiſiſſement ſubit, il arrive de l'étouffement par la ſuſpenſion des écoulemens utérins ; on a très-ſouvent vu qu'un lavement purgatif avoit fait ceſſer l'étouffement en procurant le dégorgement de la matrice.

Il ne faut donc pas confondre alors l'inflammation de la matrice avec l'état paſſager dont nous parlons ici, car on feroit une grande faute ; on peut conſulter ſur ce ſujet ce que nous avons dit ci-deſſus, & page 163 & ſuivantes de notre Ouvrage ci-devant cité.

Il n'y a donc pas de tems dans tout celui des ſuites de couche, où l'on ne puiſſe purger utilement les femmes, en ſaiſiſſant convenablement les indications curatives.

Mais il ſe préſente naturellement ici une queſtion qui dérive de la précédente, qui eſt de ſavoir ſi les femmes doivent abſolument ſe purger à la fin du tems de leur couche.

En ne conſultant que l'uſage dicté par la routine, la réponſe ſeroit qu'on ne doit pas y manquer; il n'en eſt pas de même lorſque l'on conſulte la raiſon éclairée par de bons principes, & ceux-ci confirmés par une pratique conſommée; car il faut commencer alors par ſavoir ce qu'on entend par la fin du tems de la couche, ſi c'eſt celle de la ceſſation de tout écoulement utérin, ou ſi ce n'eſt qu'après que les régles ſeront revenues & paſſées.

Il faut dans le premier cas, purger, ſi les indications des purgatifs ſe préſentent, comme le dégout pour les bons alimens, l'amertume de la bouche, la pâleur jaunâtre ou olivâtre de la peau, l'eſtomach fatigué de peu de choſe, comme s'il étoit toujours plein, &c. mais être sûr au préalable que la femme n'ait pas courut les riſques d'être redevenue groſſe; car faute de cet éclairciſſement on pourroit faire du mal au lieu du bien qu'on ſe propoſeroit de procurer à la malade.

On doit encore prendre cette précédente précaution dans le ſecond cas, ſi quelques-unes des choſes ſuſdites exiſtent: mais

mais si tout au contraire la femme se porte bien à tous égards, les purgatifs ne sont point indiqués, & par conséquent il ne peut être utile d'en faire usage.

ARTICLE VII.

De l'usage des Narcotiques dans les tranchées utérines.

Pour dire clairement mon sentiment sur l'usage des narcotiques, médicamens que quelques-uns donnent à dessein de calmer les douleurs nommées *tranchées utérines* ou de la matrice, qui surviennent à beaucoup de femmes peu de temps après être accouchées, il convient d'exposer d'une part ce que c'est que ces tranchées, ce qui les produit, & comment elles cessent spontanément? D'autre part, ce que c'est que les médicamens narcotiques ou stupéfians, pourquoi on les donne, & quels sont les effets qu'ils produisent?

On est dans l'usage de nommer tranchées de la matrice, des douleurs qui ressemblent beaucoup à celles de la colique des intestins, ayant, comme elle, des accès momentanés plus ou moins forts, avec des intervales plus ou moins longs, ou bien qui ont grand rapport aux douleurs de l'en-

fantement. En effet, la plupart des femmes, qui en ſont affectées, ſe ſervent de cette comparaiſon, de préférence à celle de la colique, quoique ce ſoit de celle-ci qu'on ait tiré le nom de tranchées.

Il y a trois cauſes principales, & qui ſont preſque les ſeules qui produiſent les tranchées utérines, ſavoir, quelques corps étrangers reſtés dans la matrice après l'accouchement, la difficile ſortie des liqueurs qui engorgent les propres parois de cet organe, & la gêne de la circulation du ſang dans les gros vaiſſeaux de ce même organe, état connu ſous le nom d'inflammation de la matrice.

Les tranchées utérines ne finiſſent entiérement dans le premier cas que, lorſque le corps ou les corps étrangers, ou devenus tels, ſont complettement ſortis de la cavité de la matrice; dans le ſecond, quand les parois propres de l'organe ſe ſont totalement dégorgées, ſoit par l'extérieur, ſoit par l'intérieur, ſoit enfin par l'un & l'autre en même temps; dans le troiſieme cas, lorſque la circulation du ſang s'eſt parfaitement rétablie dans tous les vaiſſeaux de la matrice.

Les narcotiques ou les ſtupéfians ſont des médicamens propres à faire ceſſer les douleurs en provoquant très-ſouvent le ſommeil à peu près comme dans l'ivreſſe

occaſionnée par les liqueurs vineuſes, ſpiritueuſes &c, & laiſſant comme elles la tête engourdie de même que tout le corps; mais ces deux états ont néanmoins de différence eſſentielle, que l'ivreſſe réelle où des liqueurs fortes ne ſuſpendent point les ſécrétions, au lieu que l'ivreſſe factice ou des narcotiques les ſuſpend non-ſeulement, mais n'arrête que trop ſouvent les ſécrétions de toute eſpece, & les évacuations pour tout le temps au moins que le médicament agit; d'ailleurs il arrive très-rarement qu'il ne s'oppoſe pas entiérement aux criſes ſpontanées ſalutaires.

Il réſulte de cet expoſé ſommaire que l'on voit d'une part, que les douleurs que les femmes ſouffrent à la matrice viennent des efforts que cet organe fait à force de contractions réitérées, pour ſe débarraſſer des corps étrangers qui lui nuîſent, ou pour rétablir l'équilibre de ſes fluides avec ſes ſolides, & que de s'oppoſer à la douleur que ces mêmes contractions produiſent; c'eſt s'oppoſer volontairement au vœu de la nature, car en ne courant qu'à l'effet, c'eſt aggraver la cauſe du mal.

Ce ne ſera pas en faiſant ceſſer les contractions utérines qu'on fera ſortir les corps étrangers qui ſont reſtés dans la cavité de la matrice, ni les liqueurs qui engorgent les propres parois de cet organe, ni en

ſuſpendant toutes les ſécrétions, qu'on rétablira la liberté de la circulation du ſang dans les vaiſſeaux d'une matrice affectée d'inflammation, n'importe à quel dégré, ſi petit qu'il puiſſe être, & à plus forte raiſon s'il eſt conſidérable.

Or, qui réfléchira ſuffiſamment, ne balancera pas à prononcer que l'uſage des narcotiques, pour faire ceſſer ou même appaiſer ſeulement la douleur des tranchées utérines en ſuites de couche, eſt à tous égards des plus mauvais.

Mais, me dira-t-on, que donner en pareil cas, à la place des narcotiques? rien; puiſque de prendre quelque choſe pour diſſiper les douleurs, c'eſt je le répéte s'oppoſer à ce que la nature fait pour ſe débarraſſer de ce qui lui nuit.

Je ſais bien qu'on ne s'en rapportera pas tout à fait à mon aſſertion, & que l'on continuera au moins à prendre toutes ſortes de breuvages, quelques-uns même aſſez dégoûtans pour que l'idée ſeule donne l'envie de vomir.

Mais comme, malgré tout ce que l'eſprit de prévention peut ſuggérer à la perſuaſion, jamais aucune de ces choſes n'exempteront des douleurs qu'occaſionnent de toute néceſſité les tranchées utérines, lorſqu'elles deviennent indiſpenſablement néceſſaires à la nature pour s'affranchir des

perils dont elle eſt menacée par les engorgemens utérins ordinairement reſtés de la derniere couche; Je ne conſeillerai point l'uſage d'aucuns de ces prétendus préſervatifs des tranchées utérines, loin de là, car pour le bien de l'humanité, je m'oppoſerai de tout mon pouvoir à tous ces breuvages, dailleurs peu gracieux, aucuns utiles & pluſieurs dangereux, comme d'une part, toutes les choſes indigeſtes (& il y en a beaucoup) & de l'autre les plus cordiales dont il n'y en a pas moins, celles-ci ne procurant que trop ſouvent des hémorragies menaçantes en précipitant l'œuvre de la nature par la raréfaction des liqueurs ſans ôter les douleurs contre leſquelles ces mêmes breuvages avoient été donnés, & ce qui met le comble à ce mauvais uſage c'eſt de ne pas manquer d'augmenter l'intenſité des douleurs qu'on s'étoit propoſé de diſſiper.

Nous ſommes donc bien autoriſé à conſeiller la proſcription de tous ces moyens inſidieux (qu'on me paſſe le terme); mais comme nous venons d'articuler que les tranchées utérines viennent ordinairement des engorgemens qui ſont reſtés à la matrice du temps de la couche précédente, on ſeroit en droit d'en conclure que les femmes n'en doivent pas avoir à leur premier accouchement, & on concluroit juſte à

quelques égards ; auſſi voit-on rarement que les femmes en ſoient alors tourmentées, & ceci eſt d'une notoriété ſi connue, qu'il y a eû des perſonnes aſſez mal aviſées pour leur repos perſonnel, de ſe le perſuader.

Cette vérité nous conduit naturellement à en devoiler une autre, que le mot *ordinairement*, dons nous nous ſommes ſervi pour exprimer l'exception ſous-entendue nous developpe. En effet, s'il eſt bien conſtant qu'une femme puiſſe avoir des tranchées utérines en ſuites de couche, par la raiſon que de l'accouchement précédent il lui étoit reſté de l'engorgement à la matrice, il faut donc que les femmes qui ont de ces tranchées dans leur premiere couche euſſent des engorgemens utérins avant leur premiere groſſeſſe ? oui, on peut l'affirmer, & en même temps avancer que ces mêmes femmes étant filles avoient déja des tranchées utérines aux approches de leur retour périodique des regles, excepté qu'elles ne ſe ſoient mariées avant que d'être réglées.

En ſorte qu'il n'y a alors rien d'étonnant de leur voir arriver enſuite de leur premier accouchement, & par la raiſon que nous venons de donner, ce qui ſurvient fréquemment aux autres femmes dans leur couche ſubſéquente, c'eſt-à-dire par cauſe d'engorgement dans l'épaiſſeur des propres parois de la matrice. Tous ces éclairciſſe-

mens nous en procurent d'autres, comme de nous apprendre,

1°. Que toute femme à qui il eſt reſté quelque engorgement à la matrice dans ſon premier accouchement doit s'attendre à avoir des tranchées utérines dans la couche ſuivante, & même dans toutes les ſubſéquentes; en ſuppoſant néanmoins que ces engorgemens continuent à ſubſiſter, & encore pire s'il s'en ajoûte d'autres à ceux-ci. Auſſi voyons-nous des femmes qui ont de ces tranchées à toutes les couches, & que dans quelques-unes d'elles, loin d'aller en diminuant, elles vont en augmentant.

2°. Que ſi tout au contraire il ne s'eſt point fait d'engorgement dans la ſuite de la premiere couche, il n'y aura pas de tranchées utérines dans la ſeconde, de même que s'il ne s'en fait point dans celle-ci, il n'y aura point de tranchées dans la couche ſuivante, &c. C'eſt par ces raiſons que l'on voit des femmes qui n'ont jamais de tranchées utérines dans les ſuites d'aucunes de leur couches; ſi celles-ci ont pris quelques breuvages prétendus préſervatifs des tranchées utérines, le breuvage s'accrédite.

3°. Que ſi une femme a des tranchées dans quelques-unes de ſes couches & point dans d'autres, c'eſt que dans celle où elle en a, il lui eſt reſté précédemment de l'en-

gorgement, & que ſi la matrice ſe dégorge alors parfaitement, il n'y en aura pas dans la couche ſuivante, au moins par cette cauſe *& vice versâ*; s'il ſurvient le contraire, dans ce cas le breuvage manque ſon coup, mais la prévention le met à l'abri de perdre ſon crédit, on l'excuſe en trouvant quelque choſe qui l'a empêché de produire ſon effet, comme d'avoir été mal fait, n'importe à quel égard, ou d'avoir été pris trop tôt ou trop tard, &c.

4°. Que les filles dont la matrice eſt engorgée, ſe dégorge quelquefois pendant la groſſeſſe, ſoit que la circulation du ſang devenue plus conſiderable dans cette partie en ſoit la cauſe, ſoit que la grande abondance des liqueurs facilite le dégorgement en délayant les liqueurs arrêtées & épaiſſies, ſoit que ces deux cauſes y concourent enſemble, & alors les femmes n'ont pas de tranchées utérines en ſuites de couche à leur premier accouchement, quoiqu'elles ayent eû de ces mêmes tranchées aux approches de leurs regles dans le temps qu'elles étoient filles, ou ſi elles en ont & que la groſſeſſe puiſſe leur être utile, plus elles font d'enfans & moins elles ont ordinairement de tranchées utérines ; j'en connois pluſieurs qui ſont dans ce cas.

5°. Si le dégorgement ne ſe fait pas à la premiere couche, il y aura donc des tran-

chées après le premier accouchement, mais s'il se fait au moyen de ces tranchées dans les premieres suites de couche, il n'y en aura point dans l'accouchement suivant, excepté qu'il ne s'en soit fait d'autres depuis la premiere grossesse à la seconde, ou pendant le cours de celle-ci.

Voilà comme une vérité fondamentale servant de principe stable, sert à développer d'autres vérités qui en dérivent de toute nécessité, & qui nous resteroient cachées, si la premiere n'avoit été devoilée.

Mais pour ne laisser à desirer que le moins qu'il nous sera possible sur cette matiere intéressante, nous ne dissimulerons point qu'on peut nous faire une question qui peut se présenter à l'esprit, & qui de même pouroit paroître insoluble; je veux dire de savoir pourquoi, s'il reste des engorgemens à la matrice en suites de premiere couche, la femme ne s'en apperçoit-elle pas pendant tout le temps qui peut s'écouler depuis cette couche jusqu'à celle qui pourra suivre.

Pour parvenir à donner cet éclaircissement à quiconque pourroit le desirer de nous; nous rappellerons ici qu'il est décidé avec connoissance de cause, que la majeure partie des vaisseaux de la matrice d'une fille qui se porte bien à tous égards, & qui n'est pas dans le temps de l'écoulement de ses regles, ou bien près de les avoir, fait

dans l'ordre naturel l'office des lymphatiques, & que lorſque quelques-uns de ces vaiſſeaux s'engorgent ſans que les ſanguins voiſins y participent, ils le font ſans procurer de ſenſations douloureuſes, & que la douleur n'arrive que quand le fluide que contiennent les vaiſſeaux ſanguins dont nous venons de parler, tend à forcer l'obſtacle que les lymphatiques engorgés font à leur paſſage.

D'où il réſulte, que, de même que les filles qui ne ſont point actuellement dans leurs regles ou bien près de les avoir, ne ſouffrent pas des tranchées utérines quoiqu'elles ayent bien réellement des engorgemens utérins mais purement lymphatiques ; de même, dis-je, la femme groſſe peut ne point avoir de douleurs à la matrice, de l'eſpèce dont il eſt ici queſtion, pendant tout le temps qui pourra s'écouler de la fin d'une couche à l'accouchement ſuivant ; mais elle ſera ſujette à plus ou moins de douleurs dans le bas-ventre, lors de l'approche de ſes regles, hors de la groſſeſſe, & aux temps qui y répondent ſemblablement quand elle ſera enceinte, quoiqu'elle n'ait pas pour lors ordinairement des regles : D'ailleurs la plupart des femmes qui ſont dans de pareilles circonſtances, ſont encore ſujettes à des points douloureux & permanants dans le ventre, qui indubitablement viennent alors de la même cauſe.

Il eſt donc prouvé qu'il peut reſter des engorgemens lymphatiques à la matrice des femmes après leurs ſuites de couche, ſans que pour cela ces mêmes engorgemens ſoient continuellement douloureux, au moins dans le ſens qu'on pourroit l'entendre ſtrictement parlant, & c'étoit ce que nous nous étions propoſé de mettre en évidence. Mais nous avons fait voir de plus en même temps qu'il doit être rare que les femmes qui ont des engorgemens utérins, ne reſſentent des douleurs utérines lorſque les vaiſſeaux ſanguins, qui avoiſinent de très-près l'engorgement, ſe gonflent; ainſi cette remarque devient une ſuite néceſſaire de la ſolution de la queſtion problématique que nous avions annoncé.

ARTICLE VIII.

De la Fiévre de lait.

On ſera peut-être ſurpris que je mette ici en queſtion la dénomination de *fiévre de lait*, queſtion qui ſemble être décidée depuis les ſiécles les plus reculés, & que je la place en cet endroit comme hors d'œuvre; en cas qu'on ſe forme ces idées ſur cet objet, on ne tardera pas à connoître les raiſons que j'ai eû pour prendre ce parti;

je vais commencer par la queſtion dont je forme un problême.

Par le mot générique de *fiévre*, on a entendu de tout temps un état contre nature, & par conſéquent nuiſible au ſujet qui en eſt affecté : ce qu'on a nommé *fiévre de lait* en ſuites de couche, eſt un état naturel à ces mêmes ſuites de couche.

La dénomination de fiévre ne convient donc pas alors ou on l'applique, puiſque ſi la femme qui eſt en couche ſe porte bien à tous égards quand le lait gonfle paiſiblement ſon ſein, elle n'a ni mal à la tête, ni altération, qui ſont, comme on le ſait, deux ſymptômes inſéparables de tout accès de fiévre, ſur-tout précédé de friſſon.

Mais elle a cependant, me dira-t-on, de la ſueur & de l'élévation dans le pouls comme ſi elle avoit de la fiévre ? à cela je répondrai que toutes les fois que l'on ſue, on a le pouls élevé ſans avoir de la fiévre, ce qui arrive très-ſouvent & dans la meilleure ſanté ; excepté dans la ſueur froide dont il ne s'agit pas ici.

Or, ſi on eſt indiſpenſablement obligé de m'accorder d'une part, que l'on peut très-ſouvent ſuer ſans avoir la fiévre, on ſera contraint de l'autre d'en faire autant pour l'état naturel de la femme en qui le lait gonfle le ſein, d'où il ſuivra de toute néceſſité que dans aucun de ces deux états

n'y ayant rien de maladif, on ne doit donc pas exprimer ces mêmes états par le nom de fiévre.

Qu'on ne m'oppose pas qu'en y ajoûtant celui *de lait* on exprime l'état dont il est ici question en le différenciant de tout autre ; car j'aurois à répliquer que cette dénomination de *fiévre de lait* est alors aussi mal placée, que si on vouloit qu'il fut bien de dire la *fiévre de sueur*.

Quelqu'un dira peut-être que tout ceci n'est qu'un jeu de mots, mais pour détromper qui prendroit ici le change, je vais dessiller les yeux de ce quelqu'un en cas qu'il existe, & alors on verra pourquoi j'ai mis ici en problême la prétendue fiévre de lait.

Qu'on se rappelle ce que nous avons dit dans les différentes tournures que prennent ordinairement les fiévres milliaires en suites de couche, & on verra que ces fiévres putrides & quelquefois malignes, se déclarent souvent dans le temps que le sein devroit se gonfler par la présence du lait : qu'arrive-t-il alors ? de la fiévre réelle. Qu'oppose-t-on ordinairement à l'Officier de santé qui en avertit ? qu'il se trompe. On lui donne pour raison, que l'on est au temps de la fiévre de lait, & en conséquence on s'oppose à ses sages conseils, ou on différe trop long-temps à les suivre ; & pourquoi ? parce que pour l'objet qui fait ici notre su-

jet, l'on a de tout temps donné un nom impropre à un état qui ne le méritoit pas ; & qu'on n'a pas de meilleur nom à donner à l'état contre nature, que celui qu'on a mal approprié à l'état naturel.

Cette fausse dénomination a donc donné des idées fausses de l'état qu'elle exprime, & ces fausses idées détournent de toute nécessité le Public de reconnoître les vraies ; que la bonne application du même mot déclare nettement. Ceci n'est donc pas d'une part un jeu de mots, & de l'autre l'endroit où nous plaçons cette explication qui est après tout ce que nous avons exposé sur les fiévres réelles qui n'arrivent que trop souvent au temps de l'état mal nommé, doit faire sentir les raisons que nous avons eû de lui reserver cette place, & de quelle importance il est de reconnoître ces deux états aussi différens l'un de l'autre en essence qu'en conséquence, afin de laisser agir paisiblement la nature lors du mouvement spontané du lait & de l'aider au plus vite, & avec sagacité dans les cas opposés.



ARTICLE IX.

DU PRÉJUGÉ QUE, QUAND LA MERE N'A POINT DE TRANCHÉES EN SUITES DE COUCHE, L'ENFANT LES A, & vice versâ.

VOICI encore un de ces eſpèces d'axiomes populaires, établi ſur des fondemens ruineux; en effet, ſi on demande aux femmes qui y croient (& il y en a beaucoup) d'où elles penſent que quand la mere n'a point de tranchées, en ſuites de couche, l'enfant les a, & *vice versâ*, & d'où ce phénoméne peut provenir, il n'y en a pas une qui ne vous réponde qu'elles l'ont entendu dire; quelques-unes d'elles pourront ajouter qu'il faut bien que cela ſoit, puiſque tout le monde le dit, & d'autres que cela ſe vérifie tous les jours, ſans qu'aucunes d'elles puiſſent donner une ſeule preuve valable. Voila du moins les réponſes qui m'ont été faites de tout temps.

Il ſemble d'abord qu'en s'appuyant d'une partie de ce que nous avons dit dans l'Article VII de ce Chapitre, on pourroit établir que loin que l'enfant ait des tranchées quand la mere n'en a pas eu, il ſeroit plus raiſonnable de penſer, que plus la mere a de tranchées & plus l'enfant devroit en

avoir aussi ; puisque suivant nous les tranchées utérines viennent très-souvent de l'engorgement des parois propres & constitutives de l'*uterus*, & que par conséquent l'enfant doit avoir tiré de ces mauvais sucs, parce que c'est de la matrice qu'il tire ceux qui servent à son developpement & à son accroissement jusqu'au terme parfait que lui a fixé le Créateur pour voir le jour.

Mais comme l'on pourroit répondre à cette allégation, que si la mere a des tranchées, c'est une preuve que le dégorgement utérin n'est pas fait, & par conséquent que les liqueurs qui forment cet état contre nature & chronique, n'ont pû passer à l'enfant, on en pourroit conclure l'inverse, en disant que lorsque la mere a des tranchées, l'enfant n'en doit point avoir & *vice versâ*, ce qui sembleroit donner des armes aux Défenseurs de l'opinion erronée que nous combattons ici ; mais pour ne s'y pas tromper, venons à l'expérience.

Si nous consultons de bonne foi cette mere du vrai savoir, elle nous dira, 1°. Que tous les enfans, sans en excepter un seul, ont du plus ou du moins de tranchées intestinales, sur-tout dans les six premieres semaines de leur naissance.

2°. Qu'il est prouvé que plus de la moitié des femmes ont des tranchées utérines, soit dans tous leurs accouchemens, soit dans quelques-uns d'eux.

3°. Que de l'autre moitié, il y en a une partie qui n'en ont jamais, & que le nombre de celles-ci est plus grand, proportion gardée, dans les Campagnes que dans les Villes.

4°. Que les enfans de la Campagne sont aussi sujets aux tranchées pendant les six premieres semaines que ceux de la Ville.

5°. Que par une suite de conséquence, quoique la raison paroisse inverse, les enfans nés à la Ville ne sont pas plus sujets aux mêmes tranchées, & du même temps, que ceux de la Campagne.

6°. Que la quantité des tranchées de la mere, quoiqu'elles puissent être considérables & très-fortes, n'en diminue aucunes de celles de l'enfant; car on voit beaucoup d'enfans en avoir considérablement, tandis que la mere en est accablée dans le même temps.

7°. Qu'on voit également des meres & des enfans en avoir peu l'un & l'autre, tandis que d'autres en ont beaucoup & les enfans peu, & *vice versâ*, mais que quoique la mere n'en ait aucunes, ce ne sera jamais une raison décisive pour que l'enfant n'en ait point, ou pour qu'il en ait beaucoup.

Il résulte de ce petit nombre de remarques, 1°. Qu'il n'est pas vrai quand la mere n'a point de tranchées en suites de couche l'enfant les a & *vice versâ*.

2°. Que la cauſe des tranchées inteſtinales des petits enfans leur eſt de tout temps & en tout lieu individuellement propre & non relative à l'état de la mere.

3°. Qu'il eſt douteux que les engorgemens de la matrice puiſſent cauſer des tranchées aux enfans nouveaux nés, quoiqu'on ne puiſſe pas le nier formellement.

4°. Enfin, qu'il eſt poſſible qu'une mere & ſon enfant ayent l'un & l'autre des tranchées très-fortes & de longue durée.

Quiconque voudra ſe donner autant de peine pour vérifier mes remarques, que j'en ai pris pour les faire, me rendra la juſtice que je crois m'être due, en le ſuppoſant animé du motif qui me fait écrire pour pénétrer des vérités enveloppées des nuages de la prévention & de la légére crédulité.

C'eſt encore par ce même motif que je dirai qu'il n'eſt pas vrai que la ſalade & les fruits crus lorſqu'ils ſont mûrs, ſoient cauſe que quand les meres en ont mangé pendant leur groſſeſſe, les enfans ont beaucoup de tranchées ; car il eſt certain que les enfans des campagnardes ne ſont pas plus ſujets à avoir des tranchées, que ceux des Dames dans les Villes, quoique les Femmes de la campagne mangent ſouvent beaucoup de fruit pendant leur groſſeſſe, & rarement du meilleur.

Mais nous pourrions aſſurer que malgré

ce régime peu ſalubre en apparence pour qui n'y réfléchit pas ſuffiſamment, les Paiſannes ſont moins ſujettes aux tranchées utérines que les Dames.

Ce ne ſont donc point les végétaux que les femmes mangent pendant leur groſſeſſe qui leur cauſent des tranchées, ni à leurs enfans comme la plupart le croient.

D'ailleurs ſi les femmes de la Campagne ſont moins ſujettes aux tranchées utérines que les femmes de la Ville, c'eſt que celles-ci ont la fibre ordinairement lâche par molleſſe de luxe, & que celles-là l'ont forte & robuſte par le train de la vie laborieuſe; en ſorte que les Pauvres ſont par-là dédommagées en partie de ce que les riches ſont affligées de plus dans le même cas.

ARTICLE X.

SUR LE PRÉJUGÉ QUE LE LAIT CHASSE LE LAIT.

LE Peuple eſt perſuadé par une tradition auſſi fauſſe qu'ancienne, que ſi une femme en couche boit du lait, ce lait chaſſe celui qu'elle ne veut pas donner à ſon enfant, & que par conſéquent elle s'en débarraſſe bien plus aiſément que ſi elle n'en avoit pas pris.

Si cela étoit vrai, ce feroit d'une part un grand bien pour l'humanité dans le cas posé, & de l'autre un grand mal pour les nourrices & les nourrissons ; car on n'ignore point la prodigieuse quantité de nourices de campagne qui font continuellement usage du lait, & il est bien prouvé qu'en Hollande, dans les montagnes de la Suisse & beaucoup d'autres pays où le lait est la principale nourriture des gens de la Campagne, les nourrices n'en ont pas pour cela moins de lait, que celles des Villes qui n'en prennent point ou que très-peu. Voila donc déja une preuve très-forte du préjugé quoique prise par raison inverse. Voyons présentement si nous en trouverons de positives ou de directes.

J'ai vû beaucoup de femmes sur-tout du Peuple qui ont pris quantité de lait pour chasser le leur, & je suis à en voir une qui ait réussi ; mais la prévention leur suggére à toutes que si elles ne s'étoient pas gorgées de lait, elles en auroient encore eu davantage.

S'il n'en résultoit jamais de plus grands inconveniens, celui-ci ne vaudroit pas la peine de chercher à combattre cette chimére, mais je n'ai que trop souvent vû arriver que ce lait comme aliment médicamenteux, s'est putréfié en partie dans l'estomach, & en partie dans les intestins ; que

du nombre des femmes qui ont eû ce malheur, les unes ont péri promptement de l'indigestion & de l'inflammation d'entrailles qni en étoient les suites.

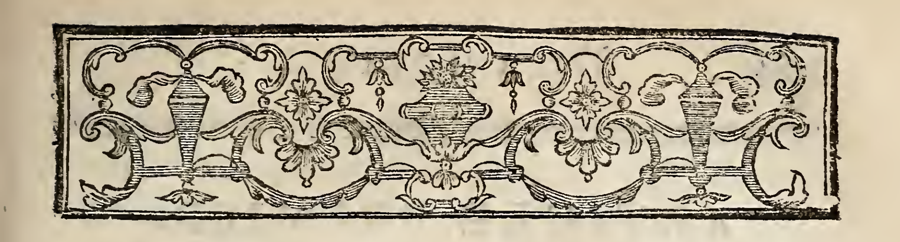
D'autres ont eu ce que le vulgaire nomme le *lait répandu* ; de celles-ci il y en a qui périssent à la longue, & d'autres qui essuient une illiade de maux pour le reste de leurs jours, n'importe la durée telle longue qu'elle puisse être, & c'est lorsque le *ferum* du lait pris par la bouche, puis putréfié dans les entrailles, passe avec le chyle dans la masse du sang ; *ferum* qui, par similitude de substances putréfie à son tour, soit la matiere prochaine du lait qui se trouve dans le torrent de la circulation, soit le lait des mammelles qui, au lieu de sortir par le mammelon du sein, s'en retourne dans ce même torrent pour y être de nouveau élaboré & en partie employé comme le chyle au profit de l'économie animale, & l'autre partie pour être rejettée par les diverses voies excrémentitielles connues.

Mais lorsque malheureusement cette matiere prochaine du lait ou le lait même rentré dans le torrent des liqueurs, vient à être corrompu par le *ferum* putride susdit, *ferum* qui lui sert de levain ; alors toutes ces liqueurs acrimonieuses ne peuvent plus sortir par les voies excrémentitielles, parce qu'elles se ferment, pour ainsi dire, toutes

les voies où elles se présentent pour être séparées, & cela en les irritant, les crispant, les enflammant, &c.

Je ne prétends pas dire par tout cet exposé qu'il n'y ait que les femmes qui ont pris du lait en suites de couche, comme *prétendu chasse lait*, & qui s'étant putréfié puisse produire les effets consécutifs du soit-disant *lait répandu*, mais comme je suis convaincu que les femmes qui font usage du lait pour les vues ci-dessus expliquées, s'exposent sans le savoir à perdre la vie ou la santé; il convient de les en avertir afin de ne pas ajoûter cet écueil à tant d'autres inopinés dont sont menacées les femmes en suites de couche.





ESSAI
SUR L'ABUS
DES REGLES GÉNÉRALES, ET CONTRE LES PRÉJUGÉS *QUI S'OPPOSENT AUX PROGRES DE L'ART* DES ACCOUCHEMENS.

CHAPITRE QUATRIEME.

DU CHOIX DES NOURRICES ET DE L'ALLAITEMENT DES ENFANS.

Le choix des Nourrices & l'allaitement des enfans ont parut l'un & l'autre si important à la plûpart des Auteurs qui ont traité de ces matieres, que nous croyons entrer dans leurs vues & celles du Public, d'en dire notre sentiment, ce qui nous conduira à parler de la dentition des enfans, de leur sévrage, &c.

ARTICLE PREMIER.

Du choix des Nourrices.

Pour faire le choix d'une bonne nourrice, il faut essentiellement examiner sa constitution, sa santé & celle de son enfant, l'âge de l'un & de l'autre, les qualités du lait, les bonnes vie & mœurs de la Nourrice & de son mari.

Il est à souhaitter que la Nourrice ne soit ni trop maigre, ni trop grasse, qu'elle soit bien faite, forte & vigoureuse, qu'elle ait la chair ferme, que son tempéramment soit bon, qu'elle ait une belle poitrine, l'haleine douce sur-tout à jeun, les dents blanches, les gencives bien saines à tous égards, la vue franche, l'ouie bonne, les cheveux bruns, la peau du visage d'un beau coloris, & celle de dessous le linge d'une belle carnation, comme au bras & sur la poitrine, mais nulle part rude ni couverte de quelques taches ou boutons suspects, qu'elle n'ait point de glandes engorgées, soit sous la mâchoire inférieure, soit au cou, ou bien sur la poitrine près des clavicules, sous les aisselles ou dans les mammelles, que celles-ci soient d'une belle forme, égales en volume, & sans aucune cicatrice, mais par-

ſémées çà & là de veines bleuâtres, que ces mammelles ſoient d'un volume médiocre, d'ailleurs plutôt un peu pendantes, que trop ſoutenues, que le bout ſoit bien formé, qu'il ſoit ſuffiſamment long & pas trop dur, & que le lait en ſorte aiſément, qu'il n'y ait point de gerſure, que l'aréole, c'eſt-à-dire, ce cercle qui l'entoure ſur le ſein, ſoit brun & plutôt monticuleux que liſſe, que le ventre de la nourrice n'excéde pas l'embonpoint de tout le reſte de ſon corps, qu'elle ſoit naturellement propre, que ſon âge ſoit entre vingt & trente ans, que ſon lait ſoit entre ſix ſemaines & trois mois, que ſon enfant ſe porte bien à tous égards; qu'à toutes ces circonſtances avantageuſes on y ajoute, comme je l'ai déja dit, que les vie & mœurs de la Nourrice ſoient bonnes, & que ſon lait ſoit bon à tous égards.

Quant aux qualités du lait, il doit être abondant, doux & balſamique au goût, comme du bon lait d'amandes douces qui ſeroit un peu ſucré, ſa couleur d'un beau blanc ſans être mat, ſa conſiſtance médiocre, & qu'il ſoit exempt de toute odeur.

Voilà l'expoſé ſommaire des circonſtances les plus avantageuſes pour fixer le choix des nourrices; mais comme il eſt très-rare de pouvoir trouver toutes ces circonſtances réunies dans un même ſujet, on eſt ſouvent obligé de ſe reſtraindre à celles que

l'on peut rassembler; or, pour en faire un choix avec connoissance de cause, il me paroît indispensable ici de m'expliquer un peu au long, pour mettre chacun à portée de se fixer soi-même, parce que toutes ces conditions requises n'ayant pas des valeurs égales, il est bon de savoir celles que l'on peut sacrifier avec le moins d'inconvéniens. Je vais donc reprendre de point en point tout ce que j'ai exposé ci-dessus.

1°. Il est à souhaitter que la Nourrice ne soit ni trop maigre ni trop grasse; parce que si elle est maigre, il est à craindre qu'elle ne soit pas forte, & l'on sait que les enfans fatiguent les Nourrices qui sont attachées à leur devoir, sur-tout dans les six premieres semaines où il faut qu'elles se réveillent souvent la nuit pour donner à tetter au nourriçon; & par la suite, lorsque les dents font effort pour sortir de leurs alvéoles: or, si la Nourrice est foible, il y a lieu de craindre qu'elle ne soit pas en état de soutenir toutes ces fatigues, sans altérer sa santé, & par conséquent son lait, qui, alors devenant moins bon, pourroit devenir nuisible à l'enfant. Ce n'est pas que je prétende dire que la graisse donne beaucoup de force; mais lorsqu'elle est en médiocre quantité & ferme, elle annonce ordinairement une bonne constitution; aussi ai-je eu la précaution d'ajouter qu'il ne faut pas que

les Nourrices ſoient trop graſſes, parce qu'alors elles deviennent peſantes, engourdies & pareſſeuſes; ce qui eſt ſuſceptible de l'inconvénient des perſonnes humorales, c'eſt-à-dire de devenir ſujettes à tomber tôt ou tard dans des états maladifs.

2°. Il eſt bon auſſi que la Nourrice ſoit bien faite; car ſi elle étoit contre-faite à quelques égards, il ſeroit peut-être dangereux que le vice de la difformité n'influa par la ſuite ſur le ſang de l'enfant, ſoit que la difformité fût un vice morbifique héréditaire, ſoit qu'il fut ſurvenu pendant la naiſſance, comme, par exemple, le rachitis ou le ramoliſſement des os, ce qui fait le nouage; je dis plus, il faudra même porter ſon ſcrupule juſques ſur la conformation des enfans de la Nourrice, ſi elle les a nourri, & afin de ne rien négliger d'eſſentiel; ſur celle de ſon mari & même de ſes pere & mere, freres & ſœurs ſi elle en a, ou ſi elle en a eu.

3°. Après toutes ces ſcrupuleuſes remarques, on ne ſera ſans doute point ſurpris de me voir ajouter qu'il eſt à deſirer que la Nourrice ſoit forte & vigoureuſe, & qu'elle ait la chair ferme; ce ſigne étant un des meilleurs qu'on puiſſe ſouhaitter pour confirmer la bonne ſanté & le bon tempérammment, ſur-tout ſi cet état a toujours été celui de la Nourrice.

4°. Que la Nourrice ait une belle poitrine, c'eſt-à-dire, bien buſtée, qu'on nomme vulgairement quarrée ; car il eſt reconnu que l'aſpect de ces ſortes de poitrines excluent les craintes des maladies chroniques ou lentes de cette partie, & que ce qui confirme le bon état de cette même partie, ou ſi l'on veut du poulmon & même de l'eſtomach, eſt d'avoir l'haleine douce & abſolument exempte de toute odeur putride quelconque ; je n'ignore pas que la bouche peut puer par d'autres cauſes que celles que j'expoſe ici ; mais il faut exclure toute Nourrice qui a l'haleine puante, n'importe par quelle cauſe que ce puiſſe être, & ne pas s'en laiſſer impoſer par des dents gâtées; car outre que c'eſt déja un défaut dans une Nourrice, d'avoir de mauvaiſes dents, il faut craindre qu'on ne les conſerve exprès pour maſquer un plus grand défaut qui ſe découvriroit plus aiſément, ſi celui-ci n'exiſtoit plus.

5°. Il eſt donc très-ſatisfaiſant de voir de belles dents bien blanches dans la bouche d'une nourrice; mais c'eſt le comble de la ſatisfaction ſur ce point, que de les voir bien affermies par de belles & bonnes gencives ; car rien n'eſt de meilleur augure, pour exclure toute idée d'exiſtence de ſcorbut, maladie ſi commune aujourd'hui, qu'on pourroit mettre en doute ſi elle ne

n'eſt pas plus qu'aucune autre, & qu'il eſt auſſi rare d'avoir les gencives ſaines, ayant le ſcorbut, qu'il l'eſt d'avoir ce vice dans la maſſe du ſang, ſans que les gencives en ſoient du plus ou du moins affectées.

6°. Il n'eſt pas indifférent de prendre une Nourrice qui ait la vue franche ou louche, puiſque nous avons quantité d'exemples que des enfans qui ne louchoient pas en très-bas âge, ont louché par la ſuite des tems, par la raiſon que la Nourrice louchoit; je ſais bien qu'il y a beaucoup d'autres cauſes que celle-là, qui font que les enfans deviennent louches; on ſera convaincu que je ne les ignore pas, ſi on ſe donne la peine de lire ce que j'ai écrit ſur ce ſujet, à la fin de celui de mes œuvres intitulé : *l'Art des Accouchemens démontré par des principes de Phyſique & de Méchanique, &c.* mais en convenant de toutes ces cauſes, c'eſt une raiſon de plus pour chercher à exclure celle-ci, de même que l'ouie dure dans la crainte que le nourriçon ne pâtiſſe de la ſurdité.

7°. Tous les Auteurs qui ont parlé du choix des Nourrices, exigent qu'elles ayent les cheveux bruns, & je ſuis de ce meme ſentiment, parce que l'expérience nous a apprit ou confirmé, que cette couleur n'a pas les défauts de bien d'autres; je ne parlerai point des rouſſes, car il n'y a qu'une

voix ſur ce fait; mais je dirai que les blondes en tiennent un peu; d'ailleurs, ſi d'un côté elles ont l'avantage d'avoir d'aſſez belles couleurs, ou une belle peau; d'un autre côté elles ſont très-ſujettes à puer des aiſſelles & des pieds, ce qui arrive rarement aux brunes; on comprend ordinairement ſous cette derniere dénomination, les cheveux chatains ou marons plus ou moins foncés; mais ce qui ſemble étonnant, c'eſt que les Nourrices qui ont les cheveux vraiement noirs & la peau très-blanche, ſont à rejetter de même que les rouſſes, & par les mêmes raiſons; en effet, le lait des unes & des autres pût à peu près autant que la tranſpiration de leur peau.

8°. Il eſt naturel de deſirer dans une Nourrice, comme dans toute autre femme, qu'elle ait de belles couleurs naturelles & une belle carnation, comme il s'en trouve quelques-unes dans les brunes; mais en ne perdant point de vue l'objet que nous traitons, il eſt néceſſaire qu'elles n'ayent point la peau rude nulle part; car on ſait que la plûpart de ces peaux ne ſont telles, que par un vice pſorique ou dartreux, & quelquefois ſcorbutique; enſorte qu'il faut prendre garde de ſe laiſſer tromper par les yeux, faute de rectifier ce ſens par celui du toucher, autant que cela ſera décemment en notre pouvoir.

9°. Le toucher nous apprend aussi s'il y a quelque corps glanduleux obstrué dans le tissu graisseux des parties, ensorte qu'il faut être très-scrupuleux sur cet article, comme sur celui des cicatrices, soit sur le sein, ou au cou; car tous ces indices sont trop suspects pour passer légérement sur les conséquences qui pourroient en résulter; je ne crois pas qu'il soit nécessaire de m'arrêter plus long-tems sur ce point, étant trop sensible pour avoir besoin de preuves.

10°. La belle forme des mammelles ne doit pas être confondue avec celle des tettons que les Peintres & Sculpteurs s'efforcent de représenter dans la belle nature; les tetons des Nourrices doivent être un peu pendants, de maniere qu'il y ait un plis profond en dessous, qui fait que lorsque la mammelle est abandonnée à elle-même, le bout se trouve à peu de distance de la partie la plus basse; d'ailleurs les deux tettons se touchant presque en tout tems & en toute situation, les Accoucheurs & les Sages-femmes sont dans l'usage de nommer ces tettons *jutteux*, & non pas ceux qui sont plantés à faire plaisir à tout le monde, ceux-ci prennent l'épithète de charnus. Il faut aussi, autant qu'on le peut, choisir des tettons égaux; car il se trouve beaucoup plus de femmes qu'on ne croiroit qui en ont un petit & un gros, & dont le

petit ne ſert preſque de rien; enſorte que s'il arrive la moindre choſe de fâcheux au bout du gros tetton, il ne faut pas compter ſur l'autre. On ne doit pas en pareil cas s'arrêter à tout ce que ces femmes pourroient alléguer en leur faveur, pour tâcher de pallier & même d'anéantir ce défaut, ç'en eſt toujours un, quoiqu'on en puiſſe dire.

11°. Mais ſi la figure, le volume & la conſiſtance des mammelles des Nourrices exigent notre attention, les mammellons doivent la fixer pour le moins autant; en effet, il ne ſuffit pas qu'il y ait du lait dans le ſein, & que ce lait ſoit très-bon, il faut encore que l'enfant puiſſe le tirer & avec facilité; car ce ſeroit en vain qu'on diroit alors que la Nourrice ſeroit bonne: il ne ſuffit pas en effet, dis-je, d'être riche en bons alimens tous prêts à être avalés, il faut pouvoir en faire uſage, ſans quoi l'enfant ſubiroit, pour ainſi dire, le ſort de Tantale, ſans l'avoir mérité; il faut donc, comme nous l'avons expoſé, que le bout ſoit bien formé, & cette forme doit être celle d'une très-petite poire ſuffiſamment allongée pour aller juſques vers le milieu de la bouche de l'enfant, & pas trop dur, afin qu'il puiſſe le comprimer entre ſa langue & ſon palais, & que le lait en ſorte aiſément, c'eſt alors un mammellon parfait.

Si

Si le mammellon eſt trop court, l'enfant ne peut le ſaiſir qu'entre ſes gencives, & il lui échappe aiſément, ſur-tout s'il eſt comme pointu; s'il eſt trop dur, ſentant qu'il ne peut le comprimer ſuffiſamment entre ſa langue & ſon palais, pour en faire ſortir le lait, il le prend entre ſes deux mâchoires, & il le tire en le ſerrant ſouvent jusqu'au point de le gerſer, ce qui eſt très-douloureux à la Nourrice & fort difficile à guérir, par la raiſon que la cauſe qui a produit cet effet, ſe perpétue même au point que j'ai vu des Nourrices à qui l'enfant avoit arraché le mammellon; dans ce cas les enfans dépériſſent continuellement faute de nourriture; il eſt donc très-important de faire grande attention à la figure, à la conſiſtance & au volume des mammellons des Nourrices.

12°. Nous avons dit qu'il valoit mieux que l'aréole ſoit brune, que de toute autre couleur, mais il eſt néceſſaire d'avertir qu'elle ſuit ordinairement pour ſa teinte, celle des cheveux, enſorte qu'elle eſt brune quand les cheveux le ſont, & elle eſt encore plus brune, ſi la peau l'eſt, & moins ſi la peau eſt blanche. Quant à ſon diamétre, il varie beaucoup; cependant plus la femme a fait de nourritures, & plus l'aréole devient grande, de maniere que ſi elle étoit d'abord fort petite, elle ne deviendra par

la ſuite que médiocrement grande, au lieu que ſi elle étoit d'abord grande, elle le deviendra conſidérablement, quoique dans l'un & l'autre cas les deux femmes que je compare ici puiſſent avoir fait le même nombre de nourritures.

J'ai encore dit qu'il valoit mieux que l'aréole ſoit plutôt monticuleuſe que liſſe, parce que chaque monticule eſt l'extrémité d'un canal laiteux; cela eſt ſi vrai que ſi on les preſſe ſuffiſamment & convénablement, on en voit quelquefois ſortir du lait, c'eſt le propre des mammelles juteuſes, d'avoir de ces monticules, les tettons charnus ont l'aréole liſſe & ordinairement fort petite.

13°. Il faut que le ventre de la Nourrice n'excéde pas l'embonpoint de tout le reſte de ſon corps; car le trop gros ventre des Nourrices doit être ſuſpecté ou d'obſtruction, ou de groſſeſſe, l'un ne valant pas mieux que l'autre; il faut rejetter ces ſortes de Nourrices, l'expérience m'a dicté cette remarque, comme bien d'autres.

14°. Je dirai peu de choſe ſur la propreté des Nourrices, parce que tout le monde eſt convaincu qu'une Nourrice mal-propre par habitude, eſt une nonchâlante, une fainéante, & que ces défauts influeront de toute néceſſité ſur les ſoins aſſidus qu'exigent les enfans à la mammelle.

15°. A l'égard de l'âge de la femme qui

ſe préſente pour être Nourrice, quoiqu'on ait fixé depuis vingt juſqu'à trente ans, c'eſt ſans doute pour que la femme ne ſe trouve pas trop jeune ni trop vieille, & on ne peut blâmer cette façon de penſer, ſur-tout pour celui au-deſſous de vingt ans; à la vérité il y a quelques exemples de belles nourritures faites avant cet âge; mais comme ces exemples ſont très-rares, ils ne doivent pas entrer dans la régle générale : on pourroit en dire autant du moins à quelques égards pour l'âge au-delà de trente ans; mais il y a beaucoup plus de Nourrices au-deſſus de cet âge, qu'il n'y en a au-deſſous de celui de vingt; enſorte qu'on peut ſouvent ſacrifier quelque choſe ſur cet article, en faveur d'autres plus eſſentielles, ſi il s'en rencontroit.

16°. Il me ſemble que c'eſt ici le lieu de décider une queſtion qu'on nous fait ſouvent, qui eſt de ſavoir ſi la Nourrice ne doit pas être choiſie de l'âge de la mere, puiſque ſi la mere nourriſſoit ſon enfant, elle pourroit le faire à tout âge? Il paroît qu'il n'y ait rien de ſi naturel que de répondre un oui; néanmoins ſi on y fait bien attention, comme il y a des femmes qui accouchent paſſés quarante & même quarante-cinq ans, il faudroit donc alors choiſir une Nourrice de ce même âge : or, on ſent combien il ſeroit abſurde de ſe conduire par

cette régle ; il n'eſt donc pas néceſſaire que la Nourrice ſoit abſolument de l'âge de la mere de ſon nouriſſon, mais d'un âge intermédiaire, entre vingt, trente & même juſqu'à trente-cinq ans.

Mais voici une régle qui s'éloigne beaucoup plus de l'Analogie ; c'eſt que l'on a établit que le lait devoit avoir ſix ſemaines, ou pas plus de trois mois, & on donne pour raiſon, que le lait ne peut être purgé des impuretés de la couche, qu'après ſix ſemaines. Quant à l'époque de trois mois, c'eſt afin que le lait n'ait pas trop de conſiſtance pour le nouveau né, & qu'il dure aſſez long-tems pour aller juſqu'à la fin de l'allaitement. Je ne m'éloigne pas beaucoup de cette façon de penſer, quoiqu'il y ait encore à dire, qu'il y a tel lait de ſix mois qui vaut mieux que tel autre de trois mois, & même de ſix ſemaines, tandis qu'il y a des Nourrices qui faiſant pluſieurs belles nourritures tout de ſuite avec le même lait, prouvent qu'il y a de vieux laits très-bons, três-abondants & qui durent très-long-tems.

Vouloir qu'il faille qu'il y ait abſolument ſix ſemaines que la Nourrice ſoit accouchée pour que ſon lait ſoit, ce qu'on appelle improprement purifié, c'eſt ce que je ne puis comprendre ; car enfin lorſque la mere allaite ſon enfant, le lait eſt-il épuré ? l'enfant ne ſe porte-t-il pas bien ordinairement ?

s'en trouve-t-il plus mal ? non ſûrement, puiſque c'eſt le vœu de la nature. On répond communément à cet argument, que c'eſt la mere qui allaite alors, & que ce n'eſt pas un lait étranger dont l'enfant ſe nourrit; voilà pour moi des mots vuides de ſens que l'on donne pour ſolution.

Je conclus donc que c'eſt bien moins à l'âge trop jeune du lait qu'il faut s'arrêter, en choiſiſſant une Nourrice pour l'enfant nouveau-né, qu'aux qualités du lait relatives à l'âge de l'enfant. Je m'explique, plus le lait eſt léger, pourvu qu'il ſoit en bonne & ſuffiſante quantité, plus il paſſe aiſément & nourrit facilement l'enfant nouveau-né; à meſure que l'enfant avance en âge, il eſt néceſſaire que le lait ait un peu plus de conſiſtance, & c'eſt ce qui arrive dans l'ordre naturel, lorſque la mere allaite ſon propre enfant.

Il faut donc eſſentiellement choiſir un lait léger, enſorte qu'il importe peu que le lait ait ſix ſemaines ou ſix mois, pourvu qu'il ait les conditions requiſes; & par une ſuite de conſéquence, ſi le lait de ſix mois valoit mieux que celui de ſix ſemaines, il faudroit préférer le vieux lait au nouveau; c'eſt donc bien moins ſur l'âge du lait qu'il faut compter, que ſur ſa bonne qualité & ſa grande quantité.

Ce que nous venons de dire pour un en-

fant nouveau-né, peut être applicable à quelques égards pour des changemens de lait, dans le cours de l'allaitement, lorſqu'on eſt dans la dure néceſſité d'en venir là, avec cette différence d'avoir égard à la conſiſtance du lait à donner, qui doit être relative non-ſeulement à l'âge de l'enfant, mais encore à ſon état alors actuel; car s'il ſe porte bien, il lui faudra un lait d'autant plus conſiſtant ſans l'être trop, que l'enfant ſera âgé; au contraire, s'il eſt malade le lait ne ſauroit être trop léger, mais toujours très-abondant, n'importe quel âge ait l'enfant.

17°. Venons aux qualités du lait, nous avons dit premierement qu'il devoit être abondant. On reconnoît s'il eſt en grande quantité non-ſeulement par la belle & bonne forme des mammelles, ayant beaucoup de ces veines bleuâtres dont nous avons parlé plus haut, & par la facilité qu'il a à rayer, comme s'il ſortoit d'un arroſoir; mais auſſi par celle que l'enfant a à le tirer, & parce que tout lait extrêmément abondant eſt d'une conſiſtance médiocre.

Secondement, s'il eſt doux & balſamique au goût. Par le mot de doux, il ne faut pas entendre fade, car alors il ne ſeroit pas balſamique; cette derniere épithète ſignifie ayant une onction agréable que j'ai exprimé par la comparaiſon que j'en ai fait

avec du bon lait d'amandes douces un peu sucré ; ensorte que si on trouve à la place de cette saveur agréable, soit de l'amertume, soit de l'âcreté, ou bien de la salûre ou de l'âpreté, ce sont autant de défauts particuliers tous récusables, s'ils ne sont pas procurés passagérement par des alimens qui participent de ces saveurs, ou des médicamens qui en sont doués ; & c'est ce qu'il faut examiner scrupuleusement ; car on sait de science certaine que le lait de femme est très-susceptible de s'empreindre des saveurs & des odeurs fortes, & si promptement, que si on fait, par exemple, prendre de la rhubarbe à une Nourrice, & qu'on goûte son lait une heure après, ce lait participe de la saveur, de la couleur & de l'odeur de ce médicament, & si la Nourrice donne alors à tetter à l'enfant, celui-ci est ordinairement purgé à proportion de ce que la Nourrice aura prit de rhubarbe, & que l'enfant aura plus ou moins tetté dans ce même tems, & dans celui qui le suit de près.

Troisiémement, la couleur du lait doit être d'un beau blanc, sans être mat ; le lait bleuâtre est trop aqueux, le verdâtre & le jaunâtre sont sujets à être billieux, aussi sont-ils tous deux ordinairement amers & salés ; celui qui est comme plombé est communément puant, les rousses & les très-noires, dont nous avons parlé, sont fort sujettes à l'avoir tel ; le lait qui est d'un blanc mat

eſt épais, fromageux, en petite quantité; ce lait eſt ſur ſa fin, ou bien d'une femme enceinte, & par conſéquent le plus mauvais de tous.

18°. Il y a différentes façons d'éprouver les qualités du lait des Nourrices qui pourront faire plaiſir à ſavoir aux perſonnes qui n'en ſont point inſtruites; ainſi je vais faire part de ce que j'en ſais.

Nous avons déja donné les ſignes par leſquels on peut reconnoître ſi le lait de la Nourrice que l'on examine eſt abondant, on ſait que c'eſt en en mettant dans la bouche que l'on reconnoît les différentes ſaveurs; on apprend le dégré de conſiſtance en en poſant un peu ſur l'ongle du pouce, s'il ſe répand comme de l'eau ſans blanchir l'ongle, il eſt trop ſéreux, ſi au contraire il répréſente une goutte de ſuif, cachant entiérement l'ongle, il eſt trop fromageux, toutes les autres conſiſtances intermédiaires ſe reconnoiſſent de même.

Si le lait eſt crémeux au lieu d'être fromageux, il eſt moins blanc & un peu couleur de citron, ſi on en met dans l'œil, il y donne ordinairement de la cuiſon, le rougit quelquefois & fait larmoyer, ce que ne font pas tous les autres, même le fromageux; le lait trop crémeux eſt ſujet à tenir le ventre de l'enfant trop libre, & le fromageux à l'empêcher d'aller à la ſelle.

On n'ignore pas que ſi le lait a quelque mauvaiſe odeur, c'eſt par l'odorat qu'on s'en apperçoit ; mais il faut être ſcrupuleux ſur cet article, car il peut y avoir quantité de choſes accidentelles qui en peuvent impoſer aux perſonnes peu attentives, comme, par exemple, & c'eſt ce qui eſt très-ordinaire, d'avoir reçû le lait dans une cuiller d'argent parce que ce métail eſt ſujet à conſerver l'odeur des derniers alimens qu'il a touché, & ſi on lave la cuiller en l'eſſuyant, il prend l'odeur du cuivre échauffé par le frottement ; pour obvier à ces inconveniens, je préfére ſouvent une ſoucoupe de porcelaine ou de fayance, même une aſſiette bien nette ; d'ailleurs avec ces vaiſſeaux plats & étendus on recueille mieux le lait rayé.

Il y a des perſonnes qui font bouillir le lait de femme dans une cuiller pour voir s'il tournera ou s'il ne tournera pas. Cette épreuve eſt très-fautive, car j'ai vû de très-mauvais lait ne ſe point coaguler, & de bon lait ſe grumeler ; le lait des femmes à qui il ſéjourne trop dans le ſein par excès de plénitude eſt ſujet à devenir tel quoique très-bon d'ailleurs, & cela eſt ſi vrai que ſi on a la patience de dégorger ſuffiſamment les mammelles, & de remettre de nouveau à l'épreuve de l'ébulition le dernier lait ſorti, on verra qu'il ne ſe grumellera

plus. Ces épreuves que bien de perſonnes attachées à la routine regardent comme les plus sûres, ſont donc les plus incertaines à tous égards.

Il faut autant qu'on le peut goûter le lait des Nourrices lorſqu'elles ſont à jeun, ſans quoi il faut s'attendre qu'il participera de l'odeur & du goût des alimens du dernier repas ; ce qui a du rapport à ce que nous avons dit un peu plus haut ; il m'eſt arrivé par ce moyen de deviner que la Nourrice avoit mangé telle ou telle choſe, par les raiſons rapportées ci-deſſus.

Il faut encore prendre garde ſi la femme a les doigts propres, & ſi elle ne ſue pas lorſqu'elle tire de ſon lait ; car ſi elle a de la peine à le faire rayer, le peu qui en ſortira pourra avoir le puant de la ſueur, & être ſalé, ſur-tout ſi la femme a mouillé ſes doigts avec ſa ſalive, comme elles manquent rarement de faire en pareille circonſtance.

19°. On joint ordinairement à l'examen de la Nourrice & de ſon lait, celui du corps & de la ſanté de ſon enfant, tant pour faire enſorte de découvrir ſi le ſang de la Nourrice eſt pur, que pour voir ſi elle a bien ſoin de ſon enfant.

Nous nous flattons qu'à l'aide de tout ce détail indiſpenſablement un peu minutieux, pour être judicieux, on ſera en état

de faire le choix d'une bonne Nourrice, ou du moins de la meilleure poſſible, ſuivant les circonſtances plus ou moins favorables qui ſont ſoumiſes à notre pouvoir.

ARTICLE II.

De l'allaitement des Enfans.

POUR mettre quelqu'ordre dans la matiere dont nous allons parler, il faut commencer par diſtinguer l'allaitement naturel de celui qu'on lui ſubſtitue ſouvent; nous diſtinguerons encore le premier en maternel & en celui qui en approche le plus, ſans l'être à tous égards, nous paſſerons enſuite aux diverſes méthodes qu'on a ſubſtitué aux précédentes : mais comme dans toutes ces méthodes il doit toujours y avoir deux fonctions dont le machinal eſt inné, qui ſont la ſuction & la déglutition ou l'action par laquelle l'enfant avale ce qu'il a tiré par la ſuction, il faut préliminairement bien connoître le machinal de ces deux fonctions animales, afin de voir non-ſeulement ſi elles s'exécutent, mais ſi elles s'exécutent bien à tous égards, afin qu'en partant de ces connoiſſances on devienne en état de reconnoître ſi ces mêmes fonctions ſe font parfaitement ou imparfaite-

ment à dessein dans ce dernier cas, d'en découvrir la raison pour y porter le remede convenable toutes les fois que la chose sera nécessaire & possible.

SECTION PREMIERE.

De l'allaitement naturel & à son occasion de la suction & de la déglutition des Enfans à la mammelle.

Je ne m'arrêterai pas ici à décrire trop scrupuleusement en Physicien profond, ni en grand Anatomiste le méchanisme de la suction & de la déglutition des enfans à la mammelle, mon dessein étant de me mettre à la portée de tous mes Lecteurs; d'ailleurs je dois me renfermer dans le titre de cet Opuscule.

Je crois donc pouvoir dire simplement que pour que l'enfant nouveau né qui se porte bien & dont la bouche est bien conformée, puisse tirer avec facilité le lait des mammelles, il faut que le mammelon ait toutes les conditions requises, afin d'étre saisi aisément & de se laisser loger de même entre le palais de l'enfant & sa langue creusée ou pliée en gouttiére pour qu'il puisse pomper le lait. On voit dans ce machinal les joues alternativement se gonfler au dehors & se retirer au dedans en se creusant dans le milieu : lorsqu'elles se creusent l'en-

ſant pompe le lait ; & lorſqu'elles ſe gonflent, il l'avale ; ce que l'on reconnoît non-ſeulement au mouvement de la mâchoire inférieure qui ſe rapproche alors de la ſupérieure, mais encore à celui de ſa gorge qui s'enfle en recevant le lait qui vient d'y arriver & qui ſe reſſerre pour le pouſſer du haut en bas dans l'eſtomach.

Ceci une fois bien connu, on eſt en état de ſavoir ſi la Nourrice que l'on a choiſi, & l'enfant qui vient de naître, ont toutes les conditions deſirées pour que les fonctions de l'allaitement ſe faſſent au gré de la nature ; il n'en faut pas davantage quand on a choiſit une Nourrice étrangere ; mais lorſque la mere veut nourrir ſon enfant, ſur-tout pour la premiere fois, il eſt très-ſouvent néceſſaire de prendre beaucoup de précautions préliminaires, dont les unes ſe pratiquent ſur la fin de la groſſeſſe, & les autres après l'accouchement.

Les premieres de ces précautions ſont de former le bout du ſein, c'eſt-à-dire de le rendre plus gros, plus long, & de déboucher ſes caneaux excréteurs ; on y parvient par le moyen de la ſuction dont celle de la bouche appliquée immédiatement au mammellon eſt la meilleure ; mais à ſon défaut, on ſe ſert d'inſtrumens de verre, nommés ſuççoirs faits pour cette fin, les gens de la Campagne ſe ſervent de pipes à fumer ou

d'une machine de fer blanc qui la représente.

On employe auſſi des bouteilles de verre ou de grés qu'on échauffe ſuffiſamment pour raréffier l'air qui eſt dedans, faiſant enſorte que le goulot ſoit la partie la moins chaude de toute la bouteille : cette eſpèce de ventouſe dans laquelle on fait entrer le mammellon, agit à peu près à la maniere de la machine pneumatique, ou des pompes aſpirantes ; en effet, quand la machine eſt de verre, on voit que le mammellon s'alonge dans le goulot de la bouteille, dont il touche exactement toute la circonférence qui l'avoiſine & qu'il en ſort plus ou moins de féroſités laiteuſes.

On répete cette petite opération pluſieurs fois par jour, ſur-tout ſur les derniers tems ; on baſſine enſuite les mammellons avec du vin tiéde ſucré ou miellé pour donner de la ſolidité à leur peau qui eſt très-ſujette à s'écorcher ; enfin pour éviter que le bout ne rentre trop par la preſſion des corps qui en approchent, on les met dans de petits étuis faits exprès dont la forme reſſemble parfaitement à un chapeau détrouſſé ; la matiere de ces étuis eſt ordinairement d'ivoire ou de buis, ou bien de la cire vierge, &c. Il faut avoir le ſoin de laver ſouvent ces étuis, pour qu'ils ſoient toujours propres & qu'ils n'excitent pas d'é-

résipelle au mammellon, même à l'aréole, comme cela pourroit arriver faute de cette précaution.

Supposons donc qu'on ait prit toutes les précautions susdites, & qu'on ait réussi, dans quel tems faudra-t-il que la mere donne à tetter à l'enfant ? Si on ne consultoit que la pure nature, la question deviendroit superflue, parce qu'on a journellement sous les yeux nombre d'exemples que les petits des animaux quadrupedes domestiques & autres tettent, presque tous immédiatement après leur naissance; mais on a appris par expérience qu'il y a eu quantité de femmes à qui l'usage de cette comparaison n'a pas réussi; en effet, la plûpart souffrent des douleurs si cruelles dans les commencemens pour allaiter leurs enfans, qu'il y en a qui sont obligées d'y renoncer, & quelquefois après avoir essuyé de fâcheux accidens, comme des gersures au mammellon, qui, quand elles se multiplient & deviennent considérables, les font tomber; d'autres subissent des engorgemens au sein, qui les rendent dûrs comme pierre, & qui ne dégénérent que trop souvent en abcès, &c.

Pour éviter tous ces inconvéniens, il a donc fallu, à force d'expérience, former une méthode raisonnée que nous allons décrire.

Je laisse toujours passer les quatre premiers jours de couche avant que de présen-

ter l'enfant au ſein, & pendant ce tems-là; on le nourrit comme il ſera dit ci-après; ce n'eſt pas que ſouvent le premier & le ſecond jour l'enfant ne puiſſe quelquefois tetter ſa mere, mais rarement le peut-il le troiſiéme ou le quatriéme, parce que dans ce tems le ſein s'engorge plus on moins conſidérablement, le bout durcit alors, & ſe raccourcit à proportion de la tenſion de la mammelle, ce qui empêche l'enfant de pouvoir le ſaiſir comme il faut: s'il n'en peut venir à bout, il le prend avec ſes deux mâchoires, il le ſerre & le tire à lui, & c'eſt pour lors qu'il gerſe le mammellon.

D'ailleurs, la femme, dans cet état, eſt ordinairement en ſueur, & les ſouffrances l'augmentent, le ſein eſt en plus ou moins grande partie découvert, l'air plus ou moins frais; & ſi la ſueur ſe réfroidit, le lait ſe grumelle au ſein, ce que les Nourrices nomment le *Poil.* On évite tous ces maux ſi on a la patience d'attendre que ce qu'on eſt dans l'uſage de nommer la fiévre de lait ſoit paſſée, parce qu'alors le ſein ſe détend, les mammellons s'alongent & perdent de leur dureté, l'enfant trouve de la facilité à le ſaiſir convénablement & à en faire ſortir le lait; ce premier pas fait, tout le reſte rentre communément dans un ordre naturel; y a-t-on manqué, c'eſt un grand haſard ſi on réuſſit.

C'eſt

C'eſt ici le lieu de parler d'une eſpèce de douleur très-connue des Nourrices, & qui leur arrive ſouvent au commencement de la nourriture de leurs enfans, elles expriment cette douleur par le mot trivial du *caſſement des cordes* : c'eſt lorſque l'enfant a de la peine à déboucher les canaux excréteurs du lait, c'eſt-à-dire, ceux qui des réſervoirs laiteux vont ſe rendre à la circonférence du mammellon, ce qui arrivant ſans doute tout à coup comme ſi on débouchoit de force une bouteille, donne cette ſenſation illuſoire de *corde caſſée*, ſenſation d'autant plus ſéduiſante, qu'aprês cet effort ſubit, la tenſion qui exiſtoit avant, n'exiſte plus dans ce même point, ceci ſe répéte autant de fois qu'il y a de ces prétendues cordes à caſſer, enſorte que ſi tous les canaux lactiferes ont été débouchés par les précautions préliminaires dont nous avons parlé, il n'y aura point de corde à caſſer. On gagne donc beaucoup à prendre ces précautions, & on en aſſure le ſuccès par la patience à attendre qu'il ſoit tems de donner à tetter à l'enfant.

Mais en attendant, il faut le nourrir de la maniere ſuivante : on ne leur fait prendre pendant les premieres vingt-quatre heures que des choſes laxatives ; les pauvres gens leur donnent à ſuccer du beurre & du ſucre mêlés enſemble, &c. chez les riches,

on leur fait avaller, peu-à-peu avec une cuiller à caffé, un mêlange d'huile d'amandes douces tirée ſans feu, avec du ſirop de chicorrée composé de rhubarbe à la doſe de deux parties d'huile ſur une de ſirop, ce qui les évacue fort bien par bas, & facilite la ſortie des matieres phlegmatiques mouſſeuſes qu'il faut qu'ils rendent de toute néceſſité par la bouche, & cela pour des raiſons phyſiques, que les bons Praticiens n'ignorent point, mais qui ne ſerviroient à rien à déduire ici pour les perſonnes qui ne ſeroient pas en état de m'entendre.

Je fais faire uſage les jours ſuivans d'une très-forte eau de gruau, dans laquelle on met un quart ou environ de bon lait de vache; il eſt utile de faire prendre cette boiſſon par le moyen du biberon au bout duquel on a lié un linge pour empêcher le lait de tomber tout à coup en trop grand quantité dans la bouche de l'enfant; on renouvelle ſouvent ce linge, il n'eſt pas néceſſaire de dire pourquoi; mais on ne doit pas oublier de donner cette boiſſon d'une douce chaleur. On doit préférer l'uſage du biberon à la cuiller ou au gobelet, tant pour que l'enfant conſerve le machinal de la ſuction, que pour que ſa ſalive ſe mêle ſucceſſivement & continuellement avec ſa boiſſon, parce qu'elle aide à la digeſtion de l'aliment: ſi l'enfant paroît un peu s'af-

foiblir, comme cela arrive quelquefois, j'augmente la quantité de lait & j'y ajoute même quelque peu de vin d'Eſpagne, ce qui leur réuſſit aſſez bien.

Nous venons de ſuppoſer qu'on a réuſſi à tous égards, ſoit que la mere allaite ſon enfant, ſoit que ce ſoit une autre femme qui ait été choiſie pour faire la nourriture, il faut préſentement mettre ſous les yeux les divers obſtacles qui ſe rencontrent quelquefois, & que peu de perſonnes voient aſſez bien & aſſez tôt pour n'être pas du plus ou du moins nuiſibles à la mere & à l'enfant; & pour nous rendre intelligible, poſons un fait qui ſera le réſumé de quantité d'expériences réelles.

Une jeune femme ſouhaite de nourrir l'enfant dont elle accouchera; elle ne ſait pas qu'elle feroit bien de prendre des précautions dans les derniers mois de ſa groſſeſſe, tant pour former les bouts de ſon ſein, que pour déboucher les canaux lactiferes qui doivent tranſmettre le lait dans la bouche de l'enfant; premiere faute. Elle eſt accouchée, peu de tems après elle préſente l'enfant à ſon ſein, ſeconde faute. L'enfant fait ſes efforts pour tetter, s'il ne peut en venir à bout d'aucune maniere, c'eſt en vain qu'on veut qu'il tette, cela ne lui eſt pas poſſible, donc il ne tettera pas; ou bien s'il peut ſaiſir le bout avec ſes mâchoires ſeule-

ment, il le ſerrera en tirant à lui, la mere pourra croire alors que ce ſont les prétendues cordes que l'enfant caſſe, elle ſouffrira avec patience, mais en vain pour l'allaitement.

Suppoſons préſentement la choſe moins défavorable, l'enfant a bien ſaiſi le mammellon, & il pompe réellement un peu de ſéroſités laiteuſes, ce lait ſéreux le purgera, mais ne le nourrira pas ; troiſiéme faute. Le troiſiéme jour de la couche arrivé, la mere préſentera de nouveau ſon enfant à ſon ſein, il aura plus de peine à ſaiſir le mammellon que le jour précédent, quatriéme faute. : & par la ſuite il ne pourra plus le retenir dans ſa bouche, parce qu'il s'eſt durci & raccourci, on s'y obſtine, cinquiéme faute : on s'apperçoit enfin, mais bien tard, que l'enfant ſe flétri, ſe ride, ne crie preſque plus, & qu'à la place de ſes cris, il a une façon preſque continuelle de ſe plaindre qui attendrit l'ame, ſes urines l'écorchent, ſes excrémens ſemblent lui ronger le fondement, & ſi on n'y rémedie promptement en lui donnant une bonne Nourrice à tous égards, & en lui mettant, ſoit du ſerat, ſoit du blanc-raiſin par tout où il eſt écorché, il périt ordinairement comme à demi pourri.

Tous ces derniers déſordres viennent de l'âcreté de la ſéroſité laiteuſe qu'il a tiré for-

cément du ſein de ſa mere ; ſein qui par les douleurs continuelles qui y ſont ſurvenues avec tenſion inflammatoire, a fourni cette liqueur devenue ainſi corroſive. Qu'elle illiade de maux ! faute de précautions & de conduite.

Cependant, me dira-t-on, l'enfant a tetté les deux premiers jours & une partie du troiſiéme, il n'y a eu que le quatriéme où il n'a pût en venir à bout, & on pourra même ajouter qu'on eſt bien aſſuré que l'enfant tettoit bien, car ſes joues s'enfloient, puis elles rentroient ; mais on ne pourra pas affirmer avec vérité qu'à chaque fois on l'a vu avaller ; qu'on ſe reſſouvienne de ce que nous avons dit à cette occaſion.

Or, tout enfant qui tette à vuide, qu'on me paſſe le terme, fait les deux premiers mouvemens dont nous avons parlé à chaque coup de pomper qu'il exécute, mais il n'avalle pas qu'il n'ait quelque choſe à avaller ; il en eſt alors à peu près de même d'une vraie pompe aſpirante, on a beau la mettre en mouvemeut, ſi l'eau ne monte pas, le tuyau deſtiné à fournir l'eau n'en fournira point ; ſi l'enfant ne tire pas de quoi ſe remplir la bouche, il n'avallera pas, il eſſayera bien, mais le volume de la liqueur qui n'exiſte pas, ne ſauroit gonfler le canal de la gorge par où il doit paſſer, enſorte que faute de cet examen, on a cru

voir tetter & avaller, & on l'a mal vu ; car il n'a pû paſſer que très-peu de ſéroſités âcres à chaque fois mêlées avec un peu de ſalive, & que trop ſouvent beaucoup d'air, d'où il peut réſulter tous les maux dont nous venons de parler, & par les raiſons que nous avons expoſé.

Voilà un tableau fidel & à ce que je crois aſſez exact de ce qui n'eſt arrivé que trop ſouvent ſous mes yeux dans pluſieurs eſſais d'allaitement par les meres. Paſſons à préſent à ce qui arrive quelquefois avec les Nourrices étrangeres.

Rien n'eſt ſi commun que d'entendre dire à une Nourrice dont l'enfant a de la peine à ſaiſir convénablement le mammellon, que cela dépend de ce que l'enfant à le filet, tandis que très-ſouvent cette difficulté vient de la diſproportion du mammellon avec la bouche de l'enfant ; je ne prétends pas néanmoins pour cela vouloir ſoutenir que l'enfant n'a jamais le défaut nommé vulgairement *le filet*, mais qu'il faut prendre garde d'aſſigner une cauſe abſente, parce qu'il en pourroit réſulter de grands inconvéniens : on examinera donc d'une part la bouche de l'enfant, & de l'autre les mammellons du ſein de la Nourrice.

On reconnoît que l'enfant a le filet, lorſqu'en criant il ne peut élever ſa langue vers le palais, qu'aucontraire elle reſte comme

attachée dans le bas de la bouche près des gencives, & qu'aulieu d'être terminée par le bout en oval, ce bout ſemble comme partagé en deux, plus ou moins profondement. Il faut alors couper ce filet, ſuivant les régles de l'Art, parce qu'il gêne la langue dans ſes mouvemens ; ſi-tôt que l'opération eſt faite, ſi elle a réuſſi, la langue doit avoir prit ſa forme naturelle & faire facilement ſes mouvemens, enſorte que ſi cela ne dépendoit que de-là, l'enfant doit tetter librement ; mais s'il n'y a pas de filet à couper, le défaut doit ordinairement venir du mammellon de la Nourrice qu'il faut examiner, & s'il n'eſt pas convenable pour l'enfant, ſoit qu'il ſoit trop gros, trop dur, piramidal, trop court ou trop petit, il n'y a pas à balancer, il convient de choiſir une autre Nourrice.

Il eſt utile d'avertir ici qu'il eſt quelquefois bien fâcheux d'avoir coupé le filet mal à propos ; car on a vu des enfans périr par cette raiſon, ſur-tout s'il leur ſurvient de ces toux quinteuſes nommées *coqueluches*, & auxquelles ils ſont ſi ſujets qu'il y en a peu qui n'en ayent eu ; ſi donc on a coupé alors le frein de la langue, comptant avoir coupé ſeulement le filet, la langue pourra ſe porter aſſez en arriere pour paſſer au-delà de la luette derriere le voile du palais ; ſi une fois cela eſt arrivé, l'enfant périt prompte-

ment étouffé, le visage violet & la tête enflée comme si on l'avoit étranglé; j'en ai vu plusieurs qui étoient morts de cette maniere, & parce qu'on leur avoit mal à propos coupé le frein de la langue, frein qu'on avoit prit pour le défaut de conformation nommé filet.

Si donc, dis-je, on ne coupe que cette portion de trop du frein lorsqu'elle existe, l'Art répare les torts de la nature; mais si en se trompant on coupe le frein bien conformé, l'Art a fait tort à la nature & a mit l'individu en danger de périr : je ne vois qu'un bon moyen à employer alors, & avec célérité pour sauver les enfans qui sont au moment de périr par les raisons susdites, c'est de porter un doigt au fond de la bouche de l'enfant jusques par derriere sa langue devenue ronde comme une boule, pour, en ramenant le doigt à demi-ployé, ramener aussi la langue dans la bouche de l'enfant; le hasard m'a procuré plusieurs fois la satisfaction de savoir très-décidément que ce moyen vaut beaucoup mieux que tous les coups qu'on donne en pareil cas entre les deux épaules de ces enfans, leur tenant la face tournée contre la terre; je l'ai dit à beaucoup de personnes qui en font usage avec succès, & c'est par la même raison que je me fais un devoir de le publier dans ce petit Ouvrage.

SECTION II.

De l'allaitement des Enfans sans se servir du lait de femme.

Je ne parlerai point ici des différentes méthodes, pour l'allaitement des enfans sans se servir du lait de femme, usitées dans des pays où je n'ai pas été, de crainte ou de mal saisir ce que j'en pourrois apprendre, ou bien de me trop fier à des récits qui pourroient bien manquer d'exactitude ; je me bornerai même à dire succintement mon sentiment sur deux méthodes, savoir celle qui est usitée dans diverses contrées au moyen des chévres & celle du lait de vache donné par le biberon.

Je commencerai par avouer que je préfére la premiere à la seconde, tant parce que la chévre sert directement de nourrice, que parce que le lait de cet animal approche beaucoup plus du bon lait de femme que celui de vache, quoiqu'on puisse alléger ce dernier de diverses manieres, mais dont aucune n'équivaut à mon gré le bon lait de chévre.

On choisit ce lait de quelques semaines pour l'enfant nouveau né, les pis les moins gros, mais sur-tout les moins solides, sont les meilleurs ; il est admirable de voir d'une part le pis de la chévre remplir la bouche

de l'enfant & la facilité avec laquelle ces pauvres petits tirent le lait, ce qui prouve bien que les gros mammellons des nourrices peuvent réussir pourvû qu'ils soient mollets ; d'autre part que la chévre habituée à donner à têter, (& elle s'y habitue très-aisément) court au berceau de l'enfant si-tôt qu'elle l'entend crier, & lui mettre avec adresse le pis dans la bouche : il est vrai que ces animaux peuvent devenir en chaleur, mais on en est quitte alors pour prendre une chévre qui n'y soit pas, & l'enfant n'y perd jamais rien, ce qui milite contre les mauvaises raisons qu'on nous allégue si fréquemment du changement de lait, nous en parlerons dans la suite.

Je préfére la Campagne à la Ville pour nourrir les enfans de cette façon & cela pour des raisons trop aisées à pressentir pour avoir besoin d'être détaillées.

On prétend que les enfans qui sont nourris du lait de chévre sont sujets à tenir de leurs Nourrices pour la légéreté ; je ne sais si ce sentiment est fondé, car je connois des enfans à qui cet allaitement n'a pas produit cet effet, & je puis assurer connoître quatre enfans de très-grande condition que j'ai eu l'honneur de recevoir qui, ont été élevés avec du lait de vache, qui, loin de tenir de leur Nourrice, pourroient servir à affirmer le contraire, étant aussi

légers & agiles dans leurs mouvemens que s'ils avoient été nourris par des chévres.

Quant à l'allaitement, pour le lait de vache donné au biberon, je n'ai pas sur cette méthode assez d'expérience pour hazarder de prescrire comment il faut se conduire en pareille circonstance; si par la suite cette méthode prend faveur en ce pays, & que je me trouve en état d'en dire mon sentiment, je m'en fairai un devoir.

ARTICLE III.

DE L'USAGE DE LA BOUILLIE POUR LES ENFANS A LA MAMMELLE.

Si on consulte les femmes de la Campagne & celles du Peuple sur l'usage de la bouillie, elles ne balancent pas de dire qu'on en doit donner, & si on leur demande pourquoi, elles alléguent l'usage & la réussite; elles ajoûtent ordinairement que la bouillie ôte les tranchées aux petits enfans à la mammelle.

Examinons ces trois allégations en commençant par celle de l'usage : nous ne disconvenons pas que cet usage soit établi de temps immémorial ; mais d'en conclurre qu'il est bon, c'est autre chose, car les gens clairvoyans savent décidément au-

jourdhui que cet uſage eſt mauvais, & que la meilleure bouillie ne vaut pas du bon lait ; il faut à la vérité que la Nourrice en ait ſuffiſamment, & ſi elle n'en a pas aſſez, il faut la changer contre une qui en ait davantage : d'ailleurs les Nourrices qui ſont pareſſeuſes aiment à donner de la bouillie à leur nourriſſon, ſur-tout le ſoir, parce que ces pauvres petits ayant beaucoup de peine à digérer cet aliment viſqueux, ils ſont long-temps ſans ſentir le beſoin de tetter ; pendant ce même temps la Nourrice dort long-temps de ſuite, & elle eſt très-contente, c'eſt donc à la Nourrice que la bouillie fait indirectement du plaiſir & non directement du bien à l'enfant.

A l'égard de ce que les Nourrices appellent alors réuſſite, & que je nomme échapper à cette mauvaiſe nourriture, ſi nous avions chaque année le catalogue des enfans morts ſubitement par des indigeſtions de bouillie, ou ſoit à la longue par l'obſtruction des glandes du méſentère, obſtructions qui ſe manifeſtent très-ſouvent à la fin de l'allaitement dans le temps du ſevrage, on verroit que l'uſage de la bouillie a peut-être plus fait périr d'enfans en bas-âge que toutes les maladies enſemble qui peuvent les attaquer pendant qu'ils ſont à la mammelle ; j'en ſuis convaincu par l'examen aſſidu & refléchi que j'en ai fait depuis bien long-temps.

Quant à la troisieme allégation, elle part de l'ignorance la plus craſſe & de la prévention la plus aveugle, car c'eſt mettre le comble à la déraiſon de ſoutenir que de la bouillie qui eſt un aliment viſqueux, très-difficile à digérer pour les eſtomachs les plus forts, ſera capable d'appaiſer les tranchées des enfans nouveaux-nés ou à la mammelle, tandis que ces mêmes tranchées viennent le plus ſouvent de mauvaiſe digeſtion par indiſpoſition de l'eſtomach, indiſpoſition ſi commune à ces pauvres petits êtres ſur-tout lors de la prétendue germination de leurs dents, à l'occaſion de laquelle nos Ancêtres ont établi ſur leur expérience un proverbe ſi ſouvent répété qui eſt, bel enfant juſqu'aux dents.

Il réſulte de tout ce que nous venons de dire que notre ſentiment eſt de proſcrire la bouillie en tout temps & en toute circonſtance : mais, me dira-t-on, il y a de très-bonnes Nourrices qui, quoiqu'elles ayent beaucoup de lait peuvent néanmoins n'en pas avoir ſuffiſamment juſqu'à la fin de l'allaitement ; j'accorde cette réflexion parce qu'elle eſt raiſonnable, & j'y réponds, que je permets alors, & c'eſt ordinairement vers le milieu de l'allaitement, qu'on donne du bon bouillon à l'enfant, même de la ſoupe à demi-mitonnée, mais bien broyée, ou de la panade bien faite pour tenir lieu

de bouillie, & j'ose dire que par ce moyen toutes choses d'ailleurs égales, les enfans se portent toujours mieux à tous égards & en tout temps, qu'avec l'usage de la bouillie.

Mais que faut-il donc faire, me répliquera-t-on, quand les enfans ont des tranchées ? leur donner de l'huile d'amande douce récemment faite & tirée sans feu, mêlée avec du syrop de chicorée composé de rhubarbe comme nous l'avons déja dit plus haut, ou leur faire prendre peu-à-peu de la manne fondue dans de l'eau bonne à boire, ou leur donner des petits lavemens adoucissans, dont les meilleurs sont ceux de bouillon de tripe ou de fraise de veau nouvellement faits.

Je saisis ici l'occasion d'avertir de bien prendre garde à la constipation des enfans à la mammelle, car cet accident qui alarme si peu les Nourrices, qu'elles croient que c'est l'effet d'une forte constitution, est à mon avis très-redoutable, puisqu'il n'arrive que trop souvent que l'enfant qui paroît le plus fort & le plus robuste, tombe tout à coup dans des convulsions qui le tuent comme s'il étoit foudroyé ; ces enfans ont ordinairement la tête plus grosse qu'ils ne devroient l'avoir, ce qui m'est toujours très-suspect.

Pour éviter ce malheur inopiné il faut

avoir le ſoin d'entretenir le ventre libre, de mettre de temps en temps de petits ſuppoſitoires à l'enfant, lui faire ſuccer des morceaux de belle manne en larme, ce qu'ils font avec plaiſir & fruit; enfin il ne faut pas qu'un enfant à la mammelle paſſe plus de vingt-quatre heures ſans ſalir ſes couches.

ARTICLE IV.

DANS LEQUEL ON EXAMINE SI ON DOIT DONNER A TETTER A L'ENFANT AUTANT QU'IL LE DESIRE, OU SI ON PEUT LE RÉGLER.

DOIT-ON donner à tetter à l'enfant autant qu'il le deſire, ou s'il eſt poſſible de le régler? On peut faire l'un & l'autre, les meres peuvent entreprendre de régler leurs enfans pour la nuit eſſentiellement, & cela en éloignant peu-à-peu les diſtances d'un repas à l'autre, à la fin l'enfant ne fait plus que ſix, cinq ou quatre repas en vingt-quatre heures, & ne s'en porte que mieux; mais je ne conſeille point cette méthode pour les Nourrices étrangeres, parce qu'elles pourroient en abuſer.

Il y a des enfans qui rejettent une partie du lait qu'ils ont pris; ce qui peut venir

de diverſes cauſes qu'il eſt néceſſaire de connoître afin d'y rémédier convenablement : Quand c'eſt pour en avoir trop pris ſeulement, l'enfant commence par avoir le hoquet, il rejette enſuite quelque gorgée de lait caillé, d'odeur un peu aigre ; ſi ce lait eſt blanc ſans aucune mauvaiſe odeur, c'eſt preſque ſans conſéquence, néanmoins la Nourrice en doit laiſſer moins prendre chaque fois à ſon nourriſſon & alors il ne rejettera plus rien & n'aura point le hoquet. Loin de regarder ceci ſous ce point de vue, les Nourrices prétendent que quand l'enfant a le hoquet c'eſt un ſigne qu'il croît, cela eſt même paſſé en proverbe chez elles, & cela leur tient lieu de raiſon & de démonſtration.

Nous venons de dire que le hoquet qui ſurvient à l'enfant qui vient de tetter eſt de très-peu de conſéquence, mais il n'en eſt pas de mème s'il arrive à jeun, c'eſt-à-dire, lorſqu'il y a long-temps que l'enfant n'a tetté ; car c'eſt alors un ſigne de maladie, & de maladie dangereuſe, ſur-tout s'il y a de l'aſſoupiſſement, car le hoquet eſt pour lors le précurſeur des convulſions idiopathiques, & le cas devient d'autant plus grave que l'aſſoupiſſement eſt conſidérable : Il ne faut donc pas différer à appeller du ſecours, puiſque cet état eſt des plus urgents.

Si on vient à donner à tetter à l'enfant dans cette ſituation, ce qu'il a peine à faire, il eſt ſujet à revomir peu de temps après le lait ſans être caillé, il eſt d'odeur puante & de couleur ſale, parce qu'il y a des matieres corrompues dans l'eſtomach.

On voit par cet expoſé qu'il peut être utile de régler l'enfant à la mammelle pour lui donner à tetter, mais qu'il y a des cas où il faut le régler ſur la quantité de lait qu'il doit prendre chaque fois qu'il tette & que le hoquet qui précéde le repas ou celui qui le ſuit, préſente des indications très-différentes à remplir.

ARTICLE V.

De l'abus de toujours changer une Nourrice a qui les régles surviennent pendant l'allaitement.

Doit-on toujours changer de Nourrice à qui les régles ſurviennent pendant l'allaitement ? Pour ſe décider judicieuſement ſur cet objet, il faut ſe dépouiller de tout eſprit de prévention, examiner l'enfant & la Nourrice : s'ils ſe portent bien l'un & l'autre & que le lait ſoit reſté abondant & bon à tous égards, il ne faut pas changer la Nourrice, parce qu'il n'y a aucune rai-

ſon valable à donner pour prendre ce parti & que c'eſt s'aſſervir au préjugé, & à une routine aveugle que de faire le contraire: à la vérité ſi les régles dérangoient la ſanté de la Nourrice ou celle de l'enfant, ſurtout juſqu'à un dégré très-marqué, il n'y auroit pas à balancer; mais ce ne ſeroit pas alors par la ſeule raiſon que la Nourrice ſeroit réglée, mais parce qu'elle ne ſeroit plus en bonne ſanté qu'on ſeroit autoriſé à en changer, & par une ſuite de conſéquence, il faudroit en faire autant pour une Nourrice maladive, ou dont le nourriſſon deviendroit malade par le changement en mal qui pourroit être ſurvenu au lait de la Nourrice qui ne ſeroit pas réglée, & continuer la Nourrice qui ſeroit devenue réglée, & cela par les raiſons ci-deſſus détaillées.

Il eſt d'ailleurs utile de dire ici que les régles arrivent plus ſouvent aux Nourrices qui nourriſſent ſur lieu, qu'à celles qui nouriſſent chez elles, par la raiſon qu'étant mieux nourries, plus ſoignées, & faiſant moins d'exercice, les ſucs deviennent ſurabondans; auſſi deviennent-elles ordinairement plus graſſes qu'elles ne l'étoient auparavant, enſorte qu'on peut dire que les régles qui ſurviennent alors, ſans rien changer aux fonctions animales, ſont une eſpèce de criſe ſalutaire qui ſurvient ſpon-

tanément pour éviter des accidens que la plénitude des vaiſſeaux ſanguins pourroit occaſionner.

Au reſte cet état aſſure davantage que les femmes ne ſont pas groſſes, en ſuppoſant qu'elles en ayent couru les riſques; à la vérité il eſt prouvé qu'alors elles ſont plus en danger de le devenir ſi elles s'y expoſent, mais communément il eſt rare que cela arrive en nourriſſant ſur lieu, à cauſe de toutes les ſages précautions qu'on prend pour l'éviter; ce n'eſt pas que je prétende dire que les Nourrices qui ne voient pas, peuvent s'expoſer impunément, comme la plus grande partie le croit ſottement, ſe perſuadant qu'il eſt impoſſible qu'elles deviennent groſſes, lorſqu'elles n'ont pas encore vû en nourriſſant; car l'expérience ne prouve que trop ſouvent le contraire.

Il réſulte donc de tout ce que nous venons de dire, qu'il ne faut point changer une Nourrice qui a ſes régles par cette ſeule & unique raiſon, mais parce que ſon lait eſt dégénéré, ſoit qu'elle ſoit réglée, ſoit qu'elle ne le ſoit pas.



ARTICLE VI.

DU PRÉJUGÉ QUE LES ENFANS NOUVEAUX NÉS RENOUVELLENT LE VIEUX LAIT DES NOURRICES.

VOICI encore une de ces erreurs accréditées depuis un temps immémorial & qui a pû faire commettre nombre de fautes irréparables ; en effet, je n'ai encore trouvé personne qui mette en doute que si on donne un enfant nouveau-né à une Nourrice dont le lait est vieux, ce nouveau-né le renouvellera ; ce qui est faux. Mais voici ce qui a pû établir ce préjugé, & ce qui peut l'avoir perpétué.

Afin d'être bien entendu, supposons un de ces cas dont je n'ai que trop d'exemples : on choisit une Nourrice qui a toutes les conditions requises pour y déterminer, excepté que son lait a un an ou environ ; si une personne de bon sens avance qu'elle craint que ce lait ne soit trop vieux pour le nouveau-né, ou qu'il n'aille pas jusqu'à la fin de l'allaitement, on peut s'attendre que sur le champ on voudra faire valoir l'axiome erroné ; mais quelque bonne raison qu'on veuille donner pour persuader, rarement en vient-on à bout ; au contraire,

il n'eſt que trop commun qu'on paſſe outre, & qu'on ne commençe à s'en féliciter, & finir par s'en repentir, ſans néanmoins ſe corriger ; on commence, dis-je, par ſe ſavoir bon gré de s'être déterminé en conſéquence de l'axiome, & pourquoi? parce qu'en effet, ſous vingt-quatre heures, il ſe trouve que la Nourrice a beaucoup plus de lait que précédemment, & on ne s'apperçoit pas que l'enfant nouveau-né tettant peu, il s'en faut de beaucoup qu'il vuide autant le ſein que celui qui avoit un an, ce qui ſe ſoutient pendant quelques mois; on chante en conſéquence victoire, mais par la ſuite le lait s'épuiſe ſouvent avant qu'il ſoit temps de ſévrer l'enfant, alors le temps du repentir eſt arrivé, & quelquefois trop tard, pour pouvoir ſauver l'enfant, & cela, ſoit qu'on l'ait ſévré à l'inſçu de pere & de mere, ſoit qu'il ſoit tombé malade, parce que le lait qui eſt vieux, eſt ordinairement trop épais pour l'enfant nouveau-né, ſoit parce que la dentition le fait dépérir, tant par le peu de lait qu'il peut tirer, que par ſa mauvaiſe qualité.

Je ne diſſimulerai pas que quand je donne toutes ces raiſons aux perſonnes qui, en m'honorant de leur confiance apparente, me conſultent ſur ce ſujet, la plupart ne m'oppoſent autre choſe ſinon que les exemples qu'on a de Nourrices qui ont fait deux

nourritures tout de ſuite du même lait ; prouvent qu'il n'y a pas autant de danger que je le crois, de donner un vieux lait à un enfant nouveau-né. Mais outre que cette allégation ne prouve pas que les nouveaux-nés renouvellent le vieux lait, c'eſt en mettant l'exception à la place de la régle générale, s'expoſer volontairement au non-ſuccès ; car il y a beaucoup de perſonnes qui ſe ſont repenties d'avoir pris ce parti, & très-peu qui n'y ayent pas eu de regret.

Concluons donc qu'il eſt faux que l'enfant nouveau-né renouvelle le vieux lait, & que c'eſt trop donner au hazard que de l'y expoſer lorſqu'on peut faire mieux ; or, il eſt fort rare d'y être contraint à tous égards, donc on fait toujours mal de s'y fier, & c'eſt ce que nous nous étions propoſé de prouver.



ARTICLE VII.

DES CAS OU L'ON DOIT CHANGER DE NOURRICE.

AVANT que de parler des cas où on doit essentiellement changer de Nourrice, je crois nécessaire de fronder le préjugé accrédité sur la crainte futile où l'on n'est que trop souvent de penser que le changement de lait est dangereux aux enfans, en n'assignant à cette idée que celle de changer de lait simplement, & dans ce sens il est certain que si cela n'étoit point dangereux, ce seroit au moins disgratieux; mais il faut peser le motif qui oblige à faire ce changement, en sorte que loin d'être dangereux lorsqu'il sera nécessaire, il sera toujours avantageux si on quitte un mauvais lait pour en donner un bon.

Je ne me serois pas arrêté à combattre ce préjugé, si je n'étois certain par ma propre expérience qu'il a porté un préjudice considérable à nombre d'enfans dont la plupart sont morts pour avoir trop tardé à leur donner ce secours.

Outre le cas que nous avons annoncé en parlant du choix des Nourrices, & ceux que nous avons détaillé ci-devant, il y a

encore ceux des causes qui se developpent pendant l'allaitement, & ceux qui surviennent inopinément, je m'explique.

Une Nourrice avoit des vices dans le sang, dont on n'avoit pû découvrir aucuns vestiges lors de l'examen qui a fixé le choix, comme des dartres, des pustules, des glandes dans les aînes ou sous les aisselles, dans le sein ou ailleurs, il lui survient des taches violettes sur la peau, des galles quelque part, on ne sauroit trop tôt changer de Nourrice, quand bien même son lait seroit abondant & souffriroit avantageusement toutes les épreuves usitées.

A l'égard des causes inopinées dont le dénombrement ne seroit pas possible à faire tant il peut être grand, comme les maladies aigues, les accidens de cause externe qui peuvent blesser le corps ou émouvoir violemment les passions de l'ame; les régles du bon sens doivent guider, parce que toutes ces causes n'étant pas également propres à produire des mauvais effets au même dégré, il faut les apprécier avec sagacité.



ARTICLE VIII.

DES PRÉCAUTIONS QU'ON DOIT PRENDRE POUR HABITUER L'ENFANT A UNE NOUVELLE NOURRICE, S'IL A ASSEZ D'AGE POUR S'ETRE ATTACHÉ A CELLE QU'IL FAUT QUITTER.

Il y a des précautions à prendre pour habituer l'enfant à une nouvelle Nourrice, ſi il a aſſez d'âge pour s'être attaché à celle qu'il faut quitter ; voici celles qui m'ont le mieux réuſſi dans des cas ſemblables. Je prends le temps de la nuit autant que cela eſt poſſible, ou bien je choiſis un endroit très-obſcur, ou qu'on rend tel : il faut auſſi prendre le moment du réveil de l'enfant, & lorſqu'il vient à crier, lui donner à tetter ſans rien dire du tout, en cas qu'on n'ait plus la Nourrice qu'on veut quitter ; ſi on l'a & qu'elle veuille ſe prêter aux circonſtances, il faudra qu'elle ſe mette derriere la nouvelle Nourrice & qu'elle parle à l'enfant de ſon ton & de ſa maniere ordinaire, ayant la précaution de mettre ſa tête à côté de celle de la ſeconde Nourrice, & du même côté dont l'enfant a pris le tetton.

Il eſt fort rare qu'avec ces précautions on ne réuſſiſſe pas : lorſque l'enfant a tetté ſuffiſamment, on fait retirer, ſans bruit & à la faveur des ténébres, l'ancienne Nourrice, on donne du jour à la chambre par dégré ; il eſt bon qu'il y ait dans cette même chambre des perſonnes habituées à l'enfant, afin de modérer ſa ſurpriſe & ſon chagrin, s'il ſe trouve ſuſceptible de l'un & de l'autre : ſi on n'a que la nouvelle Nourrice, cela devient quelquefois un peu plus difficile à exécuter, mais ſi rarement impoſſible, que je ne l'ai pas encore vû manquer une ſeule fois, & ſi j'oſe le dire avec vérité, j'ai fait faire un grand nombre de changemens de lait qui ont mis les enfans dans le cas de marquer leur attachement par leur ſurpriſe plus ou moins grande, j'en ai même vû faire un ſpectacle attendriſſant par leurs cris plaintifs & leur dépit, en frappant à coups de poing le ſein dont ils s'étoient gorgés de lait, & cela au point que ſi on ne s'y étoit pas bien pris par la ſuite, l'enfant ſe dépitant à force de refuſer de tetter auroit pû prendre le parti d'abandonner le projet avantageux qu'on avoit conçû, dans la vue de lui être d'une grande utilité.

ARTICLE IX.

Jusqu'a quel age l'Enfant doit tetter.

Lorsqu'on me demande jufqu'à quel âge il convient de laiffer tetter l'enfant, je réponds, jufqu'à ce que l'enfant ait vingt dents, néanmoins autant que cela devient poffible fans de grands inconveniens ; ce n'eft pas que je croie qu'il foit abfolument impoffible de réuffir fans fuivre ftrictement cette régle, mais quand on nous demande confeil, nous devons non-feulement nous faire un devoir de le donner bon, mais encore le meilleur poffible ; or, comme je penfe qu'on ne peut mieux faire que d'attendre que l'enfant ait vingt dents, ou tout au moins feize pour les fevrer, je ne dois pas balancer à le dire, quoique je n'ignore pas que la multitude s'élevera contre mon fentiment. Voici mes raifons, & je prie mon Lecteur de faire attention qu'elles font le réfultat d'une expérience confommée.

Lorfqu'on vient de fevrer un enfant & qu'il tombe malade pour la fortie de fes dents, fa bouche devient fouvent brûlante, il ne veut plus manger, il ne fait que boire; le devoiement féreux le prend, & s'il dure

long-temps, ce flux le jette dans le maraſme, on ne ſait plus que lui faire, ni que lui donner de vraiment utile, & pluſieurs en périſſent ; ſi on leur avoit conſervé le tetton, c'auroit été leur conſolation & celle de la nature. En effet, on voit en pareil cas ces pauvres petits enfans ſe jetter deſſus avec avidité, tetter quelques gorgées & y revenir ſouvent, ce qui en les nourriſſant leur raffraichit le bouche, leur ramollit les gencives & par conſéquent les détend & facilite aux dents de les éminceṛ & enfin de les percer : il n'y a pas de miel, de cervelle de liévre, de moële de cerfs, de graiſſe d'ours &c, qui vaillent pour cela le lait de femme fourni par la ſuction.

Or, comme pour ſortir, les dents ſont très-ſujettes à faire tomber malade les enfans, & à pluſieurs repriſes, juſqu'à ce qu'elles ſoient toutes ſorties, & que lors de leur ſortie l'allaitement adoucit mieux cet état que tout ce qu'on pourroit faire pour ſervir d'équivalent ; je crois être autoriſé à dire qu'on fera toujours bien de laiſſer l'enfant au tetton juſqu'à ce qu'il ait toutes ſes dents *dites-de-lait*. Il y a grande apparence que dès les temps les plus réculés les enfans tettoient juſqu'à ce qu'ils euſſent ſeize dents ; car il eſt de notoriété publique que l'époque de cette dénomination de dents-de-lait eſt preſque auſſi ancienne que

le monde, ainſi je ne fais ici que rappeller les uſages de nos anciens Peres qui ſuivoient en cela le vœu de la nature. Il n'y a donc pas à mon avis d'autre temps à limiter : on répond à cela journellement que de faire tetter ſi long-temps les enfans, les rend lourds, & on allégue ceci comme ſi on étoit bien sûr de ſon fait, mais ſi on demande les preuves, on reſte court, ou bien on ajuſte des faits à ſes idées, tant les préjugés ſont ſujets à ſubjuguer la raiſon.

ARTICLE X.

DU TEMPS OU PAROISSENT LES DENTS DITES-DE-LAIT.

La ſortie des dents aux enfans eſt très-variable, on peut néanmoins établir en général que les premieres ſortent rarement avant ſix mois, & qu'il eſt commun que l'enfant ait dix-huit mois avant qu'il en ait ſeize, & deux ans lorſqu'il en a vingt. A la vérité il y a quelques enfans qui en ont beaucoup plutôt & d'autres plus tard que ſix mois : il en eſt de même pour les dernieres des vingt ; il ſe paſſe enſuite pluſieurs années avant la ſortie des quatre qui doivent completter les deux douzaines, & le double ordinairement pour parvenir au

nombre de vingt-huit, nombre auquel elles ſe bornent quelquefois, & c'eſt quand elles ſont conjointement toutes fort larges & que les mâchoires ſont petites; car ſi ces deux circonſtances particulieres ne ſe trouvent pas réunies dans le même ſujet, alors les plus petites mâchoires comme les plus grandes ne ſont point bornées à vingt-huit dents, elles peuvent en avoir trente-deux, qui eſt le nombre complet le plus ordinaire; mais ces quatre dernieres dents viennent aſſez communément dans la puberté même à la fin de l'accroiſſement général de tout le corps & quelquefois beaucoup plus tard; il n'y a que les ſeize premieres dents qu'on nomme *de lait*, parce qu'il n'y a qu'elles qui ſortent pendant l'allaitement, & il n'y a ordinairement que celles-là qui ſe renouvellent en bas-âge.



ARTICLE XI.

DE L'ORDRE DANS LEQUEL SORTENT LES DENTS DES ENFANS.

LA ſortie des dents ſe fait avec ordre ; ce ſont les inciſives qui ſortent ordinairement les premieres, les quatre premieres petites molaires après, les canines enſuite, puis les ſecondes petites molaires.

Les inciſives ſont communément au nombre de huit, quatre en haut & quatre en bas, les premieres petites molaires au nombre de deux à chaque mâchoire, les canines deux en haut & autant en bas, & les ſecondes petites molaires auſſi deux en haut & deux en bas.

Ce ſont ſouvent les deux dents inciſives du milieu de la mâchoire inférieure qui ſe font jour les premieres, enſuite les pareilles d'en-haut qui y répondent, puis les latérales d'en-bas qui ſont ſuivies de leurs ſemblables de la mâchoire ſupérieure ; les premieres petites molaires marchent après & dans le même ordre ainſi que celles qui doivent y répondre ; les canines d'en-bas percent à leur tour & ſont ſuivies de leurs pareilles d'en-haut nommées vulgairement *œilleres* ; enfin viennent en dernier les ſecon-

des molaires d'en-bas & d'en-haut.

Les incisives fendent ordinairement assez aisément les gencives, parce qu'elles sont tranchantes, les molaires plus difficilement, parce qu'elles sont quarrées; mais ce qui d'abord paroît étonnant, c'est que les canines qui sont pointues, sont celles qui font souvent le plus souffrir les enfans. En voici suivant moi la raison.

On vient de voir que dans l'ordre naturel, ce sont les premieres petites molaires qui se montrent après les incisives; il en résulte que la base des unes & des autres gêne celle de la canine; base qui doit toujours rester un peu au-dessous de celle des dents voisines, & c'est ce qui l'assure dans sa place, sans quoi, étant pyramidale du côté de sa racine, comme de celui qui porte l'émail, la dent seroit vacillante, & c'est sans doute pour cela que l'Auteur de la nature a jugé à propos de faire sortir les couronnes des latérales de la canine avant que de permettre à celles-ci de se faire jour; ensorte que plus les canines tardent à sortir aprês les premieres petites molaires, plus ces mêmes canines font souffrir les enfans, non-seulement pour percer la gencive, mais aussi pour se montrer complettement; car il n'arrive que trop souvent que, quoique la pointe de la dent ait en effet percé la gencive, les douleurs continuent, la gencive s'enflamme,

s'enflamme, recouvre de nouveau la pointe de la dent, de maniere que si on ne s'étoit pas bien assuré que la dent s'étoit réellement déjà fait jour, on se persuaderoit volontiers qu'on se seroit trompé : il y a plus, puisqu'il arrive souvent que ceci se répéte plusieurs fois avant que la dent reste à découvert, & que pendant tout ce tems l'enfant souffre horriblement.

Ce méchanisme est si certain, que si par cas fortuit les canines sortent avant les molaires susdites, comme cela arrive quelquefois, elles percent alors si aisément la gencive, qu'à peine s'en apperçoit-on, mais aussi qu'en résulte-t-il ? ces dents deviennent d'une longueur étonnante, elles branlent de bonne heure & tombent de même ; ce qui influe sur celles qui par la suite doivent leur succéder ; on voit pour lors manifestement, & par raison inverse, que la base de la canine fait toute la plus grande difficulté de la sortie de sa partie émaillée, & que cette difficulté ne vient, comme nous l'avons exposé, que de ce que les bases des dents voisines ou latérales s'élargissant de bonne heure aux dépens de la partie supérieure de l'alvéole qui reste entre elles, gêne la sortie de l'intermédiaire, qui de son côté, en grossissant, se trouve violemment comprimée par les côtés.

Mais où se passe la douleur la plus vio-

lente de la dentition? le vulgaire croit que c'eſt à la gencive, tandis que c'eſt au fond de l'alvéole qui eſt le ſiége de la douleur véhémente qui trouble alors toutes les fonctions tant vitales qu'animales, au point de ne faire périr que trop ſouvent ces pauvres petits innocens. Mais il ne ſuffit pas pour convaincre, de s'arrêter à ce que je viens d'alléguer, paſſons à la démonſtration.

ARTICLE XII.

De la Dentition ou germination des dents.

Pour parvenir aiſément à démontrer ce que c'eſt que la Dentition, voyons d'abord dans quel état ſont les mâchoires d'un enfant à terme qui a eû le malheur de périr par des obſtacles invincibles qu'il a pû trouver pour venir au monde.

L'Anatomie nous apprend que les ſeize, quelquefois les vingt premieres dents ſont toutes formées dans leurs alvéoles, & que la ſuperficie de la partie ſupérieure de leurs couronnes a déjà une légere couche d'émail; mais que leur ſubſtance eſt ſous la forme d'une gelée dont la conſiſtance diminue de proche en proche en allant au fond

de chaque alvéole : on voit par-là que l'enfant à terme a déjà au moins ſeize dents formées lorſqu'il vient au monde.

La même Anatomie nous fait connoître qu'à trois mois de naiſſance la couronne de chaque dent a une ſolidité preſque toute oſſeuſe, & que la gelée qui formoit la racine eſt comme cartilagineuſe, mais à divers degrés ſuivant ceux dont nous avons déjà parlé; on trouve à ſix mois que le tout a fait un progrès aſſez conſidérable pour que ce même tout puiſſe être conſidéré comme vraiment oſſeux : néanmoins on voit ordinairement que les degrés de ſolidité marchent pour chaque dent en raiſon de l'ordre de leur ſortie, enſorte que les deux inciſives du milieu de la mâchoire inférieure, ſont les plus complettement formées à tous égards, & les ſecondes petites molaires les moins; que c'eſt enfin l'extrémité de la racine, au fond de l'alvéole qui prend ſon dernier degré de ſolidité.

Cela bien connu nous démontre, 1°. Que la germination des dents qui eſt commencée dès le ventre de la mere, ſe fait du haut en bas, de même que les racines des plantes, & que comme en elles, le plus gros & le plus ſolide eſt en haut, le plus menu & le moins ſolide eſt en bas.

2°. Que la couronne de la dent ne fait effort pour ſortir à travers la gencive, que

quand la pointe de la racine a acquit aſſez de ſolidité pour qu'en appuyant ferme dans le fond de l'alvéole, elle oblige ſa partie oppoſée de forcer la gencive à la laiſſer paſſer à travers ſa propre ſubſtance en l'éminçant peu-à-peu, la crue de la dent fait après cela le reſte paiſiblement.

3°. Que la baſe des canines qui naiſſent après celles des dents qu'elle doit toucher, doit avoir plus ou moins de difficulté à ſe loger entre deux, ſuivant le tems qu'il y a que celles qui l'ont devancé, ſont ſorties, le volumequ'elles ont acquit, celui qu'a prit dans l'alvéole la canine, &c. ce qui par combinaiſon rend raiſon des degrés de difficulté; car ſi la canine ſort peut de tems après ſes plus proches voiſines, que celles-ci ſoient d'un petit volume, la difficulté ſera légere; ſi au contraire il y a long-tems que l'inciſive & la petite molaire ſont ſorties, qu'elles ayent l'une ou l'autre, ou même encore pire, toutes les deux acquit beaucoup de volume & de ſolidité, la difficulté pourra peut-être devenir inſurmontable à la nature ſeule.

Si donc on eſt bien convaincu de toutes ces vérités, le méchaniſme naturel developpé, indique la façon de lever l'obſtacle, il n'y a qu'à tirer une des deux dents, toutes les difficultés s'anéantiront & l'on ſoulagera l'enfant de ſon état extrême, en ſuppoſant

néanmoins qu'il n'y ait pas de complication morbifique indépendante de la dentition, qu'on ne s'y prenne pas trop tard, & qu'on tire la molaire de préférence à l'incisive, celle-ci devant faire moins d'obstacle que celle-là.

Il nous reste à démontrer que dans le cas grave qui fait l'objet essentiel du sujet que nous traitons, le siége où se passe la plus violente douleur est dans le fond de l'alvéole; on sait que chaque alvéole est tapissée d'une membrane qui lui sert de périoste, & dont le sentiment est très-exquis, ceci qui est incontestable, étant bien prouvé, que doit-il arriver lorsque la base de la canine trouve moins d'espace pour se placer qu'elle n'a de volume? la dent, en continuant de croître & de prendre de la solidité, appuye la pointe de sa racine au fond de l'alvéole, elle meurtrit le périoste qui s'enflamme; plus l'obstacle est grand, plus le désordre s'augmente; si l'obstacle devient insurmontable, le désordre arrive à son comble & fait périr l'enfant, & sur-tout s'il ne se trouve alors quelque personne assez éclairée pour aider la nature à propos & à tems.

Qu'on ne me dise pas que c'est à la gencive qu'est le plus grand mal, car tout grand qu'il puisse paroître là, il n'est que l'effet de la cause que nous venons d'assigner; or, si

on détruit la cauſe, on fait ceſſer l'effet: les canines qui ſortent fortuitement avant les petites molaires, prouvent bien par leur grande facilité à percer la gencive, que ce n'eſt point à la gencive où eſt l'obſtacle, mais dans le lieu que nous avons déſigné.

Ce que nous venons de dire des dents canines, eu égard à la difficulté que la baſe de leur couronne trouve ſouvent à ſe loger entre les dents voiſines, arrive quelquefois aux ſecondes petites molaires, & c'eſt lorſque quelques-unes des premieres groſſes molaires viennent à ſortir avant les dernieres petites, car alors celles-ci mettent ordinairement l'enfant en auſſi grand danger pour le moins, que dans le cas de la ſortie difficile des canines, & cela à divers degrés tous relatifs à ce que nous en avons avancé plus haut, & par les raiſons qui y ſont expoſées; il y a de plus ici, que les couronnes des dents voiſines de celle qui veut ſortir, ont chacune beaucoup plus de volume & de ſurface que n'en a la canine.

Le remede le plus ſalutaire, quoique le plus extrême, ſera encore dans ce cas de tirer la premiere petite molaire, comme dans le cas précedent, afin que la ſeconde trouve à ſe placer avec moins de difficulté.

Si on fait une attention ſuffiſante à tout ce que nous avons expoſé ſur ce ſujet intéreſſant, on verra pourquoi il arrive ſi ſouvent

que les incisions qu'on fait quelquefois sur les couronnes des dents molaires qui ont peine à sortir, réussissent si rarement.

Qu'on se ressouvienne de ce qui arrive aux canines en pareilles circonstances, & pourquoi ces dents, quoique pointues, après avoir percé la gencive, s'en trouvent enveloppées de nouveau, & on cessera dorénavant de faire ou de faire faire de ces opérations en cas semblables.

A la vérité, si la difficile dentition ne vient pas des causes que nous venons de développer, ces incisions pourront devenir utiles, & ce sera lorsqu'une dent tendra à sortir isolée; car les dents voisines n'ont alors nulle part à la difficulté qui se présente; mais ce cas étant l'unique où les incisions puissent être utiles, il doit arriver de toute nécessité que ces incisions sont très-souvent infructueuses, & c'est ce que jusqu'à présent personne, que je sache, ne nous ait démontré.

Si nous avons le bonheur d'être bien entendu, nous n'aurons pas de peine à donner une idée juste de la dentition, & de détruire l'absurdité qui existe au sujet de la germination des dents; absurdité si grande qu'on a journellement l'inéptie de vouloir nous montrer le germe des dents dans les couches des petits enfans; ce n'est pas que je veuille nier que la difficile dentition ne

puiſſe produire tous les effets que l'on voit non-ſeulement dans les déjections des enfans, mais encore tous les autres ſymptômes effrayans que je ne vois que trop ſouvent; loin delà, je n'ai d'autre but que de détruire des erreurs, & de mettre des vérités utiles en leur place; & c'eſt pour ces mêmes raiſons que j'aurai encore à dire qu'on a trop de répugnance à laiſſer ſaigner les enfans dans la dentition difficile, n'importe de quelle eſpèce elle ſoit, & quel âge aient les enfans, ſi-tôt qu'il y a de la fiévre; car qui ne ſait pas que dans les adultes, la ſaignée eſt ſouvent un grand ſecours pour les violens maux de dents.

D'ailleurs, il faut bien prendre garde dans le ſujet que nous traitons ici, que s'il eſt vrai que la difficulté de la dentition fait tomber dangereuſement malade quantité d'enfans qui n'ont pas toutes leurs dents de lait, que ce ne ſont pas les ſeules maladies dont ils puiſſent être attaqués, & que dans toutes les fiévres ardentes & celles qui viennent des inflammations de quelques parties internes, la ſaignée eſt un ſouverain remede, enſorte que parce qu'on attend la ſortie des dents, & qu'on n'eſt point dans l'uſage de ſaigner dans les accidens de la difficile dentition, il en réſulte qu'en attribuant les accidens à une cauſe abſente, ou ſi elle eſt préſente, qui forme complica-

tion, on laiſſe périr les enfans ſans leur donner les ſecours dont ils auroient beſoin.

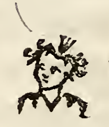
J'ai été ſi ſouvent témoin de ces mépriſes développées par l'ouverture des cadavres de ces petits infortunés, que je me fais un devoir de le dire ouvertement pour le bien de l'humanité.

C'eſt auſſi pour ces mêmes motifs que je conſeille de ne pas trop ſe fier à toutes ces poudres abſorbantes qu'on eſt dans l'uſage de donner comme calmantes ou contre les convulſions, parce que cette ſécurité eſt ſouvent trop dangereuſe : ce n'eſt pas que je blâme l'uſage de ces petits ſecours, mais il faut bien faire attention que ce ne ſont que de légers acceſſoirs au traitement, & que le plus ordinairement on veut mal-à-propos qu'ils tiennent lieu de tout.

Quant à tous les amulettes qu'on met tantôt au cou, tantôt au poignet, d'autrefois dans les bonnets des enfans, ſoit pour faciliter, dit-on, la ſortie de leurs dents, ſoit pour les préſerver des convulſions, j'avoue que je les regarde ſi-non abſolument inutils, au moins des plus inſuffiſans ; ce ſont, ſuivant moi, des prétendus préſervatifs accrédités par l'ignorance des tems reculés, & ſouvent par la cupidité des Charlatans, auxquels ſe laiſſent entraîner quantité d'honnêtes gens qui en ſont la dupe,

ce qui les conduit à appeller trop tard du secours, & les rend implicitement, si j'ose le dire, cause seconde de la perte des enfans qu'ils chérissoient.

A l'égard du hochet qui a été si long-tems accrédité, & qu'on commence à quitter avec raison, nous aurons peu de chose à dire, si ce n'est qu'en ayant reconnu l'abus, comme les personnes de bon sens qui le proscrivent, nous répéterons avec elles que tous ces corps dûrs avec lesquels les enfans se frottoient les gencives, lorsqu'elles leurs démangeoient, ou même sans cela, parce que les enfans ont un machinal inné qui fait qu'ils portent à leur bouche tout ce qu'on leur met dans les mains; ils se durcissoient les gencives au point de se les rendre quelquefois comme calleuses, de maniere que loin de faciliter la sortie des dents, c'étoit un moyen sûr de leur présenter un obstacle de plus à vaincre.



ARTICLE XIII.

DE LA CRASSE DE LA TESTE DES ENFANS A LA MAMMELLE.

PRESQUE tous les enfans naiſſent avec des cheveux, ſur-tout lorſqu'ils ſont à terme ou qu'ils en approchent, & ont ordinairement le front couvert de poils follets plus ou moins longs; d'ailleurs, la plûpart de ces enfans viennent au monde enduits d'une eſpèce de pâte ou de pommade, dont une partie ſe trouve ſouvent embarraſſée dans les cheveux & ſur le front. On eſt dans l'uſage d'enlever cet enduit d'abord après la naiſſance avec du vin tiéde & du beure, mais rarement on l'ôte en entier, ſur-tout dans les endroits ſuſdits; cette matiere s'y ſéche alors, & par la ſuite ſe ſalit; quand cela arrive, ce qui eſt commun, les Nourrices diſent que l'enfant a *le chapeau*, & il eſt paſſé en axiome parmi elles, qu'il eſt dangereux de le lui ôter; il convient donc de ſavoir ſi l'axiome eſt bien ou mal fondé, afin de prendre en conſéquence un parti raiſonnable.

Le bon ſens dicte à tout le monde que de la craſſe qui bouche les pores de la pean,

loin d'être d'aucune utilité ne peut que nuire, mais si-tôt qu'on propose d'ôter cette crasse, on oppose l'axiome ; alors le même bon sens fait réfléchir que cet axiome n'a pas été établi sans quelque sorte de raison, & qu'il faut bien que l'expérience l'ait fait naître, puisque la succession des tems l'a accrédité.

Voici ce qui se présente naturellement à l'esprit pour tâcher de découvrir la vérité, la tête des enfans a peu de solidité, c'est-à-dire que les os qui composent le casque osseux, sont non-seulement minces & susceptibles de fléchir sous la pression plus ou moins forte des corps qui peuvent appuyer dessus, mais encore ces os laissent alors entr'eux des espaces plus ou moins considérables sans être joints que par des parties membraneuses, sur-tout au lieu nommé la *Fontaine de la tête*, qui est comme on sait très-près du front, & que là le cerveau est essentiellement fort exposé aux compressions quelconques.

Cette vérité remise sous les yeux, & jointe à la suivante, vont ensemble nous développer celle que nous cherchons. En effet, lorsqu'on veut ôter la crasse en question, & qu'on s'y prend mal, il en peut arriver des accidens très-fâcheux, comme des assoupissemens commateux qui conduisent ordinairement à des convulsions fort dangereuses.

Ce ne ſera donc pas parce que l'enfant n'a plus ſur ſa tête & ſon front cette malpropreté, qu'il eſt devenu dans uu état périlleux; mais parce que, par exemple, pour ôter cette craſſe qui tient comme teigne, (expreſſion vulgaire, mais très-énergique en pareil cas,) on a maltraité le cerveau à force de compreſſions ſucceſſives; ou bien ſi on ne s'eſt point ſervi de broſſe dures ſi ſouvent & ſi mal-à-propos employées à cet uſage, on a frotté la tête avec du beure froid pour humecter & détacher cette craſſe ténace; ce qui peut enrhumer l'enfant & le mettre en danger, par les toux quinteuſes qui ne leur ſurviennent alors que trop ſouvent.

On me répondra peut-être que ſi on court tant de dangers d'une part pour ôter cette craſſe, & que de l'autre, on en court beaucoup moins de la laiſſer, il eſt raiſonnable de ne pas ôter le chapeau à l'enfant. Si on ſe ſervoit de cet argument, ma réponſe ſeroit, que comme le plus ou le moins n'exclut pas l'eſſence des choſes, il convient de faire tout le bien poſſible, & de ne pas laiſſer exiſter un inconvénient réel ſi petit qu'il puiſſe être, ſur-tout lorſqu'on peut les éviter tous.

Pour y parvenir, il faut faire une très-forte eau de ſavon, en frotter légerement & avec le dedans de la main ou une

éponge, tous les endroits craſſeux, que la liqueur ſoit bien chaude ſans brûler, puis eſſuyer avec ménagement la partie au moyen d'un linge fin, chaud & chiffonné, pour, ſans perdre de tems, ne laiſſer aucune humidité, ce que l'on peut faire ſous quelques minutes & avec beaucoup de facilité; je n'ai jamais vu qu'en s'y prenant de cette maniere, ces enfans en ayent été incommodés à aucun égard.

Il réſulte de ce que nous venons de dire, 1°. Que ce qu'on nomme chapeau aux enfans à la mammelle, eſt une ſaleté qui ne peut être d'aucune utilité. 2°. Que lorſqu'il eſt arrivé des accidens après avoir ôté cette mal-propreté, cela n'eſt venu que de la mauvaiſe façon de s'y prendre pour l'ôter. 3°. Qu'en s'y prenant convenablement, on fait bien de détruire cette craſſe.

J'ajouterai ici ſeulement que dans le nombre des enfans que j'ai fait nétoyer, ſuivant ma méthode, il y en a eu quelques-uns à qui on a été obligé d'y revenir pluſieurs fois & en des tems plus ou moins éloignés, parce qu'il leur eſt revenu de la craſſe à la tête & même au front, ce qui m'a fait juger qu'alors c'étoit la tranſpiration de l'enfant qui l'avoit pût produire elle ſeule, ou qui avoit augmenté celle qu'on avoit laiſſé depuis la naiſſance.

Je ſuis d'ailleurs perſuadé qu'à la longue

ce prétendu *chapeau* auroit bien put devenir de la galle réelle & peut-être de la teigne qu'on voit ordinairement naître de cette maniere, & j'ai remarqué qu'alors la tranſpiration de la tête de ces enfans eſt très-puante.

On ne doit donc pas courir ces riſques, puiſque nous venons de prouver qu'il y en auroit à laiſſer ſubſiſter cette mal-propreté : ce qui détruit de fond en comble l'axiome trivial & illuſoir établi ſur ce ſujet de tems immémorial, & transmis de génération en génération, par l'aveugle crédulité populaire.

ARTICLE XIV.

DES OREILLONS ET DE LA CHASSIE DES PETITS ENFANS.

LES enfans à la mammelle ſont fort ſujets à avoir le derriere des oreilles humide, rouge, comme éréſipelateux, ou reſſemblant à des dartres vives; il en exude une humeur gluante & puante, qui en s'épaiſſiſſant, forme des gales dont les croutes ſe gerſent & s'écaillent lorſqu'elles ſéchent; on eſt dans l'uſage de nommer cette incommodité les *Oreillons*.

Il faut éviter que les enfans n'y portent

les doigts, tant parce qu'ils s'écorchent avec leurs ongles, que parce que quand ils se grattent tout de suite ailleurs, ils se font venir des taches rouges qui suintent de même que celles des oreilles.

Les bonnes Nourrices pansent souvent ces oreillons avec de petits linges blancs de lessive, elles y rayent de leur lait chaque fois pour humecter les croutes & détacher les linges imbibés de la matiere.

Il faut bien se donner de garde d'y rien mettre d'astringent, ni de dessicatif, de crainte de faire rentrer cette humeur que le vulgaire nomme *Gourme*, car il est certain que tant qu'il en sort & qu'il est nécessaire qu'il en sorte, l'enfant se porte bien, & que tout au contraire, si par quelque cause que ce puisse être, cet écoulement se supprime subitement, l'enfant ne tarde pas à être en danger, il tombe ordinairement dans l'assoupissement, il devient brûlant, il ne veut plus tetter, ce qui est très-souvent suivi de convulsions, sur-tout si l'enfant avoit dès la naissance la tête trop grosse, eu égard au volume de son corps, ou qu'elle le soit devenue depuis la dessication des oreilles.

Le remede le plus souverain que je connoisse pour parer le coup fatal qui se prépare, c'est d'appliquer sans délai les vessicatoires derriere les oreilles, afin de réta-
blir

blir le plus promptement que faire ſe pourra, l'écoulement de la matiere nuiſible qui ſe jette ſur le cerveau, & d'entretenir longtems cet écoulement, de crainte de récidive.

Le ſigne le plus certain de la néceſſité de cet écoulement, eſt le bon état de la ſanté de l'enfant pendant l'écoulement même, ſoit qu'il ſoit venu naturellement, ſoit que l'Art l'ait rétabli.

Le ſigne de la ſuppreſſion eſt le changement ſubit qui arrive du bien en mal à cette même ſanté, & celui de la fin ſalutaire de l'écoulement, eſt, ou la continuation de la bonne ſanté de l'enfant, ou bien ſon rétabliſſement parfait à tous égards, quoique l'écoulement ſoit entiérement diſſipé, mais en diminuant journellement peu-à-peu juſqu'à ceſſer.

Le premier ſigne annonce donc la préſence d'une humeur qui ſe dépure de la maſſe du ſang au ſoulagement & à la décharge de l'économie animale, & par conſéquent très-néceſſaire à entretenir juſqu'à ſon entier épuiſement.

Le ſecond ſigne avertit que cet écoulement ſalutaire étant ſubitement ſupprimé, met l'enfant eſt trés-grand danger, ſi on n'eſt aſſez heureux de le rétablir promptement.

Le troiſiéme ſigne aſſure que ce même

écoulement n'eſt plus néceſſaire, & qu'il ne doit point allarmer, en le voyant ſe diſſiper au gré de la nature, ſoit que cet écoulement qui a d'abord été ſpontané, ait toujours été tel, ſoit que l'Art l'ait rétabli.

Il y a des enfans nouveaux-nés qui au lieu d'avoir des oreillons dans le cours de l'allaitement, ont plus ou moins de chaſſie aux yeux; cette incommodité n'eſt point d'une autre nature que celle dont nous venons de parler, ce n'eſt qu'une route différente que la nature prend alors pour la dépuration de la maſſe du ſang.

Dans ce cas la nature demande à être aidée afin d'éviter les accidens qui pourroient arriver à la vue, s'il y avoit beaucoup d'humeur à ſortir, & ſuivant encore le degré d'acrimonie de cette même humeur. Les Nourrices rayent ſouvent de leur lait ſur les paupieres de ces enfans pour les décoller, & elles font très-bien; mais il s'en faut de beaucoup que cela ſoit toujours ſuffiſant pour préſerver la vue des accidens dont elle eſt alors ordinairement menacée.

On doit en pareil cas poſer les veſſicatoires derriere les oreilles de ces enfans, quoiqu'ils ſe portent bien à tous égards, & cela pour les raiſons ſuſdites, & on verra avec ſatisfaction que lorſque l'écoulement ſera parfaitement établi, la Chaſſie ſe diſſipera peu-à-peu, il faudra terminer cette

cure comme la précédente, & par les mêmes raifons, en fe guidant par les fignes que nous avons expofé.

J'ai vu plufieurs de ces enfans en qui la nature fe fervoit des deux voyes dépuratoires qui font le fujet de cet Article, & on voyoit alternativement que quand une de ces voyes fourniffoit plus ou moins qu'à l'ordinaire, c'étoit toujours à la charge ou à l'allégement de l'autre; ce qui m'a porté à prendre le parti de fixer le tout fur les oreilles, au moyen des veffìcatoires, afin de garantir la vue des accidens qui pourroient y arriver, & d'autant mieux que les oreillons, foit fpontanés ou procurés par l'Art, n'ont jamais fait de tort à l'ouie, au lieu que nous n'avons que trop d'exemples que des Chaffies opiniâtres ont enfin fait perdre la vue à de ces enfans, foit par des abcès furvenus au tour du globe des yeux, qui en confomment les graiffes, foit par des ulcérations de la cornée, des tayes, même des cataractes, &c.



ARTICLE XV.

SUR LE PRÉJUGÉ QU'IL NE FAUT PAS ROGNER LES ONGLES DES PETITS ENFANS.

NOMBRE de femmes ne veulent point qu'on rogne les ongles des enfans à la mammelle, & en conséquence elles les laissent croître au point qu'ils déchirent quelquefois leur peau & celle de leur Nourrice, comme s'ils avoient des griffes.

Si on demande aux Dames pourquoi elles ne veulent point qu'on rogne les ongles à leurs enfans, leur réponse la plus ordinaire est que c'est pour éviter que la chair ne passe point les ongles, & que cela ne gâte la belle forme du bout des doigts, sur-tout si c'est une fille.

Je ne sais ce qui a donné lieu à cette chimere, mais je suis très-sûr qu'on s'expose alors à faire positivement ce qu'on se propose d'éviter, & voici comment on peut le prouver. L'Anatomie nous apprend que la peau du bout de chaque doigt se termine en dessous de l'extrémité de l'ongle, & les Méchaniques nous démontrent que plus un levier est long, & plus il a de puissance.

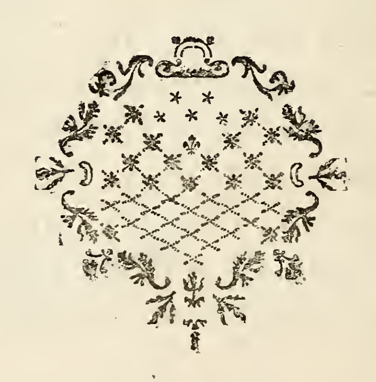
Or, ſi on conſidere l'ongle comme un levier dont la puiſſance ſera appliquée à l'extrémité prolongée, plus cette extrémité prolongée par l'accroiſſement continuel de l'ongle ſera longue, & plus la partie qui eſt attachée à la peau du bout du doigt tendra à s'éloigner de cette attache, & par conſéquent à abandonner la peau de proche en proche, & en tiraillant celle-ci à lui donner plus d'ampleur, enfin aſſez, pour en ſe repliant pour ainſi dire, paſſer l'extrémité où elle eſt attachée ſous l'ongle, enſorte que comme on voit, le préjugé produit préciſément le contraire de ce qu'il ſembloit établir.

D'ailleurs, à la longue les ongles deviennent ſujets à ſe fendre, & alors la fente peut aller juſqu'au vif, ce que j'ai vu arriver pluſieurs fois, ces fentes ne guériſſent point auſſi aiſément qu'on le croiroit; car ſi on ne coupe pas au-delà de la fente, on n'en peut venir à bout, l'ongle continuant toujours à ſe fendre de plus en plus à meſure que l'enfant l'appuye de quelque maniere que ce ſoit.

On eſt alors obligé d'enfermer la main dans une eſpèce de mitaine fermée en forme de bout de pied de bas, juſqu'à ce que l'ongle ait aſſez crût pour pouvoir le couper au-deſſous de la fente ſans intéreſſer la chair du doigt, mais il faut obſerver que ſi

on ne met point un doigtier particulier au doigt de l'enfant où l'ongle eſt fendu, avant que de l'enfermer dans la mitaine, c'eſt preſque comme ſi on ne faiſoit rien, parce que l'enfant a toujours le bout de ſes doigts aſſez libre dans ſa mitaine pour faire faire du progrès à la fente.

Pour éviter tout inconvénient, il n'y a qu'à rogner tous les quinze jours les ongles des doigts des enfans des deux tiers ou des troîs quarts ou environ de l'excédent, & on s'éloignera des deux extrêmes également vicieux dans ce cas comme dans bien d'autres.



ARTICLE XVI.

SUR LA MANIERE D'EMMAILLOTTER LES ENFANS A LA MAMMELLE.

ON peut avancer ſur l'emmaillottement des enfans, comme ſur toute autre choſe, que tous les excès ſont vicieux; que de ne pas emmaillotter du tout a ſes inconvéniens à plus d'un égard, comme d'emmaillotter tout-à-fait a les ſiens : mais de s'en tenir à ce prononcé ſommaire, ce ſeroit ne pas dire ſon ſentiment particulier, & ſeulement adopter le ſentiment général & peut-être même l'unanime ; je vais donc mettre au jour ma façon de penſer ſur cet objet.

J'ai toujours crié contre la mauvaiſe maniere d'emmaillotter en France & ſur-tout à Paris, comme dans ſes environs, parce que non-ſeulement il y a une ſorte de cruauté de lier & de garotter, pour ainſi dire, ces pauvres petits innocens, comme la plûpart le font encore ; mais il y a ſur-tout du danger de leur trop ſerrer la poitrine, parce qu'en leur gênant la reſpiration, on leur fait porter le ſang à la tête, ſur-tout lorſqu'ils crient, & c'eſt ce qui leur arrive très-ſouvent à cauſe de leur gêne extrême. En

effet, on leur voit alors le viſage devenir cramoiſi, & comme s'il alloient étouffer; j'ai été obligé nombre de fois d'en faire démaillotter, & tout auſſi-tôt les cris ont ceſſé, quand ils n'ont été produits que par cette cauſe; je ne blâme donc le maillot qu'à cauſe de la mauvaiſe façon de l'employer, & non en lui-même.

On eſt diſpoſé aujourd'hui à donner dans l'autre extrémité, on riſque d'enrhumer les enfans, en les laiſſant trop à l'aiſe dans leur *Barcelonette*; je ſais bien que ſi on ne les en tire pas pour leur donner à tetter, il y a bien moins à craindre, mais l'expérience m'apprend journellement que les Nourrices habituées à l'ancienne façon de tenir les enfans au ſein lorſqu'ils tettent, les tirent de dedans la *Savoyarde*, & alors l'enfant qui eſt ſouvent très-mouillé ſe refroidit & s'enrhume.

D'ailleurs les Nourrices ſont dans l'uſage d'ôter le bandage du nombril au bout de ſix ſemaines, ſi elles en font autant en ſe ſervant de la Barcelonette, les deſcentes du nombril deviendront beaucoup plus fréquentes qu'elles ne le ſont, parce que dans les cris de l'enfant, les bandes dont on a fait uſage long-tems dans l'ancienne méthode, ſuppléent au bandage du nombril.

Je ſens bien qu'on peut me répondre qu'à cela près, on empêchera que les Nourrices

n'ôtent le bandage du nombril, & qu'elles ne sortent l'enfant de sa *Manette* pour lui donner à tetter; sur cela je passe condamnation, si on en peut venir à bout, je le souhaite, mais je doute qu'on réussisse toujours à tous égards, cela exige trop de soin & d'attention d'une part; & de l'autre il y a si peu de Nourrices raisonnables, que j'ose avancer que par la nouvelle méthode, nous verrons plus d'enfans avoir des coqueluches & des descentes de nombril, que dans l'ancienne.

Je vais par précaution annoncer qu'il n'y a pas de meilleur moyen pour guérir les exomphales des enfans, ou descente de nombril, que de leur mettre un petit bandange unissant qui maintiendra sur le nombril une compresse épaisse d'un pouce ou environ, & large de deux en tous sens, bien imbibée d'eau marine, qui est de l'eau ordinaire dans laquelle on fait fondre du sel commun autant que l'eau en a pû dissoudre; on pose chaudement cette compresse qu'on a exprimé en plus grande partie; on change cet appareil à tous les remuers ou au moins toutes les vingt-quatre heures; c'est ordinairement l'affaire de quelques semaines pour les exomphales naissants, & de quelques mois pour les anciens, en supposant que le tout soit bien exécuté suivant les régles de l'Art.

Ceci me donne occasion de parler d'un préjugé populaire des plus mal fondés, cependant si accrédité par l'ineptie, & quelquefois la méchanceté, qu'on allégue presque toujours, que quand il survient un exomphale à un enfant qui est à la mammelle, cela vient de ce que la Sage-femme ou l'Accoucheur ont lié le cordon trop long, & on ne l'ôteroit point de la tête des personnes hors d'état de juger du fond des choses avec connoissance de cause. C'est pour celles-ci que je m'arrête dans cet endroit, & non pas pour celles qui sçavent comme moi, que le nœud ombilical naturel ne se forme point à l'endroit où on met le lien sur le cordon, ou à ce qu'on en laisse au ventre de l'enfant, que c'est toujours au bord de la peau du ventre qu'il se fixe.

Ce sont vraisemblablement les Nourrices qui ont inventé la chimere que nous venons de combattre, & qui la transmettent de génération en génération pour leur servir d'excuse lorsqu'on les accuse d'avoir manqué de soigner cette partie : ce que nous venons de dire en corrigera peut-être quelques-unes, en tout cas le remede que j'ai indiqué servira à guérir ce que leur négligence aura occasionné.

Je finirai cet Article par une remarque intéressante, au sujet des linges dont on se sert pour envelopper les enfans nou-

veaux-nés & pendant tout le cours de l'allaitement, n'importe de quelle méthode on ſe ſerve pour les vêtir.

J'ai vu nombre de fois des enfans écorchés juſqu'au ſang dans tous les endroits où les linges avoient été mouillés de leur urine, & même par tout le corps, excepté le viſage, lorſqu'ils venoient à ſuer beaucoup.

Dans les commencemens de ma Pratique je m'en prenois, comme font bien d'autres en pareil cas, à l'âcreté de l'urine, & de même à celle de la ſueur avec laquelle on ſait que cette excrétion a tant d'Analogie; mais par la ſuite je me ſuis apperçu que cela vient preſque toujours des linges avec leſquels on enveloppe les enfans qui ſont à la mammelle

En effet, il y a de ces linges qui eux ſeuls ſont ſouvent la cauſe eſſentielle de tout ce déſordre, ce ſont ceux qui ſont neufs ou qui ſont vendus pour tels, & qui ſont d'un blanc de lait, parce que pour les rendre de ce beau blanc, les Marchands les font quelquefois paſſer au blanc de lait, & ce blanc de lait n'eſt autre choſe qu'une diſſolution de chaux vive faite à grande eau dont il reſte une partie dans le tiſſu du linge, c'eſt cette portion de chaux qui fait tout ce ravage.

Lors donc qu'on trouve l'enfant écorché

comme nous venons de le dire, il faut pour s'aſſurer du fait poſer de ſon linge propre ſur la langue, & on ne tardera pas à s'appercevoir par l'impreſſion qu'il y fera qu'il y reſte de la chaux, car outre qu'il s'attache pour ainſi dire ſur la langue, il y laiſſe une impreſſion d'apreté que d'autre linge n'y feroit pas.

Il faut en ce cas faire faire laver & relaver ces linges à grande eau, & lorſqu'ils auront jetté toute la chaux qu'ils contenoient, ils ne produiront plus le même effet. Les linges blancs de leſſive qui n'ont pas été ſuffiſamment lavés après en être ſortis, ſont auſſi ſujets à produire une partie de ce mauvais effet; le remede eſt le même que pour les linges échaudés.

Indépendamment de la deſtruction de ce défaut dans ces linges, il faut encore lorſqu'ils ont été cauſe que les enfans ſe ſont trouvés écorchés, couvrir de Cérat de Gallien toutes les écorchures, afin de délivrer promptement ces pauvres petits innocens de la torture où cet état les met.

J'en ai vû, en effet, qui avoient preſque par-tout l'épiderme enlevée, en ſorte qu'on auroit volontiers dit qu'on leur avoit ôté la peau, ſur-tout celle du ventre, du dos, des feſſes, des cuiſſes, même des jambes juſqu'aux talons qui étoient tous faigneux à force de ſe frotter un pied contre

l'autre, & contre les linges qui les enveloppoient.

Je ne prétends pas dire qu'il n'y ait que cette cause qui puisse produire du plus ou du moins cet effet, mais que c'est peut-être la moins connue de toutes ; je suis autorisé à penser ainsi par le nombre des cas semblables que je rencontre de temps en temps dans le cours de ma pratique.

ARTICLE XVII.

DU RÉGIME DES NOURRICES.

IL faut distinguer le régime de la Nourrice maternelle, de celui de la femme qui a été choisie pour allaiter l'enfant nouveau-né, & de celles-ci il faut encore distinguer les Nourrices de la Ville de celles de la Campagne, soit qu'elles nourrissent chez-elles ou sur lieu.

Quand c'est la mere qui allaite son enfant, lorsqu'elle a passé les quatre premiers jours de la couche, & que tout prend faveur pour l'allaitement, elle peut commencer à augmenter peu-à-peu sa nourriture, & par la suite manger comme à son ordinaire, en supposant qu'elle mange du bon, & même en augmenter la quantité à proportion de son apetit & de celui de son enfant.

Lorſque c'eſt une Nourrice qu'on prend en Ville, ou qu'on lui donne l'enfant chez elle, ſi cette femme ſe porte bien à tous égards, il ne faut rien changer à ſa façon de ſe nourrir dans la crainte de détruire le bien exiſtant, car ſouvent le mieux eſt ennemi du bien. D'ailleurs un bon eſtomach convertit ſouvent en bon chyle des alimens de médiocre valeur en bonté, tandis qu'un mauvais eſtomach change en mauvais ſucs de très-bonnes choſes; il faut donc que la bonne Nourrice ait auſſi eſſentiellement un bon eſtomach.

Si la Nourrice de la Ville va nourrir ſur lieu, il faut tâcher de ſe rapprocher de ſon genre de vivre, ſur-tout dans les commencemens, ſans quoi, on riſquera de voir ſa ſanté s'ébranler; au lieu que ſi on procéde par dégré, on pourra réuſſir à lui entretenir ſa bonne ſanté en améliorant l'eſpèce de ſes alimens.

Si c'eſt une femme de la Campagne, il faudra ſe rapprocher le plus qu'on pourra, non-ſeulement de ſa maniere ordinaire de vivre, ſoit par l'eſpèce des alimens ou leur quantité &c, mais encore de lui faire prendre ſouvent l'air pour la diſſiper, car rien n'eſt ſi commun que de voir ces femmes s'ennuyer & perdre leur lait, en ſorte que s'il y a quelques moyens de les déterminer à s'habituer hors de chez-elles, c'eſt de ſe

conduire essentiellement comme nous venons de l'exposer sommairement.

Ce sont tous les inconveniens que j'ai vû naître du contraire, qui m'ont déterminé a donner ces conseils & dont on a souvent eû lieu d'être fâché de n'en avoir pas fait assez de cas.

ARTICLE XVIII.

DU SÉVRAGE.

ON sait que le sévrage n'est autre chose que d'ôter tout-à-fait le tetton à l'enfant pour lui substituer les alimens des adultes.

Nous nous sommes expliqué ci-devant, sur le temps le plus convenable pour entreprendre de sévrer l'enfant de sa Nourrice, & nous avons rendu raison de nos motifs déterminans.

Il nous reste donc à exposer notre facon de penser sur ce sujet; nous avons déja dit en blâmant l'usage de la bouillie que nous conseillons de donner journellement & de temps en temps du bouillon à l'enfant, même de la soupe bien broyée, ou de la panade bien faite, ce qui est déja un petit commencement de sévrage; car plus l'enfant prendra de ces alimens & moins il aura besoin de tetter.

Mais nous n'avons pas conseillé ces alimens pour cette raison, loin de là, puisque c'est comme nous l'avons dit afin d'éviter que le lait de la Nourrice ne s'épuise trop tôt, néanmoins il n'en est pas moins vrai toujours que cela dispose peu-à-peu l'enfant à prendre le gout des alimens.

D'ailleurs on fera très-bien aussi de mettre de temps à autre à la main de l'enfant un petit morceau de pain longuet, où il y ait beaucoup plus de croute que de mie, afin qu'en le mâchonnant il serve à émincer les gencives des dents qui tendent à les percer, ce qui est aussi bon pour ce but, que la dent du hochet est mauvaise, comme nous l'avons dit dans son lieu.

On peut tenir la conduite que nous venons de tracer depuis six mois de l'allaitement jusqu'à la fin ; mais pour éviter de la confusion, nous allons nous expliquer sur deux méthodes principales qu'on peut suivre, savoir, celle d'après la sortie des dents de lait, & celle avant que ces mêmes dents soient toutes sorties.

Dans le premier cas on réglera l'enfant à faire quatre repas suffisans, dont la partie principale de chaque repas sera de la soupe grasse ou de la panade, quelquefois de la soupe au lait, & d'autres fois de la maigre, aux herbes potagéres ou aux légumes, peu ou point de viande, ni de poiſ-

ſon ; de la compôte, des fruits cuits, des confitures, point de dragées ou que très-peu, car les enfans n'en mangent toujours que trop.

Dans le ſecond cas on lui fera prendre journellement de temps à autre, indépendamment de ce qui vient d'être preſcrit, du bon lait de vache coupé, tantôt avec de l'eau de ris, lorſque les enfans ſont échauffés, tantôt avec de l'eau de gruau & un peu de miel blanc s'ils ſont conſtipés, ce qui lâche le ventre tout doucement, & lorſqu'ils deviennent malades pour la ſortie de leurs dents, ils ont cette reſſource, car ils prennent alors volontiers plutôt du lait que tout autre aliment, ce qui donne auſſi la facilité de leur faire faire uſage du lait d'amandes & même de l'orgeat ſi on le juge à propos.

Si on manque à cette précaution, on eſt ſouvent privé de tous ſecours de la part des alimens; en effet les enfans les refuſent tous ordinairement & alors au point de les cracher avec colére, cris, pleurs, &c. quand on veut les forcer à en avaler; ils ſe bornent communément pour lors à ne prendre que de l'eau, au lieu que ſi on leur a conſervé l'uſage du lait coupé qui devient en ce cas le ſubſtitut du tetton, il ont cette reſſource & celle des médicamens qui y reſſemblent tant par la couleur, & la conſiſtance que par la ſaveur.

Lorsqu'on a pris son parti pour l'une ou l'autre méthode, il faut savoir si on garde la Nourrice pour sévrer l'enfant, ou si on veut la renvoyer pour le mettre en d'autres mains : car suivant ces deux circonstances il faudra se conduire un peu différemment pour éviter de plus grands inconveniens.

Si on garde la Nourrice, il faudra qu'elle commence à sévrer l'enfant de nuit ou de jour seulement : toutes choisissent de préférence la nuit, parce qu'elles sont bien aises de dormir ; je leur passerois ce choix si lorsque l'enfant s'éveille la nuit & qu'il crie, au lieu de leur donner à tetter, on lui faisoit prendre quelque aliment liquide pour l'appaiser ; car alors il deviendroit égal qu'on choisit la nuit pour commencer à sévrer l'enfant ; mais elles n'ont que trop souvent la cruauté de le laisser crier jusqu'à ce qu'il s'en soit lassé, ce qui est très-mal a mon gré. Je préfére donc en conséquence qu'on commence à sévrer l'enfant de jour, & par la suite il se sévre pour ainsi dire de lui-même de nuit.

Si on ne garde pas la Nourrice pour sévrer l'enfant, & qu'on lui ait destiné une autre femme il faudra prendre la précaution de s'assurer si l'enfant se plaira ou s'il ne se déplaira pas dans les mains de la Gouvernante ; car comme il convient lorsqu'on renvoie la Nourrice qu'elle ne revoie l'en-

ſant de long-temps, il faut s'attendre que lorſqu'il ne la verra plus, il ſera de mauvaiſe humeur; & que ſi la Gouvernante lui déplait, il pourroit en devenir aſſez chagrin pour tomber dangéreuſement malade comme je l'ai vû arriver pluſieurs fois, juſqu'au point d'être obligé de faire revenir la Nourrice dont la poſſeſſion ſeule a rétabli la ſanté de l'enfant & d'autres périr faute de ce ſecours.

Je finirai cet Article par inſiſter qu'il eſt très-important d'éviter que les enfans nouvellement ſévrés ne deviennent conſtipés, car la conſtipation eſt toujours nuiſible aux petits enfans: pour l'éviter on les purgeotte de temps en temps, ſoit avec du ſyrop de chicorée compoſé de rhubarbe, ſoit avec de belle manne qu'on leur donne à manger comme ſi c'étoit des bonbons, ſoit auſſi avec le jus de pruneaux, dans lequel on a mis quelque peu de follicules de ſéné, &c. On leur tient encore le ventre libre lorſque cela devient abſolument néceſſaire en mettant du veau au lieu de mouton pour faire le bouillon, & s'il leur ſurvient du dévoiement ſans fiévre, on ſubſtitue le mouton au veau; lorſqu'il ſe déclare de la fiévre il faut demander du conſeil & de bonne heure, afin d'y porter le remede convenable en agiſſant ſuivant les circonſtances, &c, &c, &c.

Je ne pousserai pas plus loin la matiere de cet Opuscule, quoiqu'elle mérite beaucoup l'attention des Praticiens, mais je pense que ce que j'ai dit est suffisant pour un Essai ; s'il est agréé du Public, je ferai mes efforts pour l'enrichir.

FIN.

APPROBATION.

J'Ai lu par ordre de Monſeigneur le Vice-Chancelier, un Manuſcrit ayant pour titre, *Eſſai ſur l'Abus des régles générales, & contre les Préjugés qui s'oppoſent aux progrès de l'Art des Accouchemens*; par M. LEVRET, &c. Cet Ouvrage qui jette de grandes lumiéres ſur nombre de points importans relatifs à cet Art, & peut-être un peu trop négligé, ſera vraiſemblablement réçu du Public avec la même ſatisfaction que les précédens du même Auteur, & je le crois très-digne de l'impreſſion. A Paris le 15 Novembre 1765.

MORAND *Cenſeur Royal.*

PRIVILÈGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A nos amés & féaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT. Notre amé le Sieur LEVRET, *Accoucheur de* MADAME LA DAUPHINE, Nous a fait expoſer qu'il déſireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage de ſa compoſition qui a pour titre, *Eſſai ſur l'Abus des régles générales & contre les Prejugés qui s'oppoſent aux progrès de l'Art des Accouchemens*, s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, de le faire vendre, & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de neuf années conſécutives, à compter du jour de la date des Pré-

ſentes : Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance; comme auſſi d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun Extrait, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des Contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Expoſant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts : A la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée attachée pour modele ſous le contreſcel des Préſentes; que l'Impétrant ſe conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725; qu'avant de l'expoſer en vente le Manuſcrit, qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le Sr. DE LAMOIGNON, & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle dudit Sieur DE LAMOIGNON, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Vice-Chancelier & Garde des Sceaux de France, le Sieur DE MAUPEOU, le tout à peine de nullité des Préſentes : Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes ayans cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement; Voulons que la copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenue pour dûement ſignifiée, & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers-Secrétaires, foi ſoit ajoutée comme à l'Original : Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous Actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contrai-

res : CAR tel eſt notre plaiſir. DONNÉ à Verſailles le trente-uniéme jour du mois de Décembre, l'an de grace mil ſept cens ſoixante-cinq, & de notre Regne le cinquante-uniéme. *Signé* par le Roi en ſon Conſeil, LE BEGUE, & Scellé.

Regiſtré ſur le Regiſtre XVI. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 760. fol. 415. conformément au Réglement de 1723, qui fait défenſes, Art. 41, *à toutes perſonnes de quelques qualités & conditions qu'elles ſoient, autres que les Libraires & Imprimeurs de vendre, débiter, faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, ſoit qu'ils s'en diſent les Auteurs ou autrement, & à la charge de fournir à la ſuſd.* Chambre *neuf exemplaires preſcrits par l'Art,* 108. *du même Réglement. A Paris le onze Janvier mil ſept cens ſoixante-ſix.*

Signé DESPILLY *Adjoint.*



